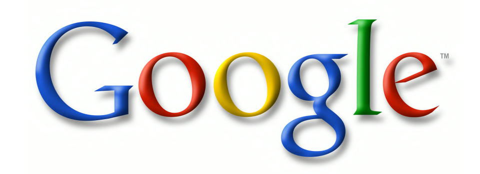
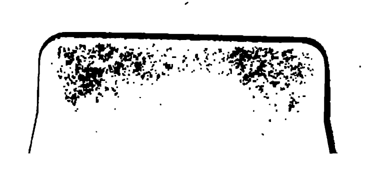






JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

ONZIÈME ANNÉE. — 1862.



NANCY,
A. LEPAGE, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1862.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1862.

SOUSCRIPTION A UN FRANC.

RESTAURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

ONZIÈME LISTE.

Mme la baronne de Jankowitsh (6e souscription).	25
MM.	
Le comte Edouard de Warren (6e souscription).	5
Colnot, curé de Rouvres-en-Xaintois........	2
Degoutin, président du tribunal de Verdun...	4
Besoin, architecte diocésain, à Bayonne......	4
Le comte Arthur de Circourt, à Fontainebleau (8e souscription).....................	40

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Dix-sept membres assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Président dépose sur le bureau le volume des *Mémoires* de 1861, qui sera prochainement distribué aux membres de la Société.

Il annonce que M. Louis Benoit, de Berthelming, répondant à l'appel fait par la Société, a bien voulu lui adresser le *Répertoire archéologique* de l'arrondissement de Sarrebourg. La publication de ce travail devant être de nature à en provoquer de semblables pour les autres arrondissements, la Société décide qu'il sera imprimé dans le prochain volume de ses Mémoires, avec une pagination particulière qui se continuera pour les autres Répertoires. La Société remercie M. Benoit du concours qu'il lui a prêté en cette circonstance, et exprime le désir qu'il veuille bien continuer, pour les portions du département qui lui sont connues, l'œuvre qu'il a si utilement commencée.

Le Président communique : 1° une lettre de M. de Saint-Mauris, qui fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé : *Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine* ; 2° de lettres par lesquelles MM. l'abbé Lebeurier, Bonnin et Pitoy remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres ; 3° d'une circulaire adressée

par les directeurs de la *Revue archéologique*. La Société, en raison de ses ressources, ne croit pas devoir s'abonner à cette publication.

Ouvrages offerts à la Société.

Etudes historiques sur l'ancienne Lorraine, par M. Victor de Saint-Mauris.

Annuaire de la Meurthe, 1862, par M. H. Lepage.

Des Anneaux et des Rouelles, *antique monnaie des Gaulois*, par M. le comte Hippolyte de Widranges.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1861.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1861, n° 3.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 34, novembre 1861.

Statistique archéologique d'Eure-et-Loir, 9e livraison, octobre 1861.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Jules Corblet, n° 12, décembre 1861.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : MM. de la Hautoy, à Amiens, par MM. Léon Mougenot, H. Lepage et Ch. de Rozières ; l'abbé Rosières, chanoine honoraire, par MM. les abbés Guillaume, Charlot et Lallemand ; l'abbé Dormagen, vicaire à Saint-Epvre, par MM. H. Lepage, Louis Lallement et Godfroy ; Valentin de Courcel, bachelier ès-arts de l'Université de Londres, par MM. l'abbé Guillaume, Alex. Geny et H. Lepage ; Fontaine, architecte, par MM. Morey, Louis Lallement et H. Lepage ;

Charles Bartholdi, directeur des *Curiosités d'Alsace*, par MM. H. Lepage, L. Wiener et Ch. de Rozières.

Lectures.

M. Henri Lepage donne lecture d'une notice sur *le Bienheureux Bernard de Bade*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires.

MÉMOIRES.

PETITES TROUVAILLES ARCHÉOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

Il paraît à Colmar, sous le titre de *Curiosités d'Alsace*, une revue « qui s'est donné pour mission de réunir et de publier successivement les documents les plus variés, tant sur l'ensemble que sur des points spéciaux de l'histoire de cette province; de rechercher à la fois les faits les plus sérieux et les plus piquants de l'archéologie; en un mot, de faire de ce recueil une sorte de petit *musée d'antiquités écrites*, où l'on trouverait non-seulement toutes les singularités si caractéristiques et si bizarres parfois, des coutumes, des juridictions, des cérémonies, des croyances du moyen-âge; mais aussi ce qu'on pourra recueillir de plus intéressant et de moins connu sur les monuments, les œuvres d'art, de littérature et de science...

» En général, ajoutent les directeurs des *Curiosités d'Alsace*, nous tâcherons d'offrir à nos lecteurs plutôt des documents que des récits, plutôt des textes que des commentaires; nous leur livrerons les anciennes pièces, les vieux originaux, tels quels, avec leur physionomie propre, de préférence à des analyses qui n'ont jamais le même cachet. »

Les deux premiers cahiers de la nouvelle revue alsa-

cienne, que nous avons sous les yeux, témoignent de l'intérêt qu'offre la publication de documents de tout genre, puisés aux sources originales, et nous ne saurions trop engager les Membres de la Société d'Archéologie lorraine à nous adresser ceux qu'ils pourraient découvrir, soit dans les dépôts publics, soit dans les collections particulières. Notre Journal y gagnerait ainsi sous le rapport de la variété des sujets. Pour en donner une idée, nous avons composé ce numéro de pièces diverses trouvées par nous ou qui nous ont été communiquées, et qui ont rapport à l'archéologie et à l'histoire de notre pays.

H. L.

Pièces antiques trouvées à Lucey en 1522.

L'amende arbitraire du maire de Lucey pour la négligence par luy commise de n'avoir fait commandement à ceulx qui ont trouvé les pièces de médalles antiques en une vigne, ban dudit Lucey, de les porter à messeigneurs ou révéler et les retirer en ses mains; meismes pour ce qu'il ne signifiat incontinant au prévost la treuve d'icelles pièces, a esté réduyte et modérée à ij fr. pour le droit de mesdits seigneurs. Et touchant la femme qui les trouva et aultres qui y accourrurent et en prindrent, leurs amendes demeureront en surcéance jusques au bon plaisir de messeigneurs.

(Reg. capitulaire de la cathédrale de Toul, de 1500-1540 ; aux Archives de la Meurthe. — Délibération du 4 avril 1522.)

Monnaies antiques trouvées au Chippal (Vosges) en 1573.

Le receveur faict despence de ce qu'il a despendu en allant au Chippal quérir les vieilles pièces d'argent trovée audit lieu et les avoir porté à Nancy par ordonnance de

Messieurs les président, audyteur des Comptes de Lorraine.

(Compte du receveur de Saint-Dié, pour l'année 1573-1574; au Trésor des Chartes.)

Découverte d'objets antiques au hameau de Mossoux, commune de la Baffe (Vosges), en 1605.

Le receveur faict despence de vingt six frans que, par mandement de Son Altesse (le duc Charles III), du septième de jung présente année, Elle luy auroit pleu accorder à ce comptable qui jà auparavant les avoit fournis et desbourcez à Piéron Jeandel et Mougeon les Gaudenotz, de Moussoux, et plusieurs aultres dudict lieu, pour leur part et moictié de la treuve par eulx faicte de certaines chaudières et chaudrons fortz anthicques, trouvez au ruisseau qui flue par ledict Moussoux; lesquelles chaudières et chaudrons, en nombre de treize pièces, Son Altesse se les ayant faict apporter à Plumière pour en veoir la forme, ordonna à ce comptable les faire tenir à Nancy, logis de Monsieur le Président; à quoy il a satisfaict, ainsy qu'il appert dudict mandement....

(Compte de Gaspard Gascon, receveur d'Epinal, pour l'année 1605, f° 67; au Trésor des Chartes, reg. coté B. 5758.)

Hydroscopes en 1560. — Brevet d'invention.

Permission à Mre Henry Jaone, Humbert Jaone et Mre Jacques Rossel, de faire des engiens pour tirer eaues aux duchez de Lorraine et Barrois, pour six ans.

Charles, par la grâce de Dieu, duc de Calabre, Lorraine, Bar, etc. A tous ceulx qui ces présentes lettres verront, Salut. De la part de Mre Henry Jaone, Hubert Jaone et Mre Jacques Rossel, natifz du conté de Bourgongne, nous a esté exposé et remonstré comme puis quelque

temps encea, à leurs grantz fraiz, soings et travail, ilz ont curieusement recherché et trouvez les moyens, par artiffice industrieux, tirer grande abondance d'eaues des lieux proffundz et lieux haultz, pour d'icelle user en toutes maisons, édifices et aultres places où l'on se vouldroit servir desdictes eaues; ayant leur artiffice telle propriété en soy que, à l'effect d'avoir abondance desdictes eaues, comme dessus, ne sera requis y employer aulcuns moullins à cheval, chainnes, roues, seau et cordages ny pombes, par l'érection duquel toutes semblables despences cesseroient, et que d'icelluy ung seul homme en pourroit faire saillir une quantité d'eaue de plus de cent cinquante virlins par jour, si avant toutesfois que la source soit suffisante; et si ledict engin fut dressé à l'endroict de quelque rivière, que icelluy suffiroit pour en tirer par jour telle quantité que l'on vouldroit, de mesme qu'il se pourroit tirer de quatre puydz assez d'eaue pour faire mouldre ung moullin où icelle eaue retourneroit, pource que les puydz estans vuydez, ne suffiroit la source à la fourniture du moullin, et que une seule personne, en aussi peu de temps [qu'elle] mectroit à tirer ung seau d'eaue d'ung puyd, en pourroit faire saillir aultant que en quatre mesnaiges l'on a de besoing, la faisant conduyre par canaulx où que l'on en auroit nécessité; et que icelluy engin, dès qu'il sera dressé et errigé en sa forme et nature, demeurera stable et ferme durant l'eage de quatre hommes; et comme ce soit ung artiffice tendant grandement à l'utilité de la chose publicque, mesmes du mestier de taincturier, brasseurs, semblablement en mynes que aultre lieu et gens de mestiers qui ont besoing de grande quantité desdictes eaues, lesdicts remonstrans nous ont trèshumblement supplié et requis qu'il nous pleust leur octroyer noz lettres de previleige

convenable, de pouvoir ériger et dresser ledict engin et artiffice en et par tous noz pays où requis en seront, en tirant d'iceulx sallaire raisonnable et compétant. Pource est-il que nous, ces choses considérées, inclinans favorablement à leurdicte supplication et requeste, avons octroyé, consenty et accordé, octroyons, consentons et accordons, de grâce spéciale, par ces présentes, qu'ilz puissent et pourront user, exercer et introduyre en et par tous nosdictz pays ladicte invention et artiffice à tirer les eaues, et dresser iceulx pour le bien et utilité de noz subjectz ; et de nostre plus ample grâce, mesme affin qu'ilz ne soient frustrez du guerdon et proffict de leurs labeur et industrie, avons interdict et deffendu, interdisons et deffendons bien expressément par ces présentes à tous noz subjectz, de quelle qualité ou condition qu'ilz soient, qu'ilz ne aulcuns d'eulx s'advancent d'user dudict artiffice ny contrefaire ledict engin en aulcune manière, sans le gré et consentement desdicts remonstrans, et ce pour le temps et terme de six ans subsécutifz prochainement venant, à compter du jourd'huy datte de cestes, à peine de confiscation et rupture desdicts engins que, durant ledict temps, seroit dressé et érigé par ceux qui s'ingéreroient d'y contrevenir, ensemble de la somme de deux cens frans, monnoye de nosdictz pays, la moictié desdictes confiscations et amendes applicquée à nostre prouffict, et l'autre au prouffict desdicts supplians, pourveu toutesfoys qu'iceulx seront tenuz faire preuve de leurdicte invention en nosdicts pays en dedans trois moys prochainement venant. Si donnons en mandement.... Que furent données en nostre ville de Nancy, le vingthuictiesme jour de janvier mil v^{c} soixante. Ainsi signé Charles....

(Trésor des Chartes, reg. des Lettres patentes de 1558-1561, f° 247.)

Musique du duc Charles IV.

Establissement de la musicque de Son Altesse.

Premièrement, deux haultecontre, sçavoir Orphée et Fournier, ledit Orphée à raison de 500 fr. par an, attendu que d'ailleurs il a l'honneur d'estre à Son Altesse, et ledit Fournier mil par an; cy, pour les deux....... 1500 fr.

Deux taille, qui sont Mille et Vannel, ledit Mille à raison de 500 fr. par an, attendu que d'ailleurs il a l'honneur d'estre à Sadicte Altesse, et ledit Vannel mil frans par an, cy, pour les deux....................... 1500 fr.

Deux basse qui sont Richard et , chacun à raison de mil frans par an, cy, pour les deux..... 2000 fr.

Deux pages pour dessus de ladite musicque, pour chacun 500 fr. par an, et pour les deux......... 1000 fr.

Cinq joueurs de luttes, basses de viole et théorbes, sçavoir Vignon, La Lanne, Perroton, d'Essey et Rouyer, à raison de 600 fr. pour chacun, et pour les cinq.. 3000 fr.

Pour Dehault, maistre de ladite musicque, mil frans par an, cy.......................... 1000 fr.

Et pour le valet des deux pages avantditz, 200 fr. par an, cy............................ 200 fr.

Signé : Pierre Dehault.

De par le Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

A nostre trèscher et féal... trésorier général de noz finances, Claude Gennetaire,... Salut. Nous vous mandons et ordonnons qu'au prorata de la liste cy d'autre part, et à commencer du premier jour du mois d'apvril dernier, auquel les dénommez en ladite liste sont entrez en service, saulf Rouyer qu'avons seulement receu aujourd'huy, vous ayez à paier et délivrer, des deniers de voz charges, à

nostre cher et bien amé Pierre Dehault, maistre de la musicque de nostre chambre, la somme de deux mil cent cinquante frans de nostre monnoye pour le quartier d'apvril, may et juin dernier, attendu que ledit Rouyer n'a point servy pendant ledit quartier; et à l'esgard de celuy des deux basses dont le nom est demeuré en blanc, il devra seulement estre couché en despence lorsqu'il fera paroistre de sa réception en ladicte musique de nostre chambre, par certificat dudit Dehault... ; voulans que de quartier à autre et d'année en année, vous continuiez de faire, à raison de chacun quartier, semblable payement, en y adjoustant touteffois ledit Rouyer pour son advenant depuis le commencement de ce mois d'aoust, et ledit second basse lorsqu'il vous constera dudit certificat portant sa réception, affin d'estre les sommes de deniers ausquelles reviendra èsdictz cas l'establissement de nostredite musicque, distribuées et réparties aux musiciens et joueurs d'instrumentz déclarez en ladite liste, chacun selon son advenant et au prorata du temps qu'il aura servy, conformément aux sommes qui sont tirées à l'endroict de chacun d'eux, le tout pour l'entretennement que leur avons assigné pour tant et si longtemps qu'ilz serviront à nostredite musicque. Et rapportant par vous et vosdictz successeurs pour une et première fois cestuy nostre mandement ou copie d'iceluy deuement attestée et quittance dudit Dehault, lesditz deux mil cent cinquante frans que luy aurez payé pour les mois d'apvril, may et juin derniers, comme aussy les sommes que subsécutivement ferez voir par ses quittances et certificat susdit luy avoir esté par vous délivrées en suitte et relatifvement à ce que dessus, vous seront passées et allouées en despence par noz tréschers et féaux conseillers les S^r surintendant de noz

finances, président et gentz desdictz Comptes de Lorraine, auditeurs des vostres, ausquelz mandons n'en faire difficulté. Car ainsynous plaist. Donné à Lunéville, le deuxième d'aoust mil six cent trente.

CHARLES.

Outre les musiciens formant la musique de sa chambre, et qui sont indiqués dans l'état ci-dessus, Charles IV en entretenait d'autres, ainsi qu'il résulte de la pièce suivante, où se trouvent consignées quelques particularités assez curieuses.

A Son Altesse.

Plaise à Son Altesse, à la trèshumble et instante prière de ses trèsobéissans serviteurs les violons en l'estat d'icelle, présentement an nombre de dix, entendre que, comme ainsi soit que, depuis quelque temps, ilz luy auroient remonstré comme ilz leur estoit deuz plusieurs années de leurs gages, à raison de trois cens frans par an, au contenu des certifficats qu'ilz en ont tiré de la Chambre des Comptes, sçavoir : à Louis Chaveneau trois milz cens frans, à Simon Noël autant, à Pierre Chaveneau seize cens cinquante frans, à François Trial douze cens frans, à Joseph Solera autant, à Jacques Collignon dict du Pont deux milz trois cens cinquante frans, à Charles Noël seize cens frans, à Noël Briffaut autant, à Nicolas Medard neuf cens frans, à Jean Tabourin trois cens frans, non comprins l'année dernière 1630, à qui elle est deubte à eux dix, à mesme raison de trois cens frans par an, qui monte en tout à vingt mille cens cinquante frans; pendant lesquelles années lesdits remonstrans ont contracté beaucoup de debtes en sommes notables, au payement desquelles ilz en sont journellement molesté et contrainct par leurs créanciers que leur ont fourny les choses nécessaires pour vivre, et notamment pendant la dernière année de la con-

tagion à Nancy, qu'il leur estoit interdict de gagner un seul denier de leur art et profession. Estant donc contrainct d'accourir aux bégnignes grâces de V. A., luy suppliant trèshumblement leur ordonner quelque payement sur et en déduction de ce qu'il leur est ainsi deuz, à celle fin qu'ilz se puissent s'acquiter envers leurs créditeurs, et outre que V. A. fera œuvre grandement équitable et méritoire, ilz continueront leurs prières envers le Créateur pour sa santé, prospérité et longue vie d'icelle.

De par le Duc de Lorraine, Marchis, Duc de Calabre, Bar, Gueldres, etc.

A nostre trèscher et féal conseiller d'Estat, auditeur des Comptes de Lorraine et trésorier général de noz finances, Claude Gennetaire, Salut. Nous vous mandons et ordonnons que, des deniers de voz charges, vous payiez et délivriez à noz chers et bien aymés Louis Cheveneau, Symon Noël, Pierre Cheveneau, François Trial, Joseph Soleray, Jacque Collignon, Charle Noël, Noël Briffaut, Nicolas Medard et Jean Tabourin, tous dix nos violons ordinaires, suppliants, la somme de trois mil frans, monnoie de noz pais, qu'ordonné leurs avons pour payement de leurs gages de l'année dernière mil six cents et trente, qu'est à raison de trois cents frans pour chacun d'iceulx.... Car ainsy nous plaist. Donné à Nancy, le vingtdeuxième febvrier mil six cents trente un.

CHARLES.

(Trésor des Chartes, pièces justificatives du compte du trésorier général de Lorraine, pour l'année 1630, liasse B. 1413.)

Mandement[1] de l'évêque de Toul ordonnant des prières pour le roi.

Extraict de la lettre de Monseigneur l'Evesque de Toul à Monsieur le Curé de St-Epvre à Nancy.

Monsieur,

C'est par ordre exprès du Roy que j'ay dressé ce mandement, et cela veut dire que comme je fais mon devoir en vous l'envoyant, vous devez faire le vostre en l'exécutant, sans quoy il ne peut qu'arriver des suites très-fascheuses pour vous; cest l'advis que vous donne

Monsieur Vostre très-affectionné serviteur
J. Evesque et comte de Toul.

Et à costé il est escrit : il faut attacher s'il vous plaist le mandement à la porte principalle de vostre église.

Extrait dudit mandement.

Mandement de Monseigneur l'Evesque et comte de Toul etc. pour ordonner à tous les curés de son diocèse de faire les prières pour le Roy.

Jacques de Fieux, par la grâce de Dieu et du St-Siége apostolique, évesque et comte de Toul, à tous les curés de nostre diocèse, salut et bénédiction en nostre S. J.-C. Ayant esté adverty qu'en plusieurs de vos paroisses on ne fait point les prières que nous avons ordonné pour le Roy et pour la famille royale, nous vous mandons et enjoignons très-expressément de satisfaire à ce debvoir avec tant d'exactitude que les plaintes de son obmission ne viennent pas jusques à nous. Quoy de plus juste de demander à Dieu la conservation de la personne sacrée du Roy que le ciel n'a comblé de tant de gloire qu'afin qu'il fût l'admiration et l'amour de la terre! et ne doit-on pas se faire un

1. Ce mandement curieux, qui ne semble pas avoir été imprimé, et qu'on ne trouve dans aucun recueil, fait partie de la collection de M. l'abbé Charlot.

point de religion de s'intéresser dans la prospérité d'un monarque dont le zèle s'applique avec tant de succès à extirper l'hérésie dans tous les lieux de son obéissance? Entrez donc dans la reconnoissauce de l'Eglise, vostre mère, et vous faisant une obligation indispensable d'exhorter vos peuples à présenter leurs vœux à Dieu pour un prince qui en est si chéry, procurez-vous et à eux le mérite d'un debvoir qu'il ne laissera pas sans récompense et évitez, par vostre exactitude à y satisfaire, les peines dont nous serions obligé de punir vostre désobéissance. Nous ordonnons à tous nos doyens ruraux et promoteurs de tenir la main à ce que le présent mandement soit exécuté, et, en cas de transgression, de nous en certifier, sans quoy nous leur déclarons qu'il sera procédé contre eux comme participans à la faute de laquelle ils ne nous auront point advertys. Donné à Toul en nostre palais épiscopal, le 30 décembre 1682. Signé J., évesque et comte de Toul; et plus bas : par mandement de Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime évesque et comte de Toul : De Laigle, et scellé des armes de mondit seigneur.

Brevet de sculpteur de l'hôtel du duc Léopold pour Barthélemy Guibal.

Aujourd'huy six octobre 1724, S. A. R. étant en sa ville de Lunéville et voulant traitter favorablement Barthelemy Guibal, sculpteur, demeurant audit Lunéville, sur le rapport qui luy a été fait de ses sens, fidélité et de l'expérience qu'il s'est acquise dans sa profession; pour ces causes, Sadite Altesse Royale a ledit Barthelemy Guibal pris, nommé et retenu, prend, nomme et retient par le présent brevet pour l'un des sculpteurs ordinaires de son

hôtel pour désormais, en cette qualité, jouir des droits, franchises et exemptions, fruits, proffits et revenus y appartenans et en deppendans, tels et semblables dont jouissent, peuvent et doivent jouir de droit les autres pourvus de pareils brevets. Mande S. A. R. à tous ses officiers domestiques, hommes et sujets qu'il appartiendra, de reconnoître ledit Barthelemy Guibal en la qualité susdítte de l'un des sculpteurs ordinaires de son hôtel, et de l'en laisser jouir et user pleinement et paisiblement sans aucun trouble ny empêchement contraires; telle étant la volonté de S. A. R. En foy de quoy elle a au présent brevet, signé de sa propre main, fait mettre et apposer son scel secret. Donné audit Lunéville, les an et jour susdits. Signé : Léopold....

(Trésor des Chartes, reg. des lettres patentes des années 1723-1725, f° 100 v°.)

Permission à un opérateur d'exercer son art et de dresser des théâtres pour y représenter des pièces comiques.

François, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, etc. A tous ceux qui ces présentes verront, Salut. Claude Philibert L'Escot nous a très-humblement fait représenter qu'à l'exemple de ses ancestres, il s'est appliqué à l'étude de la médecine et des fonctions d'opérateur; qu'il est fils de Jacques L'Escot, mort aveugle, et qui, par la qualité de ses remèdes et succès de ses opérations, s'étoit rendu recommandable et s'étoit acquis la confiance des personnes de distinction et du publique; que le suppliant, après avoir, dans sa jeunesse, suivy les facultez de médecine de Montpellier et d'autres universitez dans lesquelles il a soutenu différents actes publiques, se rendit près de son

père avee lequel ayant parcouru différentes provinces et travaillé à une infinité de cures considérables et singulières, il a hérité de ses talents et de différents secrets qu'une longue expérience luy avoit acquis dans les fonctions d'opérateur; et comme il souhaite procurer au public l'avantage qu'il peut tirer de ses remèdes, il nous a très-humblement fait supplier de vouloir luy accorder nos lettres de privilége, à l'effet de pouvoir exercer son art d'opérateur dans toutes les villes, bourgs et lieux de nos Etats qu'il jugera à propos, d'y faire dresser des théâtres pour y représenter des pièces comiques, y faire voir et connoître la vertu de ses remèdes, les débiter en public et en particulier, aux offres de traitter et médicamenter gratuitement les malades pauvres. A quoy inclinant, et voulant le traitter favorablement, nous, aprés avoir vû les certifficats de sa capacité, qui luy ont etté donnez par les sieurs Bagard, notre conseiller premier médecin, et le Voyer, notre conseiller premier chirurgien, avons permis et accordé... audit Claude Philibert L'Escot le privilége d'exercer son art d'opérateur dans toutes les villes, bourgs et lieux de nos Etats qu'il jugera à propos, d'y faire dresser des théâtres pour y faire la distribution de ses remèdes, avec deffences à toutes personnes de le troubler dans l'exercice de ses fonctions, à charge par luy de représenter nos présentes lettres de privilége aux officiers des lieux, et de traitter et médicamenter gratuitement les ma lades pauvres.... Donné à Lunéville, le 21 juillet 1730.

(Trésor des Chartes, reg. des lettres patentes de 1730-1735, coté B. 172, f° 2 v°.)

Paiement d'ouvrages faits par le peintre Duvigeon pour le duc François III.

De par Son Altesse Royale

Il est ordonné au S[r] Dominique Anthoine, trésorier général des finances, de payer à Duvigeon, peintre, la somme de quatre mil quatrevingt neuf livres dix sols, sçavoir : 2500 livres argent au cours de France pour prix de cinq tableaux faits par nos ordres ; 285 livres, aussy au cours de France, pour frais de voyages depuis Paris dans nos Etats et pour son retour, et 469 livres argent au cours de Lorraine, tant pour sa dépense en cette ville que pour frais d'un voyage à Commercy.... Donné à Lunéville le 2[e] décembre 1730.

Bon pour quatre mille quatrevingt neuf livres dix sols.

FRANÇOIS.

Humbert Girecour.

Receu le contenu au présent commandement, à Lunéville, le 3 décembre 1730.

DUVIGEON.

(Trésor des Chartes, pièces justificatives du compte du trésorier général de Lorraine, pour l'année 1730.)

Note sur l'usage qu'on pourroit faire du Palais et autres bâtiments de la vielle ville de Nancy pour le service de Sa Majesté.

Le S[r] Gautier a fait des recherches pour découvrir des plans du Palais bâti sur la Carrière, à Nancy, et du vieux château actuellement habité par M. de Custine, sans pouvoir y réussir ; il n'est pas possible qu'il les lèvent (*sic*) secrètement, n'ayant aucun accès libre dans ces bâtiments. Il faudrait qu'il eût des ordres s'il convenoit d'agir publique-

ment. Mais à présent, n'étant pas encore question d'une distribution détaillée, voicy quelles sont ses observations générales.

1° De placer le Gouvernement dans le nouveau Palais qu'on peut achever décemment, en supprimant beaucoup du projet sur lequel on a travaillé. Les remises et écuries seroient en bas, avec les cuisines, offices, etc. Le premier étage resteroit libre pour l'usage du gouverneur ; le second seroit destiné pour les domestiques, et le tout pourroit être habité.

2° De placer à portée de lui, dans le vieux château, tout l'état-major de la place, en y faisant des distributions convenables, surtout pour les écuries et remises qui en doivent dépendre. Tout est bâti.

3° De placer les cazernes à l'endroit qu'on nomme à présent l'Arsenal. C'est un grand corps de bâtiment situé sur la place Notre-Dame, où il y auroit peu de chose à faire. Il y a de plus vis-à-vis un emplacement très-propre à bâtir un autre corps de cazerne. Il y en a trois corps à la Citadelle, actuellement occupés par les troupes.

L'hôtel de la Monnoie seroit un des plus beaux corps de cazerne possible. Il y a sur la Carrière de très-grandes écuries voûtées et propres à faire des magasins qui appartiennent au prince.

On sent aisément que ce seroit mal usé du Palais neuf et de l'ancien de les destiner à cet usage. Comme il fera la décoration de la ville, il doit aussi être habité parce qu'il y aura de plus distingué.

(Cette note n'est ni signée ni datée, mais on peut, sans se tromper, lui assigner la date de 1737.)

(Archives de la Moselle, fonds C, Généralité de Metz. — Communication de M. Sauer, archiviste du département.)

Le trictrac de Stanislas.

M. le docteur Benoist, de Lunéville, possède le trictrac, en bois de grenadine, dont se servait le roi de Pologne au château de Lunéville. Le bon Roi avait légué par testament ce joli meuble à son stucateur, M. Chevalier[1], qui avait formé à Lunéville, au faubourg d'Alsace, une riche collection d'objets et de meubles curieux. M. le docteur Benoist a acheté ce trictrac de la personne même à laquelle il avait été adjugé lors de la vente aux enchères de la collection de M. Chevalier. Depuis, l'heureux possesseur a formellement refusé de s'en défaire, malgré les vives instances et les offres avantageuses d'un colonel polonais envoyé en Lorraine en 1816, par la Ville de Varsovie, dans le but de recueillir tout ce qui avait appartenu à Stanislas.

Sur ce trictrac, on voit encore les dames dont se servait le Roi. Il y a 16 dames blanches et 16 dames noires, en tout 32 dames, bien qu'il n'en faille que 30 pour jouer au trictrac. Les deux de plus (une blanche et une noire) servaient pour faire la partie de dames à la française, que Stanislas faisait quand il n'avait pas de joueur de trictrac.

Le couvercle, qui est en même temps échiquier, se sépare à volonté de la table.

Le Roi de Pologne aimait beaucoup à jouer au trictrac : c'était une de ses distractions favorites et quotidiennes. Il faisait sa partie régulièrement tous les jours, de deux à quatre heures, quand il résidait à Lunéville. Après son déjeuner, il descendait au Bosquet, entre onze heures et midi, pour y faire sa promenade. Il disait bonjour le premier à tous ceux qu'il rencontrait, afin de les mettre à l'aise avec lui, et causait familièrement avec ses sujets, de quelque condition qu'ils fussent. Quand il avait causé un certain temps avec quelque bourgeois se promenant comme lui dans le Bosquet, il lui disait, sans plus de façon : « *Monsieur, me ferez-vous le plaisir de faire ma partie de trictrac?* » Beaucoup de ceux auxquels il s'adressait ainsi s'excusaient en disant ne pas savoir ce jeu, surtout dans les premiers temps de son règne. Alors le Roi se récriait en disant : « *Comment! vous ne savez pas jouer à ce jeu!* » Aussi chacun se piqua bientôt d'honneur, à Lunéville, d'en venir à bien jouer au trictrac, afin d'être en état de faire la partie du Roi.

Quand Stanislas avait trouvé un partner, il le faisait monter avec

1. C'est M. Chevalier qui a couvert les murs de l'église de Bon-Secours de cette belle composition qui a le poli, le froid et la dureté du marbre.

lui dans ses appartements. Si l'on rentrait un peu avant deux heures, on ne commençait pas la partie ; Stanislas attendait toujours que deux heures sonnassent. Au coup de deux heures, il prenait un cornet et jetait le dé. L'usage est pourtant que la personne la moins haut placée des deux partners jette le dé la première, et que la rentrée appartienne à celui des deux près de qui tombe le numéro le plus élevé. Mais Stanislas agissait ainsi tout d'abord pour mettre encore plus à l'aise celui qu'il avait invité à faire sa partie. Au coup de quatre heures, le Roi se levait, et, si la partie n'était pas finie, il disait à son partner : « *Vous reviendrez demain achever la partie.* » Quand le partner s'excusait en disant qu'il n'était pas de Lunéville, et qu'il n'y serait plus le lendemain, Stanislas lui disait d'ordinaire : « *Restez, vous dînerez avec moi.* »

Dès que la partie de trictrac commençait, deux pages se plaçaient derrière le grand fauteuil du Roi, l'un de chaque côté ; et ils ne devaient pas bouger du tout pendant les deux heures que durait invariablement la partie. Heureusement, un cas qui se présentait assez souvent leur permettait de faire un mouvement. Stanislas, qui prisait fréquemment et abondamment, plaçait son mouchoir de poche sur l'un des bras de son fauteuil ; et quand par hasard le mouchoir tombait, vite les deux pages se précipitaient pour le ramasser, et échappaient ainsi à l'obligation d'immobilité silencieuse que l'étiquette leur imposait pendant la partie royale.

M. Benoist tient ces détails d'un page de Stanislas, M. Marchis, bisaïeul de M. Maurice Cosson, aujourd'hui avocat à Lunéville. Il a bien voulu me les raconter, et je me permets de les publier, avec leur naïveté, dans ce *Journal*, pour qu'ils montrent une fois de plus combien Stanislas était bon, simple, familier avec tout le monde, et à quel point il était digne, sous ce rapport, de succéder aux ducs de Lorraine qui avaient si longtemps traité leurs sujets comme des amis plutôt que comme des inférieurs. M. Noël a publié, à cet égard, des traits charmants de Léopold[1]. Il n'est pas sans intérêt de recueillir tous ces faits, petits en apparence, sans doute, mais qui ont leur portée pour faire juger les temps et les hommes, et pour nous faire voir sous

1. V. *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine*, n° 5, t. II, p. 194-196 ; et t. I, p. 79. — V. encore M. d'Haussonville, *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, 2e édition, t. IV, p. 59-60 ; — et le *Journal d'un Bourgeois de Nancy*, publié dans les *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*, t. VI, p. 42, 55, 59. — V. aussi M. du Mast, *Nancy, Histoire et Tableau*, 2e édit., p. 87-88.

son vrai jour cet *ancien régime* dont on a pu se faire un monstre en France, mais qui n'a jamais été bien affreux en Lorraine. Du reste, ces récits trouveraient naturellement leur place dans le recueil que nous désirerions voir paraître quelque jour sous le titre d'*Anecdotes lorraines;* l'abbé Bexon l'avait formellement promis dans la préface de son *Histoire de Lorraine* (p. X-XI) : il devait y faire entrer tous les traits et les anecdotes qui ne pouvaient trouver place dans le corps de son ouvrage, parce que la gravité de l'histoire n'avait pas permis de les y insérer; malheureusement il n'a pas tenu parole. Ne se rencontrera-t-il personne pour réaliser son dessein et pour recueillir enfin des faits et des traditions dont le souvenir s'efface chaque jour?

Louis LALLEMENT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Jules Desfossez, négociant, a fait don d'une épreuve encadrée de la gravure de Callot représentant le Parterre du Palais ducal.

— M. Maujean, maire de Loisy, a offert un tronçon d'épée du xve siècle, trouvé sur le territoire de cette commune.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a fait don d'une clé antique et d'une broche en fer, longue de 15 centimètres; ces deux objets trouvés dans des fouilles faites aux environs de la commune, où l'on suppose qu'ont existé des constructions gallo-romaines.

CHRONIQUE.

Le Président du Comité du Musée lorrain a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 28 décembre 1861.

» Monsieur, vous avez bien voulu me faire parvenir, au nom du Comité du Musée historique lorrain, un extrait du *Journal d'Archéologie lorraine*, contenant toutes les pièces de l'affaire relative à la reprise de possession de la belle et célèbre tente de Charles-le-Téméraire, et à son replacement définitif au Palais ducal de Nancy.

» La section d'archéologie du Comité a accueilli avec une vive satisfaction la communication de ce document; elle félicite le Comité

du Musée historique lorrain d'avoir pris l'initiative d'une mesure qui assure désormais la conservation du glorieux trophée de la bataille de Nancy.

» Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Secrétaire-général*,

» J. Rouland. »

— Notre honorable confrère, M. du Mast, a reçu de M. Saudbreuil, premier avocat général à la Cour impériale d'Aix, la lettre suivante qui lui a été adressée par le Président de l'Académie de cette ville, auquel il avait remis un exemplaire de la brochure dont il vient d'être parlé :

« Aix, le 3 décembre 1861.

» Monsieur et cher confrère,

» Je m'empresse de vous informer que, dans la séance d'hier, 2 décembre, j'ai communiqué à l'Académie la notice dont M. Guerrier du Mast vous avait prié de lui faire hommage. L'Académie a reçu cette communication avec un vif sentiment de gratitude, dont elle espère que vous voudrez bien être l'organe auprès de M. Guerrier du Mast. Elle ne pouvait que s'intéresser grandement à un fait historique des plus glorieux pour la maison d'Anjou-Lorraine, dont les souvenirs sont encore si vivants dans l'esprit et le cœur de tous les Provençaux.

» Agréez, etc. L. Cabantoul,

» *Président de l'Académie.* »

BIBLIOGRAPHIE.

On trouve à la librairie L. Wiener, rue des Dominicains, l'*Inventaire des Archives communales et hospitalières de la Meurthe antérieures à 1790*, par M. Henri Lepage.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1862.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 mars.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Treize membres assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. le Président communique des lettres par lesquelles MM. de la Hautoy, de Courcel et Fontaine remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

Ouvrages offerts à la Société.

Vues de Nancy. Envoi de M. Viener.

Lettre à M. Ch. Robert sur un denier de Mirecourt, par M. Laprevotte.

Albestroff, siége d'une châtellenie de l'évêché de Metz, par M. AUG. PROST.

Essai sur l'histoire de la ville et des faubourgs d'Epinal, par M. CHARLES CHANZY.

Précis chronologique de l'histoire de la ville de Saint-Dié, par LE MÊME.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1861, 15e volume, 3e trimestre.

Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy, tome XXII, 1859.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé CORBLET, 6e année, nº 2, février 1862.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nº 39, 1861.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1861.

Revue des Sociétés savantes des départements, 2e série, tome VI, décembre 1861.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : la Ville de Rambervillers, représentée par son maire; MM. Philippe de Golbéry, Chappuy, Emile Thiéry, François Lacour, le comte Ludovic de Bourcier et le comte Charles de Bourcier.

Sont présentés comme candidats : MM. Henri Costé, conseiller de Préfecture, par MM. Cournault, H. Lepage et de Rozières; le baron Frentz de Klopstein, propriétaire à Ville-en-Woëvre (Meuse), par MM. de Metz-Noblat, de Rozières et de Bonneval.

Lectures.

M. Aug. Digot donne lecture d'une dissertation *sur un*

Ordo du XIIe *siècle.* La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. H. Lepage communique la première partie d'une notice de M. Monnier sur une ***Trouvaille de monnaies faite à Dieulouard.***

MÉMOIRES.

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE.—CHARTE DE SARRALTROFF. — DU SERVICE DES FEMMES, EN TERME DE FÉODALITÉ.

M. Lepage, dans son Inventaire des Archives communales du département de la Meurthe (*Annuaire* de 1862), a publié la charte d'affranchissement, jusqu'alors inédite, des habitants de Sarraltroff, du 17 décembre 1672. Le seigneur les affranchit, tant pour lui que ses héritiers et ayant cause, « *du service de leurs femmes.* »

Ces mots, soulignés par le savant Archiviste, semblent faire allusion à un de ces droits immoraux dont, suivant M. de la Ferrière, la fausse érudition du XVIIIe siècle a fait tant de bruit.

Quel était ce service? Il consistait, pour les filles, à servir gratuitement chez le seigneur pendant une année.

A l'appui de cette assertion, voici quelques extraits d'une longue requête adressée au duc Léopold par les habitants des villages de Steinzel (Oberstinzel), Dolving et Gosselming.

L'auteur, avocat au Conseil, après avoir flétri la conduite inique du sieur de Bande, alors seigneur de Sarreck, ajoute : « Mais de quoy s'est avisé le sieur de Sarreck de vouloir estendre la prétendue condition serve jusqu'au service des garçons et des filles des familles des suppliants pendant une année, à quoy il les obligeroit,

sans doute, s'il parvenoit à faire déclarer ces derniers de condition serve. Ne conçoit-il pas que ce devoir est si fort indépendant de ladite condition, que, quoique la dame du Plessis ait fait déclarer les habitants d'Eich et de Reding, par arrêt du Parlement de Metz, du 28 juillet 1706, aux droits de fourfuyance, elle fut chargée de faire preuve, avant faire droit sur le chef des garçons et des filles pendant une année, qu'auparavant la transaction du 2 janvier 1668, François de Saintignon ou ses auteurs avoient joui desdits droits, et les habitants à prouver le contraire[1]. »

Plus loin, l'avocat des habitants, Me Simon, demande au duc « s'il est permis de dire que ces servitudes abusives, exigées des jeunes gens et des jeunes filles avant leur mariage, ont été confirmées par une sentence du prévôt de Salbourg, du 19 mars 1670, et que la dame du Plessis, ayant obtenue ce droit sur les habitants de Eich et de Reding, villages faisant partie autrefois de ladite seigneurie de Sarreck, c'est une conséquence infaillible que les suppliants doivent les mêmes servitudes. »

En terminant sur ce grief, l'avocat veut la prescription « pour ces servitudes d'esclavage. Rien n'est-il plus naturel, dit-il, que de secouer le joug d'un fardeau aussi pénible, lorsque la justice ni l'équité n'obligent pas de le supporter, et qu'au contraire qu'on peut employer l'un et l'autre pour s'en libérer ![2] »

1. Une transaction eut lieu, le 28 juillet 1706, entre le seigneur de Reding et ses sujets.

2. V. aux Archives communales de Dolving, un cahier in-folio, de 32 feuilles, timbré aux armes de Lorraine et de Bar, intitulé : « Requête employée pour contredite en productions et pour salvations pour les maire, habitans et communautés de Steinzel, Gosselming et Dolving, appelants et incidemment intimés contre le sieur de Bande, seigneur de Sarreck, chambellan de S. A. R. Fait le 29 décembre 1721. (Pièces de procédure pour les droits féodaux, les forêts, etc.)

Ce n'était pas la première fois que les habitants des trois villages ci-dessus mentionnés se prétendaient exempts de servitude : le sieur de Guermange, en 1681, ayant donné son dénombrement de la terre de Sarreck, avait déclaré « les habitants desdits villages, sujets de condition serve, de forfuyance et de formariage envers ledit seigneur, et obligés à lui faire toutes corvées de charrue, charrois et de bras à volonté, moyennant la nourriture, comme d'ancienneté. »

Les habitants, un an après, protestèrent par devant notaire, se déclarant affranchis « de la condition serve, forfuyance et formariage, et demandèrent un règlement, comme les autres villages de la baronnie de Sarreck[1] », voulant désigner ainsi Sarraltroff et les autres villages affranchis par les sieurs de Lutzelbourg, et dont les bans touchaient les leurs.

Pour en revenir au procès du sieur de Bande, Léopold, en 1722, nomma des commissaires pour examiner ses prétendus droits seigneuriaux ; ce furent MM. Bourcier de Villers, Reboucher et Ravinel. Je n'ai pu connaître le résultat de leur enquête ; mais tout porte à croire qu'elle fut en faveur des trois communautés, car on n'entendit plus parler de ces servitudes, que Me Simon qualifiait, avec tant de justice, de « contraires à la liberté des peuples, et d'abus, pour ainsi dire, réformés dans tous les Etats de la chrétienté. »

ARTHUR BENOIT, de Berthelming.

1. Archives comm. de Dolving.

LE CHATEAU D'HAROUÉ.

Le village d'Haroué, comme presque tous ceux de la Lorraine, possédait, dès une époque reculée, les uns disent dès le XIIe siècle, une maison forte dont on ne connaît pas même aujourd'hui le véritable emplacement. On ignore également quelle était son importance. Tout ce qu'on sait d'une manière précise, c'est qu'au XIVe siècle il appartenait à une famille qui portait le nom d'*Erouel* ou *Harouel*.

En 1438, Guillaume de Dommartin, qui en était possesseur, ayant eu « débats et discors » avec le fameux Antoine, comte de Vaudémont, vassal redoutable qui disputa la couronne ducale à René d'Anjou, le comte vint mettre le siége devant la maison d'Haroué, la prit « par force d'armes, et la plus grande partie d'icelle fut démolie et abattue. »

En 1471, Louis de Dommartin, l'un des héritiers de Guillaume, avait « la quarte partie » de cette maison, ainsi qu'on le voit dans un acte de dénombrement donné par ce seigneur à Nicolas, duc de Calabre. On sait qu'à cette époque, les châteaux, aussi bien que les villages où ils étaient situés, n'appartenaient pas toujours à un seul propriétaire : l'un avait quelquefois le donjon; un second, la tour qui défendait l'entrée ; un troisième et un quatrième, des portions plus ou moins considérables des bâtiments. Ainsi, en 1509, Thiéry de Lenoncourt, qui avait précédemment obtenu la permission d'ériger un signe patibulaire à Haroué, possédait « la moitié du chastel clos et forte maison dudit lieu, les foussez; devant ledit chastel une maison avec ses appartenances. »

Au XVIe siècle, Isabeau d'Haroué ayant épousé Jean de

Bassompierre, ce « chastel » devint la propriété de cette dernière famille : l'un de ses membres, Christophe de Bassompierre, le père de celui dont je parlerai tout à l'heure, fit remplacer l'ancienne maison forte par un château, également fortifié, qu'il fit magnifiquement bâtir. Aussi, lorsqu'en 1623, Haroué devint le chef-lieu d'un marquisat, érigé par le duc Henri II en faveur du célèbre François de Bassompierre, maréchal de France, le château, siége de cette importante seigneurie, était-il « renommé non-seulement pour divers somptueux édifices et entr'autres pour une chapelle de structure très rare, mais aussi pour tous autres ornemens et dépendances qui se pouvoient désirer en maison très-accomplie. »

C'est là, ainsi qu'il a pris soin de le consigner dans ses Mémoires, que Bassompierre reçut le jour et passa les premières années de sa vie :

« Je naquis, dit-il, le dimanche, jour de Pâques fleuries, le douzième avril, à quatre heures du matin, en l'année 1579, au château de Harouel, en Lorraine... On m'éleva en la même maison jusqu'en octobre 1584, qui est le plus loin dont je me puisse souvenir, que je vis M. le duc de Guise Henry, qui étoit caché dans Harouel pour y traiter avec plusieurs colonels des lansquenets et raistres, pour les levées de la Ligue. Ce fut lorsque l'on commença à me faire apprendre à lire et à écrire, et ensuite les rudimens...

» Au commencement de l'année 1587, ma mère accoucha de mon jeune frère African. On nous mena à Nancy, sur l'arrivée de la grande armée des raistres, qui brûlèrent le bourg de Harouel...

» En l'année 1588..., nous ne bougeâmes de Harouel et Nancy, où mon père arriva à la fin de l'année, échappé

de Blois... Nous allâmes (1591), mon frère et moi, au mois d'octobre, étudier à Fribourg en Brisgaw... Nous n'y demeurâmes que cinq mois, parce que Gravet, notre précepteur, tua La Mothe, qui nous montroit à danser. Ce désordre nous fit revenir à Harouel, dont la même année ma mère nous mena à Pont-à-Mousson pour y continuer nos études. Nous n'y demeurâmes que six semaines, puis vînmes passer les vacances à Harouel... » Il en fut de même en 1593 et 1594.

Après différents voyages, Bassompierre revint voir sa mère à Haroué, en 1598, et, au bout de quelques jours, il en partit pour se lancer sur le grand théâtre de la capitale. « Nous partîmes de Harouel, mon frère et moi, avec ma mère et mes deux sœurs, en fort bel équipage, le lendemain de la Saint-François, le 5 octobre de la même année 1598, et passant par Coligny et Vitry, Fère Champonnoise, Provins et Nangis, nous arrivâmes à Paris le 12 du même mois d'octobre... »

En 1601, Bassompierre vint passer quelques jours à Haroué, ainsi que sa mère, qui arrivait de France. A partir de cette époque, il fut longtemps sans revoir la demeure paternelle : en 1625, il y fit une courte apparition, qui fut la dernière.

Depuis lors, tous les récits consignés dans ses Mémoires, écrits du fond de la Bastille, ne parlent plus que de l'occupation et de la dévastation de son château, tantôt par les troupes lorraines, tantôt par les troupes françaises. En 1635, dit-il, « ma maison de Harouel fut prise par les troupes de M. de Lorraine, commandées par un nommé du Parc, qui y mit garnison, ayant précédemment brûlé Cartenay, un de mes villages proche de ladite maison, et pris les chevaux et le bestial de quinze autres villages de la même terre... »

« J'eus en ce temps-là (au mois de décembre 1635) nouvelle comme le pénultième du mois précédent, la garnison mise par les gens du duc Charles de Lorraine à Harouel en étoit sortie, et que le marquis de Sourdis y en avoit remis une autre pour le roy, le samedy premier jour de décembre...

» Le 12 (janvier 1636), je reçus la triste nouvelle de la mort de ma mère la segrette (secrète) de Remiremont, et peu de jours après on me manda comme les commissaires des vivres du roy avoient enlevé les bleds de ma maison de Harouel, qui est mon principal revenu ; et ce non seulement sans payer, mais sans en avoir voulu donner de certificat de l'avoir pris.

» Le mois de février arriva, au commencement duquel on me manda de Lorraine qu'un nommé le sieur de Villarsceaux avoit commission du roi de razer ma maison de Harouel, qui me fut bien cruel, et fis faire instance à M. le Cardinal (de Richelieu) pour détourner cet orage...

» Le mois de may ne fut pas moins douloureux... Le duc de Weimar eut département du roy pour rafraîchir son armée dans le comté de Vaudémont et dans mon marquisat de Harouel, qui lui fut donné au pillage ; ce qu'il fit si bien exécuter que toutes les pilleries, cruautez et inhumanitez y furent exercées, et ma terre entièrement détruite, au château près, qui ne put être pris par cette armée, qui n'avoit point de canon...

» On me manda (janvier 1637) de Lorraine la continuation de la désolation de mon bien, la retraite de presque tous les habitans de la terre de Harouel, dans le bourg et dans la maison, lesquels la remplissoient de maladies et d'infection...

» Le mois de septembre (1638) me donna une disgrâce

bien amère, qui fut que le duc Charles... envoya, le lundi 5 de mois, le colonel Cliquot, avec trois régimens d'infanterie, trois de cavalerie et deux pièces de canon, prendre ma maison de Harouel..., afin que par ce moyen ce qui restoit de ce misérable marquisat fut entièrement pillé et déserté... »

Au mois d'octobre suivant « j'eus nouvelle que mes sujets de Harouel et de tout ce marquisat abandonnoient les villages, leur étant impossible de subsister, ayant les troupes du duc Charles, qui tenoient le château, et celles du roy, qui, aux occasions, les traitoient comme ennemis, et de telle sorte que le samedy 30 de ce mois, le sieur de Bellefons, maréchal-de-camp, vint, la nuit, surprendre le bourg même de Harouel et le pilla entièrement...

» Au commencement du mois de juillet 1639, M. du Hallier ayant ramassé quelques troupes, vint assiéger ma maison de Harouel, et après l'avoir fait sommer, et que ceux qui étoient dedans de la part du duc Charles eurent fait refus de se rendre, il la battit avec deux pièces de canon qu'il avoit amenées ; après avoir enduré soixante et dix coups de canon, ledit sieur du Hallier, à la prière du comte et de la comtesse de Tornielle et de mon neveu Gaston, qui étoient dedans, il la receut à composition, le mercredy 8, et y laissa garnison de 30 soldats à mes dépens... »

Là s'arrêtent les Mémoires de Bassompierre : suivant Durival, Richelieu fit détruire en partie le château d'Haroué, et les statues qui le décoraient furent mutilées.

Bassompierre avait acquis beaucoup de gloire, avait été, s'il faut ajouter foi à ses indiscrétions, très-heureux près des femmes, mais il n'en avait pas été de même pour lui sous le rapport de la fortune : à sa mort, arrivée en 1646,

sa succession fut abandonnée par sa famille, et la terre d'Haroué resta comme sans possesseur jusqu'au commencement du siècle dernier. Ce fut alors qu'elle passa dans la maison de Craon, dont elle prit plus tard le nom, en vertu de lettres patentes de Louis XV, du mois de février 1768.

Le vieux château des Bassompierre, qui avait eu tant à souffrir pendant les guerres du siècle précédent, et qui, « étant fort caduc, ne pouvoit plus subsister, » fut abandonné, et on éleva, sur une partie de l'emplacement qu'il avait occupé, le superbe édifice qui se voit encore aujourd'hui. Le célèbre Germain Boffrand, qui en fut l'architecte, nous en a laissé une description que je vais reproduire :

« Il consiste, dit-il, en une avant-cour séparée de la cour du château par un large fossé d'eau vive qui renferme le principal corps de logis et les ailes flanquées de quatre tours. A côté du château, il y a une grande basse-cour où sont les écuries, les remises de carrosses et les autres commodités d'une grande maison.

» Le principal corps de logis est distribué à deux appartemens; l'aile à droite a une chapelle et deux appartemens, et l'aile à gauche est appliquée aux offices et cuisines. Le premier étage est distribué à deux grands appartemens et à d'autres plus petits.

» Le deuxième étage est aussi appliqué à plusieurs appartemens et à des logemens d'officiers et de domestiques.

» Les souterrains sont voûtés dans toute l'étendue du bâtiment, et sont employés à une orangerie sous le principal corps de logis, et sous les ailes à des salles pour l'été et aux autres commodités de la maison.

» Quoique ce bâtiment soit moderne, il a été construit

avec des tours sur les vestiges d'ancien château, qui, étant tout caduc, ne pouvoit plus subsister.

» Les façades du principal corps de logis, sur la cour et sur le jardin, sont ornées d'un ordre d'architecture ionique au rez-de-chaussée, d'un ordre corinthien au premier étage, et au-devant des ailes, d'un péristyle de colonnes d'ordre ionique, conduisant à couvert au principal corps de logis. »

A part quelques changemens dans les dispositions intérieures, à part quelques dégradations, suite inévitable du temps, et qu'une main aussi libérale qu'intelligente a fait disparaître, le château d'Haroué est encore tel que l'a décrit Boffrand; mais cette description, froide et technique, ne donne qu'une idée bien imparfaite de la grandeur et de la beauté de cet édifice : Boffrand ne parle, en effet, ni des immenses jardins, avec leurs allées d'arbres séculaires, ni du large escalier à trois rampes par lequel on y descend ; escalier vraiment princier, décoré, de même que la cour d'entrée, de plusieurs groupes en pierre qui ornaient autrefois la Carrière de Nancy.

L'intérieur du château répond dignement à l'extérieur : la plupart des appartements ont un aspect grandiose ; les uns sont tendus en superbes tapisseries de Flandre et renferment des meubles précieux, des objets d'art de toute espèce ; les autres sont décorés de divers portraits de famille, parmi lesquels on remarque ceux d'Isabeau de Beauvau (1454) et de son mari, Jean de Bourbon, comte de Vendôme, prince du sang royal de France; de Charles de Beauvau (1580), seigneur de Fléville, Manonville, Hurbache, Faucompierre et Saint-Dié, en partie, etc., premier gentilhomme de la chambre d'Henri de Lorraine, marquis de Pont-à-Mousson, bailli et capitaine d'Hatton-

châtel ; — de Jean-Jacques de Ligniville (1588), colonel d'un régiment lorrain sous le duc Charles III ; — de Louis de Beauvau, comte de Tremblecourt (1596), lieutenant-général en Bourgogne pour le service de la France ; — de Jean de Beauvau (1598), lieutenant-général dans l'armée du roi Henri IV, marié à Françoise du Plessis, sœur d'Armand du Plessis, cardinal de Richelieu ; — de René-François de Beauvau (1719), archevêque-duc de Narbonne, dont le buste est en marbre blanc; — de Charles-Just de Beauvau, né en 1720, maréchal de France et membre de l'Académie française ; — enfin, de Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixheim, et d'Anne-Marguerite de Beauvau, sa femme.

Par ce mariage, qui eut lieu le 19 octobre 1721, la maison de Beauvau, qui était déjà alliée à celle de Bourbon, le fut à la maison de Lorraine. D'autres honneurs lui étaient encore réservés : par un diplôme du 13 novembre 1722, l'empereur Charles VI déclara M. de Beauvau et son fils aîné princes de l'Empire, et, en 1727, le roi Philippe V les fit grands d'Espagne de première classe.

Marguerite de Beauvau, dont il vient d'être parlé, était fille de Marc de Beauvau, grand écuyer de Lorraine : on montre aux curieux, comme une précieuse relique, la gigantesque épée d'honneur dont se servait ce haut dignitaire dans les grandes cérémonies ; la poignée, richement ciselée, est semée de croix de Lorraine et d'alérions ; le fourreau, en velours rouge, est aussi couvert de ces emblèmes nationaux.

Quelques souvenirs historiques pleins d'intérêt se rattachent au château d'Haroué : c'est là que, le 6 mars 1737, lendemain de la bénédiction de son mariage avec le roi de Sardaigne, Elisabeth-Thérèse de Lorraine, fille de

Léopold, vint avec sa mère et la princesse Charlotte, sa sœur, le prince de Carignan, la princesse d'Armagnac, la duchesse de Richelieu et plusieurs dames et seigneurs de la cour, qui suivaient tristement la veuve et les filles du meilleur de nos souverains ; c'est là que ces princesses se donnèrent le baiser d'adieu, l'une pour aller monter sur un trône, l'autre pour aller prendre possession de la petite principauté de Commercy, devenue son apanage.

Stanislas séjourna aussi à Haroué ; on y a conservé le lit où coucha le Roi de Pologne et la modeste table sur laquelle il prit son déjeuner.

Telle est, autant, du moins, qu'il est permis de la suivre à l'aide des renseignements incomplets qu'on possède, l'histoire du château d'Haroué : maison forte aux XIVe et XVe siècles, château féodal aux XVIe et XVIIe, château princier dans le siècle dernier, il a passé par toutes les révolutions que le pays lui-même a subies dans son existence et dans ses institutions ; mais ce qu'il a de particulier, c'est d'avoir successivement appartenu à deux familles illustres, qui, l'une et l'autre, ont produit des hommes éminents dans la guerre, dans la diplomatie, dans l'Eglise, on pourrait presque ajouter dans les lettres, si les Mémoires de Bassompierre et ceux du marquis de Beauvau n'étaient pas moins des productions littéraires que de précieux recueils de documents historiques.

Henri LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la comtesse d'Hoffelize a bien voulu faire don au Musée d'une fort belle amphore trouvée près de l'ancien camp romain de Longuion. Ce vase, dont la partie supé-

rieure seulement est légèrement ébréchée, mesure en hauteur 0m 80 cent., et en circonférence, 1m 05. Il est en terre rouge, d'un grain très fin et d'une forme élégante.

— M. Salmon, de Manhoué, membre de la Société d'Archéologie lorraine, a offert quatre morceaux du briquetage de la Seille.

— Enfin, notre compatriote, M. Homo, de Bourdonnay, ancien négociant à Paris, a enrichi la collection numismatique du Musée d'une importante série de pièces trouvées à Tarquinpol, presque toutes en argent et d'une belle conservation, parmi lesquelles un Septime-Sévère et deux monnaies consulaires; testons, quarts et 8es d'écus des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, Charles X (cardinal de Bourbon); un écu et un demi-écu de Philippe II, roi d'Espagne, frappés à Milan; enfin, un jeton de la Chambre des Comptes de Lorraine, du temps d'Antoine, et deux pièces du duc Henri II.

CHRONIQUE.

Des fouilles intéressantes viennent d'être faites sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Beaupré, et il nous est permis d'espérer que quelques débris curieux viendront enrichir le Musée lorrain. Malheureusement, et malgré les recommandations qui leur avaient été faites par le propriétaire, les ouvriers ont brisé plusieurs morceaux qu'ils auraient dû respecter.

Notre confrère, M. Joly, architecte à Lunéville, chargé, un peu trop tard, de surveiller les fouilles, a pu constater quelques mutilations commises de cette manière, mais il a pu en empêcher d'autres. Voici quelques-uns des détails qu'il a eu l'obligeance de nous adresser :

« Une belle dalle en pierre dure, parfaitement conservée, vient d'être brisée en morceaux avant que j'aie eu le temps de déchiffrer autre chose qu'un fragment qui porte : « *Ci gist noble...* » ; le reste est tellement dispersé dans des amas de matériaux, qu'il m'a été impossible d'en retrouver la moindre trace.

» J'ai été plus heureux près d'une autre pierre tombale ; elle est

cassée en trois morceaux, mais il est facile de les rejoindre, et, à part ce détail, il n'y manque rien. C'est la tombe de *Jehanne*, femme à seigneur Aubert de Parroy, enterrée à Beaupré en 1281. La noble dame est figurée en creux sur la pierre, les mains jointes, les yeux baissés et un chien, symbole de la fidélité, sous les pieds. Une arcature en forme de dais, qui se retrouve fréquemment dans les monuments de ce genre, encadre le tout.

» J'ai réuni aussi les fragments, calcinés par le feu, d'une épitaphe en marbre noir sur le sol de l'église; j'y ai rassemblé ces mots : *Ici... premier... du roi de Pologne.... à Lunéville... Aoust* 1742 *ou* 49.....

» Les hommes qui ont fouillé ici, ont emporté chez eux des têtes de figurines en pierre tendre, qui ont dû être détachées des tombeaux des ducs. Je tâcherai de les leur faire restituer....

» J'ai trouvé, hier encore, un chapiteau roman des nefs latérales; je l'ai dessiné. Il y a un certain nombre de bases de colonnettes engagées que je relèverai; enfin, des culs-de-lampe, en pierre tendre de la Meuse, qui doivent se rapporter aux tombeaux, quelques torses ou débris mutilés des angelots qui devaient figurer à la tête des statues des ducs couchés sur leurs tombeaux. Quant à celles-ci, après avoir été longtemps exposées aux intempéries des saisons, sur le sol même de l'abbaye, la pierre s'est délitée et altérée; on les a mises en morceaux et portées sur les bords de la rivière, il y a environ 25 ans.

» Le fermier de Beaupré m'a conduit sur l'emplacement même du chœur; il m'a indiqué positivement le caveau où était le duc Raoul, à la place où l'on a trouvé, l'an dernier, l'inscription que Léopold y avait fait mettre quand on a réparé l'église.

» Il y a encore sur cet emplacement du chœur une grande quantité de corps qui n'ont point été exhumés...

» Ce qu'il est permis d'affirmer d'avance, c'est que l'obituaire complet de Beaupré reste encore à faire. Ceux qu'on a donnés renferment beaucoup de choses hasardées et sont incomplets pour les temps modernes... »

M. Jaquiné, ingénieur en chef, propriétaire de la ferme de Beaupré, a bien voulu nous promettre de mettre à la disposition du Musée lorrain tous les fragments qui seraient jugés dignes de figurer dans cette collection.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1862.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 avril.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Treize membres assistent à la séance.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Le Président communique une lettre de M. François Lacour, qui remercie la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

En déposant sur le bureau le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg,* par M. Louis Benoit, le Président informe la Société que M. Pardieu, à qui ce

travail avait été communiqué, a bien voulu offrir de rassembler les notes qu'il a recueillies sur le canton de Thiaucourt, afin qu'elles soient mises à la disposition de la personne qui rédigera le Répertoire de l'arrondissement de Toul. Le Président a écrit à M. Pardieu pour le remercier et le prier de lui adresser les notes en question, que la Société recevra avec reconnaissance.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice nécrologique sur le docteur F. Bonfils, professeur honoraire à l'Ecole de Médecine de Nancy, par M. Ch. Hequet.

Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par M. Chabert.

Deux lettres inédites du maréchal duc de Belle-Isle, touchant l'établissement définitif de la Société royale des Sciences et Arts de Metz, par M. Chabert.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, tome X, 3e cahier, 1860.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome VII, 1859-60-61.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, 6e année, n° 3, mars 1862.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxembourg, 16e vol., 1860.

Annales archéologiques publiées par M. Didron aîné, tome XXII, 1re livraison.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, tome VIII, 1re livraison, 5e série.

L'Institut, février et mars 1862.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Henri Costé et le baron Frentz de Klopstein.

Sont présentés comme candidats : MM. Ernest Pierson, de Villers, par MM. L. Benoit, de Rozières et H. Lepage; René Constantin, par MM. Wiener, H. Lepage et Gillet; Claude, avocat, par MM. Beaupré, Welche et Gillet.

Lectures.

M. Aug. Digot achève la lecture de la notice de M. Monnier sur une *trouvaille de monnaies faite à Dieulouard.* La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. Guérard communique une note intitulée : *le Béthléem.*

M. H. Lepage donne lecture de la première partie du travail de M. L. Benoit, sur *la tombe de Henry-le-Vieux, seigneur de Fénétrange.*

MÉMOIRES.

LE BÉTHLÉEM.

Un petit spectacle de figures mouvantes, connu à Nancy sous le nom de *Béthléem*[1], disparut, il y a quelques an-

1. L'idée première de ce spectacle, ou peut-être seulement des personnages qui y étaient mis en scène, n'appartient pas à l'individu dont il va être question, mais à un nommé Nicolas Guillot, né à Nancy, en 1701, dans une maison de la Grande-Rue. Lionnois (*Hist. de Nancy*, t. II, p. 398) parle longuement de cet artiste, car on peut le qualifier ainsi, qui eut l'honneur de travailler pour Léopold et Stanislas. Il eut un frère, nommé François, né aussi à Nancy, en 1709, et qui s'occupa également à modeler en cire des figures et des portraits. Lionnois mentionne, enfin, un Charles Guillot, né en 1717, mort prêtre et sous-chantre de la Primatiale, en 1778, qui s'est rendu célèbre par ses plans de fortifications, églises, châteaux, etc., exécutés en carton avec une adresse incroyable Il y en a encore quelques spécimens dans des cabinets d'amateurs.

nées, après avoir été successivement établi dans les rues de la Primatiale, de Saint-Julien et des Maréchaux. Si cette disparition eut lieu sans éclat, son arrivée, au contraire, en excita un assez violent parmi les membres du Conseil de ville, en 1752; fait qui nous est révélé par leur délibération du 8 juin.

Voici une copie textuelle et de l'annonce du spectacle et de la délibération qui en fut la conséquence.

Nous avons trouvé ces deux documents dans le volume 29, page 1re des délibérations du Conseil de ville, du 17 mai 1752 au 23 juin 1767.

ANNONCE DU SPECTACLE.

Par Permission
de Messieurs les Magistrats de cette Ville
Messieurs et Dames

Vous êtes avertis que le sieur Courtois, Modeleur, Machiste et ouvrier en cire, Bourgeois de cette ville, a l'honneur de présenter au Public une pièce très-curieuse, qui n'a jamais paru, composée d'un grand nombre de figures mouvantes, faites en cire et en relief, dont il espère l'applaudissement de tous les connaisseurs.

Elle représente

La venue de Notre-Seigneur Jésus-Christ, un ange qui adore l'Enfant Jésus, levant les yeux au ciel et ouvrant les bras. La Sainte-Vierge tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux, elle le découvre pour recevoir les Roys qui lui offrent leurs présens, suivis de leurs Pages, Chameaux et autres équipages, et à l'instant l'Enfant Jésus donne sa bénédiction sur les présens qui lui sont offerts.

Ensuite paraît la Sainte-Vierge dans son Oratoire, où l'on voit l'ange Gabriel qui lui présente un bouquet d'une main, et de l'autre lui montre le Saint-Esprit, lui disant que cela vient du Tout-Puissant, la Sainte-Vierge lui fait une profonde révérence en signe d'obéissance.

Voici le détail de tous les autres mouvements représentés dans ladite Pièce.

Des oyes crians et battans des ailes, un cocq qui chante, et un autre qui lui répond dans un autre village. Une poule coquetant comme si elle venait de pondre son œuf.

Trois scieurs de long, une femme qui file au tour, une autre qui dévide du file d'une jalande sur un dévidoir. Un homme qui fend du bois, une femme qui trait sa vache. Des moutons qui paissent, un autre qui tette sa mère ; d'autres qui se battent à coups de tête ; d'autres enfin qui se font entendre par différents cris, le tout au naturel.

Un berger qui dort ; un autre qui l'éveille, et à l'instant le berger se réveille de façon qu'il semble être vivant, un autre berger qui rappelle son troupeau avec sa trompette, une vache qui muge.

Plusieurs chiens qui abboyent après un chat, le chat cherchant à s'évader, se met à miauler d'une voix naturelle.

Un grand nombre de cignes qui se promènent dans un vivier, de là passent à travers les jets d'eau.

La fuite de saint Joseph en Egypte, la Sainte-Vierge montée sur un asne, tenant l'Enfant Jésus, et saint Joseph derrière qui chasse l'asne avec un bâton, l'asne qui se met à braire.

Trois laveuses de lessive qui se font entendre. Une meunière qui donne à manger à ses poules, et sa fille qui les chasse de différents endroits pour les rassembler.

Un gagne-petit aiguisant des outils, plus moulins tournans à vent et à eau.

Une chèvre qui appelle son petit, trois batteurs en grange, trois forgerons.

Hérode sur son trône qui ordonne le massacre des Innocens ; Hérodias sa femme qui demande grâce pour son fils, le Roy refuse, aussitôt on voit les satellites courrir après les femmes pour détruire leurs enfans. La Présentation au temple, le Grand-Prètre Simon tenant l'Enfant Jésus entre ses bras, l'embrasse et le reconnaît pour le fils de Dieu : la Sainte-Vierge aux pieds du Grand-Prêtre tenant un panier où sont deux tourterelles qu'elle offre pour prix de sa Purification.

Un Rabin occupé à lire les Prophéties de l'ancien Testament.

Un carillon de huit cloches assorties, où sont représentés Jacquemart et sa femme, qui sonnent différents airs.

La représentation du Petit Bébé, de sa grandeur naturelle, qui répond à tout ce qu'on peut lui demander.

Un Arménien qui sonne de la trompette au naturel.

La Représentation de l'Impératrice Reine d'Hongrie, vous la voyez tenante une bourse à la main, et qui remercie le monde d'une profonde révérence quand on y met quelque chose.

Tous les mouvements que je viens de vous expliquer sont si naturels qu'ils semblent être vivans.

La Représentation de ladite Pièce dure une heure au moins ; l'on commence pour le matin depuis huit heures jusqu'à neuf, depuis dix jusqu'à onze ; l'après-dîné depuis deux heures jusqu'à trois, depuis quatre jusqu'à cinq, depuis six jusqu'à sept, et pour la commodité du Public, depuis neuf jusqu'à onze.

Il est logé dans la maison des sieurs Adam, près le Pont-Mouja.

L'on prend par personne.....

Au dos de cette pièce est écrit.

Pièce unique cottée et paraphée ne *varietur,* en exécution de la délibération de la Chambre du huitième juin 1752.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE VILLE.

Cejourd'hui huitième juin mil sept cent cinquante-deux, la Chambre assemblée extraordinairement sur ce qu'il est parvenu à sa connaissance, qu'il s'étoit répandu en cette ville plusieurs feuilles imprimées portantes que par permission de Messieurs les Magistrats il y auroit quantité de figures mouvantes à voir, dont le détail est amplement expliqué dans les imprimés et notamment une représentation de la Reine de Hongrie, tenante une bourse à la main et faisant la révérence à celui qui y mettoit quelque chose, ce qui est un manque de respect dû à cette Souveraine et un attentat à l'autorité de la Chambre en ce que l'on auroit inséré en tête desdits imprimés (par permission du Magistrat), ce qui est d'autant plus repréhensible, que la Chambre n'a jamais eu connaissance desdites feuilles, désavouant au contraire un procédé aussi hardy qu'odieux, et comme il lui importe de découvrir quel peut être l'imprimeur desdites feuilles de même l'auteur qui en a fait la minute; c'est pourquoy elle a délibéré qu'à la diligence du Procureur-Syndic, il sera incessamment informé pour sçavoir quel est l'imprimeur desdites feuilles, de même que l'auteur dont il a eu commission; et cependant par provision ordonné que la feuille imprimée dont la Chambre est nantie, sera sur le champ cottée et pharaphée ét dé-

posée dans ses greffes pour servir ainsi que de raison, et que comme on a déjà (ce que l'on a appris) apposé un scellé de la part de M. le Lieutenant Général de police sur la porte de la Chambre où sont renfermées lesdites figures mouvantes énoncées dans lesdites feuilles, ordonné pareillement que le même scellé sera croisé par le sieur Pierre qu'elle a nommé commissaire à cet effet dont procès-verbal sera dressé et déposé aussi dans ses greffes pour servir et valoir ainsi qu'au cas appartiendra, et à l'instant ladite feuille a été cottée et paraphée et déposée dans ses greffes *ne varietur*.

Fait en la Chambre du Conseil de ville les an et jour que dessus sept heures et demie de relevée.

Comment cette tempête fut-elle apaisée ? nous l'ignorons. Aucun document n'existe dans les Archives de la ville pour le dire.

Mais nous pensons que le sieur Courtois, pour calmer l'irritation et la susceptibilité des Magistrats, aura consenti à donner le nom plus modeste de Quêteuse au personnage qu'il avait indiqué dans son prospectus sous celui de Reine d'Hongrie, et que, moyennant cette transformation, il aura reçu la permission d'ouvrir son spectacle au public.

Ce qui nous autorise à émettre cette opinion, c'est que ce petit spectacle, au commencement du siècle, continuait ses représentations, et que la figure qui recevait les offrandes dans une bourse, s'appelait tout simplement la Quêteuse.

Bébé aussi, à cette époque, avait fait place à un Pandour, équipé et armé à la mode de son pays, répondant comme son prédécesseur aux nombreuses questions que lui faisaient les petits enfants de Nancy, qui, en décembre

et janvier de chaque année, et en compagnie de leurs grands parents, allaient en foule voir le *Béthléem*.

GUÉRARD.

DÉPÔT DU COEUR DE LA REINE MARIE LECZINSKA DANS L'ÉGLISE DE BON-SECOURS.

Lionnois, dans son *Histoire de Nancy* (t. I, p. 588), se borne à consacrer quelques lignes au dépôt du cœur de la Reine de France, fille de Stanislas, dans l'église Notre-Dame de Bon-Secours. On sait que la remise de cette précieuse dépouille eut lieu, par le clergé français au clergé lorrain, dans une maison de campagne appelée alors *la Chatte*, et depuis *Cœur-en-Côte,* appartenant à Senémont, peintre du Roi de Pologne. Un tableau, de la composition de cet artiste, consacré à rappeler cet événement, et qu'il serait très-désirable de voir au Musée lorrain, orne encore aujourd'hui l'une des salles de cette propriété, où bien peu de personnes connaissent son existence.

C'est tout ce qu'on sait à ce sujet; aussi avons-nous pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt les détails suivants, empruntés à des notes qu'a bien voulu nous communiquer M. l'abbé Charlot.

La Reine était morte à Versailles, le 24 juin 1768. Le 28 août, M. de Saint-Florentin, ministre d'Etat, écrivait à M. Drouas, évêque de Toul, pour lui annoncer que le cœur de cette princesse devait être apporté à Bon-Secours, et, en passant, déposé dans la chapelle de son palais par l'Evêque de Chartres, aumônier de quartier de S. M. Ce fut le 21 septembre que l'arrivée à Toul eut lieu, et que le cœur fut déposé, sans cérémonie, sur l'autel de la chapelle épiscopale. Il arriva à Nancy, le lendemain, entre sept

et huit heures du soir, et le transport, dans l'église qui lui était destinée, se fit de la manière suivante, d'après la relation authentique qui nous en a été conservée :

« Les RR. PP. Minimes du couvent de Bon-Secours, à eux joints ceux de Nancy, de Lunéville et ailleurs, allèrent, au nombre de 40, dont 17 étaient en chappes et en dalmatiques, le recevoir à la porte de la ville dite de Sainte-Catherine[1]. Le convoi se mit en marche dans l'ordre suivant : cent pauvres vêtus de gris et portant chacun un flambeau; les trois carrosses de deuil, dans le premier desquels étaient les aumôniers, dans le second les chevaliers d'honneur, et dans le troisième le cœur de la Reine, accompagné de l'Evêque de Chartres, de la comtesse de la Marche et des dames d'honneur; 24 gardes du corps, 24 suisses, 12 pages, et la livrée. Les Minimes marchaient tous aux côtés du carrosse où était le cœur de la Reine. Le convoi traversa la ville dans cet ordre, entre deux haies que formaient les grenadiers de France; lorsqu'il fut parvenu à la porte Saint-Nicolas, les gendarmes formèrent aussi deux lignes, entre lesquelles il arriva à l'église de Notre-Dame-de-Bonsecours. Cette église était tendue de noir jusqu'à la voûte et magnifiquement décorée. Le cœur de la Reine fut porté et posé d'abord par M. l'Evêque de Chartres sur une crédence préparée pour cet effet à l'entrée de l'église, et transporté, après les discours prononcés par ce prélat et par le R. P. Bruges, provincial des Minimes, sur une estrade à quatre marches où l'on avait placé une table garnie de velours noir galonné en argent avec les armes du Roi et de la Reine brodées en or, et une croix de moire d'argent au milieu. Le

1. On a probablement voulu écrire Saint-Stanislas.

cœur de la Reine resta sur cette estrade jusqu'au lendemain.

» Ce jour-là, 23, on célébra en cette église un service solennel auquel assistèrent la Cour souveraine, la Chambre des Comptes, le Bailliage royal, l'Hôtel-de-Ville en corps et les dignitaires et chanoines de l'insigne église Primatiale, ainsi que les curés des différentes paroisses de la ville et du faubourg Saint-Pierre. M. l'Evêque de Chartres officia à la grand'messe, qui fut chantée par la musique de la Primatiale. Après cette cérémonie, le cœur de la Reine fut porté dans le caveau et placé auprès de celui du feu Roi de Pologne, son auguste père. »

En recevant cette précieuse dépouille, l'Evêque de Toul avait adressé à l'Evêque de Chartres le « compliment » ci-après, dont le texte complète la relation de cette triste cérémonie[1] :

« Si nos cœurs pouvoient s'ouvrir à la consolation » comme à la reconnoissance, le don précieux que vous » nous apportez nous montreroit le plus beau de tous les » jours comme il en est le plus honorable. Mais quel » contraste de sentimens, d'idées, de mouvemens, qui se » combattent et se confondent pour nous laisser en proie » à la consternation et à l'accablement! Nous voions le » bienfait qui nous est propre, et dans ce bienfait le » malheur de la France ; nous recevons de notre auguste » Reine la plus belle portion de sa dépouille, et ce monu» ment à jamais mémorable de sa bonté devient une » source intarissable de larmes. Nous éprouvons à ce

1. La relation, ainsi qu'on vient de le voir, parle d'un discours prononce par le P. Bruges, et ne dit rien de celui de l'Evèque de Toul. Nous ne saurions expliquer ce silence ou cette contradiction, faute de documents complets.

» moment tout ce que peut inspirer la plus vive recon-
» noissance ; mais le sentiment qui triomphe est celui de
» la plus profonde douleur. Et c'est le seul, Monseigneur,
» qui puisse honorer dignement l'auguste dépôt qui nous
» est confié, le cœur de notre sainte et incomparable
» Reine ; ce cœur où se sont formés tant de vœux enflam-
» més pour la gloire de Dieu, pour l'accroissement de
» son culte, pour la consolation de son Eglise ; ce cœur
» dont tous les mouvemens ont été dirigés au bonheur de
» son auguste époux, à la sanctification de la famille roiale,
» à la prospérité de l'Etat, à l'édification de sa cour, à
» l'honneur de la religion, à la pratique constante des
» plus héroïques vertus ; ce cœur où se sont concentrés
« tous les besoins de l'indigence, tous les malheurs pu-
» blics, toutes les disgrâces particulières, pour en être la
» ressource universelle ; ce cœur où toutes les sensibilités
» de la tendresse, les allarmes les plus vives, les épreuves
» les plus rudes, les pertes les plus accablantes se sont
» réunies coup sur coup pour en triompher par la sou-
» mission la plus promte et la plus fidèle aux volontés de
» son Dieu. C'est à vous, Monseigneur, si digne, par vos
» grandes qualités et vos éminentes vertus, de la confiance
» et de l'estime distinguées de la plus vertueuse de toutes
» les Reines, de nous raconter ce que vos yeux ont vu,
» ce que vos oreilles ont entendu de grand, de sublime,
» de parfait, pour apprendre à toutes les conditions de la
» terre la possibilité, la facilité du salut, la consolation
» même d'y travailler, et surtout aux conditions les plus
» élevées ce que la foi peut produire de vertus dans le
» sein même des périls et des obstacles les plus multi-
» pliés à la vertu.

» Peuple fortuné ! ce cœur sera à jamais pour vous un

» trésor inestimable. Notre auguste Reine pouvoit-elle » vous donner un gage plus précieux de son amour ! » Quelle gloire, quelle splendeur pour cette capitale ! ou » plutôt quelle source de bénédictions pour vous ! En » fréquentant ce temple sacré, vous nourrirez votre piété » envers la Mère de Dieu, en vous rappelant celle de ses » plus fidèles, de ses plus fervens serviteurs, Stanislas et » Marie.

» J'ai nommé Stanislas : ah ! si nous pouvions nous » taire, les pierres même de ce sanctuaire crieroient que » la Providence la plus miséricordieuse sur nous l'a donné » en spectacle au ciel et à la terre, pour être l'œil de » l'aveugle, le pied du boiteux, le pain des pauvres, l'ami » des hommes, les délices de son peuple, le modèle des » Rois. Tel s'est montré à nos yeux ce Monarque bien- » faisant, tel nous n'avons cessé de l'admirer. Ses su- » blimes vertus ravissoient son auguste fille, si capable » d'en juger et de les goûter. Delà son cœur n'était qu'un » avec le sien. Nous l'avons vu, nous avons été témoins » de la tendresse réciproque de ces deux grandes âmes. » Les mêmes vertus devoient produire le même sentiment. » O mort ! nous l'avions prévu : en frappant Stanislas, tes » traits cruels devoient percer Marie ; mais ils ne pou- » voient diviser leurs cœurs : unis sur la terre par la cha- » rité la plus épurée comme la plus tendre, leur union » (nous avons lieu de le présumer de vos miséricordes, ô » mon Dieu !) est consommée dans le ciel. Leurs cendres » mêmes ne devoient point être séparées ; le plus aimé » des Rois et le plus digne de l'être, devoit, en les lais- » sant réunies chez les plus fidèles de ses sujets, leur » donner cette preuve que ses bontés pour eux surpasseront » encore leur attachement pour lui. »

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE. — LE COUVENT DES DOMINICAINES DE VIVIERS.

Un monastère de dames prêcheresses existait, depuis un temps immémorial, près de Sarrebourg, au lieu dit Viviers, en allemand, *Veire*, *Weiher*. C'était un des plus anciens du pays, et peut-être précédait-il celui des dominicaines de Nancy, qui datait de 1298.

Comme le couvent de Rinting, celui de Viviers, quoique de l'évêché de Metz, appartenait à la province d'Alsace, qui lui fournissait ses pères directeurs.

Sainte Odile, la grande thaumaturge alsatique, était spécialement vénérée dans ce monastère ; son culte, malgré différentes vicissitudes, y a continué jusqu'aujourd'hui, et le pèlerin vient encore l'invoquer dans les ruines du Weyerstein.

Ce n'est qu'à partir de 1309, sous l'épiscopat de Renaud de Bar, évêque de Metz, que l'on trouve Viviers cité pour la première fois. Cette année, Otteckyn, fils de feu Mathieu, échevin de Sarrebourg, vend aux religieuses de Viviers les héritages à lui échus de la succession de son père, à Gosselming, le tout pour 40 livres[1].

Au mois d'avril de la même année, Renaud de Bar permet l'union de la cure de Gosselming au prieuré et couvent de religieuses de Viviers, à condition qu'elles entretiendront à leurs frais un vicaire perpétuel[2].

En 1312, Sigfrid, moine de Senones, vend aux mêmes (*sorores de Vivario prope Sarburch*) la moitié de deux

1. Du Fourny.

2. *Les Communes de la Meurthe*, par M. Henri Lepage, art. Viviers.

bois, l'un dit Kunegil, et l'autre Vinevald (*nemus quod dicitur Vinevald apud Gosselmingen*)[1].

En 1325, par lettres datées de la 5e férie après la Nativité Notre-Dame, Catherine, sœur d'Otteckyn, vend, à son tour, au monastère de Viviers, tous les héritages qui lui étaient échus dans la ville et au ban de Gosselming[2].

Jusqu'alors le couvent avait eu une existence tranquille, sous la protection de l'évêque et des seigneurs du pays; mais, en 1381, l'évêque Thierry, ayant engagé la ville de Sarrebourg avec les droits utiles, à Henri, comte de la Petite-Pierre[3], les bourgeois mécontents pénétrèrent dans son château, le saccagèrent, puis allèrent ruiner le couvent des sœurs de Viviers, qui était sous la protection du comte (1389). Celui-ci, trop faible pour résister, fit cession à l'évêque « de l'action de plusieurs insolences que les bourgeois de Sarrebourg firent contre lui lorsqu'ils démolirent le château de Sarrebourg et le monastère de Viviers (1391)[4] ».

L'évêque commença par interdire la ville, puis, pour plus forte punition, il résolut d'en faire le siége. Les bourgeois, revenus de leur colère et débarrassés du joug du comte de la Petite-Pierre, cherchèrent à traiter; l'évêque y consentit, et, le 14 juin 1392, l'accord se fit entre eux « touchant la démolition par eux faite du château et du monastère des dames prêcheresses appelé *Veire*, et en

1. *Les Communes de la Meurthe*, art. Viviers.

2. *Ibid.*, art. Gosselming.

3. Henri, comte de la Petite-Pierre, épousa, en 1377, Marguerite, sœur de Rodolphe, margrave de Bade, et veuve de Gottfried, comte de Linange (Herzog).

4. Papiers enlevés de La Mothe (Sarbourg, 3).

français Vivier, qui était construit devant la ville dudit Sarrebourg[1] ». Les bourgeois durent donner 3,000 francs d'or, et obtinrent leur pardon. Le château fut rebâti ; mais l'évêque, pressé d'argent, ne songea pas à réédifier le couvent. Le comte, chassé de Sarrebourg, ne s'en occupa pas davantage. « Il lui appartenait », écrit le conventionnel Levasseur, dans un mémoire publié un peu avant la révolution, pour soutenir les droits de la ville de Sarrebourg[2].

Le Pouillé manuscrit de l'évêché de Metz indique, comme dépendant de la paroisse de Hoff, une petite chapelle dite Weyerstein (pierre de l'étang). La grande analogie du mot allemand *Weiher,* étang, avec le mot Vivier en français, m'a semblé assez fondée, et d'accord en cela avec la tradition locale pour y placer le monastère dont je viens de citer quelques titres.

En effet, il aurait été construit à quelques pas de Sarrebourg, dans une position charmante, au milieu de prés et de jardins baignés par un petit lac qu'alimente une source abondante. L'élévation factice du terrain et des traces de substructions marquent encore son emplacement.

Du couvent et de la chapelle il est resté le pèlerinage à la fontaine, antérieur peut-être à tous les deux, et placé sous l'invocation de sainte Odile ; quelques fidèles des environs viennent, à certaines époques de l'année et principalement le lundi de la Pentecôte, y laver leurs yeux ; d'autres vont intercéder la sainte dans l'église de Hoff, où sa statue[3] a été transportée depuis peu du Weyerstein.

1. Papiers de La Mothe.

2. Peut-être le couvent de Viviers avait-il été compris dans la cession de plusieurs villages des environs de Sarrebourg, faite par l'évêque Boppart, en 1379, à la comtesse de la Petite-Pierre et à d'autres seigneurs du pays.

3. Cette statue est du XVIIIe siècle ; il y a un tronc pour les offrandes.

Avant de terminer cet article, un dernier mot sur les prêcheresses de Viviers : après le sac de leur couvent, ont-elles créé une autre maison ou ont-elles enrichi un autre monastère de l'ordre de Saint-Dominique ? Je laisse à de plus érudits le soin de compléter ces recherches sur un monastère dont les annales sont si ignorées et la fin si tragique.

Arthur BENOIT, de Berthelming.

NOTES SUR LE PEINTRE PHILIPPE LAMOUREUX.

Les pièces justificatives des comptes du trésorier général de Lorraine, pour les années 1734 et 1735, contiennent quelques documents assez curieux sur un peintre italien qui vint travailler en Lorraine à cette époque, et fut peut-être la souche d'une famille dont les descendants sont encore nombreux aujourd'hui. Voici le texte de ces documents :

A Son Altesse Royale Madame Régente.

Supplie très humblement Philippe Lamoureux, peintre italien, natif de Rome, qu'il a eu l'honneur de faire un tableau pour le cabinet de Monseigneur, il y a plus d'un an, par son ordre, pour lequelle il luy est deub dix louis d'or de pris fait avec Monseigneur, qu'il luy avoit prômis de luy faire payer par Messieurs de la Chambre des finances de Vôtre Altesse Royale, ayant toujours attandu contant sur la parolle de Monseigneur et étant obligé d'avoir beaucoup fait de depte, c'est pourquoy ledit supliant n'ayant autre chose pour vivre que son ouvrage, a recours aux graces de Vôtre Altesse Royale pour la suplier très humblement d'ordonner que cette somme luy soit payée, et il sera d'autant plus obligé de continuer ses vœux pour la santé et prospérité de Vôtre Altesse Royale.

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au sieur Dominique Anthoine, tresorier general de nos finances, de payer à Philippe Lamoureux, peintre, la somme de trois cent dix livres pour prix d'un tableau qu'il a fait pour le cabinet de notre trescher et tresaimé frere, conformement à l'exposé cy joint..... Donné à Luneville sous la signature de S. A. R. Madame notre treschere et treshonorée dame et mere regente de nos Etats, le 12[e] decembre mil sept cent trente quatre.

Bon pour trois cent dix livres.

ELISABETH CHARLOTTE.

Reçu les trois cent dix livres portées au present mandement. Fait à Luneville le 14[e] decembre 1734.

JO FILIPPO AMOROSI.

Placet pour le S[r] Philippe Amoureux, peintre italien.

A Son Altesse Royal Madame Regente.

Remontre très humblement Philippe Amoureux qu'il a fait deux tableaux pour Madame la Princesse Charlotte qui sont dans son cabinet dessus les portes l'un representant le portrait de Madame la Princesse Charlotte en Diane qui et une figure entiere avec sa chienne et un païsage l'autre le portrait de Madame la Princesse ainée habillié en Flôre avec le portrait du petit Colas et un païsage, et il y a treize mois qu'il sont fait, il n'a pas presenté son placet plutôt par rapport que elles Dames les princesses avet promis de le faire payer mais le besoin qu'il a aujourd'huy n'ayant autre chose pour vivre que son ouvrage c'est pourquoy il a recours aux graces de Vôtre Altesse Royal, pour avoir la bonté d'ordonner le payement qui est de dix loüis d'or pris fait avec mes Dames les Princesses comme etant de l'ouvrages pour la maison c'est pourquoy il a recours aux graces de Vôtre Altesse Royal et continüera ces vœux

pour la santé et prosperité de Vôtre Altesse Royal et sera grace.

S. A. R. Madame Regente ordonne que par le Sr Cheron, peintre, les tableaux dont s'agit seront estimés. A Luneville le 14 aoust 1735.

MAHUET.

Le soussigné peintre ordinaire et valet de chambre de S. A. R., ayant examiné, suivant l'ordre de Son Altesse Royale Madame Regente, cy joint, les deux grands portraits portez dans le present placet, estime, par l'ouvrage qu'il y a et le tems considerable qu'il a fallu pour le faire, qu'on doit payer audit Philippe Amoureux, peintre italien, la somme de trois cent livres pour lesdits deux tableaux, ce que je certifie. A Luneville ce 17 août 1735.

C. L. CHERON.

S. A. R. Madame Regente ordonne que, sur les ordres du Conseil des Finances, il soit payé huit louis de 31 livres l'un au suppliant pour le prix des deux tableaux dont s'agit. A Luneville le 21 aoust 1735.

MAHUET.

De par Son Altesse Royale.

Il est ordonné au Sr Nicolas Anthoine, tresorier general de nos finances, de payer à Philippe Amoureux, peintre, la somme de deux cent quarante huit livres pour prix de deux tableaux faits pour l'apartement de notre tres chere et tres aimée sœur cadette... Donné à Luneville sous la signature de S. A. R. Madame Regente le 31e aoust mil sept trente cinq.

Bon pour deux cent quarante huict livres.

Pour acquit. Ce premier septembre 1735.

FILIPPO AMOROSI.

Le registre du trésorier général, pour cette dernière année, contient d'autres mentions relatives à divers artistes; je les copie textuellement :

« A Vallier pere, sculteur, 202 livres pour ouvrages faits à la salle de commedie (de Lunéville) pendant l'année 1734.

» A Vallier fils, sculteur, 285 livres pour ouvrages faits à la salle de commedie en l'année 1734.

» Au sieur Charles, peintre, 1411 livres 12 sols 6 deniers pour ouvrages faits à la nouvelle salle de commedie en 1734.

» A Bedan, peintre (décorateur), 85 livres pour ouvrages faits à la salle de commedie de Luneville.

» A Corlet, peintre, 109 livres 10 sols pour model de la tapisserie qui represente le mois de juillet.

» Au Sr Chamant pour ses gages de peintre en perspective pendant les six premiers mois de 1735, 100 livres.

» Au Sr Saint-Urbain pour ses gages de graveur des monnaies, *id.*, 500 livres.

» Au Sr Charles pour ses gages de herault d'armes, *id.*, 50 livres.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Le Comité s'est principalement occupé, dans ses dernières séances, de l'inscription destinée à rappeler le dépôt de la Tente de Charles-le-Téméraire au Musée lorrain, et de l'inauguration de la Galerie des Cerfs.

Sur la première question, il a décidé que l'ornementation de la Galerie n'étant pas encore définitivement complétée, il se bornerait, quant à présent, à une inscription provisoire, en attendant qu'on puisse juger et de l'empla-

cement qu'elle devra occuper et de la meilleure forme qu'il conviendra de lui donner.

Quant à la cérémonie d'inauguration de la Galerie des Cerfs, le Comité l'a fixée au 20 mai prochain, sauf les circonstances qui pourraient le forcer à choisir un autre jour. Afin de donner plus d'éclat à cette solennité, il a sollicité le concours du Cercle harmonique de Nancy, et MM. les membres de cette Société musicale se sont empressés de répondre au vœu qui leur avait été exprimé.

Il a été décidé qu'une liste générale, par ordre alphabétique, des souscripteurs à l'œuvre du Musée lorrain, serait publiée à la suite du compte-rendu de la séance inaugurale. En conséquence, le Comité prie les personnes qui désireraient voir figurer leur nom sur cette liste, ou celles qui seraient dans l'intention d'augmenter le chiffre de leurs souscriptions précédentes, de vouloir bien le faire *avant le 15 mai prochain.* Les offrandes seront reçues, comme par le passé, chez MM. Henri Lepage, président du Comité, hôtel de la Monnaie ; l'abbé Guillaume, trésorier, place de la Carrière, 37; Vagner, rue du Manége, 3 ; Wiener, secrétaire-adjoint de la Société d'Archéologie, rue des Dominicains, 53, et au Musée lorrain.

La souscription ne sera pas close après cette époque, mais il ne sera plus publié que des listes partielles.

Le Comité a été informé officiellement que des ordres avaient été donnés par le Ministère d'Etat pour la pose de fenêtres aux ouvertures du Palais sur la Grande-Rue, et pour la suppression de l'ancienne porte de la Gendarmerie. Ces travaux vont s'exécuter tout prochainement. Pour le moment, on s'occupe à approprier et niveler la cour; un trottoir bitumé a été établi le long de la façade extérieure, et le Palais ducal se trouvera digne de recevoir, lors du Concours régional, les personnes invitées par

la Ville au banquet qui sera donné dans la Galerie des Cerfs.

Dès les premiers jours de juin, le Musée lorrain pourra être ouvert au public. Des cartes d'entrée, à des jours particuliers, seront distribuées à toutes les personnes qui auront fait des dons en argent ou en nature. Un avis ultérieur les informera de l'époque à partir de laquelle elles pourront se les procurer.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Maguin, ancien inspecteur des lignes télégraphiques, qui a déjà enrichi le Musée lorrain de plusieurs tableaux et autres objets fort intéressants, vient de lui faire don de quatre nouveaux tableaux, qu'il a bien voulu détacher de sa riche collection; ce sont :

1° Une toile ayant 1m 44 de hauteur sur 1m 13 de largeur, représentant, sous forme d'allégorie, l'avènement à l'empire, de François III, dernier duc de la Maison de Lorraine. On y voit le prince entouré de génies portant tous les attributs de la souveraineté, et près de lui, l'Allemagne, sous les traits de l'impératrice Marie-Thérèse, sa femme. Cette toile a été très-habilement restaurée par M. Maguin lui-même.

2° Un portrait à l'huile, au dos duquel on lit : « J. Allemand, peintre lorrain, par Ph. de Champaigne ». L'artiste qui y est représenté vivait, comme on sait, dans la première moitié du xviie siècle, et travailla, entr'autres, pour François, comte de Vaudémont, père de Charles IV. (V. *Peintres lorrains*, par M. Henri Lepage, dans les *Bulletins de la Soc. d'Arch.*, t. IV, p. 70.)

3° Un portrait, en tapisserie, du R. P. Vincent, tiercelin de Nancy, auteur de différents ouvrages, parmi lesquels

on peut citer la Vie de saint Sigisbert et l'Histoire de Notre-Dame de Sion. On lit au bas du portrait : *Ætatis suæ 39. 1694.*

4° Un autre petit portrait, également en tapisserie, représentant le cardinal de Lenoncourt.

Au moment où le Musée lorrain va s'ouvrir au public, espérons que l'exemple de désintéressement que vient de donner M. Maguin, trouvera des imitateurs.

— M. le docteur Ancelon, de Dieuze, a fait don d'un pied de griffon, en bronze, couvert d'une belle patine, et qui a dû évidemment servir de support à un meuble. Il a été trouvé, avec des vases, que les ouvriers ont malheureusement brisés, dans un jardin de la commune de Tarquinpol, où l'on a déjà découvert, il y a deux ou trois ans, une très-belle et grande frise.

— M. Liffort de Buffévent, substitut du procureur général, a donné une lame de poignard, deux éperons en fer, cinq clés, trois fers de javelot, un anneau en fer et un anneau en cuivre, trouvés à la ferme de Sauvois, près de Void (Meuse).

— M. X. Fourier de Bacourt, de Ligny, a offert une douzaine de monnaies, lorraines, françaises ou étrangères, parmi lesquelles se trouve un jeton de la Chambre des Comptes, du règne du duc Antoine; plus, trois pièces en parchemin, l'une de 1279, relative à l'église de Saint-Sauveur de Metz, intitulée : *Statuta continentia officium custodie ecclesie nostre ;* la seconde, du XIVe siècle, contient l'énumération des cens dus à la pitancerie de Saint-Symphorien de Metz; la troisième, de l'an 1524, concerne le prieuré de Chénois et la cure de Manonviller.

— Enfin, Mme veuve Corberon a fait déposer au Musée une vitrine contenant diverses pièces d'artifice en miniature, qui ont figuré à l'exposition de Metz; elles sont l'ou-

vrage de son mari, artificier de la ville de Nancy, mort si malheureusement l'année dernière.

Le Comité a acquis, pour l'ajouter à sa galerie des professeurs de droit de l'Université de Pont-à-Mousson, le portrait de noble Claude-François Breton, lequel, dit Rogéville, obtint, au mois de juillet 1720, la survivance de Jean Mouret, et, dans l'intérim, un office de docteur agrégé. Il mourut le 27 janvier 1772, à l'âge de 80 ans.

CHRONIQUE.

L'Académie impériale de Metz tiendra sa séance publique annuelle le dimanche 11 mai prochain, à une heure après midi, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville. MM. les Membres de la Société d'Archéologie lorraine sont invités à y assister.

La séance publique de l'Académie de Stanislas aura lieu le 22 mai.

BIBLIOGRAPHIE.

Le 4e volume de l'*Histoire de la ville de Saint-Mihiel*, par M Dumont, vient de paraître, et compléte cet important ouvrage.

— Notre confrère, M. Ch. Robert intendant militaire à Metz, vient de publier une dissertation fort intéressante sur des monnaies des ducs Mathieu II, Ferry III, Raoul, Jean Ier, François II, Charles IV, et de Robert, duc de Bar. Dans une note de cet opuscule, M. Robert annonce qu'il donnera prochainement une description générale des monnaies des Trois-Evêchés, et qu'il publiera ensuite, en collaboration avec M. Gillet, la nombreuse série des jetons et des médailles de Lorraine.

— Le dernier cahier des *Curiosités d'Alsace* contient la fin du « Récit de ce qui se passa en l'an 1525 entre les paysans révoltés de » Ribeauvillé et des environs, écrit de la propre main du seigneur » Ulrich, sire de Ribaupierre ». Ce curieux document est suivi d'une autre pièce non moins intéressante, ainsi intitulée : « Noms des bour» geois de Ribauvillé qui ont succombé à la bataille de Scherwiller, » livrée par le duc de Lorraine aux paysans révoltés ».

— La 4e livraison des *Vues de Nancy et des environs*, que vient de publier M. Wiener, contient : 1o Vue générale de Nancy; 2o Cathédrale; 3o église Saint-Sébastien; 4o place d'Alliance; 5o porte Saint-Georges.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1862.

La prochaine séance de la Société est remise au 3e lundi de juin à cause des fêtes de la Pentecôte.

La Société d'Archéologie lorraine a eu l'honneur d'être reçue, le samedi 24 mai, par S. Exc. M. Rouland, ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

M. Henri Lepage, président, a remercié le Ministre des marques de bienveillant intérêt qu'il a constamment données à la Société.

« M. le Président, a répondu S. Exc., ne craignez point » de m'en demander de nouvelles ; je serai toujours dis- » posé à encourager la Société que vous présidez. Pour » savoir l'histoire de notre pays, soyons archéologues : » c'est une nécessité. Je sais tout ce que font les Sociétés » savantes de la province pour la propagation des bonnes

» études historiques, et moi, Ministre de l'Instruction » publique, je suis heureux de vous témoigner person- » nellement l'importance que le Gouvernement de l'Em- » pereur attache à leurs travaux. »

Le Président a ensuite offert à S. Exc. le premier exemplaire de la brochure contenant le procès-verbal d'inauguration de la Galerie des Cerfs et les discours prononcés à cette occasion. M. Rouland a dit qu'il l'acceptait avec plaisir, et qu'il savait déjà tout ce que la Société d'Archéologie avait fait pour le Musée historique lorrain.

INAUGURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

Lorsqu'elle s'est fondée, il n'y a pas encore tout-à-fait quatorze ans, la Société d'Archéologie se proposait un double but : publier des dissertations sur l'histoire et l'archéologie nationales, et sauver de ses ruines, en y établissant un musée lorrain, le Palais de nos anciens ducs.

A-t-elle rempli son programme?.. *Vingt-sept volumes* de travaux sur notre pays, le Palais ducal restauré dignement, le Musée lorrain créé, et déjà riche en objets de tout genre, sont là pour l'attester.

La Société peut donc jeter un regard en arrière avec un légitime orgueil, et dire qu'elle a tenu ses promesses.

Ses travaux, publiés sous son nom, resteront toujours sa propriété, et personne ne pourra les lui disputer; mais on oubliera peut-être aisément que c'est à elle, représentée par un Comité émané de son sein, que la Ville de Nancy est redevable d'un établissement

qui fera son honneur, surtout si l'on veut lui donner tous les développements dont il est susceptible.

C'est pour consacrer ce souvenir, titre de gloire pour elle, que la Société croit devoir rassembler dans son Journal tous les documents qui se rattachent à l'inauguration solennelle de la Galerie des Cerfs ; c'est-à-dire le procès-verbal détaillé de cette fête et les comptes-rendus qu'en ont faits les journaux. Ce sont des pages d'histoire locale qu'on aimera peut-être à consulter un jour, et que ne liront pas sans émotion les descendants de ceux qui ont pris part à l'œuvre dont le succès a été mis si longtemps en doute, et que leur courage et leur persévérance a su mener à bonne fin.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INAUGURATION DE LA GALERIE DES CERFS.

L'inauguration de la Galerie des Cerfs a ouvert la série des solennités qui devaient marquer le Concours régional de Nancy. Elle a présenté tous les caractères d'une grande et belle fête nationale. Une foule immense, dans laquelle on remarquait un certain nombre d'étrangers, remplissait la salle, trop petite, malgré ses immenses proportions, pour contenir toutes les personnes qui s'y étaient donné rendez-vous. Avant l'heure fixée pour la cérémonie, elle était déjà pleine, et beaucoup d'invités ont dû se borner à circuler dans les galeries inférieures.

Les murailles de la salle, qu'on avait prétendu autrefois devoir rester longtemps nues, étaient complétement garnies de tableaux de tout genre, qui présentaient l'aspect le plus varié et le plus intéressant. La Tente de Charles-

le-Téméraire en garnissait la majeure partie et attirait tous les regards. On contemplait avec orgueil cette magnifique tapisserie, occupant enfin la place qui lui était naturellement marquée sur les murs qu'elle décora jadis plus d'une fois aux jours des grandes solennités publiques.

Le cerf donné par M. de Maisonneuve s'étalait majestueusement sur la première cheminée, et des écussons, aux armes des principales villes de Lorraine, notamment de celles qui ont pris part à la souscription ouverte pour la restauration du Palais ducal, ornaient la voussure du plafond.

Une estrade, couverte de riches tapis, s'élevait à l'extrémité de la salle, au-devant de l'espace réservé à MM. les membres du *Cercle harmonique* de Nancy, qui avaient bien voulu concourir à l'éclat de cette fête.

Sur cette estrade ont pris place : M. de Saint-Paul, préfet de la Meurthe, président-né du Comité du Musée lorrain ; M. le baron Buquet, député au Corps législatif, maire de Nancy, vice-président-né du Comité ; MM. Henri Lepage, président ; Alex. Geny, vice-président ; l'abbé Guillaume, trésorier ; Jules Renauld, secrétaire ; Charles Cournault, conservateur du Musée ; Chatelain, architecte, à qui on doit les intelligentes restaurations du Palais ; Simonin père, Guerrier du Mast, Jules Gouy, Domergue de Saint-Florent, Alex. de Metz-Noblat, de Landreville, Morey et Anatole de Scitivaux, membres du Comité[1], et à côté d'eux, M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Au bas de l'estrade, des fauteuils avaient été réservés aux autorités civiles et militaires : on y remarquait M. le Premier Président de la Cour impériale ; M. le Recteur et

1. Etaient absents, pour divers motifs, MM. Beaupré, Gillet, Leborne, Meaume et Vivenot.

M. l'Inspecteur de l'Académie, les Doyens des Facultés ; le Général commandant la subdivision militaire; M. le Procureur général et M. le Premier Avocat général; M. le Procureur impérial ; un de MM. les vicaires généraux ; MM. les Adjoints au Maire de Nancy; M. le Receveur général ; MM. les Directeurs des administrations financières ; un des officiers supérieurs de l'état-major de S. Exc. le maréchal Canrobert, à qui une indisposition n'avait pas permis d'assister à la séance; des membres du Conseil général; des magistrats de la Cour; le Bâtonnier de l'ordre des avocats ; les Conseillers de Préfecture ; le Colonel du 94e, et plusieurs officiers supérieurs de la garnison, et des fonctionnaires de tous rangs. Notre compatriote, le général de division Mengin-Lecreulx, membre du Comité d'artillerie, venu tout exprès de Paris pour cette solennité, était assis à côté de M. le Premier Président.

Sa Grandeur Mgr Darboy, en tournée de confirmation, s'était fait excuser de ne pouvoir prendre part à la cérémonie, ainsi que MM. les Préfets des Vosges, de la Moselle et de la Meuse, empêchés par les opérations du conseil de révision ; M. Paul Lenglé, sous-préfet de Commercy; M. Monet, ancien maire de Nancy, et M. Boëswilwald, inspecteur des monuments historiques, auxquels des invitations avaient été adressées.

M. le Préfet de la Meurthe a ouvert la séance par une éloquente et chaleureuse improvisation, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement. Il a dit que l'un des priviléges des gouvernements forts et prospères est de savoir rendre justice aux grandes idées, aux grandes choses : c'est pour cela que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas craint d'encourager la création du Musée lorrain et de concourir à ses progrès, comme à toutes les

choses auxquelles il imprime le cachet de son génie. — Au lieu de broyer les idées par les armes, il préfère ramener à lui par de sympathiques efforts, et appeler les populations à prendre une large part dans l'administration ; c'est ce qui a fait que la Lorraine, tout en conservant son caractère de nationalité, est devenue si rapidement française.

Il a rappelé que ce pays était, il n'y a pas un siècle, une véritable monarchie indépendante ; mais qu'aujourd'hui, sa fusion dans la grande famille française était assez complète pour qu'on pût étaler toutes ses splendeurs d'autrefois sans raviver le souvenir d'anciennes rivalités. L'éminent magistrat a dit bien haut qu'on ne saurait porter un trop vif intérêt à tout ce qui rappelle la gloire et la civilisation de l'ancienne Lorraine. Puis, s'adressant spécialement aux membres du Comité, il a dit : « Interprète fidèle de la pensée de l'Empereur, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les seconder dans l'œuvre nationale qu'ils ont si courageusement entreprise. » Enfin, après avoir payé un tribut d'admiration à la restauration de « cette grande et magnifique salle », M. le Préfet a ajouté que, pour laisser à la solennité le caractère scientifique et historique qu'elle comportait, il allait laisser la parole à des voix plus autorisées, et que, pour lui, il voulait, comme l'auditoire, se recueillir, écouter et applaudir.

Les paroles du premier Magistrat du département ont été saluées par des applaudissements unanimes. Le Comité les a recueillies et les enregistre avec joie : elles sont pour lui un précieux témoignage de sympathie et une assurance de l'appui qu'il doit rencontrer près de l'Administration.

Le Président du Comité a ensuite, dans un discours qui a été écouté avec un vif intérêt, tracé l'historique de la

restauration du Palais ducal et de la fondation du Musée lorrain. Il a raconté toutes les phases par lesquelles a passé cette institution depuis sa naissance jusqu'aujourd'hui. Il a exprimé, en termes profondément sentis, au nom de ses collègues, leur reconnaissance pour toutes les personnes qui les ont aidés, par leurs dons ou leurs offrandes, à fonder le Musée; pour les Administrations publiques, qui ont secondé leurs efforts avec tant de bienveillance, et en particulier pour l'honorable Maire de Nancy; pour S. Exc. le maréchal Canrobert, dont la puissante intervention a provoqué les secours du Gouvernement, et pour le Gouvernement lui-même, qui est venu si efficacement en aide au Comité; enfin, pour la Cour impériale de Nancy, à qui le Musée lorrain est redevable de la Tente de Charles-le-Téméraire, qui en forme la plus riche décoration.

Des témoignages unanimes d'approbation ont accueilli, à plusieurs reprises, les paroles du Président, principalement lorsqu'il a parlé du dépôt de la Tapisserie au Palais ducal.

Le Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie[1] a clos la partie littéraire de la séance par un remarquable morceau de poésie destiné à retracer les particularités historiques qui se rattachent à la Galerie des Cerfs. Ce morceau, tracé dans le style chaleureux propre à l'honorable écrivain, a provoqué plus d'une fois de vifs applaudissements, surtout quand il a si éloquemment rappelé la généreuse hospitalité de la mort donné par René II au Vaincu de Nancy.

Entre chacun de ces discours, les membres du *Cercle*

1. M. Guerrier du Mast.

harmonique ont fait entendre des symphonies parfaitement appropriées à la circonstance, et des bravos réitérés les ont remerciés du concours qu'ils ont bien voulu prêter au Comité avec le plus généreux empressement.

La séance, ouverte à deux heures, a été levée vers trois heures et demie, et la foule a continué, longtemps après, à circuler dans la Salle des Cerfs et dans les galeries inférieures.

Cette solennité, qui doit faire époque dans les annales du Musée lorrain, et, on peut le dire, de la ville de Nancy, laissera, nous l'espérons, de durables souvenirs; elle ne peut manquer de contribuer au développement d'une institution qui a désormais pour elle l'appui du Gouvernement, des Administrations publiques, et les sympathies des populations de l'ancienne Lorraine, si française de cœur aujourd'hui, mais si attachée à ses vieux et glorieux souvenirs.

EXTRAITS DES JOURNAUX.

Hier, à deux heures, a eu lieu l'inauguration solennelle de la Galerie des Cerfs par le Comité du Musée historique lorrain.

Une foule immense, où tous les rangs étaient mêlés, et en tête de laquelle on remarquait avec bonheur les principales autorités, assistait à cette solennité patriotique ; et la Galerie des Cerfs, malgré ses proportions vraiment grandioses[1], s'est trouvée beaucoup trop petite pour rece-

1. La *Galerie des Cerfs* est une des salles les plus longues qui existent. Elle a 54^{m} 70 de longueur sur 8^{m} 10 de largeur. Sa surface est donc de 443 mètres carrés (ce qui donne environ 1,300 places).

La *Salle des Etats* du nouveau Louvre, inaugurée par l'Empereur

voir la foule des Lorrains avides d'applaudir à la restauration intelligente dont elle vient d'être l'objet.

La noble salle avait fait comme la foule : elle avait repris ses vêtements de fête.

Pour se rendre compte de l'effet magique de la fête du 20 mai, il faut avoir contemplé la Salle des Cerfs dans son ancien état de vétusté et de délabrement, alors que, privée de voûte, de fenêtres et de pavé, elle servait de grenier à fourrage et à avoine à la Gendarmerie départementale ! ! !

Il y a de cela moins de six ans.....

La restauration de cette salle célèbre a été digne, simple et grave. On a voulu réparer, sans songer à créer. La belle voûte en bois, si légère et si solide à la fois, était décorée hier des écussons de vingt-huit villes du pays, ayant pour la plupart inscrit leur nom sur les listes d'honneur de la souscription réparatrice. Par une pensée aussi ingénieuse que vraie, l'écusson de La Mothe, la cité-victime, était recouvert d'un crêpe.

le 7 février 1859, n'a que 42^{m} de longueur (12^{m} 70 de moins que la Galerie des Cerfs).

La célèbre *Salle des Procureurs*, au Palais-de-Justice de Rouen, a 48^{m} 72 de longueur (5^{m} 98 de moins que la Salle des Cerfs).

La grande salle du *Rœmer*, de Francfort, où l'on proclamait l'élection des empereurs d'Allemagne, a des dimensions bien moindres que notre Galerie des Cerfs.

Si nous la comparons aux édifices de Nancy, nous trouverons qu'elle n'a de supérieures en longueur que deux églises, savoir : la Cathédrale, qui a 71^{m} 50, et l'église des Cordeliers, qui a 63^{m} 30 de long.

L'église Saint-Sébastien a 52^{m} 70 de longueur. La vieille église Saint-Epvre n'a que 39^{m} 10 de longueur.

La Salle des Cerfs est, de beaucoup, la plus longue de toutes les salles de Nancy. Ainsi, la *grande salle de la Bibliothèque publique* a 39^{m} 70 de longueur (15^{m} de moins) ; la *salle des Assises* n'a que 26^{m} de long (28^{m} 70 de moins) ; enfin, le *grand Amphithéâtre des Lettres* de la nouvelle Académie n'a que 19^{m} 65 de longueur (35^{m} 05 de moins que la Salle des Cerfs).

Quant aux murailles, elles étaient littéralement couvertes des objets d'art de tous genres recueillis par le Comité depuis douze ans[1]. La tente de Charles-le-Téméraire, — véritable trophée national rendu par la Cour impériale à la Ville, — suffit à elle seule à remplir presque tout un côté de la salle.

Il ne reste plus qu'à faire revivre (et ce sera facile) les quartiers armoriés de l'Ecu de Lorraine, qui décoraient les larges embrasures des croisées heureusement rouvertes, et qu'on aperçoit encore très-distinctement. Cela complétera de la manière la plus satisfaisante, la plus historique, la restauration de ce Musée si bien placé.

Hier donc, une foule heureuse et sympathique remplissait l'enceinte de l'ancienne salle des Etats, abandonnée depuis quatre-vingt-dix-neuf ans. Cette multitude semblait protester, par sa présence, contre près d'un siècle d'abandon, de profanation et d'oubli.

La séance a été ouverte par une improvisation chaleureuse et énergique de M. le Préfet de la Meurthe, qui présidait la réunion. Le représentant du Gouvernement impérial a rendu un légitime hommage aux efforts, aujourd'hui couronnés de succès, tentés avec une si généreuse persévérance par les fondateurs du Musée lorrain. Le haut magistrat a pris l'engagement solennel de seconder de tous ses efforts les membres du Comité dans la tâche patriotique et intelligente qu'ils se sont imposée.

M. l'Archiviste Henri Lepage, président du Comité, a développé avec un rare bonheur d'expressions le tableau des vicissitudes de l'institution dont le succès est dû, en si

1. Non compris ceux qui doivent trouver place au milieu de la salle, dans des armoires à verrières, lors de l'arrangement définitif.

grande partie, à son zèle éclairé et infatigable. Personne ne savait mieux les difficultés de tous genres contre lesquelles il avait fallu lutter pied à pied pendant des années..... L'honorable président a pu constater, non sans un légitime orgueil, que tous les mauvais vouloirs étaient enfin vaincus, et il a exprimé sa foi en l'avenir de l'Œuvre en des termes qui ont provoqué d'unanimes applaudissements.

Rendant à chacun la justice qui lui est due, et remerciant avec une cordiale effusion tous ceux qui ont participé à la création du Musée par des dons, soit en argent, soit en objets d'art, M. Lepage s'est plu à rappeler avec quelle faveur les listes de souscription ont été accueillies dans toutes les classes de la société, et l'empressement qu'ont mis des Lorrains à envoyer leurs offrandes de tous les points de la France, voire même d'Italie et jusque de Russie. C'est que le Musée, consacré à toutes les gloires de l'ancienne Lorraine, sera jaloux d'immortaliser la mémoire d'artistes ou de personnages notables sortis de tous les rangs sociaux, depuis le fils du gentilhomme, comme Callot, jusqu'aux enfants du pauvre cordonnier, comme les Spierre; depuis Jeanne d'Arc, la fille du peuple, jusqu'aux héroïnes nées sur les marches du trône, comme Marguerite d'Anjou.

Enfin, l'éminent auteur *du Nancy*, le propagateur dévoué, j'allais presque dire l'initiateur de l'idée du Musée lorrain, M. le baron Guerrier du Mast, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine, a lu un discours en vers qui a passionné au plus haut point l'attention de l'auditoire. Rarement notre cher poète avait été mieux inspiré. Il s'agissait, pour lui, de faire revivre un passé glorieux et de rendre en quelque sorte ses auditeurs té-

moins de toutes les grandes scènes dont la Galerie des Cerfs a été le théâtre. Il ne nous appartient pas de juger l'œuvre magistrale qu'un tel sujet a dictée au traducteur des *Psaumes* de David. Chacun peut la lire, la méditer et l'apprécier. Qu'il nous suffise de dire, — et nous ne serons démenti par personne, — que jamais peut-être, à aucune époque, la Salle des Cerfs n'a retenti d'accents plus nobles et plus éloquents. Il nous semblait, en l'écoutant, voir nos vieux ducs se lever un instant de leurs tombes et mêler leurs applaudissements à ceux de la foule enthousiaste et recueillie qui remplissait ce lieu presque sacré.

Ajoutons que le *Cercle harmonique* de Nancy, — société d'instrumentistes fondée depuis quelques mois dans nos murs, — a dignement répondu à l'appel du Comité en faisant retentir les voûtes de la vieille salle de plusieurs symphonies parfaitement exécutées.

Et maintenant, un mot encore. Loin d'être finie, l'œuvre si magnifiquement inaugurée hier reste à achever. Il faut (et c'est urgent) combler un déficit de plusieurs milliers de francs, occasionné par les travaux de la salle, doter au plus vite le Musée d'un mobilier convenable, faire briller de leur ancien éclat les embrasures armoriées des croisées. En présence d'une telle situation, espérons que le zèle de nos concitoyens, qui s'est manifesté hier d'une manière si mémorable, loin de se ralentir, ne fera qu'accroître. Espérons que les administrations départementales et municipales inscriront enfin à leurs budgets des allocations plus élevées en faveur d'une œuvre appelée aux plus hautes destinées, et qui doit à jamais devenir parmi nous le monument national par excellence et l'école des jeunes générations désireuses de s'instruire.

Espérons encore, avec M. du Mast, que la charmante façade du palais sur la cour, splendidement restaurée aux frais de l'Etat, ne restera pas plus longtemps étouffée dans une cour large de quelques mètres seulement, mais que bientôt cette cour, convenablement élargie, ira rejoindre les jardins du Maréchalat, dont elle ne devra plus être séparée que par une grille, et que l'œil de l'artiste pourra enfin contempler à son aise ces merveilles architecturales, aujourd'hui enfouies dans une sorte d'impasse. L'espace franchi depuis 1848 (époque de la création de la Société d'Archéologie) nous autorise à compter fermement sur l'avenir, et à redire, à propos du Musée lorrain et du concours que lui *doivent*, à peine de forfaiture, tous les amis des arts et des souvenirs nationaux, ce beau vers de Lucain :

Nil actum reputans si quid superesset agendum[1].

LOUIS LALLEMENT.
(*L'Espérance*, du 21 mai.)

Hier, à deux heures, la Galerie des Cerfs, au Palais ducal, était solennellement inaugurée sous la présidence de M. le Préfet. Une foule considérable était réunie dans cette vaste enceinte où jadis siégèrent plus d'une fois les Etats-généraux de Lorraine, dans cette salle qui vit tant de personnages illustres, où eurent lieu tant de fêtes brillantes, et dont la restauration a été vraiment splendide.

Tous les regards se portaient sur la magnifique tapisserie replacée par le patriotisme de la Cour impériale dans

1. « Croyant n'avoir rien fait tant qu'il restait à faire... »
Traduction de M. Guerrier du Mast, *Langueurs et Réveil de l'Eglise ;* volume *Foi et Lumières,* seconde édition, page 276.

le sanctuaire national d'où les événements politiques l'avaient fait sortir : nous avons nommé « la tente de Charles-le-Téméraire, monument de victoire que les habitants de Nancy rapportèrent triomphalement dans leur capitale, le jour où le redoutable duc de Bourgogne vint tomber sous leurs murs. »

Le temps nous manque pour donner dès aujourd'hui un compte-rendu complet de cette séance extrêmement remarquable, qui restera dans les souvenirs lorrains. Disons seulement que M. le maréchal Canrobert avait tenu à s'y faire représenter, et que tous les hauts fonctionnaires, les premières autorités du département et de la ville, se trouvaient au milieu d'une assemblée d'élite.

M. le Préfet, dans une chaleureuse et éloquente improvisation, a félicité la capitale de la Lorraine d'avoir ravivé ses vieux et honorables souvenirs en en rassemblant les monuments épars.

M. Henri Lepage a tracé l'historique du Musée lorrain avec cet accent dévoué propre à l'un des plus ardents promoteurs et des plus zélés artisans de cette œuvre, qui est à la fois un des principaux ornements de notre cité et la page la plus instructive, en même temps que la plus pittoresque de notre histoire.

A M. de Dumast appartenait de chanter la naissance, l'éclosion et le grand jour de fête du Musée lorrain, dont il a été l'infatigable champion ; et il l'a fait avec autant de verve que de chaleur et d'éclat.

La brillante musique instrumentale du *Cercle harmonique de Nancy,* sous l'habile direction de M. Nicolaï, a notablement ajouté au charme de cette fête.

(*L'Impartial*, du 21 mai.)

Qui donc a vanté les vastes proportions de la Salle des Cerfs, dans l'ancien Palais ducal ? qui a calculé les mètres et les centimètres que contient sa superficie? Elle était trop étroite, au contraire, ou, du moins, elle l'était mardi, car elle n'a pu contenir la moitié des personnes venues pour entendre M. le Préfet, M. Henri Lepage et M. Guerrier de Dumast, dans la séance d'inauguration. Cette solennité fera époque dans nos annales littéraires. Il en est peu qui pourront lui être comparées.

C'est que le local, les objets d'art accumulés sous les regards de l'assistance, le but de la cérémonie elle-même évoquaient les plus émouvants souvenirs dans cet auditoire, composé d'hommes qui, fiers d'être aujourd'hui Français, sont fiers aussi de se rappeler que leurs pères ont été Lorrains.

Aussi, tout ce que Nancy compte de hauts fonctionnaires dans l'administration judiciaire et dans l'administration civile, l'armée, le clergé et l'instruction publique, tous ceux qui, par leur position sociale, leur mérite personnel, leurs talents, forment l'élite de la population nancéïenne, les étrangers attirés par le concours régional, s'étaient fait un religieux devoir d'assister à l'inauguration du Musée lorrain, inauguration dont l'éclat était encore rehaussé par la présence d'une foule de dames en élégante toilette.

S. Exc. M. le maréchal Canrobert s'était fait représenter, ainsi que Mgr l'Evêque, en tournée de confirmation.

M. le Préfet, dans l'éloquente improvisation par laquelle il a ouvert la séance, s'est rendu le chaleureux interprète du sentiment qui permet à chaque province de conserver son cachet particulier sans rompre l'unité qui fait la force de la grande nation.

M. Henri Lepage, dans un discours plein d'intérêt, a

fait l'historique du Musée lorrain, et payé un juste tribut de reconnaissance à tous ceux qui ont prêté leurs concours à une œuvre si éminemment patriotique.

M. de Dumast, le poète de la solennité, a lu des vers charmants, alliant, comme tout ce qui sort de sa plume, à la richesse du fond l'élégance et l'originalité du style.

Ajoutons que la brillante musique instrumentale du *Cercle harmonique de Nancy,* sous l'habile direction de M. Nicolaï, a notablement ajouté au charme de cette fête. On a surtout entendu avec plaisir l'air national : ***Partant pour la Syrie.***

P.-E. Perrot.

(***Moniteur de la Meurthe,*** du 22 mai.)

L'inauguration de la Galerie des Cerfs a eu lieu mardi, à deux heures, au milieu d'une grande affluence de spectateurs.

Une demi-heure avant l'ouverture de la séance, la galerie était déjà presque entièrement remplie. Le passage laissé libre au milieu de deux colonnes de siéges disposés dans la longueur, a été envahi par le public, et est devenu impraticable pour les commissaires. Les places, réservées aux autorités, à la Cour, aux principaux fonctionnaires, aux donateurs, aux invités du dehors, n'ont pu être toutes défendues avec succès. Malgré les efforts des commissaires pour y conduire ceux à qui elles étaient destinées, plusieurs de ceux-ci n'ont pu y parvenir ou ont reculé devant les difficultés de l'entreprise. Les chaises apportées au pied de l'estrade, et jusque sur l'estrade même, furent un remède insuffisant. En dépit de ce secours, nombre d'invités sont demeurés derrière l'estrade avec la musique. Si cet empressement est plus que de la curiosité, si c'est de

l'intérêt, jamais le Musée lorrain n'a reçu du public pareille marque de sympathie. Comme à tant d'autres, la faveur lui sera venue avec le succès. Ne rien faire soi-même, se moquer de ceux qui font, est le premier mouvement de bien des gens dans ce monde, et dans cette ville aussi. La chose faite et menée à bien, il sera temps de lui trouver du bon. C'est à quoi le public semble s'être résigné mardi. La journée d'avant-hier a été la revanche des antiquaires.

Sauf une seule, toutes les tapisseries formant la tente de Charles-le-Téméraire avaient pu être restaurées pour la cérémonie. Le cerf, donné récemment par M. de Maisonneuve, était placé au-dessus de la première cheminée. Au-dessus de la seconde cheminée, dans un des cartouches de laquelle avait été gravé ou inscrit, nous n'avons pu distinguer, le cri de guerre des Lorrains : *Priny*, *Priny*, figurait une inscription provisoire, destinée à rappeler l'origine et l'histoire de la tapisserie de Charles-le-Téméraire. Chacun sait que, recueillie par l'ancienne Cour souveraine, elle a été récemment abandonnée au Musée lorrain par la Cour impériale. Les armoiries des principales villes de Lorraine décoraient la partie basse du plafond. L'écusson de La Mothe, rasée par Mazarin, était couvert d'un crêpe. Au-dessous, pendait un tronçon d'épée. Dans un jour qu'on pourrait appeler la fête des morts, ceux qui ont péri au champ d'honneur ne devaient pas être oubliés.

La séance a été ouverte par une allocution de M. le Préfet. Nulle trace dans ses paroles des ombrages inintelligents que la création du Musée lorrain avait suscités, non en haut lieu, — là, on n'a jamais trouvé que de la bienveillance, — mais chez celui de ses prédécesseurs que que nous avait ravi le Sénat. Force assurances, au con-

traire, de bon vouloir, d'intérêt, d'appui. Bien que nouveau venu encore parmi nous, M. de Saint-Paul sait déjà que nulle province n'est plus française que la Lorraine, et qu'à nous laisser honorer nos pères, qu'à encourager parmi nous le culte du passé, le gouvernement ne court pas le plus petit risque de perdre un atome de notre patriotisme français. Les inquiétudes mesquines et chimériques ne conviennent qu'à la faiblesse, et comme l'a dit ensuite M. de Dumast : On n'élève de tombeaux qu'aux morts.

M. Lepage, président du Comité, a ensuite pris la parole et nous a raconté l'histoire du Musée lorrain. Si l'on supprimait dans son discours les témoignages réitérés d'une gratitude bien méritée envers les protecteurs et les donateurs, envers la Cour impériale particulièrement, il pourrait passer pour un chapitre supplémentaire des *Victoires et conquêtes*. Victoires pacifiques, mais chèrement achetées ; conquêtes lentes et difficiles, conquêtes faites pied à pied, au jour le jour, et longtemps dépourvues de gloire. Mardi, pour la première fois, elles ont été célébrées par la trompette, et ont arraché des applaudissements aux plus ingrats et aux plus récalcitrants.

Chez M. de Dumast, rien n'a vieilli : son imagination a conservé tout son éclat; son cœur vibre toujours avec force. Trente ans après la première édition du *Nancy*, il trouve encore, pour chanter sa patrie adoptive, des accents plus généreux qu'aucun de ses enfants. Ce que fut la Lorraine, il nous l'avait déjà dit sous vingt formes différentes et dans maintes occasions. Pour une occasion nouvelle, il s'est inspiré d'un nouveau souffle, et, évoquant le souvenir de tout ce qu'a vu la Galerie des Cerfs, nous a retracé avec chaleur et à grands traits la glorieuse histoire de

notre province. Enthousiasme bien naturel ! Ce Musée, c'est son œuvre, car c'est lui qui a réveillé dans nos cœurs l'amour de la vieille Lorraine. C'est de lui que nous vient le feu sacré, et notre maître à tous est resté plus jeune que nous. Tandis que nous prenons avec orgueil possession du terrain conquis, il s'y trouve déjà à l'étroit, et songe à de plus hauts destins. Rien de plus aisé : un mur à abattre, une porte à percer.... — Mais chut ! ne nous brouillons pas avec la gendarmerie.

A cette belle séance, dont le souvenir restera, le *Cercle harmonique* a bien voulu prêter son concours. Il l'a ouverte ; il l'a close ; il en a rempli les repos.

Maintenant que la faveur publique est définitivement conquise, l'heure du découragement est passée pour les plus timides. Tout conspirait depuis longtemps au succès : gouvernement, administration municipale, dévouement de quelques-uns, générosité de quelques autres. Il y manquait la sanction de l'opinion publique. Elle est venue. Honneur à qui de droit. Il ne reste plus au Comité qu'à continuer à ciel ouvert ce siége d'un vieux palais dont M. Lepage vous a décrit les souterrains commencements.

(*Journal de la Meurthe et des Vosges*, du 23 mai.)

Quand le présent est fort, il ne craint pas le passé, et la France indissolublement unie peut, sans danger, être juste envers les grands souvenirs des petites nations qu'ont rattachées à elle des événements, heureux pour tous et glorieux. Le patriotisme provincial ne saurait nuire au patriotisme général, et il est facile d'être à la fois bon Lorrain et bon Français. — Voilà ce que nous disait, en termes

excellents, l'allocution du Préfet de la Meurthe, qui ouvrait la séance d'inauguration de la Salle des Cerfs, et les applaudissements qui couvraient à demi ses généreuses paroles, montraient bien qu'il savait exprimer les sentiments de la foule émue, accourue au vieux Palais ducal.

Il est, je pense, superflu de célébrer ici le dévoûment de la Lorraine à la patrie commune : vingt-huit bataillons de volontaires sortis en un instant du sol de la Meurthe et des Vosges au jour où la coalition menaça nos frontières, cent héros fameux des guerres de la Révolution et de l'Empire, fils de la terre austrasienne, attestent assez hautement l'énergique amour des Lorrains pour la France : Napoléon Ier l'a reconnu et récompensé quand il appelait leur province la *terre des braves*.

Cette fameuse Salle des Cerfs, dont nous inaugurions hier la renaissance, nous rappelait tout ce beau passé de Nancy. Elle était jadis une espèce de salle des pas-perdus du palais des ducs. On y déposait les bois des cerfs pourchassés dans les grandes forêts voisines de la capitale : de là son nom. Comme la plus grande du Palais, elle était destinée aux solennités publiques de la province : on y tenait les Etats, on y rassemblait la cour ; les princes y recevaient les ambassadeurs. Plus tard, Stanislas y avait installé sa bibliothèque et son Académie, dont Montesquieu fut membre. Or, malgré tant de gloire, malgré tant de souvenirs de la politique et de la littérature, la glorieuse Salle était devenue un grenier où la gendarmerie départementale entassait son fourrage. Et, par cette charmante *Porterie,* qui lui sert d'accès, — une dentelle de pierre, — on entrait dans des écuries. Un jour enfin, un honorable député de la Meurthe, M. Alphée de Vatry, ému de cette affligeante décadence, proposa de sauver ces dé-

bris déshonorés[1]. La phalange des archéologues lorrains répondit par des acclamations à la généreuse et intelligente initiative de leur représentant ; des souscriptions s'ouvrirent ; la Ville, le Département, le Gouvernement s'associèrent avec magnificence aux efforts des particuliers, et on restaura la Salle des Cerfs.

M. Lepage, président de la Société d'Archéologie, prenant hier la parole après le Préfet, a rappelé en termes éloquents toute cette histoire. Ce qu'il avait dit en prose, M. Guerrier de Dumast, président de l'Académie de Stanislas, l'a redit en vers. Prose et vers ont été chaleureusement applaudis : ce n'était que justice. L'antique Salle est aujourd'hui un musée lorrain, qui est déjà riche : les murs sont orgueilleusement parés de magnifiques tapisseries, glorieux trophées, précieux monuments de l'art du xv[e] siècle et de la vertu lorraine ; ce sont les tentures du pavillon de Charles de Bourgogne, dressé et abattu sous les murs de Nancy.

Cette solennité, deux fois nationale, ouvre bien la semaine de fêtes que Nancy ouvre à la multitude empressée de ses hôtes....

EMILE RENAUT.
(*Moniteur universel,* du 25 mai.)

SOUSCRIPTIONS RECUEILLIES DEPUIS LE 1[er] MAI, POUR LA RESTAURATION DU PALAIS DUCAL.

Lambertye (le marquis E. de)............. 100 »
Bellot-Vergey, à Bar-le-Duc.............. 2 »
Bartholdi, directeur des *Curiosités d'Alsace*, à Colmar.......................... . 5 »

1. Voyez ce que dit M. Lepage, dans son discours, de la part prise par M. de Vatry à la restauration de la Galerie des Cerfs.

Meiners (Mme la baronne de)	20	»
Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain	50	»
Godfroy, médecin	2	»
Lejeune père	10	»
Sibien, ancien fabricant de pipes	2	»
Ligniville (le comte Albert de), capitaine au 14e de ligne	10	»
Ligniville (le comte Gaston de), officier au 5e chasseurs à cheval	10	»
Ligniville (la comtesse A. de), née Ferrand	20	»
Gouy (Jules), avocat	50	»
Kæuffer, rédacteur de *l'Espérance*	1	»
Lallement (Charles) et Mme Lallement	6	»
Lallement (Léon)	1	50
Lallement (Louis), avocat à la Cour	40	»
Lallement (Mme Louis)	4	»
Bénaville (Mlle de)	20	»
Dormagen, vicaire de Saint-Epvre	3	»
Houdelot (Albert), menuisier	10	»
Bompard, procureur impérial	20	»
Laguerre, ancien chef de bureau à la Mairie	10	»
Vernon (Mme Lalance de)	4	»
Laurent (Jules) aîné, sculpteur	5	»
Bourgon père	20	»
Anonymes	2	»
Bour (Edouard)	9	»
Wiener (Lucien), libraire-éditeur	5	»
Bretagne, directeur des contributions directes	10	»
Manin (Mlle Marie), domestique	»	50
Hamel (Mlle Marguerite), femme de chambre	»	50
Bert, avoué à la Cour	2	»

Scitivaux (Anatole de)..................... 50 »
Delaunay (Henri), élève du Lycée.......... 2 »
Wiener père........................... 5 »
Vagner, gérant de *l'Espérance*............. 2 »

La souscription, destinée à continuer les restaurations du Palais ducal et l'installation du Musée lorrain, reste toujours ouverte.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 mai.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Quinze membres assistent à la séance.

Le Président dépose sur le bureau la médaille commémorative du concours des Sociétés savantes, du 25 novembre dernier. Cette médaille, en bronze, d'un grand module, porte au droit la tête de l'Empereur, et au revers la légende suivante : CONCOURS DES SOCIÉTÉS SAVANTES, PARIS, 25 NOVEMBRE 1861. — COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES. S. EX. M. ROULAND, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

Sur la proposition du Président, la Société décide que le compte-rendu de la séance solennelle d'inauguration de la Galerie des Cerfs sera imprimé en tête du prochain volume des Mémoires. Le Président exprime ses regrets de ne pouvoir offrir, pour cette séance, des places réservées aux membres de la Société d'Archéologie, et les prévient que des cartes leur seront remises pour visiter le Musée lorrain avec les personnes qui ont fait des dons, soit en nature, soit en argent.

En déposant sur le bureau un travail de M. Beaupré sur les Collin, graveurs, le Président demande à la Société de vouloir bien en voter l'impression pour le prochain volume de ses Mémoires. L'impression en est votée.

Le Président communique ensuite : 1° une lettre de S. Ex. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes qui remercie de l'envoi du Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg, par M. Louis Benoit, et annonce que ce travail sera incessamment placé sous les yeux de la commission de publication du Répertoire archéologique de la France; 2° une lettre par laquelle l'Académie impériale de Metz invite MM. les membres de la Société d'Archéologie à sa séance publique annuelle; 3° une lettre semblable de l'Académie de Stanislas.

Ouvrages offerts à la Société.

Résumé des observations météorologiques et médicales faites à Nancy pendant l'année 1861, par M. SIMONIN père.

Souscription pour la restauration du tableau patronal de l'ancienne confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, établie à Nancy.

Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince AUGUSTIN GALITZIN.

Congrès artistique d'Anvers, août 1861. Discours de M. LEGRAND DE REULAND.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz, 1860-1861.

Annuaire de l'Institut des provinces, 2e série, 4e volume, 1862.

L'Institut, avril 1862.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé Corblet, 6e année, n° 4, avril 1862.

Bulletins de la Société d'Etudes scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome III.

Revue des Sociétés savantes, 2e série, tome VII, janvier 1862.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1862.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Ernest Pierson, René Constantin et Claude.

Sont présentés comme candidats : la Ville de Nomeny, représentée par son Maire, par MM. Mélin, H. Lepage et A. Geny; MM. Roxard de La Salle, officier de cavalerie à Lyon, par MM. Mélin, Aug. Digot et H. Lepage; Flamm, directeur de l'usine de Phlin, par MM. de Morville, Mélin et H. Lepage ; Wolfrom, marchand d'ornements d'église, par MM. A. Geny, l'abbé Guillaume et H. Lepage ; Léon Mathieu, architecte, par MM. Lallement, H. Lepage et E. Bour ; Descombes, architecte, par MM. L. Lallement, E. Bour et H. Lepage ; Gigout (Léopold), architecte, par MM. Wiener, Mélin et L. Lallement ; Drouot, député de la Meurthe, par MM. Alex. Geny, Lacroix et H. Lepage ; Lesaing, médecin-dentiste, par MM. Langlard, A. Digot et L. Lallement ; Benoit, conseiller à la Cour impériale, et Muel, juge de paix, par MM. Beaupré, Gillet et Ch. Cournault ; l'abbé Dufour, vicaire de Saint-Epvre, par MM. l'abbé Dormagen, Godfroy et Louis Lallement ; Raison, architecte à Nancy, par MM. Mélin, Corrard des Essarts et L. Wiener.

Lectures.

M. Ch. Cournault présente à la Société ses idées sur

l'attribution à donner à un morceau de sculpture que possède le Musée lorrain.

M. H. Lepage continue la lecture du travail de M. Louis Benoit sur *la Tombe de Henry-le-Vieux, seigneur de Fénétrange.*

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Tous les journaux ayant déjà parlé du cerf donné par M. le colonel DE MAISONNEUVE, nous nous bornons à rappeler ici ce cadeau, en renvoyant, pour les détails historiques sur cet intéressant morceau de sculpture en bois, à l'article qui a été publié dans ce Journal par M. l'abbé Guillaume (avril 1858).

— Mme la baronne DE JANKOWITZ a fait don d'un objet aussi remarquable par sa richesse que par la beauté du travail : c'est une chaîne en argent, longue de 1^m^ 8^c^, qui a probablement dû servir de collier. Elle a été trouvée, près du village de La Garde, dans un vase en terre, avec une autre chaîne semblable, diverses monnaies lorraines et bourguignonnes, et une agrafe en argent, donnée également au Musée par Mme de Jankowitz. Cette dernière explique la provenance du collier : elle est formée par une pièce de monnaie enfermée dans un cercle très-artistement ciselé, et frappée à l'effigie du doge de Venise, André Gritti, qui gouverna de 1523 à 1526. Il est permis de supposer que ces curieux objets auront été rapportés d'Italie par un gentilhomme lorrain ayant servi la république vénitienne, et à qui le doge les aura offerts comme un témoignage de reconnaissance.

— Mme la comtesse DE RUTANT a fait don d'une grande table en chêne qui paraît remonter au XVIIe siècle, et de quatre paires de bois de cerfs.

— M. Girard, percepteur à Vannes, a donné une fort belle médaille en argent, à l'effigie du pape Léon XII.

— M. Munich fils, de Malzéville, a offert une monnaie de Trèves portant le millésime de 1591.

— M. Lazard-Levy fils, marchand d'antiquités, a fait don d'une croix de Lorraine en forme d'emporte-pièce.

— M. Liébeault, docteur en médecine à Pont-Saint-Vincent, a envoyé deux vases trouvés sur le territoire de Bainville-sur-Madon, à l'endroit où ont déjà eu lieu des découvertes d'objets antiques mentionnées dans ce Journal ; ce sont : un petit pot en terre noire et une burette en terre rouge, dont l'anse est malheureusement cassée. Il y avait, avec ces objets, un tas de fragments de vases, une boucle de ceinturon, qui a été égarée, enfin, les ossements de cinq à six squelettes.

— M. Volfrom, fabricant d'ornements d'église, a fait don d'un encensoir en cuivre, parfaitement conservé, dont le travail accuse les premières années du XVIe siècle. C'est un très-précieux échantillon d'orfévrerie religieuse.

— M. Emmanuel Marx-Picard a offert un objet non moins curieux, quoique d'une origine plus moderne : c'est un réveille-matin que la tradition prétend avoir appartenu au Roi de Pologne.

— M. Ricard, peintre, a donné une clé ancienne, également curieuse par sa forme, et qui doit probablement remonter au XVIe siècle.

— M. Perrin, maire à Houssséville, a fait don d'une statue en bois, représentant une Notre-Dame-de-Pitié, et provenant de l'ancienne chapelle du château de Vaudémont.

— M. Depéronne, avocat à la Cour impériale, a fait présent d'une épée du XVIe siècle, trouvée à Lunéville,

dans un jardin appartenant à M. Antoine, et établi sur les anciens fossés de la ville.

— M. Schirmann, de Nancy, a donné deux boulets trouvés dans des fouilles faites pour l'établissement du chemin de fer.

— M. Chenut a fait don d'un portrait en albâtre de Mme Chenut, sa mère, née à Versailles en 1731, morte à Nancy en 1814, et à laquelle on doit l'introduction à Nancy de l'industrie de la broderie.

— Enfin, la fabrique de la paroisse d'Heillecourt vient d'enrichir le Musée d'un objet précieux à plus d'un titre : le dais de soie verte donné par Stanislas à cette église, et que ce bon prince se plaisait à porter de ses mains royales, avec les seigneurs de sa Cour, dans les processions de la Fête-Dieu. Le château de la Malgrange, où Stanislas passait une partie des étés[1], dépendait au spirituel de cette paroisse; et c'est à ce titre qu'on vit souvent le Monarque, sans gardes, se mêler sans contrainte aux exercices de piété des humbles villageois. « On se souvient avec attendrissement, — dit un témoin oculaire, Durival[2], — d'avoir vu le feu Roi de Pologne porter le dais à la procession d'Heillecourt, avec le marquis du Chastelet-Lomont et le maréchal de Berchini. La mémoire de Stanislas n'y mourra jamais. »

Les deux seigneurs nommés par Durival comme ayant porté ce dais avec le Roi étaient tous deux grands-officiers de sa Maison : le marquis du Châtelet-Lomont était grand-chambellan ; le maréchal de Berchini était grand-écuyer[3].

1. Durival, *Description de la Lorraine,* t. II, p. 63.

2. Ibid., t. II, p. 62, article *Heillecourt.*

3. V. les *Almanachs de Lorraine et Barrois*, du règne de Stanislas.

Ladislas-Ignace, comte de Berchini ou Bercheni, — dont le Musée lorrain possède le portrait, — était un Hongrois, d'une ancienne maison originaire de Transylvanie : venu en France en 1712, il devint lieutenant-général des armées en 1744, et fut fait maréchal de France le 15 mars 1758 ; il survécut à Stanislas et mourut fort regretté, dans sa terre de Luzancy-sur-Marne, le 11 février 1778[1].

Il s'est trouvé des gens qui n'ont pas craint d'accuser Stanislas de voltairianisme, parce qu'il admettait Voltaire à sa Cour. Le trait historique que vient remettre en lumière le don fait au Musée lorrain, reste comme une protestation éloquente de la piété du bon Roi, ennemi du respect humain et se montrant, lui et son entourage, l'égal de ses sujets devant Dieu. On ne contemplera donc ni sans intérêt, ni même sans émotion, l'objet dont vient encore de s'enrichir notre Salle des Cerfs, qui ne tardera pas, nous en avons la certitude, à devenir trop petite pour contenir ses richesses.

Le Comité a acquis un portrait à l'huile de Nicolas-Gaspard de Thomassin, lieutenant-général du bailliage de Lunéville, puis président à mortier au Parlement de Nancy, en 1763, en remplacement de François-Claude Reboucher.

CHRONIQUE.

A Monsieur le Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine.

Nancy, le 31 mai 1862.

Monsieur,

J'ai admiré et applaudi, comme tous vos auditeurs, le morceau en vers que vous avez prononcé le 20 de ce mois, lors de l'inauguration

1. Durival, t. II, p. 227.

solennelle du Musée lorrain. Vous me permettrez, toutefois, une légère observation en ce qui concerne le titre que vous avez cru devoir adopter. Le vrai titre, à mon avis, eût été simplement : « *La Galerie des Cerfs.* » Je n'y aurais point ajouté : « *et tout ce qu'elle a vu,* » parce qu'il est matériellement impossible de redire en une demi-heure toutes les scènes touchantes, pompeuses ou funèbres, dont ce lieu vénérable a été le témoin. On ne peut, bien entendu, qu'en faire soupçonner quelques-unes, les plus saillantes, et c'est à quoi vous avez excellé. Mais quand une Salle, historique entre toutes, a trois siècles et demi d'âge; quand elle a été pendant tout ce temps comme le rendez-vous de la patrie lorraine; le plus habile reste impuissant à dire TOUT ce qu'elle a vu.

Je ne veux pas essayer ici de combler toutes les lacunes et de réparer tous les *omissa,* volontaires ou involontaires, que le titre par vous choisi fait seul regretter. Permettez-moi seulement de vous en signaler deux : un grand fait national intimement lié aux annales lorraines, puis un souvenir rappelant cette popularité presque familière de nos bons Ducs vis-à-vis de leurs sujets. — C'est « *en la Salle des Cerfs* » que le duc Charles III signa son adhésion à la Ligue[1], s'associant ainsi à ce mouvement catholique qui avait eu pour chefs les puînés de la Maison de Lorraine, et qui avait dressé son programme à Nancy même. — C'est à la Salle des Cerfs que se rendait, le premier dimanche de Carême, la procession des Brandons. On sait que, suivant une vieille coutume nancéienne, les personnes mariées pendant le cours de l'année, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, étaient obligées, sous peine d'amende, d'aller au bois de Boudonville prendre un petit fagot de bois mort ou de fascine, puis se rendaient, en se donnant le bras, au Palais ducal; le mari tenant son fagot orné de rubans, et ayant une serpette pendue à sa boutonnière, la femme tenant un bouquet de fleurs artificielles et ayant au corsage un attribut de son sexe, une quenouille, un fuseau, un rouet, ou un petit berceau d'enfant, quand il y avait lieu..... Arrivés là, les nouveaux mariés allaient présenter par couple leurs hommages au Souverain, qui les recevait dans l'antique Salle des Cerfs; puis, après une assez longue procession dans la ville, ils revenaient faire un grand feu de leurs fagots au milieu de la cour du Palais ducal, où ils dansaient jusqu'à la nuit[2] : on allumait

1. V. le manuscrit n° 3 de la Bibliothèque publique de Nancy.

2. Les jeunes gens avaient coutume de jeter des *pois dépechis* (pois grillés avec des épices) dans la cour du Palais ducal; ces pois, assez durs, occasionnaient souvent des chutes aux danseurs, et provoquaient par là l'hilarité des spectateurs.

la hure, et la cérémonie finissait ordinairement par un feu d'artifice. — Le 8 mars 1699, la file des nouveaux mariés était longue, car cette curieuse cérémonie n'avait pas eu lieu depuis trois ans[1]. Quels ne furent point les transports de joie de la foule lorsqu'elle vit le duc Léopold, portant un petit fagot, prendre lui-même, en sa qualité de nouveau marié[2], la tête de la procession, bras-dessus bras-dessous avec sa femme Elisabeth-Charlotte d'Orléans, alors déjà enceinte, et qui balançait en marchant un petit berceau de vermeil suspendu à sa ceinture; le prince et la princesse se promenèrent ainsi dans divers quartiers, et ne négligèrent aucun point du cérémonial usité. « La fille de Monsieur, la nièce de Louis XIV, l'amie de la duchesse de Bourgogne, avait figuré, à Versailles, à Trianon et à Marly, dans des fêtes plus magnifiques, mais à coup sûr jamais aussi joyeuses ni plus touchantes[3]. »

Je m'arrête là. Il y aurait encore bien d'autres choses à dire, et peut-être, — puisqu'entraîné par le sujet, vous franchissiez parfois l'enceinte de la Salle des Cerfs pour arrêter vos regards sur le Palais entier, — auriez-vous pu dire un mot de cette charmante tradition de *Masco* mise en si jolis vers par M. de Caumont[4]. Mais, encore une fois, je me borne à ces deux faits. Puisque nous tenons, en visitant la Galerie des Cerfs, à nous bien pénétrer des souvenirs qui la peuplent, il ne sera sans intérêt pour personne de songer que dans cette Salle même fut signée la Ligue, et que là aussi s'accomplissait chaque année un des épisodes de cette fête des Brandons où le Duc de Lorraine tenait si fort à se montrer l'égal de ses sujets.

Permettez-moi, à propos de cette Salle célèbre, de redire avec M. Barrière[5] : « Il y aura toujours un grand charme à visiter des lieux

1. Une chronique porte le nombre des mariés de cette procession à plus de six cents.

2. Il s'était marié le 13 octobre 1698.

3. M. d'Haussonville, *Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France*, 2e éd., t. IV, p. 59. — V. aussi M. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. VI, p. 26; — M. Noël, *Mémoires pour servir à l'Histoire de Lorraine*, n° V, t. I, p. 29; t. II, notes 21 et suiv.; — M. Richard, *Traditions populaires, Usages et Coutumes de l'ancienne Lorraine*, 2 éd., p. 61.

4. V. *le Savoyard et l'Ours*, anecdote lorraine. (Précis des travaux de la Société royale des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy, pendant les années 1816, 1817 et 1818; p. 159.)

5. *Le Palais-Royal*.

» qu'habitèrent d'illustres personnages. Mais l'intérêt redouble quand » les lieux n'ont point changé d'aspect et quand on en a religieusement » ment conservé les dispositions et le style... Nous nous croyons » transportés alors en arrière du siècle où nous sommes. Nous deve- » nons, pour un moment, contemporains de ceux qui mûrissaient de » vastes projets ou donnaient des fêtes brillantes dans ces appartemens » où tout respire un autre âge. On ne les croit plus morts, ils ne sont » qu'absents. Il semble qu'on va tout-à-coup entendre le bruit de leurs » pas, le son de leurs voix : le respect des temps passés devient ainsi, » pour nous, la source des illusions les plus douces et les plus vives »

C'est l'idée qu'émettait déjà Montaigne, lorsqu'il disait en son naïf langage[1] : « ... La veuë des places que nous sçavons avoir esté han- » tées et habitées par personnes desquelles la mémoire nous est en » recommandation, nous émeut aucunement plus qu'ouïr le récit de » leurs faits, ou lire leurs escrits. *Tanta vis admonitionis est in* » *locis. Et quidem in hâc urbe infinitum : quacumque enim in-* » *gredimur, in aliquam historiam vestigium ponimus* (Cicéron, » *de Finibus*, liv. 5). Il me plaist de considérer leur visage, leur » port et leurs vestemens : je remasche ces grands noms entre les » dents, et les fais retentir à mes oreilles. *Ego illos veneror, et tan-* » *tis nominibus semper assurgo* (Sénèque, épitre 64). »

Il m'a semblé que ce beau passage pourrait servir d'épigraphe à votre Discours, et voilà pourquoi j'ai pris la liberté de le replacer sous vos yeux.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments respectueux.

Louis LALLEMENT.

---

1. *Essais*, liv. III, chap. 9.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1862.

MUSÉE LORRAIN.

Dans sa séance du 7 de ce mois, le Comité du Musée lorrain a décidé qu'un nouvel et dernier appel serait fait par lui à la générosité publique, afin de doter la Galerie des Cerfs d'un mobilier convenable, devenu aujourd'hui d'une urgente nécessité. Il a compté, cette fois encore, sur le patriotisme de nos concitoyens, auxquels il a fait connaître les motifs de sa résolution par la circulaire suivante :

Deux fois déjà le Comité du Musée lorrain s'est vu forcé de faire appel à la générosité publique : d'abord, pour conquérir les locaux célèbres où cette collection nationale devait nécessairement être placée ; puis, pour restaurer ces locaux et rendre possible l'installation du Musée dans la Galerie des Cerfs. Ce double appel a été entendu, et le double but ainsi poursuivi a pu être atteint.

Mais, si la séance inaugurale du 20 mai dernier a révélé en partie l'importance des richesses acquises par quatorze années de persévérants efforts, elle a, en même temps, révélé l'absence totale du mobilier absolument

indispensable pour étaler une collection artistique et historique à la fois. En effet, à côté des tableaux et des tapisseries qui doivent couvrir les murailles, il faut des vitrines et des armoires pour exposer les objets de tout genre qui viennent s'accumuler chaque jour : statuettes, miniatures, sceaux, médailles, monnaies, chartes, autographes, manuscrits, armes, poteries, verreries, etc., ete. Là n'est pas le moindre intérêt de ce musée de Cluny, dont le pendant doit être réalisé, pour notre Lorraine, sous le toit du Palais ducal.

Ajoutons qu'outre les verrières d'exposition, — outre les armoires, chose indispensable pour la sécurité même, car plusieurs articles auront assez de valeur pour tenter certains curieux, — il est urgent d'avoir des tables, des siéges, des rideaux pour préserver les toiles et les précieuses tapisseries contre les rayons du soleil qui en auraient bientôt effacé les brillantes couleurs. Il faut, en un mot, le mobililer *matériel* dont on ne saurait se passer nulle part, pas plus dans un musée que dans une habitation particulière.

Enfin, la seule partie conservée de l'ancienne ornementation de la Salle des Cerfs, — nous voulons dire les embrasures des croisées, — exige une prompte réparation, qui achèvera de rendre à ce sanctuaire lorrain un peu de sa physionomie d'autrefois. On sait que chaque embrasure reproduit, au milieu d'arabesques variées et de devises sur banderoles, un des quartiers de l'écu des armes pleines de Lorraine. Cette décoration se détériore de plus en plus et ne tardera pas à disparaître entièrement si le pinceau de l'artiste ne la fait bientôt revivre dans ses plus minutieux détails.

Le but du troisième appel que le Comité fait aujourd'hui, est donc parfaitement déterminé et pleinement justifié par la situation présente. Nos compatriotes ne voudront pas, assurément, laisser inachevée une œuvre qui est la leur. Ils tiendront à honneur de compléter une restauration à laquelle les noms de tous les souscripteurs resteront indissolublement attachés[1]. Le Comité a lui-même à cœur

1. Non seulement la liste générale des souscripteurs, de 1850 à 1862, a été publiée dans la brochure inaugurale ; mais le tableau des souscripteurs restera à perpétuité exposé au Palais ducal comme un témoignage de la gratitude du Comité envers tous ceux qui l'auront aidé à accomplir sa mission.

de terminer sa tâche le plus promptement possible, et d'assurer la conservation parfaite de tous les objets dont de généreux donateurs ont déjà enrichi et enrichissent encore chaque jour la collection précieuse et unique qu'il est parvenu à former. Quand ce résultat sera atteint, il ne lui restera plus qu'une mission à remplir : provoquer les dons en nature, et ne pas laisser échapper les occasions d'acquérir des objets dignes de figurer dans un musée consacré A TOUTES LES GLOIRES DE L'ANCIENNE LORRAINE.

Le présent appel de fonds, — le dernier qui sera fait, — permettra à bien des personnes, qui l'ont négligé jusqu'à présent, de faire figurer leurs noms sur la liste de souscription. Les anciens donateurs voudront élever le chiffre de leurs cotisations, de nouveaux viendront s'y adjoindre. Plus que jamais, tous les concours sont nécessaires pour mener à bien une œuvre déjà si avancée, car il ne faudra pas moins DE SEPT A HUIT MILLE FRANCS pour doter le Musée d'un mobilier en rapport avec son étendue et avec le style de la Salle des Cerfs.

Les moindres offrandes seront reçues avec reconnaissance[1].

La naïve devise du bon duc Antoine : *J'espère avoir,* — qui est restée gravée sur les ornements des balcons, comme elle a été retrouvée parmi les peintures des embrasures des croisées, — ne semble-t-elle pas une prophétie du meilleur augure pour le Musée lorrain, dont elle doit devenir la devise ? Lui aussi peut et doit dire : *J'espère avoir !...* Fils des vieux Lorrains, qui chérissaient tant l'édifice où résidaient leurs princes, faisons tous en sorte que cette espérance soit une réalité, et que notre sanctuaire national devienne le plus beau, le plus vaste et le plus complet de tous les musées historiques de province !

LES MEMBRES DU COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

(*Voyez ci-après, p. 128, la liste des souscriptions recueillies jusqu'à ce jour*).

1. Adresser les offrandes chez MM. Henri Lepage, *président,* rue et hôtel de la Monnaie ; — l'abbé Guillaume, *trésorier,* place de la Carrière, 37 ; — Wiener, rue des Dominicains, 53 ; — Vagner, rue du Manége, 3 ; — dans les bureaux des différents journaux ; — et au Musée lorrain, qui est ouvert au public tous les dimanches, d'une heure à quatre heures.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 16 juin.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Seize membres assistent à la réunion.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, le Président dépose sur le Bureau le compte-rendu de la séance d'inauguration de la Galerie des Cerfs.

Le Secrétaire annuel propose à la Société d'ajouter au prochain volume de ses publications la table alphabétique des travaux contenus dans les Bulletins et Mémoires publiés jusqu'à ce jour. La Société vote cette impression.

Ouvrages offerts à la Société.

Vie épiscopale de Mgr Antoine-Eustache Osmond, par M. l'abbé GUILLAUME.

La Chartreuse de Bosserville près Nancy, gravures à l'eau forte par M E. THIÉRY[1].

Les Maladreries de la cité de Verdun, par M. CH. BUVIGNIER.

Séance publique annuelle de l'Académie de Stanislas.

Note sur des débris antiques recueillis en 1855 à Kustendjé, par M. CH. ROBERT.

Mouete e medaglie degli Spinola , etc., par LE MÊME.

Le lion et le beuf sculptés aux portails des églises, par M. l'abbé J. CORBLET.

Revue de l'Art chrétien, mai 1862.

1. On sait que notre confrère a obtenu, pour cet ouvrage, une médaille d'or de S. M. l'Empereur d'Autriche.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1862, nº II.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône, t. IV, nº II.

Revue des Sociétés savantes des départements, février 1862, et *sciences mathématiques, physiques et naturelles*; fascicule I.

Des Durchlanchtigft herzoglichen Lothringischen, offert par M. E. Lombard.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : la Ville de Nomeny représentée par son maire ; MM. Roxard de La Salle, Flamm, Wolfrom, Léon Mathieu, Descombes, Gigout, Drouot, Lesaing, Benoit, Muel, Dufour et Raison.

Sont présentés comme candidats : MM. Henriot, agent-voyer en chef du département, par MM. Mélin, H. Lepage et Léon Mougenot ; Bretaux, conducteur des ponts et chaussées, par MM. Wiener, Mélin et H. Lepage ; Tisserant, entrepreneur de serrurerie, par MM. Wiener, H. Lepage et Léon Mougenot.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture de la dernière partie du travail de M. Louis Benoit, sur *la Tombe de Henry-le-Vieux, seigneur de Fénétrange*. M. Aug. Digot communique une *Notice sur saint Guérin*. M. H. Lepage lit un mémoire intitulé : *Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières*. La Société vote l'impression, pour le prochain volume de ses Mémoires, 1° du morceau de M. Louis Benoit, sous la condition qu'il y sera fait des coupures ; 2° de la dissertation de M. H. Lepage.

MÉMOIRES.

SAINT GUÉRIN, ÉVÊQUE DE SION.

Tout le monde connaît la célèbre maxime de Notre Seigneur Jésus-Christ : *Nemo propheta acceptus est in patria sua*[1] *; Nul n'est prophète en son pays ;* mais tout le monde ne sait pas que jamais cette maxime n'a reçu une confirmation plus éclatante que dans la personne de saint Guérin. En effet, tous les annalistes et les agiographes de l'ordre de Cîteaux ont raconté sa vie avec plus ou moins de détails, et il est encore honoré aujourd'hui dans plusieurs diocèses ; tandis que dans la Lorraine, sa patrie, aucun historien, aucun biographe n'a fait mention de lui, et qu'il n'était pas même connu dans sa ville natale[2].

Saint Guérin (en latin *Guerinus* ou mieux *Guarinus*) vit le jour à Pont-à-Mousson, qui était alors une très-petite ville du comté de Bar, vers l'année 1075. Les biographes s'accordent à dire qu'il appartenait à une famille distinguée ; mais ils ne nous apprennent pas quelle était la condition de son père, et j'ai fait de vaines recherches pour la découvrir. On dit qu'il fit donner à son fils une éducation brillante ; mais Guérin ne témoigna, dès sa jeunesse, d'autre désir que celui d'embrasser la vie monastique.

Il exécuta son dessein en entrant dans la célèbre abbaye de Molesme. Ce monastère, situé en Bourgogne, sur la limite des diocèses de Langres et de Troyes, était alors

1. V. l'*évangile selon saint Luc,* c. iv, v. 24.

2. Je dois prévenir le lecteur que la plupart des renseignements qui m'ont servi pour composer cette notice ont été recueillis par M. l'abbé Dony, curé de Wandelainville, auquel je fais ici mes remercîments.

gouverné par le bienheureux Robert et appartenait à la congrégation bénédictine de Cluny. Guérin y resta longtemps, et il y aurait, sans doute, terminé sa carrière dans l'accomplissement des devoirs monastiques, lorsque Robert le chargea d'une mission qu'il ne put refuser. Humbert II, comte de Savoie, se préparant à partir pour la croisade, avait promis de fonder un monastère s'il revenait sain et sauf de cette expédition lointaine et périlleuse. Il obtint, en effet, un heureux retour, et son premier soin, dès qu'il fut rentré dans ses états, fut de s'acquitter du vœu qu'il avait fait. Il s'adressa, dans ce but, au bienheureux Robert et lui demanda une colonie de ses religieux. L'abbé de Molesme en désigna plusieurs, entr'autres Guérin, et les plaça sous la conduite de Wido ou Guido, qu'il leur donna pour abbé.

Lorsqu'ils furent arrivés en Savoie, le comte leur assigna pour établissement un lieu sauvage, dans une vallée du Chablais, au diocèse de Genève, et leur fournit tous les secours indispensables à la construction du monastère. Les matériaux ne furent pas difficiles à trouver, car la roche et la pierre abondent dans ce lieu, et bientôt on vit s'élever une abbaye, à laquelle ses habitants donnèrent le nom latin d'*ab Alpibus*, pour indiquer qu'elle était dans les Alpes.

Wido étant mort, en 1120, Guérin fut choisi pour lui succéder. Il ne se vit pas plutôt à la tête de la communauté, qu'il entreprit d'y introduire une sorte de réforme. Il engagea les religieux à abandonner les cellules dans lesquelles ils vivaient séparément et à coucher dans un dortoir commun; et comme trois ou quatre d'entre eux avaient élevé des cabanes en dehors de la clôture, il les fit démolir, malgré toutes les réclamations; il interdit aux

femmes l'entrée du monastère, et enfin il réussit, vers 1134, à obtenir de ses moines qu'ils demanderaient à être agrégés à l'ordre de Cîteaux, qui jetait alors le plus vif éclat. Saint Bernard, abbé de Clairvaux, vit avec plaisir cette réunion, qui procurait à son ordre une maison de plus. Dès l'année 1135, il avait, en écrivant à Arduie de Faucigny, évêque de Genève, pour le féliciter de son élection, profité d'une occasion aussi favorable pour lui recommander les religieux du monastère *ab Alpibus*, qu'il appelle *Alpenses*[1]. En 1136, il voulut écrire à Guérin lui-même[2], et, dans sa lettre, qui est fort longue, il développa, avec son éloquence habituelle, ces deux pensées : 1° la brièveté de la vie ne doit pas empêcher l'homme de viser à la perfection, et 2° il faut continuellement tâcher de faire des progrès dans la vie spirituelle et ne pas rester stationnaire. Il ne laissa pas d'accorder à Guérin les louanges que méritait son zèle, et il le complimenta surtout d'avoir entrepris la réforme de son monastère à un âge où les hommes ne cherchent, en général, que le repos.

Saint Guérin donnait à ses religieux l'exemple de toutes les vertus : piété, humilité, douceur, et en même temps fermeté et inébranlable attachement aux moindres prescriptions de la règle. Ses lumières égalaient ses vertus, et il possédait notamment une merveilleuse dextérité à manier les esprits et à les conduire vers le but qu'il voulait leur voir atteindre.

Tant de qualités réunies appelèrent sur lui l'attention, malgré les efforts qu'il faisait pour qu'on l'oubliât,

1. V. *Epistola* 28, dans les *OEuvres de saint Bernard*, 2de édit. de Mabillon, t. I, c. 43.
2. V. *Epistola* 254, *ibid.*, col. 254-256.

et le siège épiscopal de Sion en Valais étant devenu vacant, vers 1138, par la mort de Walther, le clergé et le peuple voulurent avoir saint Guérin pour évêque. Il fut élu par le chapitre ; mais il refusa d'accepter, et il ne se rendit enfin que sur les ordres formels et réitérés du pape Innocent II.

Ce fut alors que saint Bernard écrivit aux religieux du monastère *ab Alpibus,* pour les consoler de la perte qu'ils venaient de faire et les engager à procéder, avec une grande maturité à l'élection du successeur de Guérin. Il leur mande qu'il voudrait bien, sur leur désir, aller dans ce moment les aider de ses conseils ; mais il ajoute que, son voyage pouvant être retardé par diverses circonstances, il les exhorte à passer outre, tout en prenant l'avis du vénérable Godefroy, prieur de Clairvaux[1].

Guérin fut sur le trône épiscopal de Sion le même homme que dans son monastère. Sa douceur, son humilité, sa fermeté, son application à tous ses devoirs ne ressentirent aucune atteinte des honneurs qui étaient venus le trouver, et son esprit d'équité était si bien connu, que les religieux de Saint-Maurice, en Valais, et Guy, sire des Allinges, déférèrent à son arbitrage et à celui de Pierre, archevêque de Tarentaise, le jugement d'un litige qu'ils avaient ensemble[2]. Pendant les vingt années de son épiscopat, il conserva l'habitude d'aller de temps en temps passer quelques semaines dans son ancien monastère, et quand il s'était, si l'on peut employer une pareille expression, retrempé à la source des vertus, il venait reprendre, avec un nouveau courage, le fardeau de son ministère.

1. V. *Epistola* 142, *ibid.*, col. 147 et 148.
2. V. *Gallia Christiana,* t. XII, col. 741.

Quoique fort avancé en âge, il visita encore l'abbaye *ab Alpibus* pendant l'hiver de l'année 1157. Il en sortit vers le 20 décembre, afin d'arriver dans sa ville épiscopale pour les fêtes de Noël. Monté sur une mule et suivi de quelques serviteurs, il gravit une montagne peu éloignée de l'abbaye ; mais, parvenu près du sommet, il ressentit plus vivement un malaise dont il souffrait déjà avant son départ ; en même temps, sa mule refusa d'aller plus loin, et saint Guérin prit le parti de retourner dans le monastère. D'après une tradition dont rien ne garantit l'authenticité, les cloches sonnèrent d'elles-mêmes, comme en réjouissance, dès qu'il approcha de la maison, et il n'y fut pas plutôt entré qu'il tomba dangereusement malade. Il vécut encore quinze jours environ et mourut seulement le 6 janvier 1158.

Il fut inhumé honorablement dans l'église abbatiale, ou, pour mieux dire, son corps fut enfermé dans un sarcophage en marbre, placé sur deux socles de même matière, dans la partie du chœur la plus voisine de la nef. La vénération des peuples pour l'évêque de Sion était si grande, qu'on ne tarda pas à l'invoquer comme un bienheureux, et on crut que des miracles s'opéraient à son tombeau. Il est cependant douteux que saint Guérin ait jamais été régulièrement canonisé. Henriquez le met, il est vrai, au nombre des saints de l'ordre de Cîteaux, dans son *Menologium Cisterciense*[1]. Dom Hugues Ménard l'a rangé, de son côté, parmi les saints de l'ordre de saint Benoît, et dit avoir trouvé une mention de l'évêque de Sion dans un ancien missel, imprimé au commencement du XVIe siècle[2]. Il est également rappelé dans le *Calendarium*

1. Au 8 avant les ides de janvier (6 janvier).
2. V. *Martyrologe des saints de l'ordre de saint Benoît.*

Cisterciense, imprimé à Dijon, et dans le *Martyrologium Gallicanum* d'André du Saussay, qui fut d'abord curé de Saint-Leu à Paris, puis évêque de Toul[1]. Enfin, les Bollandistes lui consacrèrent un article, dans lequel ils résumèrent tout ce qu'on avait dit avant eux[2]. Mais saint Guérin n'avait pas même une *mémoire* dans la liturgie cistercienne, et son culte fut longtemps concentré, si l'on peut parler de la sorte, dans quelques églises particulières. C'est ainsi qu'il était honoré, le 28 août, dans le monastère *ab Alpibus.* Il l'était aussi, le même jour, dans l'abbaye de Bitaine, qui appartenait également à l'ordre de Cîteaux, et les religieux de ce monastère avaient obtenu, pour le jour de la fête de saint Guérin, la concession d'une indulgence plénière. Toutefois, à la suite de la guerre de trente ans, le culte du saint évêque tomba en désuétude à Bitaine; mais Antoine-René de Grammont, archevêque de Besançon et abbé-commendataire de cette maison, y rétablit, en 1650, la fête de saint Guérin et disposa que, le 28 août, il y aurait grand'messe, sermon et bénédiction à l'issue des vêpres. Son culte s'était également répandu dans quelques cantons des Vosges, et, en 1780, M. de Chaumont de la Galaizière, évêque de Saint-Dié, fit demander à l'évêque de Genève une relique de saint Guérin pour l'église de Jeuxey, près d'Epinal.

J'ai déjà dit qu'il n'a pas été oublié par les agiographes et les historiens qui appartenaient au même ordre que lui. Sans rappeler les notices de Henriquez et des Bollandistes, je mentionnerai les articles que lui ont consacrés Bernard, abbé de Bonneval[3], et Dom

1. Au 6 janvier.
2. V. t. I de janvier, p. 347 et 348.
3. V. *Vita sancti Bernardi,* lib. II, c. 8.

Pierre le Nain, prieur de la Trappe[1], ainsi qu'une vie particulière assez ancienne et n'offrant ni date, ni indication d'auteur et d'éditeur. Elle ne contient pas de renseignements fort curieux ; mais on y trouve les vers suivants que j'ai jugé à propos de reproduire ici. On verra, en les lisant, qu'ils sont l'ouvrage d'un cistercien, nommé Nicolas de Liège, et il semblerait qu'ils étaient gravés près du tombeau de saint Guérin dans l'église du monastère *ab Alpibus;* toutefois, on peut y voir simplement une épitaphe de fantaisie :

Presul Guarinus, quem fulgida vita sacravit,
Hic jacet. Hinc Dominus cum sanctis mirificavit.
Convalet, it, recipit visum, loquitur, reviviscit
Languens, contractus, cæcus, mutus, furiosus.
Pont-à-Mousson (*sic*) natus, patre clarus, matre beatus,
Translatus fuit ad nos Guarinus, et monachatus ;
Hinc abbas factus, Sedunum postea tractus,
Vivens insignis fuit, admirandus in actis.
Fulget adhuc signis quæ Sanctus fabricat Ignis ;
Sanat languentes, mites facit esse furientes,
Claudos currentes, orbatos lumine videntes,
Mestos exaudit, surdusque feliciter audit.
Esto nostrorum, precor, expulsor vitiorum !
Parvulus Alpensis grex, Nicolaus Leodiensis
Hoc tibi dat munus, reddat sibi Trinus et Unus.

Hic, virtute precis, largitur lumina cæcis,
Et claudis pariter gressum reddit miseratus,
Dat verbum mutis, ægris est causa salutis. Etc.

Telle était la situation des choses en 1789. La Révolution, qui a fait tant de ruines, ne devait pas épargner non plus le monastère et le tombeau de saint Guérin. Au moment où les Français envahirent la Savoie (septembre

1. V. *Essai de l'histoire de l'ordre de Cîteaux*, t. V, p. 417-438.

1792), les habitants du village de Saint-Jean-d'Aulps (*ab Alpibus*), qui s'était formé près de l'abbaye, craignirent de voir les reliques profanées et détruites. Quelques-uns d'entre eux se concertèrent, les enlevèrent pendant la nuit et les déposèrent secrètement chez un habitant du lieu, qui se nommait François-Guérin Favre. Elles y restèrent jusqu'au 28 août 1804, époque à laquelle on les transporta solennellement dans l'église paroissiale de Saint-Jean-d'Aulps, alors comprise dans le diocèse de Chambéry. Enfin, en 1851, elles ont été canoniquement reconnues par Mgr Louis Rendu, évêque d'Annecy, et par trois autres prélats, qu'il avait invités à la cérémonie; on les renferma ensuite dans une châsse élégante, et la châsse elle-même fut placée sur l'autel d'une chapelle dédiée à saint Guérin. Le diocèse d'Annecy, auquel appartient maintenant la paroisse de Saint-Jean-d'Aulps, et celui de Sion ont voulu qu'il fût l'objet d'un culte spécial; les bréviaires des deux diocèses renferment un office particulier de saint Guérin, et trois des leçons de matines offrent une vie abrégée du saint prélat.

Maintenant, comme avant la Révolution, des troupes de pèlerins viennent de toutes les parties de la Savoie, et même de la Franche-Comté et des cantons suisses les plus voisins, vénérer les reliques de saint Guérin. On n'évalue pas le nombre des pèlerins à moins de huit mille par année. A peu de distance de Saint-Jean-d'Aulps, on voit une chapelle, ornée d'une inscription, dans le lieu où la maladie a forcé l'évêque à retourner dans son ancien monastère, et on montre, au milieu d'un rocher, la trace du genou de la mule, qui, d'après une tradition, se coucha pour ne pas aller plus loin. Les ruines de l'église abbatiale elle-même n'ont pas complétement disparu; elles ont en-

core, en certains endroits, de six à sept mètres de hauteur, et on distingue aisément toute la disposition de l'édifice.

Je ne dois pas oublier de dire que l'on conserve dans l'église de Saint-Jean-d'Aulps une clé, qui aurait été envoyée à saint Guérin, lorsqu'il était encore abbé du monastère *ab Alpibus,* par le pape Calixte II. Quand des malades sont apportés dans l'église, on place la clé sur eux, et on assure que, fréquemment, on a obtenu ainsi des guérisons qui peuvent être qualifiées de miraculeuses. On invoque également saint Guérin comme protecteur des bestiaux. Chaque année, on amène devant l'église de Saint-Jean-d'Aulps les animaux domestiques qui constituent la seule richesse du pays, et le curé leur donne une bénédiction spéciale. Lorsque des épizooties se répandent dans les campagnes, les paysans effrayés demandent qu'on leur confie la clé de saint Guérin. On la porte de village en village et de ferme en ferme, avec l'autorisation des prélats diocésains, et on affirme que l'imposition de cette clé suffit pour guérir les animaux malades et pour empêcher ainsi la ruine des propriétaires. La même dévotion existe encore à Jeuxey, à la Chapelle-aux-Bois et dans quelques autres villages des Vosges et de la Meurthe; et je ne puis mieux terminer cette notice qu'en exprimant le vœu de voir consacrer à saint Guérin un autel dans une des églises paroissiales de Pont-à-Mousson, sa ville natale.

Aug. DIGOT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la marquise Lezay de Marnesia a offert treize lettres autographes du duc Léopold, des années 1720 à 1728, adressées à un personnage de la cour, dont le nom n'est

malheureusement indiqué sur aucune d'elles, mais qui paraît avoir vécu dans une certaine intimité avec ce prince.

— M. Constant Lapaix a fait don d'un fac-simile, exécuté par lui avec beaucoup de talent, de la gravure de Collin représentant le village d'Heillecourt, vu depuis la chaussée de Mirecourt, et dédiée à M. Durival, lieutenant-général de police à Nancy. Le travail de M. Lapaix reproduit celui du graveur lorrain avec une fidélité et une exactitude parfaites.

— M. Henri, cultivateur à Herbéviller, a offert un jeton français trouvé sur le territoire de cette commune.

— M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, a donné une soixantaine de médailles ou monnaies de diverses époques, parmi lesquelles on remarque des pièces de Trajan, Antonin le-Pieux et Commode, d'une très-belle conservation, et d'autres des ducs de Lorraine Ferry III et Charles II.

— Enfin, M. Emile Thiéry, l'auteur des planches des *Maisons historiques de Nancy,* de *la Chartreuse de Bosserville,* etc., a fait don d'une rare et magnifique photographie représentant l'église Saint-Nicolas des Lorrains, à Rome.

Une ligne a été omise dans la note sur le don fait au Musée du dais de la paroisse d'Heillecourt. L'un des seigneurs lorrains qui portaient le dais avec Stanislas à la procession de la Fête-Dieu, le marquis du Châtelet-Lomont, était le mari de la femme célèbre que Voltaire a appelée *la sublime Emilie,* Gabrielle-Emilie Le Tonnelier de Breteuil, mariée, à l'âge de dix-neuf ans, au marquis du Châtelet-Lomont, d'une des plus anciennes familles de Lorraine.

CHRONIQUE.

La Société d'Archéologie lorraine a été représentée au Congrès des délégués des Sociétés savantes, qui s'est tenu dernièrement à Paris, par M. le docteur Ancelon, de Dieuze. Notre honorable confrère a lu,

dans une des séances du Congrès, un rapport sur les travaux de notre Société, dans lequel il a constaté quelle part elle a prise et continue à prendre au mouvement scientifique de la province. Il a également entretenu la savante assemblée des développements donnés au Musée lorrain et de la restauration du Palais ducal, dus aux efforts persévérants du Comité émané du sein de la Société d'Archéologie.

PREMIÈRE LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

S. Exc. le maréchal Canrobert	100	»
M. Lallement de Vernon	3	»
M. Paillart, premier président honoraire	10	»
M. l'abbé Colnot, curé de Fraine (Vosges)	4	»
M. Henri Lepage	10	»
M. l'abbé Guillaume	10	»
Un anonyme	10	»
M. le baron P. G. du Mast	40	»
Mme Chavernac	50	»
M. Dietz, banquier	4	70
M. Louis Lallement	5	»
Mme Louis Lallement	5	»
M. Dubois, capitaine en retraite	3	»
M. Jobert, directeur des salines de Rosières-Varangéville	20	»
M. Poirson, rentier (route de Metz)	10	»
M. Harlaut père	5	»
M. Harlaut fils	2	»
M. Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures	5	»
M. Lesaing	1	»
M. Viry jeune	5	»
M. Ferdinand Quintard, ancien sous-préfet	20	»
M. Charon père, ancien notaire	20	»
M. l'abbé de Girmont, curé de Saint-Nicolas	30	»
M. Besval, notaire	20	»
M. Butte (Alexis), propriétaire	20	»

M. Besval a été, par erreur, omis sur la liste générale, où il devrait figurer pour 80 fr., et Mme veuve Charles Besval pour 10 fr.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1862.

MUSÉE LORRAIN.

La souscription pour le mobilier de la Galerie des Cerfs, que le Comité avait à peine osé tenter, reçoit un accueil qui dépasse ses espérances. La nouvelle liste que nous publions à la fin de ce numéro prouve qu'il a bien fait de compter sur le patriotisme et la générosité de nos concitoyens, et il est heureux de pouvoir annoncer que des mesures vont être prises pour utiliser, le plus prochainement possible, les offrandes recueillies jusqu'à ce jour.

Le Comité témoigne sa reconnaissance aux nouveaux bienfaiteurs de son œuvre et aux journaux de la Meurthe, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges, qui ont bien voulu reproduire son dernier appel et lui donner ainsi l'appui de leur publicité ; il se félicite d'avoir rencontré ces sympathies près de tous les organes de la presse lorraine, dont le concours bienveillant et désintéressé lui a été si souvent utile.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Douze membres assistent à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président donne lecture de la lettre suivante, qui lui a été adressée par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes :

« Paris, le 24 juin 1862.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté du » 19 juin courant, j'ai accordé à la Société d'Archéologie » lorraine une allocation de 300 francs.

» Je me félicite de donner ainsi à la Société un témoi- » gnage de l'appréciation favorable que j'ai pu faire per- » sonnellement de ses travaux, dans une occasion récente.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma » considération très-distinguée.

» Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Secrétaire général*,

» G. ROULAND. »

Le Président communique ensuite une lettre de M. Jardot, commandant d'état-major en retraite à Paris, par laquelle il demande à être admis au nombre des membres de la Société. Voici la lettre de M. Jardot :

« Monsieur le Président,

» L'inauguration de la Galerie des Cerfs, à laquelle
» j'ai été heureux d'assister, m'a laissé, outre un bien
» légitime sentiment d'orgueil patriotique comme Lorrain,
» un vif désir de pouvoir, comme tant d'autres, me ratta-
» cher aux travaux de la Société d'Archéologie lorraine,
» par la cotisation annuelle imposée à chaque membre,
» par votre règlement.

» Soyez donc assez bon pour accueillir ma demande et
» me croire tout disposé à seconder les efforts d'une So-
» ciété dont je serais fier aussi de partager les travaux si
» les circonstances m'en donnaient l'occasion... »

Ouvrages offerts à la Société.

Marguerite de Lorraine, par un auteur lorrain.

Météorologie et climat du département de la Meurthe, par M. le docteur Simonin père.

Institution des sourds-muets et des enfants arriérés de Nancy, distribution des prix faite à Metz, le 29 août 1861, par M. Piroux.

L'Esprit paroissial ou la Sanctification par l'assiduité à la paroisse, par M. l'abbé Guillaume.

Notice sur la bijouterie et l'iconographie religieuse des campagnes de la Savoie, par M. Laurent Sevez.

Dictionnaire topographique du département de l'Yonne, par M. Max Quantin. Envoi du Ministère de l'Instruction publique.

Revue de l'Art chrétien, par M. l'abbé J. Corblet, 6e année, n° 6, juin 1862.

Annales archéologiques, par M. Didron aîné, tome XXII, 2e livraison.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1862, 2e série, 1re livraison.

Rapport sur la situation de la Société archéologique de Namur.

Revue des Sociétés savantes. Sciences mathématiques, physiques et naturelles. Juin et juillet.

OEuvres philosophiques et mathématiques de Nicolas-Joseph de Sarrazin, offertes par M. ALEXANDRE DE BONNEVAL[1].

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Henriot, Bretaux et Tisserant.

Sont présentés comme candidats : MM. Jardot, commandant d'état-major en retraite, à Paris, par MM. Chatelain, Geny et l'abbé Charlot ; l'abbé Thiriet, par MM. Bretagne, Aug. Digot et H. Lepage.

Lectures.

M. Henri Lepage donne lecture de son travail sur *Dombasle, son château, son prieuré, son église.* La Société en vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. Léon Mougenot communique des notes de M. Joly, *sur le peintre Girardet*, et un *Essai biographique sur Claude Gelée, dit le Lorrain*, par M. Ch. Hequet. Ces travaux seront publiés dans le Journal.

MÉMOIRES.

LES CORDELIERS DE SARREBOURG.

L'église des Cordeliers de Sarrebourg, transformée en écurie de cavalerie, est orientée ; sa longueur est de 48^{m}

1. Le recueil offert par M. de Bonneval à la bibliothèque de la Société, forme environ trois volumes in-8°.

Nicolas-Joseph de Sarrazin, chevalier, seigneur de Germainvillers et du fief de Villé, reçu dans la compagnie des cadets-gentilshommes, puis officier au régiment Royal-Dauphin ; il avait épousé, le 28 septembre 1782, Anne-Eléonore-Joséphine Humbert de Tonnoy, dont il eut deux fils morts sans laisser de postérité mâle. Il mourut à Metz, en 1839, dans un âge très-avancé.

sur 16 ; celle du chœur est de 22m sur 10 ; sa nef est accostée de deux collatéraux, sans transept. Les fenêtres du chœur appartiennent à la seconde période du style ogival ; elles sont divisées par deux meneaux, et leurs réseaux ornés de trèfles ; des contreforts à larmiers, à deux étages, soutiennent la poussée des voûtes du chœur, dans lequel on retrouve quelques clefs de voûte, dont l'une représentant l'Agneau pascal.

On peut se faire une idée de cet édifice par l'inventaire de 1790, dressé en vertu des ordres de l'Assemblée nationale, et déposé aux Archives du département. Il y est dit que le chœur pentagonal, garni de stalles en chêne sculpté, avait un autel en stuc orné d'un grand tableau de l'Assomption[1].

Deux autels et une chaire à prêcher, aussi en stuc, se trouvaient dans la nef.

Dans les collatéraux, deux chapelles ; au-dessus de l'entrée de l'église (dont la porte, aujourd'hui complétement murée, est flanquée de deux contre-forts), une tribune avec un jeu d'orgues à onze registres.

Il y avait dans le clocher, qui s'élevait au-dessus du chœur, deux moyennes cloches de cinq cents livres.

Le couvent des Cordeliers de Sarrebourg fut fondé, en 1265, par Guillaume, comte de Castres, et doté de l'église voisine du monastère par les magistrats de la ville, du consentement des administrateurs de l'évêché, députés

1. L'inventaire de 1790 mentionne un ostensoir d'argent doré, un ciboire de même métal, une boîte d'onction en argent, un lavabo en cuivre, 28 aubes, 27 amicts, 4 surplis, 28 chasubles, 14 d'enfants, 4 missels, 2 encensoirs en cuivre, 6 chandeliers, 18 paires en cuivre, un Christ en cuivre. L'inventaire de 1791 marque un ostensoir pesant 5 marcs 2 onces 6 gros ; 4 calices, une boîte, un ciboire, le tout pesant 6 kil. 220 gr. (Arch. dép., papiers du district de Sarrebourg.)

par le Saint-Siége pour l'examen de la fondation. Guillaume de Trainel était alors évêque de Metz.

En 1270, saint Bonaventure visita le couvent et y tint, l'année suivante, un chapitre général de son ordre. Le monastère devint très-renommé, et les seigneurs des environs le dotèrent richement[1].

Il fut, au XIV[e] siècle, le lieu de sépulture de plusieurs dynastes du pays : Catherine de Deux-Ponts (1334), Valburge de Horbourg (1362), etc.

En 1525, le duc Antoine passa par Sarrebourg pour aller combattre les Rustauds. Voici le passage de Volcyr qui a rapport aux RR. PP. Cordeliers :

« Le dymenche quatorziesme jour du mois de may, les » nobles princes du parc d'honneur ouyrent la messe » moult dévotement en l'église des Cordeliers dudit Sar- » bourg, avec doulce harmonie d'orgues et jubilation mé- » lodieuse des chantres, auxquelz les religieux du lieu ne » correspondoient nullement pour la rudesse de leurs cas » et faulx tons durs et rigoureux ensuivant la prolation et » maintien germanique rude et pesant de nature. »

En 1552, la ville et le couvent furent pillés par les troupes du marquis de Brandebourg. Les Cordeliers ne se relevèrent que difficilement : « Depuis 1569, dit le Pouillé de Metz, le monastère déclina beaucoup ; il y a si peu de religieux, que ce n'est plus qu'un hospice. »

En 1581, Paul, comte de Salm, patron de la cure de Gosselming, comme seigneur de Fénétrange, autorisa les Cordeliers à desservir cette cure. Ils n'exercèrent pas

1. Pouillé de l'évêché de Metz, ms. de la bibliothèque de Metz. M. Lepage, dans la Statistique, met la fondation à l'année 1267. Aucune pièce sur le couvent des Cordeliers de Sarrebourg n'existe dans l'important dépôt dont il est le gardien.

longtemps les fonctions pastorales ; les guerres de religion, et bientôt après, celle de Trente-Ans, ayant dispersé les populations et interrompu les exercices religieux.

On voit dans les comptes du domaine de Sarrebourg, en 1583, qu'ils étaient exempts du *Fogt habern,* droit que les habitants devaient au duc pour leurs maisons.

En 1636, Sarrebourg est assiégé par le duc de Saxe-Weymar[1] ; l'histoire se tait sur les maux que les religieux eurent à souffrir des soldats du lieutenant de Gustave-Adolphe. Longtemps, seul établissement religieux dans l'ancienne ville des évèques de Metz, le couvent des Cordeliers eut de nouveaux concurrents dans les Capucins, qui venaient d'être fondés quelques années auparavant, et qui se maintinrent jusqu'à la Révolution.

A partir de cette époque, nous voyons les Cordeliers de Sarrebourg desservir les villages voisins, tantôt comme administrateurs, tantôt par permission des curés, malades ou absents.

M. de Custine, seigneur de Sarreck, ayant publié son dénombrement de 1681, le fit annoncer dans l'église de Dolving par un de ces religieux[2], qui en signa le certificat en français. Les habitants, dans leur procès biséculaire pour les forêts du finage, attaquèrent cette pièce, attendu « que les Cordeliers (de Sarrebourg) sont de la province » suisse, ils n'entendent pas le français, ils sont tous alle- » mands dans ce couvent; ainsi ce religieux ne pouvait » publier ce dénombrement en français. »

En 1702, la ville de Sarrebourg traita avec eux pour

1. Dans la gravure de Beaulieu, le couvent des Cordeliers est indiqué près de la collégiale ; il y a un clocher carré assez élevé.

2. V. Archives communales de Dolving. Cahier de 42 pages.

enseigner la langue latine[1]. En 1750 et 1759, elle leur paya une indemnité pour que leur église servit aux habitants pendant la reconstruction de la paroisse.

Pendant le XVIIIe siècle, il y eut une vingtaine de religieux dans cette maison ; j'en ai recueilli les noms dans les obituaires des paroisses[2]. Ils obéissaient à un gardien. A la Révolution, il y avait au couvent quatre pères et quatre frères lais.

Lors de l'abolition des ordres religieux, les Cordeliers se dispersèrent ; je n'ai pu connaître leur sort, mais tout porte à croire qu'ils émigrèrent, car aucun d'eux ne figure sur les listes des curés constitutionnels de ce temps.

Le bâtiment se composait de deux ailes, dont une parallèle à l'église et ne paraissant pas remonter plus loin que la fin du XVIIe siècle. La municipalité de Sarrebourg vint s'y installer pendant quelque temps (1790), puis on en fit une caserne, et alors on plaça dans la cour, de chaque côté d'une porte, cette inscription :

1. En 1738, il y eut un nouvel accord. (Arch. cles de Sarrebourg.) Des jeunes gens des environs se mettaient en pension chez des bourgeois de la ville pour suivre les cours. Ils payaient 15 livres d'écolage (1714).

A certaines époques de l'année, les RR. PP. faisaient représenter à leurs élèves des tragédies, et les menaient eux-mêmes visiter les environs, tels que Saint-Oury et la Bonne-Fontaine, dans le Nassau.

Comme maintenant, les élèves offraient quelques cadeaux. Lors de la fête d'un des professeurs, la cote-part d'un élève, en 1754, fut fixée à 3 francs 2 sols 6 deniers pour tabac de Saint-Vincent.

A la fin de l'année, les élèves payaient leur part de carreaux, tables, etc., qu'ils avaient cassés, et même le sciage du bois. (Livre journal de l'abbé Médicus, de Sarrebourg.)

2. Ils signaient : Cordelier franciscain. — Ord. min. conv. ex Sarburgo. — Ord. m. S. F. — Franciscanus. — p. Conventualis de Sarburgo, etc.

I'AI ETE POSEE
PAR LE CONSEIL GENER
AL DE LA COMMVNE
DE SARREBOVRG LE 11
. IVILLET 1793 L'AN 2e
DE LA REPVBLIQVE
FRANÇAISE.

et cette autre :

DE
MONASTERE IE
SVIS DEVENV
ETABLISSEMENT
MILITAIRE.

Sous l'Empire, on remania l'église telle qu'elle se trouve actuellement, c'est-à-dire on boucha les hautes fenêtres ogivales, on construisit une maison à deux étages, le rez-de-chaussée devint écurie, et sur les combles on installa un petit théâtre.

De caserne, le couvent redevint école publique, puis dépôt d'étalons, et enfin quartier de cavalerie, où on loge un escadron. C'est à ce dernier usage que le monastère des Cordeliers sert actuellement.

Par l'inventaire du 22 juin 1790, on voit que chaque aile avait deux étages. Au rez-de-chaussée douze pièces, le réfectoire, la cuisine, près de la cuisine deux chambres de dépense, un corridor, trois chambres d'hôte et une lingerie. Au premier, la bibliothèque composée de 1,140 volumes (220 in-folio, 120 in-4°, et 800 in-8° et in-12)[1], et une vingtaine de pièces. La cave contenait 20 tonneaux

1. Quelques inventaires donnent le catalogue des bibliothèques des maisons religieuses; malheureusement, il n'en est pas de même pour celle de ce couvent.

vides cerclés en fer, d'une contenance de 400 mesures. Il y avait 50 mesures de petit vin d'Alsace à l'usage des religieux. Des greniers s'étendaient le long des bâtiments. Il y avait trois jardins attenant au couvent et contenant 4 jours.

Les Cordeliers avaient fort peu de propriétés : à Sarrebourg, 12 jours de terre et une fauchée ; à Hoff, 8 jours de terre et une fauchée ; à Haut-Clocher, leurs biens furent vendus 1,985 livres. A Dolving, 6 jours rapportant une paire de resaux, moitié blé, moitié avoine, mesure de Sarrebourg. A Gosselming, quelques terres et quelques prés. Le moulin de Sarrebourg devait de fondation par an dix livres et 19 sols. Le chapitre de Sarrebourg devait, pour trois messes par semaine, fondées par Hartung Moufflerg en 1479, de 1773 à 1777, 609 messes à 12 sols, ci. . . . . 365 livres 4 sols 8 deniers.

Les religieux déclarèrent de fondation devoir 80 messes hautes et basses.

Enfin, le revenu, en 1790, montait à 630 livres 18 sols, et la dépense à . . . . 625 livres »

Il restait en caisse. . . . 5 livres 18 sols, ce qui était peu de chose, même pour un couvent d'un ordre mendiant.

ARTHUR BENOIT.

LA SAINT-YVES A NANCY, EN 1862.

C'est un bien ancien usage pour les membres du Barreau de fêter saint Yves, leur glorieux patron. Naguères cette fête avait un caractère avant tout religieux, et l'article 3 des Statuts de l'ancienne Confrérie de la Miséricorde, qui subsista à Nancy jusqu'à la Révolution, dispose que

« tous les confrères assisteront dévotement aux premières,
» secondes vêpres et messes solemnelles qui seront chan-
» tées en musique en la chapelle de l'Auditoire (dans l'en-
» ceinte du Palais), ès jours de fêtes de saint Yves, dix-
» neuvième mai, et de saint Nicolas, sixième décembre. »
Depuis la Révolution, l'Ordre des Avocats et les Compagnies d'Avoués ont été rétablis ; mais, la Confrérie ne s'étant pas canoniquement reformée, la Saint-Yves n'a plus guère été célébrée que par de joyeux banquets : encore ce vieil usage est-il à peu près tombé en désuétude dans notre ville depuis quelques années.

Cette année, un membre du Barreau de Nancy a eu la pensée de fêter la Saint-Yves à sa façon, en attendant mieux. Le 19 mai, jour auquel doit se célébrer cette fête, il a adressé à tous les Avocats et anciens Avocats, ainsi qu'à tous les Avoués en exercice près la Cour ou le Tribunal de Nancy la circulaire suivante :

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU TABLEAU PATRONAL DE L'ANCIENNE CONFRÉRIE DE SAINT-YVES ET DE SAINT-NICOLAS, OU DE LA MISÉRICORDE, ÉTABLIE A NANCY.

La Confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, appelée aussi *Confrérie de la Miséricorde,* instituée principalement pour la défense gratuite des pauvres, se composait spécialement des gens de loi, « juges, avocats, procureurs, solliciteurs, clercs et autres officiers de justice résidens à Nancy ; » tous les avocats et procureurs, sans exception, étaient confrères-nés de la Miséricorde. Les statuts de cette confrérie, approuvés par le duc Henri de Lorraine, confirmés par l'évêque de Toul Jean des Porcelets de Maillane en 1613, et par le pape Paul V en 1614, ont été imprimés en 1757, puis en 1761 ; ils ont été analysés dans le journal l'*Espérance* de Nancy (numéros des 29 septembre et 1er octobre 1852), et dans les *Communes de la Meurthe,* par M. Henri Lepage (tome II, page 182).

Le seul souvenir encore debout de cette ancienne con-

frérie est un grand tableau[1] qui représente ses deux patrons, et qui est aujourd'hui conservé au Musée lorrain. A droite du spectateur est représenté saint Yves, revêtu d'une tunique noire et d'une étole, et portant le bonnet de docteur : on sait qu'il réunissait la triple fonction d'avocat des pauvres, de recteur de Kermertin, et d'official de l'archidiacre de Rennes et de l'évêque de Tréguier[2]. Le saint, qui lève les yeux au ciel, tient de la main droite un livre ouvert, et de la gauche un rouleau de papier sur lequel on lit ces mots : *Placet pour Rémond Constant* (c'est le nom du peintre qui a fait le tableau). A gauche est représenté saint Nicolas, en costume d'évêque ; à côté de lui on voit les trois clercs que le saint ressuscita après qu'ils avaient été coupés en morceaux par leur hôte et mis dans un baquet ; le peintre n'a eu garde d'omettre ces trois clercs, parce que cet événement est, dit-on, la cause qui a fait choisir le grand évêque de Myre pour patron par les hommes de loi[3]. Saint Nicolas, qui élève aussi les yeux, et qui, de la main droite, tient sa crosse épiscopale, montre de la main gauche deux édifices représentés au bas du tableau, et sur lesquels il semble appeler la bénédiction du ciel.

L'un de ces édifices est l'ancien Hôtel-de-Ville de Nancy[4] qu'on appelait aussi la *grande Maison de l'Auditoire*, parce que jusqu'en 1751, les diverses juridictions de la cité y tenaient leurs audiences, depuis le Tribunal criminel des Echevins jusqu'au Bailliage et à la Cour souveraine : c'était, par conséquent, dans cet hôtel que les avocats et les procureurs *de la Miséricorde* prêtaient gratuitement leur ministère aux pauvres et aux prisonniers ; et c'était

1. Hauteur du tableau : 2 mètres 80 centimètres ; largeur : 2 mètres 25 centimètres.

2. V. l'excellente histoire de saint Yves, patron des gens de justice (1253-1303), par M. S. Ropartz, avocat. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1856 ; un très-fort volume in-8o.

3. V. Frédéric Thomas, avocat, *Petites Causes célèbres*, volume de juin 1857.

4. Cet édifice occupait tout l'emplacement, aujourd'hui vide, qui se trouve entre l'église Saint-Sébastien et le Marché couvert. C'est à cause de son voisinage que la rue des Quatre-Eglises s'est peuplée d'avocats et de procureurs.

dans la chapelle même de l'Auditoire, située dans l'Hôtel-de-Ville, que la confrérie était érigée (plus tard elle fut transférée à la paroisse Saint-Sébastien). C'est sur l'autel de cette chapelle que le tableau de Rémond Constant devait être placé ; c'est là que les confrères célébraient solennellement les fêtes de saint Yves et de saint Nicolas ; c'était à leurs frais que ladite chapelle était entretenue d'ornements, de luminaire, de pain, de vin, pour la célébration des offices, et qu'il y avait un chapelain chargé de dire chaque jour la messe « à heure fixe et commode pour l'audience, à l'intention de la confrérie et pour les confrères tant vivans que décédés. »

L'autre édifice représenté au bas du tableau, à droite du spectateur, est la porte de la Craffe ou porte Notre-Dame, avec ses deux vieilles tours dans lesquelles étaient autrefois les prisons, où les confrères allaient régulièrement, et à tour de rôle, « visiter les prisonniers, les consoler, reconnaître leurs nécessités et y pourvoir ».

Ainsi, ces deux monuments du vieux Nancy, dont un seul est resté debout, rappellent le double ministère de la parole et de la visite des prisonniers, que remplissait l'antique confrérie dont notre tableau est comme un vivant et dernier souvenir.

C'est devant lui que les confrères de la Miséricorde ont, pendant bien des années, prié leurs glorieux patrons.

Le haut du tableau représente un ciel ouvert et des anges couronnant de fleurs les deux saints. Au bas est un cartouche qui a sans doute contenu une inscription.

Cette toile n'est pas moins intéressante par le nom de son auteur que par les souvenirs historiques et judiciaires à la fois qui s'y rattachent. Ce nom, nous l'avons dit, est écrit sur le *placet* que le saint avocat bas-breton tient à la main.

Rémond Constant, natif de Nancy, vécut et mourut dans cette ville, et fut enterré à Saint-Epvre. Il travailla aux peintures de la Salle des Cerfs, décora d'autres appartements du Palais ducal, et orna de ses ouvrages l'église Saint-Epvre, le couvent des Minimes et le couvent de la Congrégation de Nancy, la Cathédrale de Toul, etc., etc.[1]

1. V. Dom Calmet, *Bibliothèque lorraine ;* — M. Lepage, *Peintres lorrains des XV*[e], *XVI*[e] *et XVII*[e] *siècles,* pages 65, 68 et 97 ; et *le Palais ducal de Nancy*, du même auteur, pages 76 et 99.

Le tableau de saint Yves et de saint Nicolas avait été apporté, en 1751, de la chapelle de l'Auditoire dans celle du nouveau Palais-de-Justice, sur la Carrière. Il a été donné, vers 1850, au Musée lorrain par le Département.

Malheureusement l'état de dégradation dans lequel il se trouve aujourd'hui rend sa restauration tout-à-fait urgente. Pour peu qu'elle fût différée, il serait trop tard : le tableau serait perdu.

M. Louis Alnot, sous-conservateur du Musée de la Ville, si habile dans l'art de restaurer les anciennes toiles, veut bien se charger de remettre complétement en état et de rentoiler le grand tableau patronal de l'ancienne confrérie de la Miséricorde, moyennant une somme de 200 fr.

Nous avons pensé que, dans l'état de pénurie absolue où se trouve aujourd'hui la caisse du Musée lorrain, l'unique moyen de sauver ce précieux monument historique était de faire appel à MM. les Avocats et Avoués de Nancy. Ils ne voudront pas laisser périr un souvenir qui rappelle une institution éminemment utile et charitable, un objet qui vient de ceux qui les ont précédés à Nancy dans l'exercice du Barreau.

Pour former la somme de 200 fr., nécessaire à la réparation dont il s'agit, il faut 40 souscriptions à 5 fr. Ceux qui sont dans l'intention de souscrire voudront bien remplir le bulletin ci-joint et le faire parvenir à son adresse. Les fonds ne seront versés que quand l'œuvre aura réuni quarante souscriptions.

Si le nombre des souscripteurs s'élevait à 52, nous ferions reproduire par la gravure le tableau de saint Yves et de saint Nicolas. Notre compatriote M. Emile Thiéry veut bien se charger d'en graver sur cuivre une reproduction fidèle, pour le prix de 60 fr., tirage compris. En ce cas, chacun des souscripteurs aurait droit à un exemplaire de la gravure. Mais nous ne promettons rien à cet égard ; tout dépendra du nombre des souscriptions qu'on pourra recueillir.

Si l'œuvre réussit, on placera au bas du tableau restauré l'inscription suivante :

Restauré aux frais des Avocats et Avoués de Nancy, en 1862.

Louis Lallement, *avocat,*
Membre de la Société d'Archéologie lorraine.

Cinquante-trois souscripteurs ont répondu à cet appel. En voici la liste :

AVOCATS.

MMes

1. Volland père, *bâtonnier de l'Ordre.*
2. Besval,
3. Catabelle,
4. Doyen,
5. Bernard, *secrétaire*,

(2–5 : *membres du Conseil de l'Ordre.*)

6. Braux, *doyen de l'Ordre.*
7. Alexandre de Bonneval.
8. Benoist (Just).
9. Berlet (Edmond).
10. Charon (Emile).
11. D'Autrecourt.
12. Fériet (Albert de).
13. Foblant, ancien représentant.
14. Gauvain (Charles de).
15. Gouy (Jules).
16. Guerrier du Mast (le baron).
17. Guiot de Saint-Remy.
18. Lallement (Charles).
19. Lallement (Louis).
20. Landrian (de).
21. Larcher.
22. Lezaud (Georges).
23. Maire, *ancien président du Bureau des Consultations gratuites en faveur des indigents.*
24. Mamelet (René).
25. Marchal père, ancien représentant.
26. Meaume (Georges).
27. Metz-Noblat (Alexandre de).
28. Parisot (Louis).
29. Régnier (l'abbé Joseph), ancien avocat.
30. Renauld (Jules).
31. Rolland de Malleloy (le baron).
32. Roxard de la Salle (Ludovic).
33. Tisserand (Edouard).
34. Volland (Adrien).
35. Welche.

AVOUÉS A LA COUR.

MMes

36. Bastien (Prosper), *secrétaire-trésorier de la Chambre de discipline.*
37. Bert.
38. Cornefert.
39. Drouville.
40. Masson.
41. Mengin (Charles), *rapporteur.*
42. Ory.
43. Thiry, *président.*
44. Tisserant (Alexandre).

AVOUÉS AU TRIBUNAL.

MMes

45. Antoine.
46. Bailly.
47. Baraban.
48. Beau.
49. Caye, *secrétaire-trésorier de la Chambre de discipline.*
50. Chrestien de Beauminy.
51. Contal, *syndic.*
52. Renard, *rapporteur.*
53. Renauld (Félix).

En conséquence, la restauration du tableau patronal a été immédiatement entreprise par M. Louis Alnot. L'ancien cadre sera aussi remis en état : les ornements bien simples qui le décorent seront soigneusement conservés.

Bientôt le tableau pourra venir reprendre sa place au Musée lorrain, et un exemplaire de sa reproduction par la gravure sera distribué à chacun des souscripteurs.

Une Notice complète sur l'ancienne Confrérie judiciaire de Nancy, sera aussi prochainement publiée dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie ;* on y joindra comme pièces justificatives le texte complet des *Statuts* qui la régissaient, et dont les exemplaires sont devenus presque introuvables.

Le Musée lorrain sait gré au Barreau de Nancy d'avoir ainsi spontanément sauvé de la destruction et de l'oubli un pieux souvenir de la vieille institution qui remplit autrefois, entre autres fonctions, la mission de la défense gratuite, organisée de nos jours par la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire. Mais l'antique Confrérie s'occupait d'autres œuvres encore, comme le prouvera l'étude qu'entreprend sur ses travaux un membre du Barreau nancéien. Toutes les idées généreuses de la nationalité lorraine doivent être représentées dans notre Musée, et la représentation des institutions, aussi bien que celle des hommes marquants, a droit d'y trouver place.

PRESTATION DE SERMENT DE LA GARNISON DE LA MOTHE[1].

Cejourd'huy quinziesme novembre mil six cents quarante

1. Ce document curieux fait partie de la collection de M. Charlot, conseiller à la Cour impériale de Nancy ; il se rattache à un des épisodes les plus dramatiques de l'histoire de Lorraine au XVII[e] siècle, et, à ce titre, il nous a paru mériter les honneurs de la publicité.

trois, ayant esté jugé à propos, pour le service de Son Altesse, de faire revue de la garnison de la Mothe en l'estat qu'elle se trouve présentement, Messieurs les officiers et soldats d'icelle tant des corps des régiments, Monsieur de Clicquot gouverneur, que du sieur colonel Le Poivre et des compagnies franches estans assemblées et mis en battaille en la grande cour du chateau de ladicte Mothe en partie, et l'autre partie au dessus du bastion dict Saint-George, ledict sieur gouverneur présent, et assistans ont presté et renouvellé le serment ja cy devant par eux faict de la teneur que s'ensuyt, dont lecture leur a esté donné présentement et intelligiblement par Beslin, adjudant du régiment dudict sieur gouverneur, et de la Croix adjudant du régiment dudict sieur Le Poivre, ce requérant et aussy présent le soubsigné commissaire général des trouppes de Sadicte Altesse ; et comparant aussy en personne à ce appellé le sieur d'Espinal, conseillier d'Estat de Sadicte Altesse et de sa Cour Souveraine de Lorraine et Barrois.

Vous jurés vostre Dieu vostre Créateur, sur le péril de voz âmes et sans réserve, que comme bons et fidels subjects de Son Altesse, vous apporterés tout vostre possible à la conservation et deffense de la Mothe envers tous et contre tous jusques à perdre la vie pour le service de Sadicte Altesse ; qu'arrivant que Dieu dispose de la personne de Sadicte Altesse autrement que nous ne souhaittons, à son deffaut ou absence vous ne recognoisterez et ne servirez dans ladicte Mothe autre que L'Altesse de Madame, et Madame la Princesse sa fille pendant leur vie, durant laquelle Son Altesse leur a laissé la disposition et jouissance de ladicte Mothe ; ainsy vous le jurez.

En foy de laquelle prestation de serment lesdicts sieurs

officiers ont, avec ledict sieur commissaire général soubsignez aux présentes.

A la Mothe les an et jour avant dict.

Signé *Clicquot*, *Lepoivre*, *Chatlain*, *Henry d'Hurbache*, *Saintoin Germainvilliers*, *Saint-Amour*, *C. Buat*, *F. Gauthier*, *Aymé* (?), *Des Loges*, *Louis de Pseaulme*, *de Rabonnet*, *de la Vosges*, *Roncourt*, *Dumesny*, *de Lesse*.

Un second acte de prestation, daté du 25 avril 1644, et faisant également partie de la collection de M. le conseiller Charlot, est conçu exactement dans les mêmes termes, avec ces deux seules différences : dans la formule du serment, au lieu de : « que comme bons et fidels subjects », il y a : « que comme bons et fidels sujects et serviteurs. » Puis, à la fin on lit : « En foy de laquelle prestation de serment lesdits sieurs gouverneur et officiers, etc. »

Les signatures qui suivent sont : *Clicquot*, *Lepoivre*, *Saintoin Germainvilliers*, *Henry de Nourroy baron d'Hurbache*, *Ducray de Saint-George*, *Garnier*, *Chatlain*, *Le Rabonnet*, *F. Gauthicr*, *de Lesse*, *de la Vosges*, *Roncourt*, *J. de la Tour*, *N. Le Noir*, marque du sieur *de Laliance*, *Vieillermy dict Saint-Martin*, *C. de la Motte*, *Provanche*, *A. de Barizien de Marne*, *Serrier*, *Dupont dit la Croix*, *Louis de Pseaulme*, *Bellin*, *Malary*, *de Launoy*, *Bonvillet*, marque de M. *de Louange*.

LETTRE DE COLIN, CUISINIER DE M. DE KINICLE, AU CUISINIER DE M. DE SPADA, A LUNÉVILLE[1].

A Vienne, le 25 juillet 1736.

Monsieur,

Dites à tous ceux qui parlent et qui souhaitent venir à Vienne, qu'ils sont des foux et qu'ils devroient plutôt se casser le col que de songer à y aller; parce que le temps va venir qu'on chassera plus vîte les Lorrains de Vienne et de tout l'Empire que l'on n'a fait autrefois des Français dans les temps de guerre; parce que la bourgeoisie murmure contre le duc de Lorraine, disant qu'il lui faut nourrir un Duc qui a été chassé de son pays, et qu'il faut payer des grosses tailles à l'Empereur pour entretenir son gendre et tous les Lorrains, qui sans cela mourroient de faim. Pour moi, j'ai dit à tous ceux qui parlent de cette façon, quils étoient tous des bougres, et quils devroient être contens de ce que la Lorraine avoit racheté tout l'Empire des mains d'un lion qui les auroit tous dévorés et écrasés comme des punaises, mais au contraire qu'ils devroient tous baiser les pas des Lorrains quand bien même les Lorrains marcheroient dans la m...., ce qui ne seroit pas trop faire pour des animaux tels qu'ils sont.

Je vous assure que je n'ai pas trouvé Vienne tel que je l'avois laissé il y a sept ans, car on s'apperçoit en toutes choses que l'Empire est au plus haut point de décadence,

1. Nous devons cette *piquante* communication à notre confrère, M. Joly, architecte à Lunéville. C'est une simple lettre d'un cuisinier, esprit original, observateur désintéressé, employé à la suite de la cour de François III, à l'époque de la cession de la Lorraine, et qui provient à M. Joly, avec d'autres papiers, de la succession du peintre Chéron. Elle n'a d'autre mérite que de renfermer quelques détails qui tiennent à l'histoire, et d'être un écho naïf et fidèle de l'opinion populaire du temps.

car sitôt que la France mettra le pied et s'emparera de la Lorraine, comme cela se doit faire au premier jour, vous pouvez être assuré que les François aussitôt déclareront la guerre à l'Empereur, et qu'ils feront voir aux Allemands qu'ils ont été assez bêtes de leur donner des verges à la main pour les bien fouetter et les mener tambour battant et mèche allumée jusques dans l'autre monde, afin de leur apprendre une autre fois d'être plus sages et de ne pas donner le pays d'autruy pour acheter une paix faute de courage.

Je vous dirai ensuite que j'ai été voir Msr le prince Charles à Luxembourg; sitôt que je l'ai vu, les larmes me tomboient des yeux; il étoit tout deffait, maigre et avec les taches rouges de la petite vérole; vous savez sa bonté ordinaire; dès qu'il m'a vu, il m'a dit : Eh bien! Colin, je ne suis pas si beau que du passé. Je lui ay répondu que s'il étoit en Lorraine, il seroit cent fois plus beau qu'à Vienne, mais que pour être avec des ours, la beauté n'y valoit rien; je luy ai parlé des bois de Vitrimont[1], de la plaine de Craon[2], et du parc d'Einville[3], que je souhaiterois que nous y fussions encore pour crier *halaly*. Il m'a répondu qu'il voudroit bien y être, et d'être obligé

1. Grande forêt, près de Lunéville, où les princes de Lorraine chassaient souvent; c'est dans cette forêt, sous un chêne, près de l'ermitage de Sainte-Anne, qui existe encore, qu'eut lieu la rencontre de Jameray Duval, alors pâtre des ermites, avec les jeunes princes fils de Léopold, et M. de Pfutschner, leur gouverneur. On y voit une source assez abondante où, suivant la tradition, les princes et leur suite allaient abreuver leur meute et puiser l'eau qui leur était nécessaire. Elle est connue sous le nom de *Fontaine des Princes*.

2. Craon, aujourd'hui Croismare.

3. Einville-au-Parc ou au-Jard. — Voy. *Journal de la Société d'Archéologie*, année 1862, note pag. 54.

que je lui fasse cuire une truite au bleu dans le bois de Vitrimont, ou dans le parc, puis crier *halaly* comme des beaux diables.

J'ai vu aussi Son Altesse Royale qui a été quelque tems sans me reconnaître ; à la fin elle m'a dit : « N'êtes-vous pas Colin? » mais d'un ton à l'impériale ; je lui ay dit que j'étais toujours son très-humble serviteur, puis la conversation a été finie.

Je vous prie de faire mes compliments à messieurs...... Dites au père Cablan que s'il était à Vienne, il ne pouroit pas tuer une bécassine par rapport au vent, car le dicton est : *Austria ventosa aut m....a.*

Je suis etc.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale, a fait don d'un fort beau portrait à l'huile de Barbe-Alberte d'Ernecourt, dame de Saint-Balmont, fille unique de Marguerite de Housse de Vatronville et de Simon d'Ernecourt, née au château de Neuville-en-Verdunois, le 14 mai 1607. Cette femme, d'une beauté remarquable et d'un courage au-dessus de son sexe, se distingua par son énergie durant l'invasion de la Lorraine par les troupes françaises et étrangères, au xviie siècle, et fut, pendant treize années, la providence du Verdunois, qu'elle défendit et protégea les armes à la main. Mme de Saint-Balmont mourut le 22 mai 1660, à l'âge de 54 ans. Une notice sur cette héroïne lorraine a été publiée dans la *Revue d'Austrasie* (1838) par M. Emmanuel d'Huart ; on y a joint un dessin qui la montre en costume d'homme, à cheval, l'épée à la main. Sur le tableau donné par M. Beaupré, elle est est représentée en Pallas.

Le Comité doit des remercîments à M. Huguet, professeur à l'Ecole normale, qui a bien voulu faire faire par ses élèves les étiquettes placées au bas des tableaux du Musée, et destinées à rappeler les noms des donateurs.

SECONDE LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

Mme la comtesse A. de Rutant.	500	»
Mme la marquise de Lezay-Marnésia	40	»
M. le colonel Hoffman.	5	»
M. Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz	5	»
M. Emmanuel Marx-Picard, négociant	5	»
M. Postel, doreur.	5	»
M. Pierson, président de chambre à la Cour impériale.	10	»
M. Jules Gouy, avocat	50	»
M. Marchal, ancien député	5	»
M. de la Cour, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Vigneules (Meuse)	10	»
M. Simonin père, directeur honoraire de l'Ecole de médecine	25	»
M. l'abbé Thiriet, professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson	5	»
M. le comte de Widranges, à Bar-le-Duc. . . .	5	»
Mlle Marie Mathieu	1	»
M. Hanriot, inspecteur honoraire de l'Académie.	10	»
Mme Bourion	20	»
M. Claude, avocat à la Cour	10	»
M. Dolard de Myon.	10	»
M. Blaize, conseiller à la Cour impériale	20	»
M. le baron Charles Saladin	50	»

M. Sonnini, à Port-Louis (Morbihan)	5	»
M. Vagner, gérant de l'*Espérance*	5	»
M. Gosset, procureur impérial à Saint-Julien (Haute-Savoie)	1	»
Mme Pr. Arnaud	10	»
M. l'abbé Bastien, curé de la Cathédrale	20	»
M. Christophe, lithographe.	5	»
M. Chanzy, juge à Saint-Dié.	5	»
M. A. Marc, stationnaire des lignes télégraphiques à Chambéry (Savoie).	4	»
M. le général de division Mengin-Lecreulx . . .	80	»
M. Troux, à Bugney.	3	»
M. l'abbé Gridel, chanoine.	10	»
M. de Romécourt.	5	»
M. l'abbé Manse, chanoine	5	»
M. Maucotel, instituteur à Marbache.	»	50
M. Mélin, architecte.	30	»
M. Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des lettres	5	»
M. Jules Madelin	10	»
M. l'abbé Mangin, ancien chef d'institution . . .	20	»
M. le baron d'Adelsward.	20	»
M. René, débitant de tabac à Saizerais.	1	»
M. Chappuy, chef d'escadron d'artillerie	20	»
M. l'abbé Dufour, vicaire de Saint-Epvre. . . .	3	»
M. H. Humbert, architecte des missions étrangères à Canton (Chine)	5	»
M. Humbert, architecte.	3	»
M. Justin Marchand, négociant.	10	»
Mme la comtesse de Sommariva.	25	»
M. Poirel, ancien conseiller de préfecture. . . .	5	»
M. Corrard des Essarts, architecte	5	»
M. May, greffier du tribunal de commerce. . . .	5	»

M. le comte Alexandre de Lambel	20	»
M. Gibrat, propriétaire à Bourmont (Haute-Marne)	10	»
M. Garnier, président de chambre à la Cour impériale.	10	»
M. Charles de Gauvain	20	»
M. Raison, instituteur à Limey.	1	»
M. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs. . . .	1	»
M. de Bouvier, conseiller à la Cour impériale. .	10	»
M. d'Autrecourt, membre du Conseil d'arrondissement	10	»
M. Rolin, membre du Conseil général.	5	»

CHRONIQUE.

Notre collègue et trésorier, M. l'abbé Guillaume, décoré depuis quelques mois de l'Ordre du Saint-Sépulcre, vient de recevoir, de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, le brevet d'aumônier honoraire de la chapelle impériale de Vienne. Une des marques distinctives de cette dignité, c'est un gland d'or à la ceinture et au chapeau.

BIBLIOGRAPHIE.

Vie pastorale de Mgr Antoine-Eustache Osmond, évêque de Nancy, etc., par M. l'abbé Guillaume. In-8o de près de 700 pages, chez M. Vagner, rue du Manége.

Les Maladreries de la cité de Verdun, par M. Ch. Buvignier. In-8o, chez M. Wiener, rue des Dominicains.

RECUEIL DE DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE DE LORRAINE. Le 7e volume est en vente chez M. Wiener.

—

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. Lepage, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1862.

S. M. l'Empereur a daigné s'associer à la souscription ouverte pour le mobilier de la Galerie des Cerfs, en mettant à la disposition du Comité du Musée lorrain une somme de 500 fr. C'est S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique qui a bien voulu transmettre à S. M. la demande du Comité.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 août.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Douze membres assistent à la séance.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal, M. le Président communique une lettre du secrétaire de la So-

ciété archéologique de la province de Constantine, par laquelle cette Société demande à entrer en relations avec la Société d'Archéologie lorraine et à faire un échange réciproque de leurs publications. Cette demande est acceptée.

Ouvrages offerts à la Société.

Eloge du maréchal de Belle-Isle, par M. L. LECLERC.

Le Postillon lorrain, 1863. Envoi de M. VAGNER.

Revue des Sociétés savantes. Sciences mathématiques, physiques et naturelles. Juillet et août 1862.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre de 1862.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, tome 4, n° 3.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tomes 1, 2, 3, 4 et 5.

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1861-1862, 1er numéro.

Revue de l'Art chrétien, 6e année, n° 7.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1861, 15e volume, 4e trimestre.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Jardot et l'abbé Thiriet ; M. Léopold Quintard, étudiant, présenté par MM. Bretagne, l'abbé Guillaume et H. Lepage ; et M. René Mamelet, avocat à la Cour impériale, présenté par MM. Léon Mougenot, Louis Lallement et Aug. Digot.

Lectures.

M. H. Lepage communique une note de M. de la Hautoy *sur la famille du Hautoy*, et M. Aug. Digot un travail *sur les cimetières de l'époque mérovingienne.*

MÉMOIRES.

UN SOUVENIR DU SIÉGE DE NANCY EN 1633.

Dans la nuit du 27 au 28 août 1633, la princesse Marguerite de Lorraine, sœur du duc Charles IV, réussit à s'échapper de Nancy sous un déguisement, et alla rejoindre à Bruxelles, en passant par Thionville et Namur, Gaston d'Orléans, son mari, frère du roi Louis XIII. Voici en effet ce qu'on lit dans la *Gazette de France* du 17 septembre 1633, nº 87 : « De Bruxelles le 9. Septembre 1633. » Le dernier du passé sur la minuit Monsieur accompagné » des sieurs de Fontaines Chalandré et de Puylorens, fut » à Namur où estoit arrivée de Nancy la Princesse Mar- » guerite sœur du Duc de Lorraine : d'où il retourna ici » le cinquiesme du courant. » On peut consulter, pour les détails, l'*Histoire de Lorraine* de M. Digot, tome V, pages 211-212.

Les vers qu'on va lire ont été composés à l'occasion de cet événement, et c'est le seul mérite qui les recommande. Ils se trouvent dans un vieux bouquin in-4º intitulé : *Plaintes d'Acante et autres OEuures de Tristan. A. Paris. chez pierre Bilaine Ruë Sainct Jacques a la Bonne foy deuant Sainct yues 1634,* et inscrit au Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque Impériale sous le nº provisoire Y + 5031. François Tristan L'Hermite de Souliers n'est plus guère connu aujourd'hui que des érudits, mais il fut célèbre autrefois, et sa tragédie de *La Mariane*, publiée en 1637, fit quelque temps concurrence au *Cid* du grand Corneille. La seule chose qu'il importe de constater ici, c'est que Tristan paraît avoir été le poète familier de la petite cour de Gaston. La *Mariane* a paru sous les auspices du prince, et la Bibliothèque Impériale en pos-

sède sous le n° 740 du *Supplément français* un manuscrit sur vélin de 114 pages, d'une belle écriture, avec fleurs de lis au dos, au centre des plats et aux angles, qui pourrait bien être l'exemplaire même de dédicace. Un autre manuscrit sur vélin de 34 feuillets, d'une écriture splendide, et richement enluminé, qui figure au n° 2296 du même *Supplément français*, sous le titre de *Poésies diverses de Tristan L'Hermite*, se compose presque exclusivement de pièces en l'honneur du duc d'Orléans et de la duchesse Marguerite, et témoigne mieux encore peut-être des relations persistantes de l'Altesse et du poète.

Comment a-t-on pu imprimer à Paris, avec privilége, et sous les yeux du cardinal de Richelieu, des vers destinés à célébrer une évasion qui faisait échec à sa politique et à son amour-propre ? c'est ce qu'il n'est pas facile d'expliquer. Signalons seulement une particularité de notre volume. De la feuille A à la feuille Q, tout est régulièrement paginé ; à la feuille R, au contraire, qui est précisément celle où commence la pièce en question, la pagination cesse subitement : ne serions-nous pas ici sur la trace de quelque péché de contrebande ? Brunet parle d'une première édition des *Plaintes d'Acante*, publiée en 1633, sans lieu d'impression : nous n'avons pu vérifier si nos vers s'y trouvent. Il y aurait également à voir si tous les exemplaires de l'édition de 1634 contiennent la feuille suspecte : c'est une expérience que nous pourrons tenter à l'occasion.

Mais il est temps de céder la parole au filandreux poète.

J.-A. SCHMIT.

Svr la venve
DE MADAME
sortie de Nancy
vestve en cavalier
Et arriuée heureusement à Thionville, sous la conduite d'vn seul Gentil-homme, nommé
le sievr de Lavisez.
Stances.

Bruits, volages Demons, fils de la Renommée,
Cette douce nouuelle est elle confirmée
Qui tient tous nos esprits dans vn rauissement
D'aise et d'estonnement ?

Est il vray que Madame, ou plustost ce bel Ange,
Brauuant vn sort contraire auec tant de loüange,
Ait passé jusqu'à nous malgré tant de hasars
Sous vn habit de Mars ?

Telle eyant deuant soy des ennemis sans nombre,
On veid marcher Clorinde à la faueur de l'ombre
Auec Argante seul, trauersant sans effroy
Le Champ de Godefroy.

Le Guide qu'elle auoit en cet heureux voyage
Deuint plus estonné, remarquant son courage,
Qu'en voyant les perils où sa foy l'exposoit
Quand il la conduisoit.

Muses, qui soupirez au recit de ces choses
Et qui lui preparez des couronnes de roses,
Puis qu'elle a si bien fait en habit de guerrir (*sic*),
Meslez y du laurier.

On dit que ma Princesse auec vne pommade
Auoit rendu son teint de couleur de malade :
Et que sous du safran ses œillets et ses lys,
Estoient enseuelis.

Mais ce desguisement n'estoit point necessaire,
C'estoit se defier de la main tutelaire

Du plus puissant des Dieux, qui parmy le danger
La deuoit proteger.

Amour qui conduisoit ce Miracle des Belles,
Ne surprenoit il pas toutes les sentinelles
Leur mettant, pour cacher ce chef d'œuure des Cieux,
Son bandeau sur les yeux?

Si quelque auantnrier, eust retardé sa fuite,
Minerue qui tousiours preside a sa conduite,
N'eust point laisse passer auec impunité
Cette temerité.

A l'heure pour le perdre en sa juste colere,
Elle auoit (*sic*) emprunté la foudre de son pere
Comme elle fit alors qu'vn sacrilege Grec
Luy manqua de respec.

Puis, les vœux de sa sœur, ce Recueil de merueilles,
Qui s'employoit pour elle en ses deuotes veilles;
Estoient assez ardans et meritoient assez
Pour se voir exaussez.

Enfin, par vn bonheur dont elle estoit bien digne,
Apres s'estre embarquée en vn orage insigne,
Cette jeune Amazone auec vn rare effort.
Arriue dans le Port.

Voicy le digne effet de tant de sacrifices :
GASTON va retreuuer son Ame et ses Delices,
Et par ce beau remede, aujourd'huy ses soucys
Se rendront adoucis.

Mais n'aperçois-ie pas cette fleur de merite,
Cette toute parfaite et digne MARGVERITE
Qui surpasse en esclat le lustre variant
Des Perles d'Orient ?

Mille Diuinitez vienent au deuant d'elle
Et dans cette rencontre, elle paroist si belle
Qu'il semble que parmy tous les feux de la nuit
C'est Diane qui luit.

Celle dont tant de vers ont celebré les charmes,
Pourqui dix ans entiers l'Europe fut en armes
Et pourqui tant de Rois treuueront le tombeau
N'auoit rien de si beau.

Et celle dont la gloire est si digne d'enuie,
Qui sauua par sa mort la moitié de sa vie
Quoy que l'on ait escrit, n'eut point tant de bonté
Ny tant de pieté.

O vigilantes sœurs, puissantes Destinées;
Tournez de soye et d'or le fil de ses années;
Rendant pour son sujet tous les decrets des Cieux
Aussi doux que ses yeux.

Faites que desormais elle ne soit attainte
Ny du plus petit mal, ny de la moindre crainte,
Laissant gouster en paix à ses chastes desirs.
Mille honnestes plaisirs.

Destournez le malheur de tout ce qui la touche
Et faites que bien tost il sorte de sa couche
De petits Demi-dieux qui lors qu'ils seront grands,
Imitent leurs Parans.

Ils auront pour Ayeux mille vaillans Monarques
Et d'vn si digne sang portans les belles marques,
Le moins fortuné d'eux aura pour son butin
L'Empire du Matin.

QUELQUES NOTES BIOGRAPHIQUES. — LE POËTE GILBERT, LE LITTÉRATEUR HOFFMAN ET LE MINISTRE CHOISEUL.

J'ai commis, l'année dernière[1], quelques recherches sur le véritable lieu de naissance du poëte Saint-Lambert. Elles ont eu le malheur de déplaire à M. le comte de Puymaigre, qui, dans un article publié par l'*Austrasie, Revue de Metz et de Lorraine* (numéro de juin 1861, pages 258-

1. V. *Journal de la Société d'Archéologie*, nº d'avril 1861.

263), sous ce titre : *A propos de M. de Saint-Lambert*, m'a vertement tancé en me déclarant coupable d'irrévérence à son égard, parce que je m'étais permis de discuter les trois versions différentes successivement adoptées par ce monsieur sur une question qu'il avait traitée avant moi. Je n'oublierai pas la sévère leçon que je me suis fait donner, en essayant d'éclaircir définitivement un point sur lequel ont tant varié les biographes. M. de Puymaigre ne me pardonne pas d'avoir consacré quatorze pages à « une question d'un si piètre intérêt. » Eh ! mon Dieu, s'il m'a fallu quatorze pages pour débrouiller un si petit problème, la faute n'en est-elle pas un peu à mon austère censeur ? Il plaisante le plus spirituellement qu'il peut sur ma « grande découverte ; » mais surtout il s'irrite de ce que je le « prends à partie plutôt que M. Henri Lepage. » Rien, pourtant, de plus naturel. M. Lepage avait dit la vérité dans sa *Statistique de la Meurthe*, publiée en 1843 ; et il n'a erré que pour avoir cru aux affirmations nettes et positives de M. de Puymaigre qui, après avoir dit, en 1839 : « Saint-Lambert est né à Vézelise, » disait en 1841 : « Rien ne prouve que Saint-Lambert soit Lorrain ; il n'est pas certain qu'il soit originaire de Vézelise ; » et enfin s'écriait en 1845 : « EUREKA : Charles-Henri de Saint-Lambert est né à Affracourt. » A ce moment, où M. de Puymaigre croyait tenir une découverte, il ne la jugeait pas si dépourvue d'intérêt qu'aujourd'hui, puisqu'il intitulait sa note dans la Revue de Metz : *Où est né Saint-Lambert ?*

C'est tout bonnement la question à laquelle j'ai essayé de donner une solution certaine, qui ne pourra plus, je l'espère, être contestée par personne. Je n'ai prétendu qu'à l'exactitude ; et, sans prendre personne à partie, j'ai

dû nécessairement, dans ma note, relever toutes les erreurs, même celles de l'homme qui, trois fois en six ans, a changé d'avis sans jamais approcher de la vérité.

Mon censeur feint de s'imaginer que mes modestes recherches n'ont eu d'autre but que de faire savoir au public que l'auteur des *Saisons* avait légué sa bibliothèque à son parent M. de Vernon, mon grand-père maternel. J'aurais alors pris bien des détours pour en venir là ! Et il s'écrie triomphalement : « Je comprends parfaitement que la franchise avec laquelle j'ai parlé des *Saisons* et de leur poëte ait pu faire un peu crier la voix du sang. » Que mon critique se rassure à cet égard. Je ne suis pas moins hostile que l'honorable M. de Puymaigre à la triste philosophie des Encyclopédistes. Quant au mérite poétique, je demande humblement à l'auteur des *Poëtes et Romanciers de la Lorraine* la permission de préférer à son appréciation le jugement de M. Guerrier du Mast.

Je ne serais pas revenu sur tout cela si M. de Puymaigre n'avait terminé son *speech* contre moi par une question, qu'il a l'air de me poser sérieusement (je me trompe peut-être ; il pourrait y avoir là un fin trait d'ironie). « Est-il
» bien certain, — dit-il en terminant, — qu'Hoffman soit
» né à Nancy? Je me suis laissé dire *par quelqu'un qui*
» *l'avait beaucoup connu* qu'Hoffman naquit à Stuttgart.
» C'est un point que je n'ai pas cherché à vérifier, parce
» que les articles de ce fin critique n'ont rien à gagner à
» des investigations de cette nature (Soit ! mais la ville
» qui a vu naître l'éminent critique, l'auteur dramatique
» de tant d'œuvres charmantes, y tient, et n'entend pas se
» le laisser voler par l'Allemagne). Mais je comprends
» qu'à d'autres points de vue cela puisse avoir un certain
» intérêt ; il me semble qu'il y a donc là un sujet de re-

» cherches pour le patient biographe de la naissance de » Saint-Lambert. »

La recherche est bien facile. Il suffit d'ouvrir le registre des actes de baptême de la paroisse Saint-Sébastien, années 1757-1762 ; on y lit, à la date du 11 juillet 1760 :

Acte de baptême du littérateur Hoffman.

« François Benoit, fils légitime du sieur François Hoffeman (*sic*), ancien officier au service de l'Empire, et de dame Elisabeth Roësler, son épouse, est né à onze heures du soir, le onze juillet, et a été batisé le douze du même mois de l'année mil sept cent soixante, et a eu pour parain Michel Schemith, brasseur (?) du sieur Evrard, et pour maraine Anne Poirot, fille, lesquels ont signé et fait leur marque. *Signé* G. L. Thouvenin, *prêtre de la Communauté ;* Michel Schmid ; » suit la marque de la marraine[1].

Maintenant que voilà M. de Puymaigre satisfait, et qu'il veut bien, je l'espère du moins, m'accorder mon pardon en considération de la petite recherche à laquelle je me suis livré pour lui être agréable, — pourrais-je, sans l'offenser et sans qu'il m'accuse de dépenser mon temps à des inutilités, essayer de résoudre deux petits problèmes biographiques que je formulerai ainsi :

1° Gilbert est-il mort à l'Hôtel-Dieu ?

2° Où est né Choiseul, le ministre de Louis XV ?

I. — *Gilbert est-il mort à l'Hôtel-Dieu ?*

Pendant longtemps on n'en avait pas douté, et dans l'article, infiniment trop court et fort disproportionné avec le

1. J'ai déjà fait observer, — dans mes *Maisons historiques de Nancy* (page 7), — qu'Hoffman est né à l'hôpital militaire actuel, dans les anciens bâtiments à droite en entrant dans la cour. C'était là qu'était la brasserie de son père avant sa translation au n° 3 de la rue des Michottes : translation effectuée seulement en 1768, huit ans après la naissance d'Hoffman. — Le grand-père d'Hoffman était huissier de la chambre du duc Léopold de Lorraine, qui l'affectionnait vivement (V. *Biographie universelle,* article Hoffman).

mérite et la renommée de l'écrivain, que M. Auger a consacré à Gilbert dans la *Biographie universelle*, le biographe raconte, comme ses devanciers, — Feller entre autres, — que notre grand satirique fut conduit à l'Hôtel-Dieu, où il mourut le 12 novembre 1780, à l'âge de 29 ans. C'est M. Emile Bégin qui, dans la *Biographie générale* publiée par MM. Firmin Didot sous la direction du docteur Hoefer, est venu contredire l'opinion commune en écrivant : « L'accident fatal qu'essuya Gilbert (une chute » de cheval) eut lieu vers la fin du mois d'octobre 1780. » On le transporta, le crâne ouvert, les uns disent à Charenton, les autres à l'Hôtel-Dieu, où le célèbre chirurgien Desault l'aurait trépané sans succès. Transporté » de l'hospice à son domicile, rue de la Jussienne, Gilbert » y mourut, le 12 novembre, âgé de 29 ans, après des alter» natives de bien et de mal qui lui permirent de composer » ces strophes si touchantes laissées par lui (*Au banquet* » *de la vie,* etc.), comme un legs sublime à la postérité. »

Je ne comprends vraiment pas que, lorsqu'on travaille à Paris comme M. Bégin, on se permette de semblables assertions sans se donner la peine de les vérifier. Nous autres, pauvres travailleurs relégués au fond de la province, nous faisons faire des recherches à Paris quand il le faut. Voici la réponse que M. l'Archiviste de la Seine[1] m'a fait l'honneur de m'adresser, à ce sujet, à la date du 11 février 1862 :

« Gilbert est mort à l'Hôtel-Dieu. Voici la copie de son décès :

1. Le bureau où sont centralisées les archives de l'état civil, depuis les temps les plus reculés, est situé avenue Victoria, 4.

Mention de l'entrée de Gilbert à l'Hôtel-Dieu, et de son décès, extraite des registres de l'Hôtel-Dieu.

Entrée : 24 octobre 1780.
- Du 16 novembre 1780 (date du décès).
- Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert.
- A. (âge) 29. — N. (Lieu de naissance) Fontenoy-le-Château.
- D. (diocèse) Besançon. — *Signé* de la Bachelerie.

» J'ai copié cet extrait dans les registres de l'Hôtel-Dieu ; il y tient une ligne. »

L'Archiviste de la Seine,
Signature illisible. »

Je dois à l'obligeance de M. Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz, — qui a publié l'acte de baptême de notre poète dans son excellente *Etude sur Gilbert* (Metz, 1859, page 3), — la communication de l'acte d'inhumation de Gilbert à l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, à Paris ; il complète et confirme la mention que je viens de rapporter :

Acte d'inhumation de Gilbert.

« Extrait des registres de sépulture de la paroisse Saint-Pierre-aux-Bœufs, pour l'année mil sept cent quatre-vingt.

» L'an mil sept cent quatre-vingt, le dix-sept novembre, a été inhumé dans la grande cave de cette église le corps de Nicolas-Joseph-Laurent Gilbert[1], avocat au Parlement, âgé de trente ans environ, natif de Fontenoy-le-Château, diocèse de Besançon, décédé la veille, muni des sacrements, rue Neuve Notre-Dame[2]. Ont assisté à l'enterrement MM. Jean-Baptiste-Louis Simonet de Maisonneuve et Nicolas-Charles Salame, bourgeois de Paris, demeurants grande rue du faubourg Saint-Antoine, passage Sainte-Marguerite, qui ont signé avec nous.

Collationné à l'original par nous soussigné vicaire de cette paroisse, et délivré à Paris ce dix janvier mil sept cent quatre-vingt-un. *Signé* Turmine, *vic.* »

1. L'acte de baptême, transcrit par M. Salmon sur le registre même déposé aux archives de la commune de Fontenoy-le-Château, prouve que les véritables prénoms de Gilbert sont : *Nicolas-Joseph-Florent.*

2. L'Hôtel-Dieu est dans la rue Neuve Notre-Dame.

M. Salmon a trouvé cette pièce dans des papiers conservés par une petite-nièce de Gilbert, Mlle Françoise Pernot, de Fontenoy-le-Château[1].

L'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, où Gilbert reçut la sépulture, était située rue d'Arcole, 15, dans la Cité ; elle a été démolie en 1837, lorsqu'on perça la rue d'Arcole, mais une inscription rappelle son emplacement. Le portail très-orné de Saint-Pierre-aux-Bœufs, dont toutes les pierres avaient été numérotées, a été replacé contre l'entrée occidentale de la charmante église Saint-Séverin, du côté de la rue Saint-Séverin[2].

Il est donc avéré et incontestable que le poëte lorrain est mort à l'Hôtel-Dieu, et il n'y a, par conséquent, rien à retrancher de la page éloquente que M. Louis Veuillot a consacrée, dans ses *Libres Penseurs* (1re édition, p. 60), à la mort de Gilbert :

« Qui a permis à cet universitaire voltairien et patriote » de plaindre et d'honorer Gilbert ? Comme universitaire, » comme voltairien, comme patriote, si Gilbert vivait, il » le laisserait à l'hôpital, il l'y verrait avec joie mourir.....

1. L'honorable et savant magistrat à qui je dois cette communication, possède les copies d'un certain nombre d'autres pièces relatives à la situation de Gilbert, telles que des certificats de bonne conduite délivrés au poète soit par des personnes chez qui il logeait, soit par des hommes de lettres du parti religieux avec qui il était en relation, et qu'il aura réclamés pour répondre aux inculpations élevées par certains critiques sur ses habitudes et sur ses mœurs ; des mémoires d'imprimeurs et de libraires pour l'impression de quelques-unes de ses productions ; enfin des lettres de M. de Vergennes à l'occasion du secours qui fut accordé au malheureux auteur. Nous espérons que M. Salmon voudra bien publier un jour toutes ces pièces inédites dans le *Journal de la Société d'Archéologie*.

2. V Girault de Saint-Fargeau, *les Quarante-huit Quartiers de Paris*, pages 389, 392, 512.

» Gilbert serait un ennemi, un homme à faire pourrir en » prison, s'il n'était pas mourant à l'Hôtel-Dieu. Otez-lui » ce fiel vaillant qui bouillonne et s'épanche à l'aspect du » vice ; ôtez-lui cette fierté qui brave la misère et la faim, » ce n'est plus qu'un habile faiseur de vers.....

» Gilbert est mort comme il devait mourir, à la façon » d'un noble vaincu, trop redoutable et trop grand pour » qu'on lui fît grâce, et qui n'eût point capitulé sans dé- » choir. Illustre jeune homme, cœur mâle, cœur sacré, » seul dans tout ce siècle odieux qui t'a meurtri, ton gra- » bat devient auguste entre la pourpre de Bernis et les » broderies de Voltaire ! Où pouvais-tu tomber plus glo- » rieusement qu'en cette heure et en ce lieu, abandonné » même de ceux que tu défendais ? Quoi ! tu aurais lâ- » chement vécu du mépris des encyclopédistes et des sou- » rires de la du Barry, reniant ton honneur et ton Dieu, » pour que la débauche et l'impiété te laissassent du » pain !

» Ils te plaignent aujourd'hui, c'est leur dernière in- » jure. Pensent-ils donc qu'aujourd'hui tu serais des » leurs ? Ignorent-ils qu'ils n'auraient rien à te donner, » et que tu ne voudrais rien accepter d'eux que leur » haine ?..... »

J'ai fait cette recherche sur le lieu où est mort Gilbert, afin de pouvoir composer exactement l'inscription que M. Malgras, propriétaire actuel de la maison rue Saint-Georges, nº 49, va faire placer sur sa façade, et qui sera ainsi conçue :

Le poëte
Nicolas-Joseph-Florent GILBERT,
né à Fontenoy-le-Château le 15 décembre 1750,
mort à l'Hôtel-Dieu de Paris le 16 novembre 1780,
a habité le second étage de cette maison,
de 1769 à 1774[1].

A propos de Gilbert et de son séjour à Nancy, on a mille fois raconté l'anecdote, — peu honorable pour les Nancéiens, — de l'ouverture d'un cours public de littérature par le jeune poëte à l'Hôtel-de-Ville de Nancy : on prétend qu'il manqua d'auditeurs, qu'une seule fois la salle se remplit d'une foule qui se trompait de salle et qui venait pour voir des figures de cire ! Le professeur indigné aurait terminé son cours le jour même, décidé à quitter la Lorraine dès qu'une occasion favorable se présenterait[2].

Si l'on en croit l'auteur de la *Notice historique sur M. Gilbert,* insérée dans le *Journal de Nancy,* tome IV, année 1781, pages 41 et suiv., notre poëte n'aurait pas reçu un meilleur accueil de l'Académie de Stanislas. « M. Gilbert, — dit cette notice écrite et imprimée à Nancy, — crut avoir droit aux honneurs académiques ; il brigua une place à la Société Royale de Nancy. Ses titres étaient des talents peu communs et qui présageaient l'honneur qu'il ferait un jour à sa patrie. Mais il était sans fortune, et partant sans considération : il échoua. Ce désagrément, joint à celui de n'avoir pu vendre à Nancy six

1. Cette particularité intéressante a été attestée par Mme Ducreux, née Mandel, dont le père habitait cette maison. Mme Ducreux est morte à Nancy le 21 mai dernier, dans sa centième année.

2. V. M. de Puymaigre, *Poëtes et Romanciers de la Lorraine*, pages 36-37. — Mais voir M. Salmon, *Etude sur Gilbert*, page 17.

exemplaires de son dernier ouvrage, le convainquit qu'il ne serait jamais prophète dans son pays..... Il retourna à Paris. »

Je dois ajouter toutefois que M. Aug. Digot m'a assuré avoir vérifié les procès-verbaux manuscrits de l'Académie à cette époque, et n'y avoir pas trouvé trace d'une candidature de Gilbert qui aurait été repoussée. Mais il y a vu que Gilbert avait concouru pour un prix de poésie à l'Académie de Nancy, et qu'il n'avait pas été couronné.

Il n'est pas, à tout prendre, impossible que l'auteur de la Notice insérée dans le Journal littéraire de Nancy ait confondu, et ait pris cet insuccès dans un concours pour un refus d'admission.

II. — *Où est né Choiseul, le ministre de Louis XV ?*

De Gilbert à Choiseul, la transition serait difficile, impossible même, si j'avais la prétention d'écrire autre chose que de simples notes, d'humbles renseignements à l'usage des biographes. Mais, après tout, nous ne cherchons ici que l'exactitude, et nous préparons dans ce Journal des matériaux pour la future *Biographie de la Lorraine* qui devra un jour colliger et mettre en ordre les documents épars dans ce Recueil, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie* et dans quelques autres collections.

Qu'on me pardonne donc le décousu de mes citations.

Je ne songe pas ici à apprécier Choiseul : je n'ai pas fait à cet égard les recherches et les études nécessaires ; je serais surtout curieux de rechercher ce qu'il peut y avoir de vrai dans le passage de ses *Mémoires* où le ministre de Louis XV se défend d'avoir en aucune façon provoqué l'Edit d'abolition de l'Ordre des Jésuites en France. Mais encore une fois il n'est pas question ici de juger un homme politique auquel la *Biographie univer-*

selle de Michaud a consacré un article aussi étendu qu'intéressant. Il s'agit tout simplement de se demander pourquoi ce grand ouvrage, aussi bien que Feller, son devancier, et la *Biographie générale* venue depuis, semblent s'être donné le mot pour ne pas faire connaître le lieu de naissance de Choiseul. Dans tous ces répertoires, on lit : Etienne-François, duc de Choiseul, célèbre homme d'État *français* (*sic*), né le 28 juin 1719.

Pourquoi ne pas avoir dit : *né à Nancy?*

Il est étrange que les biographes l'aient ignoré, puisque tous donnent la date exacte de sa naissance.

Quelle que soit la cause de ce silence, il me suffira, pour y mettre un terme, de publier l'acte de naissance de cet illustre personnage.

Acte de baptême de Choiseul.

Extrait du livre pour servir d'enregistrement pour les baptesmes, mariages et enterremens de la paroisse Saint-Epvre de Nancy, cottés et paraffés par le chastelier d'icelle..... de 1714 à 1720.

« 1er Juillet 1719. — Estienne-François de Choiseuil de Stainville, fils légitime de haut et puissant seigneur messire François-Joseph de Choiseuil marquis de Stainville, et haute et puissante dame madame Françoise-Louise de Bassompierre, son épouse, ses père et mère, paroissiens de Saint-Epvre de Nancy, est né le vingt-huit du mois de juin mil sept cents dix-neuf, et a été baptisé en ladite paroisse le premier jour du mois de juillet de la mesme année, et a eu pour parrein haut et puissant seigneur messire Jean-François comte de Stainville seigneur de Bury et de Musey, chambellan de Son Altesse Royalle, lieutenant de ses gardes-du-corps et bailly de Lunéville, et pour mareine haute et puissante dame Catherine-Diane de Beauveau, épouse de haut et puissant seigneur Eugène comte de Rouarge, conseiller d'Etat et chambellan de S. A. R., et seigneur de Couvonges et de Marsey qui ont signé avec moy. *Signé* de Stainville. *Signé* Beauvau Rouerke[1]. »

1. Je n'ai pu découvrir jusqu'ici où habitait à Nancy la famille de Choiseul. J'ignore donc dans quelle maison est né le ministre. Ce n'est qu'en consultant les anciens titres de propriété des maisons qu'on peut résoudre ces sortes de problèmes.

On a dit, — et rien n'est plus vrai, — qu'il y aurait un livre intéressant à faire sur ce sujet : *Les Ministres lorrains*. La patrie des Bourcier, des Le Bègue, des Le Febvre, des Choiseul, n'a-t-elle pas, en effet, donné naissance, de nos jours, à François de Neufchâteau, à Regnier, au baron Louis, à Gouvion-Saint-Cyr, à l'amiral de Rigny et à M. de Serre ?

Louis LALLEMENT.

GIRARDET. — SA FAMILLE. — LA MAISON OÙ IL EST NÉ. — SON OEUVRE A LUNÉVILLE.

Un des précédents numéros du *Journal* reproduit textuellement l'acte de naissance de Girardet, extrait des registres de l'état civil de Lunéville, ainsi que son acte de décès tiré de ceux de Nancy[1]. Entre ces deux renseignements extrêmes, il y a bien des lacunes ; essayons, par la publication de documents inédits, non moins certains ni moins intéressants, de combler une partie du vide laissé par les biographes.

Par acte passé le 17 octobre 1707, le sieur Philbert Gerardet (*sic*), entrepreneur de la lingerie de S. A., devient acquéreur, près du sieur Cousson, avocat à la Cour, d'une maison en voie de construction, sise « au faubourg, entre les ponts, en face de la maison de M. le marquis de Trichateau, entre un chemin proche l'égayoir..... »

Girardet père ayant habité cette maison après en avoir parachevé la construction, et Girardet fils étant né deux ans après[2], il est présumable que c'est là qu'il a vu le

1. Mars 1861.
2. Le 13 novembre 1709.

jour. Cette hypothèse admise, il ne nous reste plus qu'à constater l'identité de cette maison.

Girardet père est mort prématurément, laissant un fils à peine sorti de l'enfance ; cela résulte du contrat de vente de sa maison, en date du 6 février 1719, où figurent : « damoiselle Nicolle-Thérèse Mavelot, veuve du sieur Philbert Gerardet (*sic*), lorsqu'il vivait entrepreneur de la fourniture des linges de table de l'hôtel de S. A. R.[1], demeurant en cette ville..... et le sieur Marc-Antoine Gerardet (*sic*), garçon de chambre de Mgr le prince Charles, de présent audit Lunéville, en qualité de curateur estably à Jean Gerardet (*sic*), fils mineur procréé du mariage d'entre demoiselle Mavelot et ledit feu sieur Gerardet..... »

A l'acquit du dernier versement pour solde, fait le 17 mars 1735, par les acquéreurs de cette maison, « sise au faubourg Saint-Nicolas, entre les deux ponts de cette ville », sur le prix total de vingt-huit mille francs, monnaie du pays, intervient « le sieur Jean Gerardet (*sic*), peintre à S. A. R., demeurant en cette ville, actuellement en sa vingt-sixième année... » Suit la signature autographe : *J. Girardet.*

L'identité de la maison Girardet avec l'hôtel du Sauvage, rue des Ponts, n° 3, à Lunéville, récemment fermé, ne saurait un instant être mise en doute, car, par contrat subséquent, du 2 juin 1750, les héritiers de l'acquéreur des Girardet, au nombre desquels figure Joseph Richard,

1. Ne serait-ce pas tout simplement, sous un titre pompeux, un marchand de toiles fournisseur breveté de la Cour ? On remarque à l'angle de cette maison, en retour sur la rue Héré, une ancienne porte-fenêtre de boutique en cintre surbaissé, contemporaine de la construction de la maison, laquelle n'a subi, du reste, à part ce détail, aucun remaniement, ni changement apparent.

maître horloger (?), vendent « l'hôtellerie, où pend pour enseigne le *Sauvage,* rue Saint-André (ou des Ponts actuelle), *faisant angle à la rue Héré,* provenant d'acquet sur les veuve et héritiers du sieur Philbert-Gerardet (*sic*), par contrat du 6 février 1719[1]..... »

L'identité de la maison paternelle de Girardet bien établie, passons à son *OEuvre* à Lunéville.

1° Les fresques. — Le *Baptême de Clovis,* grande fresque qui occupe le fond du chœur de l'église paroissiale Saint-Jacques, depuis les stalles jusqu'aux voûtes, gâtée en partie par le peintre chargé de la réparer. Cette fresque est en l'honneur de saint Remy, patron de l'abbaye des Chanoines réguliers, anciens curés de la ville, dont l'église était devenue paroissiale par transaction, en 1745.

Saint Remy est représenté sous la figure d'un vieillard, dans la verte et sereine vieillesse des saints, chargé d'années sans en être accablé. Vêtu de l'ancienne chasuble et du *pallium,* la main gauche appuyée sur le livre ouvert des Evangiles, la main droite dans celle du fier sicambre, il semble lui dire : « Maintenant brûle ce que tu as adoré, adore ce que tu as brûlé ! »

On ne peut s'empêcher de sourire, en présence de cette fresque, en se rappelant la réputation de science faite à Girardet par certains biographes, « dans l'histoire et *le costume de tous les peuples et de tous les temps* ». Au nombre des assistants, on remarque, en première ligne, la reine Clotilde, en costume de cour de l'époque de Louis XV; c'est une marquise poudrée et fardée, une grande et forte femme, qui a bien des airs de figure et de tournure de la marquise du Châtelet.

1. Ces différents actes sont conservés aux archives du tabellionnage général de Lunéville.

La perspective réussie d'un temple d'ordre ionique, dont le fond rappelle singulièrement l'intérieur de Saint-Sulpice à Paris, encadre la scène.

On remarque, au second rang des figures du premier plan, une tête, tellement renversée, qu'elle est presque horizontale : c'est une adjonction qui ne date que de 1825 ou 1826......

Deux autres fresques, de dimensions réduites, occupent le fond des collatéraux de la même église ; celle à droite de l'autel rappelle l'événement le plus saillant de la vie de saint Stanislas, évêque de Cracovie.

Le saint avait mis son église en possession d'une terre qu'il avait achetée près d'un gentilhomme mort depuis. Les héritiers du gentilhomme contestent cette vente et en appellent au tribunal de Boleslas, roi de Pologne, pour en poursuivre la nullité. Celui-ci, qui en voulait à l'évêque, pour avoir mis un frein à ses turpitudes, prêtait complaisamment l'oreille à de faux témoignages, de nature à faire succomber le prélat. Pénétré d'une sainte confiance dans la bonté de sa cause, l'homme de Dieu en appelle au mort lui-même du déni qu'on lui prépare et se rend au sépulcre accompagné d'une foule immense ; il fait ouvrir le tombeau, touche le mort et lui ordonne, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, de revivre un instant pour rendre témoignage à la vérité si lâchement trahie..... Voilà la légende.

Le saint évêque, revêtu des insignes pontificaux en usage au XVIIIe siècle, le bras levé, adjure le gentilhomme, figuré assis, presque nu, à l'entrée d'une sorte de grotte, de rendre justice à la vérité. Une large et vigoureuse végétation ombrage le sépulcre ; des anges dans le ciel célèbrent la victoire du saint, tandis que, sur la terre, l'as-

sistance, restreinte par l'espace limité laissé à l'artiste, est partagée en deux sentiments divers, les uns de confusion, les autres d'étonnement ou d'admiration.

L'autre fresque, correspondante à celle-ci, à gauche de l'autel, représente sainte Catherine disputant au milieu des philosophes d'Alexandrie, convoqués par Maximin, pour la confondre et la persuader de sacrifier aux idoles.

La sainte entre dans la salle ; deux philosophes chauves, dont un barbu, personnifiant la passion, l'autre l'orgueil, l'abordent, je ne sais quels livres à la main, l'apostrophent et lui reprochent, avec force, de mal parler des dieux. La sainte, d'un geste superbe, montrant le ciel du doigt, leur répond, avec assurance, qu'il n'y a qu'un Dieu dans le ciel, et que les autres dieux ne sont que des inventions souvent abominables des hommes. L'attitude des assistants est variée comme les sentiments divers qui les partagent ; les uns conversent entre eux avec animation ; les autres écoutent avec distraction, sinon avec indifférence, comme des hommes dont l'oreille est endurcie par un parti pris et une longue persévérance dans les voies de l'erreur. Quelque chose comme un rideau de théâtre superbement drapé meuble la partie supérieure de la composition ; c'est ce qu'en poésie on appellerait une cheville.

On a compris suffisamment que le roi Stanislas et la reine Catherine, son épouse, ont été ainsi honorés, dans la personne de leurs patrons, en reconnaissance des sommes considérables que le roi avait consacrées à l'achèvement et à la décoration de l'église abbatiale de Saint-Remy, devenue, par son intervention, paroissiale Saint-Jacques.

Ces deux fresques ont perdu la fraîcheur de leur coloris, qui est légèrement passé ; la dernière, qui se distingue entre ces travaux de commande, comme ce qu'il y a de

plus spontané et de mieux réussi, est fortement crevassée, mais elles n'ont heureusement pas été retouchées.

La perspective monumentale du fond de l'orgue, genre un peu théâtral dans lequel excellait Girardet, a été gâtée en partie. Sans doute elle est de la même époque et participe du même ensemble de décoration que les autres ouvrages exécutés aux frais du Roi de Pologne ; seulement, il faudrait distinguer les ouvrages exécutés par Girardet seul, tels que les fresques et ceux qu'il a pu confier sans inconvénient à des élèves de mérite travaillant sous sa direction.

Le Rocher. — Les sujets mythologiques peints à fresque au fond de certaines grottes du rocher, dont on apercevait encore des traces il y a peu d'années, rentreraient peut-être dans la seconde catégorie à laquelle nous venons de faire allusion. Dans l'impossibilité de fournir des preuves directes et palpables, nons dirons que la tradition, recueillie par notre rédacteur d'*Annales,* Guerrier, les attribue directement à Girardet.

2° Tableaux à l'huile. — Une grande et belle toile, terminée en plein cintre, figurant, plus grand que nature, *saint Joseph portant l'enfant Jésus,* est suspendue au pilier du chœur à droite de l'église Saint-Jacques. C'est un des chefs-d'œuvre de Girardet, et sans contredit le plus beau tableau de ceux que la ville possède de son illustre enfant.

Le père nourricier du Sauveur, environné de groupes d'anges, présente au monde le jeune Messie dont l'expression et la figure, où rayonne et éclate l'intelligence divine, semblent dire : « Je suis la lumière du monde ! » Une sorte de piédestal, où se trouve étalé le livre des Ecritures, et un lis tombé, sont les seuls accessoires de ce tableau, simplement conçu et solidement exécuté.

Au bas on lit la mention : *Girardet fecit. Ex dono Pergaut pictoris.*

En effet, ce tableau a été sauvé du bûcher à l'époque de la Révolution par le peintre Pergaut, qui a eu la délicatesse et la générosité de le restituer à l'église lors du rétablissement du culte en 1802.

On retrouve dans ce tableau des souvenirs et des réminiscences des écoles italiennes.

Le *Christ en croix*, tableau de chevalet, suspendu au pilier en face de la chaire ; deux groupes d'anges de chaque côté, dans l'attitude de l'adoration. Les ténèbres couvrent la terre ; à la faveur de la clarté sinistre d'un éclair qui perce la nue et projette sur cette triste scène un jour rapide, on aperçoit, au second plan, la vierge Marie évanouie, assistée de Marie-Madelaine, et dans le lointain les murs et la ville de Jérusalem.

Ce tableau porte aussi la mention : *Girardet fecit. Ex dono Pergaut pictoris.*

Sujets mythologiques. — Girardet avait peint, au plafond du grand salon du château du prince Charles, *l'Aurore*, sous la figure allégorique d'Apollon, conduisant le char du Soleil, accompagné des Heures. Ce plafond, qui faisait l'admiration des connaisseurs, est complétement détruit depuis longtemps. Girardet, qui s'était rendu familier avec les chefs-d'œuvre de l'Italie, avait sans doute emprunté le motif de ce plafond au Guide (Guido Reni), qui avait traité supérieurement le même sujet.

Les amateurs de tableaux ne manquent pas d'attribuer à Girardet une foule d'œuvres qui ont peut-être quelque analogie avec sa manière et ne sont pas sans mérite, mais qui peuvent être aussi bien des copies faites d'après lui, l'ouvrage de ses élèves ou de son école. Malgré son habi-

leté bien connue, Girardet, travaillant nuit et jour, ne serait pas venu à bout de peindre la moitié de ce qu'on lui attribue. Les amateurs sérieux savent, par expérience, combien il est difficile de distinguer un original d'une copie contemporaine bien faite; et combien d'œuvres, attribuées aux plus grands maîtres, tiennent tous les jours en suspens les experts les plus capables et les mieux exercés. Aussi croyons-nous prudent de glisser sur ces sortes de prétentions, et ne citerons-nous, que pour exemple seulement, une suite mythologique composée de huit tableaux de moyennes dimensions, ayant appartenu à M. Guérard, ancien maire.

Bien que ce soit outre-passer ma tâche, je ne saurais passer sous silence le beau tableau à l'huile peu connu, représentant une seconde fois le *Baptême de Clovis,* qui occupe le fond du chœur de l'église paroissiale de Deneuvre[1]. Sa forme est le plein-cintre, les figures sont de grandeur naturelle. Cette œuvre magnifique n'est pas une répétition pure et simple, un poncif, comme on dirait en terme d'atelier, de la fresque de Lunéville, qui doit être l'aînée; le sujet est présenté différemment : la cérémonie se passe sur le portique d'un temple imité de l'antique, et les figures, empruntées à des types différents, loin de se répéter, me paraissent supérieures à celles du tableau de Lunéville. On reconnaît sans effort, avec les mêmes licences archéologiques, la lumineuse mise en scène, la manière large et facile et le coloris propre à notre artiste. L'encadrement en bois doré et sculpté de l'époque mérite une mention spéciale; il est digne du tableau, et ce n'est pas peu dire.

A. JOLY.

1. *Notice sur Deneuvre et Baccarat,* par M. Mangin, p. 259.

Il serait temps de penser à réparer les fresques de l'église Saint-Jacques, à leur rendre leur ancien aspect, sans rien y ajouter que ce qui serait indispensable à leur conservation.

Les retouches de la fresque de Clovis ont été faites simplement à l'huile ; il serait possible, avec les moyens dont on dispose actuellement, de les enlever, attendu qu'elles ne font pas corps avec l'enduit, contrairement au procédé de la peinture à fresque.

J'ai ouï parler qu'il était question de supprimer la fresque de Clovis, qui ne brille pas en effet comme la peinture à l'huile, pour y substituer saint Jacques, patron de la paroisse. De grâce, laissons saint Jacques à son autel et respectons les anciens maîtres de la maison. Cette fresque, en l'honneur de saint Remy, patron de l'ancienne abbaye des Chanoines, rappelle seule aujourd'hui, dans l'église paroissiale, l'œuvre et la mémoire sept fois séculaire de la fondation des Folmar. Un roi, qui a passé en faisant le bien, l'a payée de ses deniers. Il a chargé son premier peintre, qui était en même temps un bon peintre, un des plus illustres enfants de cette cité, de retracer cet épisode marquant qui inaugure, dans l'histoire de la France très-chrétienne, le triomphe définitif de l'Eglise et celui de la civilisation sur la barbarie.

Trève de destruction ! respectons les traces du passage de nos ancêtres ; mettons notre amour-propre, non à détruire ce qu'ils ont fait, mais à les surpasser dans ce qui nous reste à faire.

M. l'abbé Mangenot, curé de Raon-aux-Bois (Vosges), a bien voulu nous communiquer la pièce suivante, qui fournit une nouvelle preuve de la dépopulation de la Lorraine par suite des malheurs du règne de Charles IV ; nous la publions textuellement :

« A Monseigneur Monseigneur Le Jay Chevalier Baron du Tilly, maison Rouge Saint-Fargeau Villiers de Les Salles Conseiller ordinaire du Roy en ses conseils, maistre des Requettes ordinaire de son hostel Intendant de Justice police et finance en Lorraine et Barrois évechés de Metz Toul et Verdun camps et armées de sa Majesté,

» Supplient humblement les habitants de communeauté d'Archettes, prevoté d'Arches, disant que pour le droit

qu'ils ont de tout temps de prendre du bois dans les bois dudit Arches et qu'ils appellent Bambois, ils donnent un cens de vingt un francs par an payables entre les mains du sieur Gruyer dudit Arches, mais comme depuis huit ans ou environ le pont qui estoit sur la rivière de Mozelle entre lesdits lieux d'Arches et d'Archettes est rompu que depuis ce temps les suppliants n'ont pu aller prendre aucun bois dans ceulx dudit Arches à cause de la rupture dudit pont que de plus ils estoient soixante et quinze habitants cy-devant audit Archettes et ne sont présentement plus que six auxquels ledit cens est répété de six ans sont accablés et surchargés de toutes contributions et quartiers d'hyver et leur est impossible de subsister et payer ce a quoy ils sont attenus pour le service du Roy si il ne y est pourvu.

» Ce considérant Monseigneur il vous plaise descharger les suppliants dudit cens jusques à ce que ledit pont d'entre lesdits lieux d'Arches et d'Archettes soit restabli du moins pour ce qui leur en est repété du passé et depuis que ledit pont est rompu et a l'advenir a proportion de ce qu'ils sont restés d'habitants audit Archettes et eu esgard qu'ils ne tirent aucun profit dudit droit du Bambois appa-raissant par contract cy-joint de l'exposé cy-dessus et ferez bien.

» Soit la presente Requete communiquée au Gruyer d'Arches pour luy ouyr ou sa reponse venir dans huitaine pour tous delays estre ordonne ce a quoy de raison faut. A Nancy le IX febvrier 1655. LE JAY.

» Pour copie conforme à l'original tesmoing le seing du Tabellion soubsript.

» *Thouvenin.* »

Archettes est un village de près de 600 âmes, situé à quelques cents mètres d'Arches, dont il n'est pour ainsi dire séparé que par la Moselle.

Le pont dont il est question dans la supplique n'a jamais été rétabli, et la communication ne peut se faire entre Arches et Archettes qu'au moyen d'une barque pour les piétons ; les voitures doivent traverser la Moselle environ trois kilomètres plus haut, sur le pont de Jarménil.

Le ban d'Arches comprenait plusieurs villages ; Archettes en faisait partie.

Archettes est sur la rive droite de la Moselle, et le bambois d'Arches sur la rive gauche.

PATENTE DU DUC RENÉ II, JUSTIFIANT D'OÙ VIENT LE BRAS DE SAINT NICOLAS, ET COMME IL EST ENRICHI. DU 19 NOVEMBRE 1475, A BAR.

« René, duc de Lorraine, marchis, comte de Vaudémont et de Harcourt, gouverneur du duché de Bar, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme le Roy de Sicile, duc de Bar, nostre tresredoubté seigneur et grand père, meu de dévotion, eust faict faire à ses despens un bras et la main d'or et pied d'argeant doré, aorné de plusieurs pierres précieuses pour envasseler le précieux et digne relicquaire de Monsieur saint Nicolas estant en l'esglise de Saint-Nicolas-de-Port, et l'eust envoyé par deçà, et escrit aux gens de sa Chambre des Comptes à Bar le délivrer à nostre tresredoubtée dame et mère pour en faire selon ce qu'il luy avoit ordonné et enjoint, lequel relicquaire estoit demoré en la Chambre des Comptes à Bar en un coffre fermant à trois cliefs, duquel coffre nostre amé et féal conseillier et chambellan Philippe de Lenoncourt, nostre lieutenant audict Duchié, gardoit une des cliefs, vénérable nostre trescher et bon amy le Doyen de Saint-Maxe l'autre clief, et lesdicts gens des Comptes l'autre, lequel coffre et bras estant en iceluy, nous, pour aucunes causes avons pris et mis en noz mains et pour ce que n'avons peu avoir la clief que gardoient lesdictz gens des Comptes, avons faict en nostre présence rayer la sarrure de laquelle lesdictz gens des Comptes avoient la clief, et faict ouvrir les deux autres sarrures par nostredict lieutenant et doyen, et d'iceluy coffre avons faict prendre ledict bras et main pour envasseler et enchasser ledict relicquaire : lesquelz bras et main sont d'or, et le pied d'ar-

geant doré, armoyé des armes du Roy de Sicile nostredict seigneur et père. Et on premier doy de la main y a un bon grand ruby enchassé en ung anneau d'or qui se peut mettre et oster dudict doy; en la manche duquel bras dehors et dedans y a deux grans camaheuz[1], et sur le dedans trois autres moyens camaheuz, et les armes dudict seigneur Roy et de la Royne en quatre lieux. Et au dehors de la manche deux autres camaheuz moyens, et quatre petitz en deux arcqz turquois, et en la bourdeure d'icelle manche y a huit camaheuz, quatre saphis et quatre balaiz, trente-deux trocheaux de perles, en chacun trocheau cinq perles, et es deux costieres de la manche quatre petiz camaheuz et six torches de perles. Lequel bras ainsy ouvré par la manière que dict est, iceluy nostre lieutenant, en présence dudict doyen, nous a baillié et délivré pour en faire selon la voulanté du Roy de Sicile nostredict seigneur et père. Si promettons en parolle de prince d'emporter (*sic*) quictes et deschargées lesdictz Philippe de Lenoncourt, Doyen de Saint-Maxe, gens des Comptes, et tous autres, dudict bail de relicquaire dessus transcript, et les en quittons et leurs hoirs, sans ce que ores pour le temps advenir leur en puisse estre aucune chose demandée ou requis (*sic*). Lequel relicquaire cy-dessus déclaré, nous tenons pour receu en nos mains, PROMETTONS de les en deschargier et pourter quictes, francs et délivrés envers nostredict seigneur et grand père et tous autres. En tesmoing de ce nous avons signé de nostre saing manuel et faict seeller de nostre seel ces présentes lettres. Données à Bar le dixneufvième jour de novembre l'an mil CCCC soixante et quinze; ainsi signé RENÉ; par Monsieur le Duc, Gouvain. »

Au dos de cette pièce on lit, sous le titre : « Nota. Que Nancy avoit, le 28 octobre précédent, esté assiégée sur les huict heures du matin, pour la première fois, par le duc Charles de Bourgogne après la conqueste de tout le pays; fut ladicte ville renduë sur la fin du mois de novembre; et le 18 décembre suyvant ledict duc de Bourgogne y convoqua les estatz pour le 27e dudict mois, auquel jour ilz furent tenuez en la grande Salle du chasteau.

Le 6 octobre 1476, le duc René reprend Nancy avec quelques six milz hommes, laquelle se rendit à luy, et après l'avoir ravitaillée, il en sort y laissant bonne garnison.

1. Camées.

Et peu avant la Toussainct dicte année, il (le duc Charles de Bourgogne) réassiége ladicte ville pour la seconde fois ; et la veille des Roys suivantz, ledict duc René la reprend par le moyen d'une bataille qu'il livra..... en laquelle fut ledict Duc de Bourgongne tué. (*Tiré des papiers de Coster-le-Citoyen, conservés dans la collection de M. le conseiller Charlot.*)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Albert Pichon a fait don d'un portrait de son trisaïeul, François d'Aristay de Châteaufort, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine, commissaire de S. M. I. en cour de France, né le 9 mai 1704, mort le 15 mars 1765. On sait quels furent la noble indépendance d'esprit de ce magistrat, son caractère chevaleresque, son dévoûment à la défense des dernières libertés de la Lorraine sous la dure administration de M. de la Galaizière : qualités qui lui valurent, de son temps, les témoignages sympathiques de la reconnaissance publique, et lui méritent une place d'honneur parmi nos illustrations. Le portrait donné par M. Pichon est dû au burin de Collin, graveur du Roi de Pologne.

— M. Louis-Xavier Royer, garde-forestier domanial, a offert un coutre de charrue antique, trouvé dans la forêt de Haye, canton de Marie-Chanois, commune de Maron, près de la voie romaine qui allait du camp d'Affrique à celui de Jaillon.

— Mlle Antoinette Fiatte a donné : 1° un cierge ayant appartenu, il y a au moins un siècle, à M. Jacques-Nicolas Richard, avocat à la Cour souveraine et membre de la confrérie de la Miséricorde (l'authenticité de ce cierge est parfaitement établie) ; 2° une statuette de la sainte Vierge, trouvée dans l'épaisseur d'un mur, en démolissant une

dépendance du prieuré de Lay-Saint-Christophe ; 3° une autre statuette de la sainte Vierge, découverte à Eulmont, aussi dans l'épaisseur d'une muraille ; 4° deux monnaies de Léopold (des pièces de 30 deniers), trouvées dans la même cavité, bien que la statuette paraisse plus ancienne.

TROISIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

S. M. L'EMPEREUR	500	»
Mme de Vienne	100	»
M. de Vatry, ancien député de la Meurthe	50	»
M. l'abbé Guyot, professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson	5	»
M. Jules Perrot, ancien négociant	20	»
M. Dunoyer, recteur de l'Académie	20	»
M. François, ancien notaire	10	»
M. Bataille, ancien notaire à Haroué	5	»
M. Bretheau, conducteur des ponts et chaussées	5	»
M. Jules Bourgon, banquier	20	»
M. Provensal	20	»
M. le comte de Straten-Ponthoz, à Metz	10	»
M. l'abbé Mangenot, curé de Raon-aux-Bois (Vosges)	5	»
MM. Mangeot frères, facteurs de pianos	5	»
M. Dietz, banquier	5	30
M. Marchal, maire de Saint-Nicolas	5	»
M. Perret, maire de Badonviller	10	»
M. Beaupré, conseiller à la Cour impériale	20	»
Mme la comtesse de Riocour	10	»
M. l'abbé Guyot, aumônier de Saint-Julien	3	»
M. d'Hauzen	25	»
M. Alexis Jeanpert	1	»
M. Victor Melnotte	1	»
M. le docteur Grandjean	20	»

M. E. de Bouteiller, ancien officier d'artillerie, à Metz	40 »
M. C. Bavoillot-Jolly.	10 »
M. le docteur Béchet.	5 »
M. le baron du Prel, maire de Dieuze.	30 »
M. C. C.	20 »
M. Biguet, greffier au tribunal de Vic	5 »
M. F. Blanc, de Maxéville, élève à l'Ecole impériale des Chartes.	5 »
M. l'abbé Tardif de Moidrey, à Metz.	3 »
M. R. de Rogemont.	1 »
M. Ponton, juge d'instruction.	5 »
M. E. Saladin fils.	40 »
Mme Robert de Champal.	20 »
M. Idoux, professeur au collége de Lunéville. . .	5 »
M. Jules Laurent aîné, sculpteur.	5 »
Anonymes	4 »

CHRONIQUE.

L'attention des antiquaires du pays a été récemment appelée sur une trouvaille faite par un ouvrier, le 26 avril dernier, lors de la démolition d'un vieux mur du village d'Oberstinzel. Une centaine de pièces en or, argent, cuivre et alliage, se trouvaient cachées entre deux pierres, entre autres, un écu de Colmar aux armes de la ville (1580); — des monnaies de Charles III de Lorraine; — le rare François Ier de Lorraine, reproduit par Dom Calmet; — des monnaies de la ville de Metz; — quelques-unes d'Espagne; — de Besançon, aux armes de la ville et à l'effigie de Charles-Quint (1541); — de Genève, avec la devise : *Post tenebras lux* (1579); — du canton de Saint-Gall; — du comté de Deux-Ponts; — de Henri III, roi de France, etc.

Des fouilles ont fait découvrir au pied du mur les débris d'une boutique de maréchal-ferrant, située près d'une route aujourd'hui abandonnée.

Il est permis de supposer, sans trop s'aventurer dans le champ des conjectures, que cet argent fut caché lors des passages continuels de reîtres et de lansquenets, qui firent invasion en France au moment des guerres de religion. On sait que ces soldats mercenaires furent appelés par les deux partis, et qu'ils étaient levés en Suisse et en Allemagne.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

# JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1862.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu de S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes la lettre suivante :

« Paris, le 23 août 1862.

» Monsieur le Président,

» Le Comité des travaux historiques et des Sociétés
» savantes vient de me rendre compte des résultats du
» concours ouvert l'année dernière en vue de la publica-
» tion du *Dictionnaire topographique de la France*.

» Je suis heureux de vous informer que les suffrages
» du Comité se sont portés sur le *Dictionnaire topogra-*
» *phique de la Meurthe*, présenté par la Société d'Ar-
» chéologie lorraine. Cette compagnie savante recevra de

» mon département une médaille commémorative en or, » destinée à être conservée dans ses archives. Quant à » l'honorable auteur du *Dictionnaire topographique de* » *la Meurthe*, il lui sera alloué une indemnité de douze » cents francs, outre la médaille commémorative en » bronze, décernée par mon département.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma » considération la plus distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes*,

» ROULAND. »

MÉMOIRES.

ANTIQUITÉ DE L'ÉGLISE DE TOUL.

Ce mémoire, qu'un motif d'opportunité fait publier, doit servir d'Introduction à l'*Histoire ecclésiastique du Diocèse de Toul-Nancy*, dont la composition s'achève en ce moment.

I.

Le sujet de l'histoire ecclésiastique, en général, est, selon Fleury, la représentation du christianisme depuis son établissement[1]. L'histoire d'une église particulière n'a pas un autre but. Elle raconte quand et par qui l'arbre de la foi catholique a été planté dans une province ou dans un diocèse déterminé, la suite des évêques qui l'ont fécondé de leurs sueurs et de leurs travaux, les heureux développements qu'il a pris, les générations qui se sont abritées sous son feuillage protecteur et bienfaisant, les luttes qu'il a soutenues contre les vents et les tempêtes,

1. Fleury, 1er discours sur l'hist. ecclés.

l'action divine par laquelle les secousses qui devaient le briser et le renverser n'ont fait qu'en enfoncer plus profondément les racines dans le sol, en porter, plus haut vers les cieux, le sommet verdoyant et rajeuni. Et le but de tels récits doit être, en dernier résultat, d'attacher, toujours plus étroitement, au sol de leur berceau, les générations nouvelles; de les détourner des voies qui auraient conduit à l'abîme celles qui les ont précédées si elles s'y fussent témérairement engagées; de marcher d'un pas ferme et rapide dans les sentiers qui les ont menées au vrai bonheur. Or, pour obtenir un tel avantage, la science d'une méticuleuse chronologie paraît d'importance assez médiocre. Non pas qu'il faille n'en tenir compte et la dédaigner, mais parce que le plus souvent elle fait perdre un temps précieux en des recherches et des discussions qui, au fond, n'apprennent rien et dont on ne peut conclure, sinon pour employer les termes de Fleury, que Baronius ou Scaliger s'est trompé[1].

Toute église, dit encore le même écrivain[2], toute église qui remonte jusqu'aux premiers siècles, montrant une suite de pasteurs toujours unis de communion avec les autres églises, et principalement avec l'église romaine : toute église qui a cet avantage est catholique. Or, la nôtre a eu le bonheur d'en jouir, et voilà pourquoi nous nous serions contenté de le montrer en racontant sa naissance et ses développements, ses tristesses et ses joies, ses combats et ses triomphes, si nous ne lui eussions entendu contester sa vénérable antiquité ; si nous ne l'eussions vue placée au dernier rang d'âge parmi les autres églises de

1. Fleury, 1er discours sur l'hist. ecclés.
2. Id. ibid.

la province ecclésiastique dont Trèves était autrefois la métropole[1]. Mais puisque cette illustre église de Toul a été ainsi déclassée, nous devons au moins essayer de lui restituer et le nombre de ses années d'existence, et les respects auxquels il lui donne d'incontestables droits.

Nous n'oserions certainement entreprendre une semblable tâche si nous étions réduit à nos ressources personnelles. Quelle présomption, quelle témérité de notre part de tenter une lutte historique avec des savants de la taille du Père Benoît Picart, de Dom Brice, de MM. de Sainte-Marthe, des Bollandistes, du Père Longueval et de plusieurs autres ! De plus, et sans parler d'une inconséquence au moins apparente, quelle ingratitude, de notre part, à l'égard du savant capucin, notre compatriote, puisque c'est à lui surtout que nous demanderons, c'est lui qui, pour les temps qui se sont écoulés depuis l'établissement du christianisme dans les Gaules jusqu'à son époque, nous procurera les principaux documents de l'histoire que nous avons entrepris d'écrire et qu'en ce moment nous terminons. Si vif que soit en nous le sentiment de la piété filiale toujours honorable, mais insuffisant et parfois même trompeur dans la discussion, nous nous serions humblement réduit, à l'imitation de l'ancien curé de Saint-Roch de Paris, à saluer profondément tous les Launoy, anciens et modernes, que nous aurions rencontrés sur notre chemin, afin de les amener à ne pas dénicher notre saint Mansuet du contre-rétable antique où la tradition l'a placé.

Nous avancerons donc : mais nous n'avancerons qu'à la suite d'autres écrivains non moins recommandables que les

1. M. l'abbé Clouet, Hist. de la prov. ecclés. de Trèves, t. Ier. M. Digot, Hist. de Lorr., t. Ier.

précédents par leur science et leur érudition ; nous ne ferons qu'amener, sur notre terrain, des joûteurs exercés et munis d'armes à l'épreuve, pour leur faire continuer, à la gloire de l'église de Toul, la controverse lumineuse et ferme par laquelle ils ont assuré le triomphe des leurs, en leur restituant l'auréole apostolique dont une critique que la sévérité rendit injuste, avait essayé de les dépouiller. Ce sont eux qui combattront pour nous : et si, noyé, perdu dans la foule, nous essayons de décocher quelques traits, c'est de leur carquois que nous les aurons tirés ; si, bien mieux, nous sommes assez heureux pour remporter quelques avantages personnels, c'est à eux encore qu'en reviendra le mérite.

Afin de procéder avec plus de méthode et de clarté, nous rapporterons d'abord ce que nos maîtres et nos guides ont écrit de l'établissement du christianisme dans les Gaules en général, et ce qu'ont extrait de leurs ouvrages les critiques mêmes auxquels il faut faire opposition ; nous citerons ensuite les preuves d'antiquité que chacun d'eux a données de son église diocésaine ; puis rentrant plus étroitement dans notre cercle, nous produirons les titres des églises cathédrales de l'ancienne province ecclésiastique dont la nôtre faisait partie, pour nous arrêter enfin à ce berceau de la foi chez nous. L'église de Toul ne sera pas indigne, espérons-le, de l'imposant cortége que nous lui aurons composé.

Dans le discours préliminaire dont il a fait précéder son histoire de l'église gallicane, le Père Longueval ayant formulé cette proposition : *Il paraît certain que la religion chrétienne a été établie dans les Gaules dès le premier siècle par les disciples des apôtres,* fait une remarque qu'il est à propos d'enregistrer :

« Il faut convenir d'abord, dit-il, que les préjugés les plus légitimes favorisent ce sentiment. Il est difficile de se persuader que saint Pierre et saint Paul étant à Rome, uniquement occupés à la propagation de l'Evangile, aient négligé de le faire annoncer à une nation si illustre et aussi voisine de l'Italie que l'étaient les Gaulois. Le zèle de ces saints apôtres serait une raison suffisante de présumer qu'ils l'auraient fait : mais on ne manque pas de preuves positives pour établir cette vérité. »

Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer avec quelle sorte de réserve le Père Longueval s'exprime ici sur le zèle des apôtres à propager, parmi les peuples, l'Evangile du salut. N'avaient-ils pas reçu du Maître l'ordre formel d'annoncer sa loi sainte dans tout l'univers et à toute créature : *Euntes in mundum universum prœdicate Evangelium omni creaturœ*[1]. Les voyages multipliés, les prédications réitérées, les travaux incessants de Pierre et de Paul, les écrits qu'ils ont laissés, ne sont-ils pas autant de preuves éclatantes de leur empressement à remplir la mission dont ils étaient chargés d'une manière aussi expresse qu'immédiate ? Ces illustres Apôtres ne cherchèrent-ils pas à s'en acquitter jusque dans les fers et sous les verroux de la captivité ? N'en assurèrent-ils pas la continuation après qu'ils en auraient scellé la divinité par l'effusion de leur sang ? Il serait donc mieux, selon nous, de dire que le seul soupçon de négligence dans l'œuvre de la prédication de l'Evangile, ne peut être permis à l'égard d'aucun des apôtres, mais surtout de saint Pierre et de saint Paul ; que, les preuves positives de cette prédication d'abord aux peuples les plus voisins de l'Italie manquant, le dévoue-

1. Marc., l. 16, v. 15.

ment de ces élus du Sauveur à l'œuvre sainte et régénératrice de Jésus-Christ, suffirait et au-delà pour autoriser à conclure qu'ils n'ont rien négligé pour la propager.

Le Père Longueval expose, sans désemparer, les preuves positives par lui annoncées de sa première proposition. Nous les avons d'ailleurs sous la main, mais nous les transcrivons de son livre d'où elles semblent tirer une valeur et une force qu'il est bien de leur laisser.

II.

Saint Irénée qui florissait au second siècle de l'Église, et qui écrivait dans le sein de la Gaule, assure que de son temps il y avait plusieurs églises établies parmi les Celtes et dans les Germanies, c'est-à-dire, dans les deux provinces de la Gaule belgique nommée la premiere et la seconde Germanie : *Ces peuples,* dit ce saint docteur, *qui parlent tant de différentes langues, tiennent sur la foi le même langage. Les églises qui sont dans les Germanies, dans l'Espagne, parmi les Celtes, dans l'Orient, dans l'Egypte et la Libye, ont toutes la même croyance et la même tradition.*

Tertullien, qui écrivait peu de temps après, ne craint pas de dire que toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules, et les endroits des Iles Britanniques inaccessibles aux Romains étaient soumis à Jésus-Christ[1].

Lactance s'exprime d'une manière encore plus forte. Il dit qu'après la mort de Domitien, arrivée dans le premier siècle, l'Église s'étendit à l'Orient et à l'Occident, de telle sorte qu'il n'y avait aucun coin de la terre si reculé, où la lumière de la foi n'eût pas pénétré, aucune nation si bar-

1. Tertull. advers. Judæos, c. 7.

bare dont elle n'ait pas adouci les mœurs. Mais, ajoute-t-il, cette longue paix fut troublée, car longtemps après, Dèce s'éleva pour persécuter les saints (l'Eglise)[1].

Saint Epiphane assure que saint Luc et quelques autres disciples de saint Paul ont prêché la foi dans la Gaule. Le ministère de la parole divine, dit-il, ayant été confié à saint Luc, il l'exerça en passant dans la Dalmatie, dans la Gaule, dans l'Italie et dans la Macédoine, mais principalement dans la Gaule, ainsi que saint Paul l'assure dans ses épîtres de quelques-uns de ses disciples. Crescent, dit-il, est en Gaule. Car, ajoute saint Epiphane, il ne faut pas lire en GALATIE, comme quelques-uns l'ont cru faussement, mais en GAULE. Et le P. Longueval remarque que ce sentiment était si général en Orient, que Théodoret, qui lit *dans la Galatie*, ne laisse pas d'entendre la *Gaule*, parce qu'en effet les Grecs donnaient ce nom à la Gaule, et les Galates n'avaient été ainsi nommés que parce qu'ils étaient une colonie de Gaulois.

Ecoutons maintenant M. Edouard de Bazelaire sur le sujet qui nous occupe[2] :

« Paul avait dès longtemps le projet de porter la foi en Espagne[3]. Ce fut probablement alors (an 63) que, suivant la voie aurélienne tracée de Rome à Cadix par l'Italie, puis Antibes, Grasse, Fréjus, Marseille, Arles..... il gagna les Gaules. Des disciples qui le suivirent, nous ne connaissons que Luc, *Lucas Medicus* qui venait d'écrire cette admirable épopée qu'on nomme les *Actes des Apôtres*, *Trophime* qu'il laissa à Arles, *Crescent* qu'il envoya à

1. Lact. Liber de Mort. persec., p. 187.

2. Prédication du christianisme dans les Gaules, 1er art. Univers. Cath., tome IX, page 198.

3. Ep. ad. Rom. XV, 21. *Cum in Hispaniam proficisci cœpero.*

l'antique colonie de Vienne. On a révoqué en doute ce voyage de saint Paul en Espagne ; mais une inscription que l'on y a découverte, *à la mémoire de Néron, pour avoir purgé la province des brigands et de ceux qui cherchaient à y introduire une superstition nouvelle*[1], coïncide trop bien avec l'époque où tous les Pères ont cru que ce voyage fut fait pour qu'il soit permis d'en douter. Pierre, dit M. de Châteaubriand, envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, *dans les Gaules* et sur les côtes d'Afrique. Saint Paul arrivait à Ephèse, lorsque Claude mourut, et il catéchisa lui-même dans *la Provence* et dans *les Espagnes*. A son retour. il reprit Trophime avec lui et ne put le conserver jusqu'à Rome, car il écrivait de là à Timothée : Hâte-toi de me venir joindre au plus tôt : Crescent est dans les Gaules ; j'ai laissé Trophime malade à Millet[2].

M. l'abbé Maxime Latou a publié dans la *Revue des Sciences ecclésiastiques*[3], M. Bonnetty a reproduit et annoté dans les *Annales de philosophie chrétienne*[4] un Mémoire *sur la prédication de saint Paul en Espagne*. M. Latou a réuni dans son travail « les témoignages qui déposent en faveur du voyage de l'apôtre dans l'Ibérie et ceux qui lui sont contraires, avec la confiance que les lecteurs inclineront à se prononcer, comme lui, pour l'affirmative. « C'est une tradition universellement admise en Espagne, dit-il, que le christianisme y fut connu et pratiqué du temps même des Apôtres. » Il le prouve par

1. Voir la forme de cette inscription, les noms des auteurs qui en ont parlé et les titres des ouvrages où elle est consignée dans les Annales de philosophie, t. LXIVe, page 277.

2. II Ép. ad. Timoth., IV, 10.— Voir l'*additum* à la fin.

3. Cahier de juillet 1861.

4. 5e Série, tome V (64e de la collection), page 275.

les témoignages des Pères grecs, des Pères latins, d'un grand nombre de martyrologes et de savants historiens. Il montre ensuite que les adversaires qui opposent à la réalité de ce voyage le sentiment du pape saint Innocent Ier et celui du pape saint Gélase, s'appuient sur une base fragile ; que la conclusion tirée des paroles de saint Innocent n'a pu l'être que par une interprétation trop étroite de ces mêmes paroles : les disciples de saint Pierre étant souvent appelés disciples de saint Paul et réciproquement ; que le passage de saint Gélase ne signifie autre chose que ceci : Lors même que saint Paul ne serait pas allé en Espagne, il ne faudrait pas l'accuser d'avoir manqué à sa parole, car il ne tint pas à lui d'accomplir sa promesse. Il conclut enfin : « Après toutes ces preuves, auxquelles il nous semble difficile d'opposer quelque argument valable, sera-t-il permis de se demander si l'Espagne a jamais vu saint Paul ? Nous ne le pensons pas. Il faudrait pour cela méconnaître toutes les règles de la critique. Que d'autres rejettent donc sur de vaines conjectures la réalité de ce voyage. Deux papes semblent les soutenir, mais nous avons pour nous le témoignage clair et formel de plusieurs papes et de plusieurs Pères de l'Eglise..... S'il est avéré que saint Paul a visité l'Espagne, il ne sera plus permis de croire qu'il ait négligé *la Gaule*, notre patrie ; alors on sera forcé d'abandonner le sentiment des critiques du siècle dernier qui retardent jusque vers l'an 250, sous le consulat de Dèce et de Gratus, la fondation de nos églises françaises. »

En 417, le pape Zozime reconnaît à l'église d'Arles le droit de métropole sur toute la Narbonnaise, parce que Trophime, son premier évêque, a été pour les Gaules la source de vie d'où coulèrent les ruisseaux de la foi : *Ex*

cujus fonte tota Gallia fidei rivulos accepit. En 450, dix-neuf évêques de la Narbonnaise écrivent au pape saint Léon : « Les Gaules savent, et Rome ne l'ignore pas, que la cité d'Arles a reçu la première un évêque envoyé par saint Pierre, et que d'elle la foi s'est répandue dans le reste des Gaules[1]. » Si, comme l'ont prétendu plusieurs, Trophime n'était venu dans les Gaules que vers l'an 250, comment ce pape et ces évêques eussent-ils pu le désigner comme en étant le premier missionnaire, tandis qu'en 177, Irénée, Pothin et de nombreux martyrs étaient morts à Lyon. Ils devaient savoir, mieux peut-être que les critiques modernes, ce qui se passait deux cent soixante-dix ans avant eux et ce qui les intéressait si vivement.

Saint Adon, archevêque de Vienne, dit, dans sa Chronique, que saint Paul, mis en liberté par Néron, se rendit en Espagne, et qu'il laissa, pour y prêcher l'Evangile, Trophime à Arles et Crescent à Vienne[2].

L'évangéliste saint Luc, dit M. du Pommerard, put acquérir, sans doute, dans ses longues missions pour la propagation de la foi en Italie, *dans les Gaules*, en Egypte et en Achaïe, des notions d'art[3].....

Fleury dit du même évangéliste : « Il prêcha la foi en Dalmatie, en *Gaule*, en Italie, en Macédoine... et mourut en Achaïe[4] ».

« Nous ne voyons rien, dit le savant Tillemont, qui empêche absolument de croire que saint Luc et saint Crescent ont prêché la foi dans les Gaules[5] ».

De l'apostolat de ce dernier disciple de saint Paul,

1. Le texte de cette lettre est cité par M. l'abbé Arbellot, page 19.
2. Adon, Chronicon. Patrolog. T. CXXIII, p. 79.
3. Les arts au moyen âge.
4. Liv. Ier, no 60.
5. Mém. ecclés., tome IV, p. 440.

Eusèbe rend témoignage en ces termes : Parmi les autres compagnons de saint Paul, Crescent fut envoyé dans les Gaules, selon le témoignage de saint Paul lui-même.

Saint Epiphane dit que la Gaule a été évangélisée, non seulement par saint Crescent, mais encore par saint Luc. Theodoret, saint Sophrone de Jérusalem disent aussi que saint Crescent a prêché dans les Gaules.

Saint Augustin a écrit : il est évident que toute l'Italie, les Gaules, les Espagnes, l'Afrique et la Sicile aussi bien que les îles qui sont entre ces deux contrées, n'ont établi d'autres églises que celles qui l'ont été par le vénérable Pierre, apôtre, et les prêtres ses successeurs. *Manifestum esse in omnem Italiam, GALLIAS, Hispanias, Africam atque Siciliam Insulasque interjacentes nullum instituisse ecclesias, nisi eas quas venerabilis PETRUS APOSTOLUS et ejus successores constituerint sacerdotes*[1].

Le Martyrologe romain, celui d'Usuard et, on le prévoit bien, celui d'Adon, déclarent formellement l'apostolat de Crescent dans les Gaules, que l'on traduise le mot *Galatia* par *la Gaule* ou *la Galatie*. Voici, en effet, comme ils s'expriment : Adon : dans la Galatie ; le Martyrologe romain : dans la Gaule, saint Crescent, disciple de saint Paul, apôtre, qui, dans son passage à travers les Gaules, convertit à la foi de Jésus-Christ un grand nombre de personnes par ses prédications. Il séjourna pendant plusieurs années à Vienne, ville des Gaules, et il y ordonna Zacharie son disciple pour en faire son successeur. Revenu vers le peuple auquel il avait été spécialement donné pour évêque : les Galates, il le confirma dans l'œuvre du Seigneur jus-

1. August. épist. XXV, ad Constant, p. 856.

qu'à la fin de sa vie qu'il termina par le martyre, sous le règne de Trajan[1].

Déjà donc se trouve refuté l'argument prétendu péremptoire par lequel le Père Benoît avait essayé de prouver que *l'église de Toul ne pouvait avoir commencé, au plus tôt, que vers le milieu du 2e siècle*, à savoir : que l'on ne peut raisonnablement contester à l'église de Lyon l'honneur d'avoir été fondée la première dans les Gaules, et que si Lyon, ni par conséquent aucune autre ville des Gaules, n'a point eu d'évêque avant l'an 127 ou 130, l'église de Toul n'avait pu commencer auparavant. Mais il nous reste autre chose à donner.

III.

Dans son savant ouvrage intitulé : *Monuments inédits de l'Apostolat de sainte Marie-Madelaine, en Provence,* etc., M. l'abbé Faillon cite une foule de témoignages confirmant le fait de cet apostolat et en même temps la fondation de l'église de Marseille par saint Lazare, que le Sauveur avait ressuscité ; celle d'Aix par saint Maximin, etc. Il rapporte les actes de saint Alexandre de Brescia, lequel vint à Marseille pour y visiter le bienheureux Lazare, évêque de cette ville, puis à Aix auprès du bienheureux évêque Maximin, d'où il retourna dans son pays où il mérita de sceller sa foi par le martyre. Il cite, entre autres documents, un manuscrit par lui découvert dans la bibliothèque du Roi, et qui avait jadis appartenu à l'église d'Arles. Or, ce manuscrit est un recueil de tous les titres relatifs à la suprématie de ce siége, fondée sur l'apostolat

1. Martyrol. Adonis, v. col. 293, v. tome 123, Usuardi, col. 199, tome 124. Martyr. rom., 27 jul.

de saint Trophime, envoyé par saint Pierre. Dans cette pièce antique, immédiatement après les lettres du pape Pelage à Sapaudus, évêque d'Arles, on lit ce titre peint en vermillon : *Des sept personnages envoyés par saint Pierre dans les Gaules pour y prêcher la foi*, et ensuite les paroles suivantes qui forment la teneur même de cette courte, mais importante relation : *sous Claude, l'apôtre Pierre envoya dans les Gaules pour y prêcher la foi de la Trinité aux gentils quelques disciples auxquels il assigna des villes particulières : ce furent Trophime, Paul, Martial, Austremoine, Gatien, Saturnin et Valère; enfin* PLUSIEURS AUTRES *que le bienheureux apôtre leur avait désignés comme compagnons*[1].

M. l'abbé Arbellot, chanoine honoraire de Limoges, ayant résolu de restituer à son église la vénérable antiquité, dont aussi plusieurs modernes avaient essayé de la déposséder, et de rétablir la tradition historique qui recule la mission de saint Martial jusqu'au premier siècle, a composé un livre dans lequel il traite, avec autant de sagacité que d'érudition, non-seulement de l'apostolat du premier évêque de Limoges, mais encore *de l'antiquité des églises de France,* de telle sorte que, pour prouver celle de notre église de Toul, nous n'avons, pour ainsi dire, qu'à copier sa belle dissertation. Il en consacre le 5e chapitre à déterminer l'*Epoque de la Mission des premiers évêques des Gaules*. Il passe en revue, dans cette partie de son ouvrage, jusqu'à vingt-quatre églises dont il fixe les origines, d'après les plus respectables autorités ; il aurait pu étendre ses investigations davantage, mais son but principal étant

1. Monuments inédits de l'apostolat, etc., tome II, col. 375. Voir le texte latin, note A.

d'étudier la fondation de l'église de Limoges, il ne devait s'occuper des autres que d'une manière accessoire. Il a cru cependant en avoir étudié suffisamment pour formuler cette proposition :

« Le grand nombre d'églises fondées dans les Gaules dès le premier et le second siècle, soit par les missionnaires de saint Pierre et de saint Clément, soit par ceux de saint Sixte Ier et de saint Polycarpe, montre combien était vraie cette parole de Tertullien, qui assurait, au commencement du IIIe siècle, bien avant l'Empire de Dèce, que les *diverses nations des Gaules* étaient soumises au Christ[1]. »

M. l'abbé Arbellot termine ce cinquième chapitre par un paragraphe que nous ne pouvons ne pas nous approprier :

« On voit, dit ce savant ecclésiastique, par l'ensemble de notre travail, que, sur tous les points de la France, les antiques traditions consignées dans des monuments qui datent du Ve au IXe siècle, s'accordent à reculer la fondation de nos églises jusqu'aux temps apostoliques. Il nous semble, à nous qui avons étudié sérieusement la question, qu'il serait *absurde* de préférer à cette masse d'imposants témoignages, une méprise ou une fausse conjecture de Grégoire de Tours et un mot bien vague de Sulpice-Sévère ; il serait *absurde* de ne tenir aucun compte des traditions présentées par des hommes de science et d'autorité dont quelques-uns sont antérieurs à Grégoire de Tours, d'autres sont des contemporains et d'autres l'ont suivi de près. Et en effet, quelle imposante *nuée de témoins !* le pape Zozime, les évêques des Gaules écrivant à saint Léon, Fortunat de Poitiers, Florus, Paul Warne-

1. Voyez plus haut le texte cité de Tertullien.

fride, Hilduin de Saint-Denis, Raban-Maur, Paschase Ratbert, Hincmar de Reims, saint Adon de Vienne, Usuard, saint Notker, Flodoard de Reims, Abbon de Fleury, Adémar de Chabannes, Odoranne de Sens, Marian-Scot, Yves de Chartres, Anselme de Laon, Pierre-le-Vénérable, Orderic Vital, Innocent III, Albert-le-Grand, Vincent de Beauvais, saint Thomas d'Aquin, saint Bonnaventure, tous les dyptiques, tous les martyrologes, toutes les légendes, en un mot, tout le moyen âge et ses monuments ! Il nous semble que, *ayant devant nous une si grande nuée de témoins,* nous devons garder fidèlement les traditions qu'ils nous ont transmises comme un précieux héritage de leurs devanciers ; il nous semble enfin que cette question, si controversée depuis deux siècles, de l'origine des églises de France, tend de plus en plus à s'éclairer : « *Veritas, sæpiùs agitata, magis splendescit in lucem*[1] ».

Plus récemment, M. l'abbé Bougaud, aumônier de la Visitation à Dijon, a composé et la Société Eduenne a édité, en un magnifique volume, une *Etude historique et critique sur la mission, les actes et le culte de saint Bénigne, apôtre de la Bourgogne, et sur l'origine des églises de Dijon, d'Autun et de Langres.* Dans cet ouvrage remarquable et qui, comme celui de M. l'abbé Arbellot, est renforcé de nombreuses citations d'auteurs, graves par leur science reconnue et vénérables par leur âge, après avoir rappelé les anciennes traditions de nos églises et déploré les excès du scepticisme hagiographique du siècle dernier, s'est attaché à montrer que 1° saint Bénigne a certainement été envoyé de l'Orient dans les Gaules par saint Polycarpe, évêque de Smyrne ; 2° ni les

1. Ep. II, ad Thessalon., c. II, v. 14.

faits, ni les monuments, ni les traditions n'exigent que l'on place le martyre du saint sous Aurélien, c'est-à-dire, plus de cent ans après l'époque où il paraît certainement avoir eu lieu.

M. Bougaud prouve la première partie de sa thèse : 1° par les actes de saint Bénigne, antérieurs à Grégoire de Tours ; 2° par les Martyrologes ; 3° par les liturgies dont il cite un grand nombre ; 4° par les monuments récemment découverts, et 5° enfin par de solides déductions[1]. « Il est donc démontré, dit-il, en commençant le 2e chapitre qu'il consacre à refuter les objections des adversaires, il est donc démontré que saint Bénigne et ses compagnons étaient Grecs d'origine, et qu'ils ont été envoyés dans les Gaules avant l'an 167 par saint Polycarpe, éyêque de Smyrne[2]. »

Le 3e chapitre est terminé par cette sage remarque : « En général, on raisonne avec trop d'aplomb sur ces époques éloignées. Tout manque pour asseoir un jugement ; on n'a ni livres, ni souvenirs sûrs ; les pierres elles-mêmes ont disparu, et cependant on prétend savoir au juste ce que Marc-Aurèle a ou n'a pas fait..... Soyons plus modeste et contentons-nous, après avoir avoué que nous ne savons rien, d'établir qu'il n'y a point de répugnance à ce que les choses se soient passées de telle ou de telle manière[3]. »

Le tableau de la situation des Gaules, du 3e au 6e siècle, tracé par M. l'abbé Bougaud, représente trop fidèlement l'état de notre église à cette époque pour que nous ne le

1. Liv. Ier, ch. Ier, p. 35.
2. Id., chap. II, p. 60.
3. Id., liv. Ier, chap. III, p. 101.

reproduisions pas ici dans ses principaux traits : « La persécution qui venait d'emporter saint Bénigne avait éclaté avec plus de violence encore après sa mort..... Saint Irérée disparaît dans un épouvantable massacre. Dix-neuf mille chrétiens périssent avec lui. On marche dans le sang à travers les rues et les places publiques de Lyon.

» Après ce dernier résultat, tout retombe dans l'ombre.... Il y a dans la Gaule entière recrudescence de paganisme. Plus de trente tyrans se disputent les armes à la main..... les monuments s'écroulent, les villes disparaissent, les voies romaines s'effacent, et dans les chrétientés naissantes, les tombes des martyrs s'oublient et leurs antiques passions se perdent.

» A peine si, dans ce demi-jour, on peut entrevoir quelques saintes figures d'évêques, saint Amateur, saint Révérien, saint Rhétice, à Autun ; et à Langres, saint Sénateur, saint Just, saint Didier, gardiens vigilants d'une flamme qui vacille et semble au moment de s'éteindre.

» L'œuvre de la réédification ne recommence qu'au 6e siècle, au moment où les invasions des barbares s'achèvent, et où les races conquérantes commencent à s'asseoir et à se fondre avec les races conquises. Les églises de la Gaule présentent alors un curieux spectacle. Les successions épiscopales, longtemps interrompues, se renouent. Les corps des martyrs sont exhumés de terre. On voit des évêques, des prêtres voyager pour retrouver les passions des saints qui étaient perdues............ A Bourges, par exemple, saint Ursin, premier apôtre de la ville, avait été oublié. On avait même planté une vigne sur le champ où reposaient ses restes. A Alby, le tombeau de saint Amarand était couvert de broussailles et d'épines. A Saintes, on avait complétement perdu le souvenir du martyre de

saint Eutrope, et le nom chrétien y avait été éteint par l'effet des persécutions[1]....... »

En dernier lieu, M. de Fages de Chaulnes a publié sur un sujet analogue une brochure qu'il a intitulée : *Origine du Christianisme dans les Gaules*, ou *Dissertation sur l'Episcopat de saint Georges, 1er évêque du Velay*[2]. « Ce travail, dit M. Bonnetty dans ses *Annales de Philosophie chrétienne*[3], est d'érudition sobre, ferme, allant au but et comprenant dans un petit nombre de pages la réfutation d'un grand nombre de gros volumes. Il se divise en deux parties : 1° réfutation de Grégoire de Tours et preuves de la prédication apostolique dans les Gaules ; 2° mission de saint Georges dans le Velay.

Les preuves de la prédication apostolique en nos régions ne sont et ne peuvent être que celles par nous plus haut rapportées et dont ont fait usage, en leurs thèses, les auteurs à qui nous les avons empruntées. Quant à la réfutation de Grégoire de Tours, déjà poursuivie par MM. Arbellot et Bougaud, entre autres, M. de Chaulnes y procède en démontrant que : 1° Grégoire de Tours est en contradiction avec lui-même ;

2° Qu'il est contredit par des écrivains antérieurs ou contemporains, dont le témoignage a plus de valeur que le sien ;

3° Qu'il s'appuie sur une citation inexacte ;

4° Qu'il se trouve dans le passage par lui cité des faits dont on démontre historiquement la fausseté ;

1. Etude, etc., liv. III, chap. Ier, p. 130.

2. Le Velay forme aujourd'hui une partie du département de la Haute-Loire.

3. Annal. de Philos. chrét., tome 63e, page 309.

5° Que les partisans de cet auteur reconnaissent eux-mêmes que ce passage est défectueux.

Comme préliminaire de sa démonstration, M. de Chaulnes rapporte l'opinion de Dom Ruinart sur le récit incriminé. L'avis de ce Bénédictin, dit-il, est d'autant plus précieux, qu'il appartient à un adversaire de notre opinion. « En » écrivant, dit Ruinart, que les sept évêques sont arrivés » sous l'empire de Dèce, saint Grégoire n'a pas prétendu » dire qu'avant ces prélats il n'est pas venu chez nous » d'autres prédicateurs de l'Evangile, et, je ne crains pas » de l'affirmer, ceux qui lui supposent un sentiment con- » traire sont dans l'erreur[1] ».

Abordant ensuite la seconde partie de son travail, à savoir, la preuve de la mission dans le Velay, de Saint-Georges, envoyé par saint Pierre, M. de Chaulnes invoque en premier lieu les documents et les auteurs étrangers, puis les documents et les auteurs locaux. Entre ces derniers, on remarque un *sanctoral* qui, s'il a été, comme on croit, copié sur un manuscrit du XIe siècle, serait le plus précieux et le plus ancien document à l'appui de sa thèse. Or, ce sanctoral dit, en termes formels, que saint Georges doit être compté au nombre des 72 disciples. Le légendaire *Medicis,* Dom *Branche,* Théodore de Bergame, le père Odo de Gissey, Hugues d'Avignon et d'autres encore placent saint Georges au même rang. Leurs témoignages rapportés par M. de Fages de Chaulnes en sa dissertation et reproduits par M. Bonnetty dans ses *Annales de Philosophie chrétienne*[2] seraient ici superflus. Nous nous contentons de les indiquer pour conclure : donc, encore

1. Ruinart. Préfac., n° 61.
2. Annales de Philos. chrétienne, tom. LXIII, p. 334 et suiv.

une fois, des églises et de nombreuses églises ont été établies dans les Gaules bien avant le milieu du second siècle ; celle de Lyon n'est pas la première; et quand saint Pothin arriva pour la fonder, il en existait plusieurs dans les contrées voisines et ailleurs, ainsi que des témoignages accumulés en font foi.

IV.

Revenu de nos excursions lointaines et rentrant dans notre ancienne province ecclésiastique, cherchons si nous y trouverons quelques traces de l'envoi, par les disciples du Seigneur, d'ouvriers évangéliques spécialement destinés à planter dans son sol l'arbre si précieux de la foi.

Ouvrons les annales de la métropole. Elles ne remontent pas au-delà du xe siècle : les documents relatifs à l'histoire de Trèves, tant bibliographique que monumentale, antérieurs à cette époque, ayant été détruits et dispersés lors de l'invasion des barbares et surtout des Normands. Mais dès la fin de ce siècle ou tout au commencement du suivant, de studieux cénobites travaillèrent à en recueillir les débris épars pour en composer un corps d'histoire auquel ils donnèrent le titre de *Gesta Trevirorum.* Dom Calmet pense qu'on peut attribuer à *Thierry*, religieux de saint Mathias de Trèves, le commencement de ce travail qu'aurait continué jusqu'en l'an 1152, Golschère, religieux de la même abbaye. Il avait vu le manuscrit de cette histoire à Saint-Mathias de Trèves, et l'avait confronté avec un autre manuscrit plus ancien et plus court. Il avait constaté que le commencement et les vies des premiers évêques de Trèves, Euchaire, Valère et Materne, se lisaient en mêmes termes dans les deux manuscrits, mais qu'ailleurs il avait remarqué des additions ou corrections[1].

1. D. Calmet, hist. de Lorr., t. Ier, preuves, col. vj.

Pour en donner une nouvelle édition qui se trouve dans le CLIVe volume de la Patrologie de Migne[1], le professeur Waitz a fait d'immenses recherches dans les principales bibliothèques de France et d'Allemagne. Il a compulsé un nombre considérable de volumes et de manuscrits dont il a pris soin de citer les titres et les auteurs dans ses prolégomènes ; puis des extraits qu'il a faits, il a formé un appendice qui complète autant qu'elle peut être complétée l'histoire des Tréviriens. Or, dès les premières pages de ce recueil, on lit :

« L'an de l'Incarnation du Seigneur, quarante-sept, le quatrième du règne de l'empereur Claude......... L'église de Rome étant fondée et édifiée sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ, et les germes de la vie pullulant dans toute l'Italie, le fidèle Pierre, averti par une inspiration du Saint-Esprit, résolut de faire arriver la parole du salut dans la Germanie et dans les Gaules. Pour l'accomplissement de ce dessein, il choisit entre ses disciples un homme de haute vertu, nommé Euchaire, le troisième des 72 disciples du Seigneur, puis Valère et Materne. Il donna la consécration épiscopale à Euchaire ; ordonna Valère diacre et Materne sous-diacre, et, sans plus tarder, les envoya pour accomplir l'œuvre de la prédication. Il leur adjoignit Clément, MANSUET, Memmius et plusieurs autres hommes distingués. Tous ayant reçu la bénédiction de leur maître, hâtèrent leur marche vers les Gaules, où, étant arrivés, ils amenèrent par la vertu des prodiges qu'ils opéraient, un grand nombre de personnes à la pratique ferme et sincère des vérités de la foi....... Arrivés à Ingelenheim (In-

1. Col. 1062 et suiv.

gelheim), ville d'Alsace, Materne tomba gravement malade[1].....

Le second livre de la même histoire de Trèves commence par la narration du même fait, presque dans les mêmes termes :

« Donc le bienheureux Pierre, établi par le Seigneur, prince des apôtres et pasteur de l'Eglise universelle, ayant d'abord fondé l'église d'Antioche par la foi catholique qui est en Dieu, et l'ayant gouvernée pendant sept ans, fut poussé, par son zèle pastoral, à porter la règle de cette foi à la ville qui, par les mérites de ce glorieux Pierre, est devenue dans le christianisme la maîtresse de toute la terre, de même qu'elle l'avait été dans l'idolâtrie. C'est pourquoi, la 4e année du règne de Claude, ainsi que les historiens nous l'ont appris et comme on le peut croire sans hésitation..... après avoir souvent prié et mûrement délibéré..... il envoya pour annoncer l'Evangile Euchaire, son condisciple, Grec de nation, comme son nom l'indique, et dont la sainteté était connue, de Jérusalem jusqu'à Rome ; il lui adjoignit d'entre les disciples que, par sa prédication, il avait rendus fils de Dieu, des coopérateurs d'une sainteté éprouvée, afin d'arracher les peuples à la servitude du démon. Ces hommes furent : Valère et Materne, Synicius et Mansuet, Clément, Félix, Memmius et plusieurs autres. De ces pieux missionnaires, il promut à la dignité épiscopale pour annoncer le verbe de Dieu dans les Gaules : Euchaire, Clément, Mansuet, Synicius et Memmius ; aux autres il conféra le diaconat ou le sous-diaconat..... Tous ces saints pasteurs s'en allèrent vers les peuples des Gaules pour les gagner à Dieu par la parole

3. Gesta Trevir Patr., t. CLIV, col. 1116. Voir le latin note B.

du salut, poursuivant leur voyage en prêchant à tous la saine Doctrine. Clément se dirigea vers Metz avec Félix, MANSUET S'EN FUT A TOUL, Synicius à Reims, Memmius à Châlons et les autres dans les lieux pour lesquels la Providence les avait destinés et l'œuvre de Dieu fructifia dans leurs mains[1].

Dom Calmet qui, comme nous l'avons remarqué, avait eu entre les mains le plus ancien manuscrit de l'histoire de Trèves, qui l'avait examiné et comparé avec un manuscrit plus récent, a déclaré n'avoir pas cru devoir faire imprimer dans les preuves de son Histoire de Lorraine, ni les dix-neuf premiers chapitres, ni les 22, 23, 24e et 25e de cet ouvrage, parce que, dit-il, ils ne contiennent que des faits incertains ou que l'on trouve beaucoup mieux ailleurs[2]. Il commence conséquemment la transcription du texte qu'il veut rapporter au 20e chapitre. Or, ce chapitre n'est que la reproduction littérale, à quelques légères variantes près, du passage des *Gesta Trevirorum* que nous avons cité en dernier lieu. Donc le célèbre Bénédictin acceptait comme *certains* les faits qui s'y trouvent rapportés : par conséquent, la mission, dans les Gaules, par le prince des apôtres, de saint Euchaire et de ses compagnons.

Un document de l'église d'Arles, du VIe siècle, récemment publié par M. Faillon et dont nous avons fait mention ci-dessus, met saint Valère, compagnon de saint Euchaire et de saint Materne, au nombre des sept évêques envoyés par saint Pierre dans les Gaules.

1. Hist. Trevir. apud Migne, tom. CLIV, col. 1118 et 1119. Voir le texte latin, note C.

2. Hist. de Lorr., preuv., t. Ier, col. 6.

Au IXe siècle, le Martyrologe de saint Adon, archevêque de Vienne, celui d'Usuard, celui de Notker-le-Bègue, disent que saint Valère, évêque de Trèves, était disciple de saint Pierre.

Au xe siècle, Flodoard, prêtre de Reims, place saint Valère parmi les disciples que les apôtres avaient envoyés dans les Gaules.

Au XIe siècle, Hugues de Flavigny écrivait ce passage qu'il est à propos de citer : « Le premier pasteur et apôtre Pierre désirait fendre, par le soc du verbe, toutes les terres de l'Occident ; confier aux sillons des cœurs la semence de la doctrine, afin de recueillir, au centuple, des gerbes magnifiques et les entasser dans l'aire du Seigneur pour le moment de sa venue. Ayant donc choisi des hommes éprouvés dans leur foi, puissants en œuvres et en paroles, patients dans la tribulation, espérant avec longanimité, instruits de tout ce qu'avait fait le Seigneur Jésus, il envoya chez les Messins Clément, son disciple, patrice de la république romaine ; chez les Leukes, Mansuet, né d'une illustre famille d'Ecosse, distingué par sa science et sa foi ; les saints Sixte et Synicius à Reims ; à Châlons, saint Memmius, et enfin à Trèves, qui est la métropole, l'une des principales villes des Gaules, et à Cologne, qui lui est voisine, les saints Euchaire, Valère et Materne[1].

Au XIIe siècle, Pierre-le-Vénérable rappelle cette tradition que saint Euchaire, envoyé dans la Germanie par saint Pierre, ressuscita son compagnon, saint Materne.

Au XIIIe siècle, le pape Innocent III rapporte la même tradition et la confirme de sa savante autorité[2].

1. Hug. Flav. Chron. apud Migne, tome CLIV, col. 25. Voir le texte latin, note D.

2. Extraits de la dissertation de M. Arbellot, p. 159.

Browerus, dans ses Annales de Trèves, reproduit, à la tournure près, le texte de Hugues de Flavigny dont il avait certainement pesé la valeur historique : « Pierre, dit-il, donna l'ordre à trois hommes, recommandables par leur vertu et l'innocence de leur vie, de partir pour la Gaule belgique. De ce nombre fut Euchaire, élevé à l'épiscopat, et qui auparavant s'était trouvé avec les autres apôtres dans la société de Jésus-Christ. De compagnie avec Euchaire, allèrent Materne et Valère, animés aussi d'un grand zèle pour la religion chrétienne. Or, la célèbre ville des Médiomatriciens reçut pour premier évêque le bienheureux Clément, et MANSUET porta aux Leukes le flambeau sacré de la foi..... » Un peu plus loin, il cite le passage par nous ci-dessus transcrit des *Gesta Trevirorum*, où il est parlé de saint Euchaire et de ses compagnons au nombre desquels fut MANSUET de Toul, *Mansuetus Leucorum*[1].

Meurisse a écrit dans son histoire des évêques de Metz : « A peine y avait-il trois ans qu'il (saint Pierre), avait élevé le trône de la religion dans la capitale du monde, qu'il fit porter le son de l'Evangile par tous les coins de la terre, entre autres lieux......... à ceux de Limoges, de Toulouse et de Bordeaux, par saint Martial........ à Châlons, par saint Memmes ; à Cologne, à Tongres et à Trèves, par saint Materne ; et à Metz, par saint Clément[2]. Dans la table chronologique dont il a fait précéder son histoire, il a placé cette note qui mérite attention : Saint Clément fait bastir oratoires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Pierre-aux-Arènes hors de la ville ; et dans la ville, ceux

1. Brow. Annal. Trev., t. I, lib. II, pag. 143 et 147. Voir note E.

2. Meurisse, hist. des év. de Metz, liv. Ier, page 2.

de Saint-Estienne et de Saint-Pierre-le-Vieil. Il y a sur le portail de ce dernier, par dedans : c'est ly premiers moustiers de Més, ke saint Clément fist en l'onour de saint Pierre l'Apostre, a temps que ly milliaire couroit par lxvii ans : et Maistres Goubers Doyens de Més la défit et refit faire par M. ccc et xiiij ans et donnait rentes[1].

Nous nous restreignons à cette seule citation pour l'église de Metz, aimant mieux renvoyer les curieux à la savante dissertation sur l'origine apostolique de cette église, publiée en 1847 par M. l'abbé Chaussier, supérieur du petit séminaire de Metz. Nous en transcrirons néanmoins le résumé qui nous suffira pour indiquer l'apostolicité d'origine d'une église sœur et la plus proche voisine de la nôtre :

« Le Père Longueval a prouvé le fait général de l'établissement du christianisme dans les Gaules dès le temps des apôtres ; il met l'église de Metz au nombre de celles qui peuvent, avec le plus de raison, prétendre à cette antiquité..... La critique moderne a émis, il est vrai, une opinion contraire ; mais en soumettant ses arguments à une discussion impartiale, nous n'en avons, ce nous semble, laissé aucun sans y répondre d'une manière, sinon toujours péremptoire, du moins toujours plausible et suffisante pour montrer leur inefficacité contre nos preuves positives......

» La tradition qui atteste l'origine apostolique de l'église de Metz demeure donc revêtue de tous les caractères d'une haute probabilité ; et nonobstant les obscurités qui peuvent rester encore sur quelques circonstances d'un fait aussi difficile à éclaircir à cause de son antiquité et du défaut

1. Meurisse, liv. Ier.

de documents détaillés, nous sommes en droit de conclure qu'on est plus près de la vérité historique en admettant la tradition de l'église de Metz, qu'on ne le serait en la rejetant pour suivre les enseignements opposés de la critique du XVIII[e] siècle. »

De la fondation de l'église de Verdun, voici ce qu'écrit Hugues de Flavigny au premier livre de sa chronique[1] : Après le martyre de saint Denys, arrivé l'an du Seigneur 97, le 16[e] du règne de Domitien, Sainctin et Antonin, obéissant à l'ordre de leur saint maître Denis, se dirigèrent sur les confins de la Gaule belgique pour y annoncer l'Evangile..... Dans cette province de la première Belgique, continue-t-il, qui avoisine la Neustrie et l'Austrasie, est située une ville nommée Verdun, que les anciens et les modernes désignent sous le vocable de la ville des Clous..... Le bienheureux Sainctin y étant arrivé, et en voyant tous les habitants livrés à l'idolâtrie, et sans aucune connaissance du vrai Dieu, se prosterna et pria le Seigneur de montrer la lumière de la vérité à ce peuple enseveli dans les ombres de la mort...... Au lieu même où il avait prié, il éleva une église..... dont il fit la consécration l'an de l'Incarnation du verbe 98..... Et il résolut de séjourner en ces parages avec son compagnon pendant quelque temps.

« Notre premier évêque de Verdun, sainct Sainctin, dit Wasebourg, fut ordonné en l'an de grâce 99[2]. »

La première Belgique ne fut donc pas oubliée par les disciples du Sauveur dans l'envoi d'ouvriers destinés à porter aux nations la lumière de l'Evangile. Trèves et Metz offrent des titres solidement appuyés de leur origine

1. Hug. Flav. Chronic. apud Migne, t. CLIV, col. 31.
2. Antiquitez de la Gaule Belgicque, fol. xxiij.



apostolique. Verdun a reçu dans ses murs un premier évêque avant la fin du premier siècle. Le pays leuquois aurait-il été de pire condition que les contrées limitrophes, et la nuit du paganisme l'aurait-elle encore longtemps enveloppé de ses horribles voiles, lorsque tout à l'entour brillait la pure clarté de Jésus-Christ ? C'est le dernier point de la question principale qui nous reste à examiner.

V.

A quelle époque peut-il être permis de faire remonter l'apostolat du saint Mansuet dans notre pays ?

Déjà les Annales de Trèves, Hugues de Flavigny et Browerus, en donnant le bienheureux Mansuet pour compagnon aux saints Euchaire, Valère et Materne, envoyés par saint Pierre dans la Gaule Belgique, ont formulé leur réponse à cette question grave, au point de vue historique, intéressante pour les descendants des vieux Leukois. Saint Mansuet fut un des missionnaires désignés par le prince des apôtres pour amener nos pères à la foi de Jésus-Christ. En désignant Toul comme le lieu choisi par le saint évêque pour y fixer sa résidence et y planter tout d'abord l'arbre du salut, ils ont décerné à notre église une palme d'apostolicité.

Le martyrologe dit de Haguenau s'exprime ainsi : 3 septembre. « Dans la ville de Toul, déposition de saint Mansuet, confesseur et premier évêque de cette ville. Il était d'une famille noble d'Ecosse ; il tira son nom de la douceur de son caractère. Ce saint, dont les vertus surpassent toute louange humaine, était disciple du bienheureux Pierre, apôtre.

Celui des Chartreux de Maestricht dit : Mansuet, évêque, disciple de saint Pierre.

L'édition de Lubeck : à Toul, saint Mansuet, évêque et confesseur que le bienheureux Pierre envoya dans la Gaule, etc.

Le martyrologe de Grevenus : Dans la cité des Leukes ou Toul, déposition de saint Mansuet, évêque et confesseur, qui, issu d'un sang illustre d'Ecosse, consacré évêque à Rome par le bienheureux Pierre, le premier annonça l'Evangile dans la cité prénommée ; illustre par sa vie et ses miracles, il mourut en paix[1].

On retrouve saint Mansuet dans *quatorze* autres martyrologes cités dans les *Auctaria* d'Usuard et dans le martyrologe romain, mais sans détails ni sur sa vie, ni sur l'époque de sa mission.

Usuard l'a omis dans son martyrologe ; saint Adon, archevêque de Vienne, en fait mention dans le sien, quoique en termes laconiques : déposition du très-heureux Mansuet, confesseur et évêque de Toul.

Marianus-Scotus en fait mémoire dans sa chronique ; nous la citerons plus bas en rapportant les témoignages liturgiques de notre église.

Le martyrologe gallican, rédigé par l'un des successeurs de saint Mansuet sur le siége de Toul, parle de ce bienheureux évêque, et fixe même la durée de son épiscopat. Sans doute, M. du Saussay, malgré le défaut de critique à lui généralement reproché, aura dû préalablement s'édifier sur les actes de son saint prédécesseur, pour n'en parler qu'avec exactitude et convenance. Or, voici comme il s'exprime : A Toul, saint Mansui, évêque, Ecossais de noble origine et l'un des premiers auditeurs de saint Pierre, prince des apôtres ; il fut par lui baptisé, quitta

1. Voyez la note F.

son nom de gentilité avec le vieil homme, et reçut celui de Mansuet, en raison de la douceur d'agneau qu'en tout il manifestait. Il fut envoyé dans cette ville pour l'éclairer du flambeau de la vérité évangélique..... Il y bâtit et consacra un temple au Seigneur, ordonna des clercs, amena le peuple à la pratique de la piété pour le faire jouir de Jésus-Christ que lui-même désirait uniquement posséder. Après avoir, pendant quarante ans, accompli sa charge apostolique, il s'endormit du tranquille sommeil de la mort et s'envola vers les récompenses éternelles[1].

Ecoutons maintenant ce que rapporte de la vénérable antiquité de l'église de Toul, son plus ancien historien connu, lequel vivait et a composé son œuvre vers le milieu du xe siècle, dans le but que nous allons dire.

Les anciens actes de l'église de Toul ayant été, comme ceux et plus que ceux de tant d'autres églises, dispersés pour une partie, anéantis pour le reste par suite des ravages dont notre malheureux pays fut si souvent et si cruellement victime, saint Gérard, 33e évêque de ce siége, chargea le moine Adso de colliger tout ce qu'il pourrait retrouver de ces actes, de soumettre les débris historiques qu'il aurait amassés à une critique intelligente, de les purger de tout ce qu'il y reconnaîtrait d'incertain, d'inexact ou de fabuleux, puis de composer, avec ce qu'il aurait constaté de plus autorisé par la tradition de l'église de Toul, un récit sérieux qui pût être lu, le jour de la fête de notre Saint, dans toutes les églises de son diocèse[2]. Adso se mit à l'œuvre, accomplit sa tâche et dédia son travail au saint évêque qui le lui avait demandé. Mais avant

1. Martyrol. gallic. Ex supplem., t. Ier, ann. 1637, note G.
2. Benoit Picart. Hist. eccl. de Toul, p. 188.

d'écouter ce religieux et de lui accorder confiance, de scrupuleux observateurs voudront d'abord le connaître et savoir ce qu'il était et ce qu'il a fait. Or, nous allons prier Dom Calmet de leur donner, avant tout, satisfaction.

Adso, dit le savant abbé de Senones, était originaire de Bourgogne ; il se fit religieux dans l'abbaye de Luxeuil. Les progrès qu'il fit dans les sciences et la réputation qu'il y acquit, engagèrent saint Gauzlin, évêque de Toul, qui désirait faire revivre l'étude des lettres dans son diocèse, à le tirer de son monastère et à lui confier le soin des écoles de sa ville épiscopale, qui se tenaient alors dans l'abbaye de Saint-Epvre, près de cette ville. De là Gauzlin l'envoya dans l'abbaye de Montier-en-Der, qui lui appartenait. Adso y fut coadjuteur de l'abbé Albéric, auquel il succéda dans le gouvernement de cette abbaye, vers l'an 971. On tient que c'est lui qui bâtit les cloîtres, les autres lieux réguliers de ce monastère et qui commença la belle église qu'on y voit aujourd'hui. On veut aussi qu'il ait été abbé de Luxeuil et de Saint-Mausuet-lès-Toul.

Il écrivit à Luxeuil la vie de saint Valbert, abbé de ce monastère, et, dans la préface de cette vie, il donne un abrégé de l'histoire de Luxeuil, depuis l'origine de cette abbaye jusqu'au temps où il la gouvernait, c'est-à-dire jusque vers l'an 990. Il composa aussi la vie de saint Basle et celle de saint Frodebert, abbé et fondateur de Montier-la-Celle. Abbon, abbé de Fleury-sur-Loire, le pria de mettre en vers le second livre des dialogues de saint Grégoire qui contient la vie de saint Benoît. On a aussi de lui une lettre sur l'Antechrist, adressée à la reine Gerberge. Il fut appelé par Brunon, évêque de Langres, pour mettre la réforme dans l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon; enfin il rédigea l'histoire des évêques de Toul, reproduite

par Dom Calmet dans les Preuves de son *Histoire de Lorraine*, et qui servira de thème à celle que nous espérons donner bientôt. L'abbé de Senones a copié la sienne sur un manuscrit de l'abbaye de Saint-Mansuet de Toul, transcrit lui-même et selon toute apparence, sur l'original d'Adso. Les Dames de Remiremont avaient aussi une très-bonne copie manuscrite de l'histoire d'Adso ; elle fut communiquée par M. Andrëu, écolâtre de Remiremont, à Dom Calmet, qui en tira ce qui lui manquait des vers composés par le même Adso, en l'honneur de saint Mansuet.

Distingué et mis en œuvre par saint Gauzlin et saint Gérard, deux prélats qui, en dehors de la sainteté de leur vie, ont illustré l'épiscopat toulois par leur science, leurs travaux et leurs immortels bienfaits, Adso, avec ses talents et ses œuvres personnelles, se présente donc à la postérité comme un personnage grave, instruit, intelligent, capable d'importantes entreprises et digne de confiance et de respect. Son histoire des évêques de Toul n'est pas une œuvre d'invention, mais une œuvre de discernement et de critique. Il n'avait pas, en effet, à composer d'imagination ou de souvenir, mais à travailler sur des documents antérieurs à son époque, dont il ne devait tirer que ce qui lui paraîtrait appuyé sur de meilleures preuves et plus conforme aux anciennes traditions. De plus, son travail devait entrer dans la liturgie diocésaine, par conséquent faire partie de la prière publique et de l'office canonial ; cette destination sainte, qu'il n'ignora pas, ne dut-elle pas le rendre encore plus attentif en ses analyses, plus sévère en ses jugements, plus minutieux dans le choix des matériaux destinés à composer un chant triomphal à la gloire de l'église de Toul? Toutes les circonstances donc se réunissent pour nous autoriser à restituer au premier restaura-

teur de notre histoire diocésaine la confiance et la croyance qui lui ont été précédemment et sans motifs plausibles, retirées avec autant d'injustice que de partialité.

Voici comment le grave abbé de Montier-en-Derf s'exprime sur l'origine de l'église de Toul dans les chapitres reproduits par Dom Calmet sans observations ni commentaires aucuns :

D'après les documents écrits que je me suis procurés, d'après ce que j'ai appris par les récits des anciens, comme il est marqué dans ses actes qui ont été écrits bien longtemps avant nous, *ut scripturæ documento percepimus; sicut majorum relatu didicimus...... sicut in gestis ejus quæ multò antè nos conscripta sunt, studioso lectori, perfacilè est inveniri*[1], le bienheureux pasteur à qui Jésus-Christ avait confié le soin de l'Eglise universelle, affligé de ce que le monde était enseveli dans l'erreur et soumis au démon, conféra l'ordination à plusieurs hommes parfaits et prédicateurs de la parole divine ; ayant éprouvé leur fermeté et leur constance dans la foi dont ils firent leur profession, il les dirigea vers la Gaule pour y conquérir les peuples de pays retenus sous le joug du démon et les provoquer à embrasser les mystères du culte divin. Du nombre de ces ouvriers évangéliques étaient, à n'en pas douter, le bienheureux Materne, de Trèves; Synicius, de Reims; Clément, de Metz; Félix, Céleste et Memmius, de Châlons. Il leur avait donné pour collègue dans le saint ministère le bienheureux Mansuet, instruit par un long exercice du sublime apostolat et doué d'une grande expérience en tout ce qui concerne la science du salut.

1. D. Calmet, hist. de Lorr., t. Ier, preuves, col. 125, chap. III, et chap. XII, col. 130, preuves.

Parti de Rome, s'éloignant de Pierre par la distance et l'espace, mais non par les pensées et le sentiment, il se soumit à une longue pérégrination pour procurer l'établissement du règne de Dieu. Il pénétra jusqu'au centre de la ville des Leukes, préparé à y supporter toute espèce de supplices.......

Ayant donc franchi l'enceinte de cette cité, sous la garde de Jésus-Christ et par l'ordre du bienheureux Pierre, sans être effrayé de se trouver au milieu d'un peuple barbare, il se mit à prêcher le sacrement de la vraie foi et les pratiques de la religion chrétienne[1].

Abandonnant, de la liturgie touloise, les livres imprimés avant le concile de Trente, pour ne paraître pas faire luxe d'érudition ; mais prenant en main la première édition du Bréviaire donnée au clergé du diocèse de Toul, depuis la tenue de cette sainte assemblée et selon son esprit, nous y trouvons la légende de saint Mansuet, tirée surtout de Marianus-Scotus, et des Tables de l'église de Toul, rédigées d'une manière analogue à l'histoire d'Adso.

Or, Marianus, moine écossais qui vécut au XIe siècle[2], s'est rendu recommandable par la chronique fort estimée qu'il a composée et qu'il a menée depuis le commencement du monde jusqu'en 1083. C'est un écrivain donc auquel on peut avoir confiance. Les ecclésiastiques à qui Christophe de la Vallée, 79e évêque de Toul, confia la révision du Bréviaire qu'il fit publier en 1595, n'en méritent pas une moindre et peuvent être considérés comme compétents. Mais nous préférons substituer à nos affirmations l'exposition donnée par le prélat lui-même

1. D. Calmet, preuves, chap. IV.
2. De 1028 à 1083.

dans le mandement par lui placé en tête de ce bréviaire et de l'esprit avec lequel on y travailla :

« Entre les projets que nourrissait en son esprit notre vigilant prédécesseur, le cardinal de Vaudémont, il avait arrêté celui de donner au bréviaire et au missel de son diocèse une forme plus convenable et plus châtiée. Mais... la mort l'empêcha de le réaliser..... Etabli en son lieu, nous avons pensé que cette œuvre nous incombait avant tout. Nous nous sommes senti poussé à l'entreprendre et à la conduire à bonne fin par des motifs graves et nombreux, mais surtout parce que nous savions que cette restauration des bréviaires avait été instamment recommandée à tous les évêques par les décrets du saint concile de Trente, et parce que le souverain pontife Pie V avait lui-même auparavant présidé, avec une extrême vigilance, à ce qui regardait le bréviaire romain, et qu'à son exemple, plusieurs évêques, chacun en son diocèse, avaient donné leur application au même travail d'une manière digne de louanges et capable de procurer des fruits précieux.

» Ayant donc communiqué nos intentions à nos vénérables frères les doyen et chanoines de notre église cathédrale, ils y applaudirent, et c'est pourquoi nous résolûmes de prier le R. P. Jean Bleusius, de la société de Jésus, recteur de l'Université de Pont-à-Mousson, de désigner deux de ses collègues pour, avec le sieur Desiré Montarde, chanoine de notre église et notre chancelier, s'occuper conjointement, dans un même esprit et avec un soin égal, de la révision du bréviaire de Toul........

» S'étant livrés à un travail assidu et opiniâtre, ces prêtres achevèrent enfin leur œuvre que nous considérons comme un singulier bienfait de Dieu et qui a paru, aux personnes par nous chargées de l'examiner et de l'apprécier, ne rien laisser à désirer.......

» Les histoires des saints, nommées légendes, qui, dans l'ancien bréviaire, se rencontraient çà et là comme apocryphes, incertaines, tronquées, chargées de récits peu convenables, ont été totalement rétablies avec la plus grande fidélité et vigilance, d'après les textes des écrivains les plus authentiques et les mieux approuvés[1]....... »

Or, dans ce bréviaire ainsi restauré, la légende de saint Mansuet commence par le récit de l'origine du christianisme dans les Gaules et de celle de l'église de Toul en particulier. On y lit :

« Que la nation gauloise ait reçu le bienfait du christianisme dès le temps des apôtres, c'est ce qui demeure attesté par les monuments les plus anciens. Ils rapportent, en effet, que Denis, l'Aréopagiste, fut envoyé à Paris, Trophime dont parle saint Paul, écrivant à Timothée, à Arles, d'où, comme d'une source, ainsi que l'a écrit le pape Zozime, toute la Gaule a reçu les ruisseaux de la foi et (sans parler de plusieurs qui se dispersèrent de divers côtés), Antonin a écrit que Clément gagna Metz; Euchaire, Trèves; Saintin, Meaux et ensuite Verdun. A peu près dans le même temps, saint MANSUET, Ecossais de nation, fut destiné par Pierre, prince des apôtres, à porter la lumière de l'Evangile aux Toulois, selon que l'a marqué Marianus. En ces lieux comme en toutes les autres parties des Gaules, la religion chrétienne fit de tels progrès dans l'espace d'environ cent ans, que, du temps d'Irénée, qui avait entendu les disciples des apôtres, il y avait déjà des églises fondées en nombre tel, qu'au rapport d'Eusèbe, on tint dans les Gaules un concile où l'on décida que la Pâque devait être célébrée le dimanche[2]. »

1. Voyez note H.
2. Voyez note I.

Le bréviaire imprimé en 1623 par Chrétien de Gournay, ceux de 1628, 1684 et 1695 reproduisirent la même légende, intégralement quant au fond traditionnel ; le style en fut seulement rendu plus concis et plus élégant que ne l'était celui de l'historien du xe siècle[1].

M. de l'Aigle, qui fut successivement vicaire-général de Toul sous les évêques de Fieux, de Bissy, de Camilly et Bégon, M. de l'Aigle, distingué par sa science, ses vertus et les longs services qu'il rendit comme administrateur au diocèse où sa mémoire est restée en vénération[2], a laissé manuscrit un mémoire dans lequel se trouve sur l'origine de notre église le paragraphe suivant :

« Ceux qui nous ont précédés dans les siècles passés, ont cru que notre premier évêque était disciple de saint Pierre. Ils l'avaient ainsi ouï dire de leurs prédécesseurs, et ils l'ont dit à ceux qui sont venus après eux. C'est ainsi que le souvenir et la connaissance d'un grand nombre de faits se sont conservés au milieu du peuple de Dieu. Il n'y a aucun inconvénient à croire que l'église de Toul ait commencé du temps des apôtres, puisqu'il est certain qu'ils ont prêché et annoncé l'Evangile partout, soit par eux-mêmes, soit par les disciples qu'ils envoyaient. L'église de Trêves se glorifie comme la nôtre d'avoir été fondée par un disciple de saint Pierre, et le martyrologe romain donne cette qualité à saint Euchaire, premier évêque de cette métropole[3] ».

Dom Calmet lui-même, après avoir marqué seulement

1. M l'abbé Marchal. Lettre au sujet de la légende de saint Mansuet, 15 janvier 1852. Mss.

2. Né vers 1653, il mourut en 1733, à l'âge de 80 ans.

3. M. de l'Aigle. Mémoire pour servir à faire l'histoire des évêques de Toul. Mss.

sur un *dit-on* l'envoi dans les Gaules de sept évêques, pour y fonder des églises, l'époque des fêtes célébrées à Rome, la millième année de la fondation de cette ville, c'est-à-dire du 21 avril 247, au même jour de 248[1], après avoir dit que, selon sa croyance, les églises de Trèves, Metz, Toul et Verdun, avaient reçu les premières lueurs de l'Evangile dans l'espace des 38 années qui s'écoulèrent depuis la mort de Sévère jusqu'à celle de Philippe, autrement de l'an 211 à l'an 249[2], Dom Calmet s'est empressé d'ajouter :

« Nous ne prétendons pas par là contredire les traditions bien fondées des anciennes églises des Gaules, ni nier que la foi chrétienne n'y ait été annoncée de fort bonne heure, puisque saint Irénée dit expressément que de son temps, c'est-à-dire au IIe siècle, il y avait des églises chrétiennes dans la Germanie et parmi les Celtes, et que Tertullien, qui vivait peu après lui, assure que les diverses nations des Gaules étaient sujettes à Jésus-Christ. Nous disons seulement que l'on n'a aucuns monuments certains qui nous apprennent le temps de la mission de ces premiers évêques et les particularités de leur vie et de leur mort, et que ceux dont nous avons une connaissance distincte et assurée n'ont vécu qu'assez tard[3] ». Nous disons la même chose ; seulement nous avons indiqué la cause principale de cette absence de documents authentiques et positifs. Nous avons même ajouté que Toul, plus que d'autres villes, avait été exposée à la destruction de ses archives et de ses monuments. Et de fait, quand le moine Adso vint en recueillir les rares débris vers le milieu du

1. Hist. de Lorr., t. Ier, col. 130.
2. *Ibid.*, t. Ier, col. 117.
3. *Ibid.*, t. Ier, col. 130 et 131. D. Calmet vécut de 1672 à 1757.

xe siècle, la cité des Leukes avait été saccagée vers les années 450, 600 et 680; brûlée avec ses archives en 735, une seconde fois en 898, puis de nouveau ravagée en 909 et 922[1]. Dom Calmet a rapporté, d'après les chroniques manuscrites de Metz, que sous Adrien, vers l'an 120 de Jésus-Christ, les chrétiens de cette ville avaient été si fort persécutés, qu'ils avaient été contraints de se retirer et de se cacher dans l'amphithéâtre et aux arènes de Drusus Germanicus[2].

De toutes ces citations, il nous semble résulter :

1° Que jusqu'au xe siècle, la tradition constante de l'église de Toul a été que saint Mansuet, son premier évêque, avait été disciple de saint Pierre et envoyé par ce prince des apôtres en notre pays pour y planter la foi;

2° Que cette tradition s'est maintenue dans l'histoire, dans les martyrologes et dans la liturgie touloise depuis le xe siècle jusqu'au commencement du xviiie;

3° Que le R. P. Benoît est le premier historien qui, probablement à son insu et sous l'influence du système hagiographique de son époque, ait entrepris, bien qu'en réalité avec peu de succès, de reculer par le raisonnement jusqu'au milieu du iiie siècle un fait que ses devanciers avaient placé, non sans examen sérieux, plus de cent ans auparavant;

4° Que ce n'est qu'à dater du bréviaire donné au diocèse de Toul en 1749 par Mgr Bégon, que, dans la légende de saint Mansuet, aux mots du texte ancien *ab apostolorum principe Petro Tullensibus destinatum*, on a substitué ceux-ci : *ad Leucorum populos à sede apostolicâ*

1. Voir le P. Benoit Picart, *passim*.
2. Hist. de Lorr., t. Ier, col. 103.

missum ; proposition qui n'est pas fausse, sans doute, mais qui n'est pas non plus synonyme de la première.

V.

Nous n'ignorons pas que, sous forme d'objection, l'on nous demandera : mais comment et par qui ferez-vous administrer l'église de Toul depuis la mort de saint Mansuet, qui, accepté comme disciple de saint Pierre et comme ayant, pendant quarante années, gouverné cette église qu'il avait fondée, n'a pu voir la fin du premier siècle, comment et par qui la ferez-vous administrer jusqu'à l'épiscopat de saint Auspice, positivement fixé vers l'an 450 ; si tant est que, suivant plusieurs catalogues, on ne compte entre saint Mansuet et l'ami de Sidoine Apollinaire que trois évêques seulement, à savoir : saint Amon, saint Alcas et saint Celsin ?

Avant de laisser la parole aux savants qui répondront pour nous, nous signalerons un fait historique consigné dans le bréviaire de 1595 dont nous avons ci-dessus fait mention. Il y est dit qu'Amon, disciple de saint Mansuet, fut le successeur immédiat de ce saint apôtre des Leukes ; qu'il travailla heureusement à faire disparaître dans le pays les restes du paganisme et à donner aux peuples la connaissance du vrai Dieu ; mais que la persécution, suscitée par Domitien et qui fut la deuxième, obligea le saint évêque à prendre la fuite et à se retirer dans les antres et les forêts pour se soustraire à la mort, dont il était menacé, et pour y attendre le moment de continuer son œuvre de sanctification ; qu'ayant construit un oratoire ou une cellule dans une forêt située au quatrième milliaire de la ville, et qui a jusqu'aujourd'hui conservé son nom, les fidèles l'y venaient visiter en secret, lui apportaient les

objets les plus nécessaires à la vie et recevaient, de sa part, le pain de la parole céleste et de ferventes exhortations à la persévérance dans la foi : tradition qui, pour le dire en passant, offre plus de vraisemblance de réalité que celle qui le fait se retirer dans la solitude, uniquement pour s'y livrer à son attrait pour la retraite et la contemplation ! Or, Domitien mourut vers l'an 96 ou 98. Si l'on accepte le chiffre de 40 fixé par le martyrologe gallican pour celui des années de l'épiscopat de saint Mansuet, ce qui se peut sans trop de témérité, car il ne faut pas une bien fine critique pour reproduire un nombre incontestablement emprunté, on arrive facilement vers l'année 90 ou 92 qu'aurait commencé celui de saint Amon. Des travaux apostoliques de ce bienheureux, nulle part on ne trouve la durée et nous ne tenterons pas de la déterminer ; mais nous accepterons que la persécution de Domitien l'ait obligé de se tenir caché pour éviter la mort et se conserver à son troupeau que, du reste, selon les Tables touloises, il n'abandonna pas.

Maintenant depuis la mort de Domitien jusqu'à l'an 120 que, selon les chroniques messines citées plus haut, éclata dans notre pays contre les chrétiens, cette persécution qui força les fidèles de Metz à se retirer et se cacher, il n'y a tout au plus que vingt-deux ans pendant lesquels saint Amon a pu ne pas cesser d'exister. D'ailleurs, fût-il mort, comment lui donner immédiatement un successeur ? C'est ainsi que, sans heurter la chronologie et sans intervertir ou forcer la suite des événements, on est amené à ce temps de vacance des siéges épiscopaux ou d'obscurité historique, pendant lequel l'église de Toul sera restée sans premier pasteur, ou bien en aurait eu dont les noms se seraient perdus avec les anciennes archives de la cité.

De plus, est-il donc certain qu'entre les évêques Mansuet et Auspice il n'y en ait eu que trois, les saints Amon, Alchas et Celsin? Plusieurs documents nous autorisent à soutenir le contraire. A la vérité, le catalogue des évêques de Toul, imprimé à la suite du rituel de 1700, ne fait mention que de ces personnages vénérables ; mais au lieu de placer, comme ce rituel, saint Auspice le 5e évêque de Toul, le manuscrit de M. de l'Aigle le met au 8e, et le rituel de 1652 au 9e rang sur la liste de nos pontifes, ce qui déjà infirme l'assertion du Père Benoît. D'autre part, l'ordre successif des premiers pasteurs de Toul est loin d'être identique dans les divers catalogues que nous avons sous les yeux; les mêmes noms s'y reproduisent; mais, pour les vingt premiers au moins, avec de notables interversions.

Plus rationnels que certains chroniqueurs que nous retrouverons plus tard, le rituel de Toul de 1652, le Mémoire manuscrit de M. de l'Aigle et le martyrologe gallican ont inscrit saint Euchaire au nombre des évêques de notre pays, le rituel au 5e et le grand-vicaire au 3e rang. Nous aurons à parler de cet évêque, originaire de la région leuquoise, et qui maintenant déjà pourrait nous venir en aide avec Austrasius que Dom Calmet a rencontré dans une lettre de Saint-Didier de Cahors et qu'il met le 15e, si nous avions la moindre prétention de remplir, sans interruption aucune, l'espace qui s'est écoulé depuis le commencement du IIe siècle jusque vers la fin du Ve. Mais nous ne songeons nullement à tenter ce qu'on nous a dit, ce que nous acceptons être raisonnablement inexécutable. Nous n'avons pas oublié d'abord ce que M. l'abbé Bougaud nous a raconté de l'état de la religion dans la Gaule, depuis le IIe jusqu'au VIe siècle[1]. De Wasebourg ensuite

1. Voir ci-dessus, p. 202.

et de Meurisse nous avons des indications dont nous voulons savoir profiter. Or, dans son histoire des évêques de Verdun, le premier de ces écrivains, après avoir parlé de saint Saintin, qui siégeait environ l'an 102, ajoute incontinent :

« L'Eglise chrétienne endura diverses persécutions, aulcunes fois par les empereurs comme Dioclétian, Maximian, Julian l'apostat, aultrefois par les Huns, Gothz et Ostrogothz, qu'aussi pour les hérésies pullulant en divers lieux, tellement que notre cité de Verdun fut bien l'espace de 225 ans sans qu'il y eut homme qui, publiquement, fust si hardy, soy nommer et prendre tiltre d'évesque..... durant cedit temps nous trouvons huict personnages, les noms desquelz sont incogneux qui regirent comme pasteurs et evesques les chrestiens qui secrètement habitaient en nostre cité de Verdun. Et d'iceulx les corps furent trouvés longtemps après inhumez *miraculeusement* tous ensemble[1].

Un peu plus loin il dit encore : « Après saint Arator, 4e évêque de Verdun, qui avait été élu environ l'an 199 et mourut l'an 222, le siége demeura vacant pendant 230 ans, à cause des troubles et des persécutions ».

Meurisse s'émerveille, lui, de ce que, dans l'église de Metz, il y a toujours eu « une suite immédiate et une succession continuelle de pasteurs et de prélats, sans aucune interruption au moins plus grande et plus notable que de deux ou trois ans. Chose bien particulière et bien considérable, ajoute-t-il, attendu les persécutions dont toutes les églises de cette contrée ont été agitées, qui les ont si souvent dépouillées et destituées de pasteurs, qu'elles sont demeurées veuves, cent, deux cents et trois cents ans,

1. Wasebourg, antiquitez de la Gaule belgicque, fol. xvi.

comme on peut apprendre par les historiens des églises de Trèves, de Toul et de Verdun[1] ».

De l'aveu donc de nos voisins, et nous dirions presque de nos rivaux, la province ecclésiastique de Trèves, postérieurement à l'établissement du christianisme en son sein, a été en proie à tous les fléaux que traînent à leur suite la guerre et la persécution. Ils déclarent formellement, et non sans motifs et sans preuves, que plusieurs églises de cette province furent pendant des siècles « dépouillées et destituées de pasteurs » sans « qu'il y eut homme qui, publiquement, fust si hardy, soy nommer et prendre tiltre d'évesque » ; le suffragant de Metz regarde comme une sorte de prodige la succession continuelle des pasteurs de son église, toujours par le même motif dont les auteurs profanes, d'ailleurs, attestent la réalité. Et sans en tenir le moindre compte, sans autre raison que celle d'un septicisme peu réfléchi, on est venu, après dix-sept cents ans d'une tradition filialement conservée, arracher, sans appréhension ni remords, au diadème de notre église, l'un de ses plus précieux fleurons, le tout, parce que l'on n'a pu recueillir assez de noms propres pour combler de considérables lacunes et qu'on n'eût osé imiter certains copistes trévirois qui n'ont eu scrupule d'emprunter, à la suffragance, ce qui leur en manquait pour ne laisser aucune ligne blanche sur le catalogue de leur métropole. Avec un pareil système, que deviendraient avant un siècle les plus fidèles histoires de nos guerres d'Espagne et de Russie, de Crimée et d'Italie, parce que certaines dates, certains incidents, les noms de certains officiers auront manqué à quelques chronologistes pour bien remplir l'es-

1. Meurisse, Hist. des évêq. de Metz, p. 25.

pace dans lequel ils auront résolu d'encadrer leurs récits ? L'insuffisance de noms propres, l'incertitude sur le commencement et sur la durée de l'épiscopat de tels ou tels de nos premiers évêques, ne sont donc pas des motifs admissibles pour autoriser la négation de l'apostolique antiquité de notre église et la fixation de son origine à une époque postérieure de plusieurs siècles à celle que le zèle des premiers apôtres, la fidélité qu'ils ont apportée à remplir leur mission, les documents historiques échappés aux ravages du temps, permettent de lui assigner. Les persécutions et les guerres ont désolé Toul comme les autres évêchés de la contrée pendant une longue suite d'années, c'est un fait acquis à l'histoire ; qui oserait maintenant nier qu'à Toul, de même qu'à Verdun il y eut plusieurs personnages « les noms desquels sont incogneuz, qui régirent comme pasteurs et évesques les chrestiens qui secrètement habitaient le pays leuquois ?..... Saint Amon avait donné l'exemple, ne pouvait-il être imité ?

Qui traiterait d'absurde cette hypothèse que plusieurs des tombeaux mis à découvert dans le cimetière avoisinant le petit oratoire dédié, par saint Mansuet, au prince des apôtres et desquels on tira des tasses vernies où l'on avait brûlé de l'encens, des fioles remplies d'eau, des vaisseaux de parfum, n'étaient pas ceux d'évêques déposés auprès de leur saint prédécesseur ? Ils étaient sûrement de chrétiens, car le Père Benoît fait observer que Charles Maimbourg, chanoine de Toul, qui s'était trouvé présent à la découverte de toutes ces pièces, ayant consulté le Père Sirmond ; ce savant homme lui fit voir, par la comparaison de celles dont les payens se servaient pour enterrer leurs morts ou leur faire honneur, qu'elles étaient autant de monuments de la piété de nos premiers chrétiens envers

les leurs[1]. Mais la vénération qu'en toutes circonstances ils manifestaient pour la sépulture des confesseurs et des pontifes, ne leur permettait pas d'inhumer, dans le voisinage des tombeaux des saints, de simples particuliers ; ils réservaient un tel honneur à d'autres vénérables prélats ou, tout au moins, à des prêtres recommandables par la sainteté de leur vie. Rien d'extraordinaire donc qu'on eût enterré dans le cimetière de l'oratoire de Saint-Pierre des évêques dont les noms sont restés inconnus.

Puis en faudrait-il un si grand nombre pour combler les lacunes de nos catalogues ? Nous répondrons par de simples rapprochements. M. le curé actuel de Dombasle n'est que le onzième curé de cette paroisse, depuis l'an 1583, c'est-à-dire pendant un espace de 280 ans. Encore M. l'abbé Collot ne compte pas plus de 68 ans, et l'un de ses prédécesseurs n'est resté en fonctions que pendant six années. A Essey-lès-Nancy, deux seuls curés, M. Thoussaint et Thouvenel, ont administré la paroisse, successivement et sans interruption, pendant cent vingt ans.

VII.

Une autre difficulté non point opposée à notre thèse générale, mais à la partie de cette thèse qui a trait à saint Mansuet, considéré comme premier apôtre des Leukes, c'est l'épiscopat de saint Eucaire à Grand. De ce fait, que nous n'avons garde de contester, on a conclu que saint Mansuet était postérieur en date à saint Eucaire ; que celui-ci aurait été le premier évêque des Leukes, et celui-là seulement premier évêque de Toul, comme si Toul n'avait pas toujours été honoré du titre de capitale du

1. Hist. eccl. du diocèse de Toul, p. 194.

pays leukois, et que, peut-être même, il aurait eu des prédécesseurs.

Nous ne nous attacherons pas à combattre le système adopté par M. Digot dans la dissertation par lui publiée dans le journal l'*Espérance* en 1841[1]. Réduit à nos maigres ressources, nous aurions simplement rappelé ce que nous avons montré plus haut, à savoir, que saint Eucaire est compté en plusieurs endroits au nombre des évêques de Toul, puis nous aurions demandé ce qu'il signifierait à Grand, où il aurait été à peu près comme Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, c'est-à-dire, sans chef, sans mission, sans successeurs ; mais comme de plus instruits que nous ont, avant nous, signalé, puis discuté cet épiscopat anormal, nous leur céderons la parole, ou mieux nous nous constituerons leur écho fidèle et consciencieux.

« L'évêché de Saint-Euchaire mérite attention, remarque d'abord Dom Calmet. L'ancienne inscription de Liverdun, quelques légendes des bréviaires et des missels de Toul le font évêque de Grand. M. l'abbé de Riguet avait avancé comme une conjecture que cette ville pouvait bien avoir d'abord été le siége épiscopal des Leuquois. Le Père Hugo, plus hardi, assura la chose comme certaine et donna, pour les premiers temps, la supériorité à Grand sur Toul..... Il est certain que Grand est une ville antique et a été fort considérable..... Un anonyme, que l'on assure avoir été M. de Lisle, le jeune, fils de l'ancien et célèbre géographe, a cru devoir défendre et l'antiquité et la supériorité de la ville de Toul sur celle de Grand ; et il y a en cela un grand avantage, en ce que presque tous les anciens

1. Nos des 1er et 8 juillet.

géographes parlent de la ville de Toul comme capitale des Leukois, pendant que la ville de Grand demeure dans l'obscurité et n'est citée que par des écrivains assez modernes. L'abbé Rupert est l'un des plus anciens qui en fassent mention comme d'un lieu considérable. Ajoutez que de tout temps, dans l'évêché de Toul, on a reconnu saint Mansuet comme premier évêque du diocèse, et qu'aucun n'a fait mention de saint Euchaire en cette qualité. Serait-il croyable que ce saint eût été le seul évêque de Grand sans prédécesseur et sans successeur, ou qu'ayant eu pour successeurs les évêques de Toul, aucun ancien n'aurait fait mention de cette translation d'évêché[1] ».

Je ne fais nul doute, dit à son tour M. de l'Aigle, qu'on ne doive mettre saint Euchaire au nombre de nos évêques. La tradition de ce pays dit qu'il était évêque de Grand, qui est un village situé à dix ou onze lieues d'ici[2], et qu'il avait soin des écoles de Toul. A la vérité, on voit encore à Grand des restes considérables d'antiquités, ce qui donne lieu de croire qu'autrefois et suivant la commune opinion du pays, cette localité était une ville, mais non pas un évêché dont on ne trouve le moindre vestige ni sur les lieux, ni dans l'histoire. Il est bien plus vraisemblable que saint Eucaire était évêque de Toul, car, 1° il est certain qu'il était évêque : le cardinal Baronius qui raconte son martyre, arrivé l'an 362, le reconnaît tel ; 2° il était de la ville de Toul ; 3° il a été martyrisé dans le pays et tout près de nous. Est-il croyable que saint Eucaire ait quitté son église et son évêché de Grand pour venir gouverner

1. D. Calmet, hist. de Lorr., t. Ier, col. 202, édit. de 1745.
2. De Toul.

les écoles de Toul? N'est-il pas bien plus probable qu'il n'avait soin des écoles que parce qu'il était l'évêque....... On ne peut conclure ni croire autre chose quand on rassemble toutes ces circonstances : il était de Toul, il était évêque, il demeurait à Toul, il gouvernait les écoles de Toul, il a été martyrisé auprès de Toul ; donc il était évêque de Toul[1] ».

Mais alors que devient son épiscopat à Grand, puisqu'il est déclaré évêque de cette ville ? Mon Dieu ! ce que devient l'apostolat d'un pontife qui a pour diocèse toute une région. Euchaire, évêque de Toul, parcourt le pays qu'il doit évangéliser. Il arrive en une *ville importante* qui, jusqu'à lui, n'a pu l'être ou qui ne l'a été qu'en passant. Il y commence sa mission ; il y obtient des succès ; les chrétiens qu'il y fait le considèrent comme leur apôtre et leur premier pasteur ; ils le désignent et le traitent comme tel ; qu'y a-t-il en tout cela d'extraordinaire, d'invraisemblable ou de forcé ? N'est-ce pas ce qui se produit tous les jours encore dans les missions du Nouveau-Monde, dont il nous arrive de fréquents récits ? Après un séjour à Grand, plus ou moins prolongé, plus ou moins souvent réitéré, Euchaire revient en sa ville épiscopale, y reprend son ministère, y surveille les écoles comme il pouvait les avoir en ces temps de naissance et de persécution. Sa réputation de science et de sainteté, son zèle le font signaler à Julien. Celui-ci ordonne qu'on l'arrête, et avec lui ses disciples et les chrétiens dont il était « Guidon, miroir et exemplaire » ; puis il condamne au dernier supplice le pasteur et *vingt-deux cents* de ses principales ouailles.

Cette hypothèse si rationnelle conserve saint Euchaire

1. M. de l'Aigle, mss., p. 6.

sur la liste des évêques de Toul, donne à son épiscopat un caractère sérieux et apostolique, fait concorder entre eux les récits de divers historiens, vient en aide à la chronologie et fournit le moyen d'amoindrir les longs veuvages que les événements de l'époque infligèrent à l'église de Toul dès les premiers temps de sa fondation.

Constatons encore que Dom Calmet, tout en plaçant l'origine des églises de la province de Trèves à l'époque de la paix accordée par Dèce aux chrétiens vers l'an 248, ne prétend pas par là contredire les traditions bien fondées des anciennes églises des Gaules, ni nier que la foi chrétienne y ait été annoncée de fort bonne heure, puisque, reconnaît-il, saint Irénée dit expressément que de son temps, c'est-à-dire au IIe siècle, il y avait des églises chrétiennes dans la Germanie et parmi les Celtes, et que Tertullien, qui vivait après lui, assure que les diverses nations des Gaules étaient sujettes à Jésus-Christ. « Nous disons seulement, conclut le savant abbé, que l'on n'a aucuns monuments certains qui nous apprennent le temps de la mission de ces premiers évêques, les particularités de leur vie et de leur mort, et que ceux dont nous avons une connaissance distincte et assurée n'ont vécu qu'assez tard[1] ». Du reste, et comme nous l'avons vu, il transmet, en tant que certains et dignes de croyance les chapitres d'Adso qui reportent au temps de saint Pierre la fondation de notre église.

Le Père Benoît, Dom Brice et les Bollandistes, à la suite desquels se sont rangés, de nos jours, MM. Clouet, de

1. Dom Calmet, hist. de Lorr., t. Ier, col. 130 et 131.

Verdun, et Digot, de Nancy[1], sont donc à peu près les seuls qui, très-tardivement et avec une facilité qui étonne, aient contesté, au siége de Toul, son antiquité et tenté d'établir leur système sur des preuves que nous livrons à l'appréciation de plus habiles que nous, mais que nous croyons avoir suffisamment prouvé n'être ni solides, ni convaincantes.

VIII.

Il est encore une autre objection de M. l'abbé Clouet, que nous ne voulons ni passer sous silence, ni laisser sans réponse. Ce savant ecclésiastique voulant faire de l'église de Toul la puînée de toutes ses sœurs circonvoisines, est parti d'un concile, tenu en 332 à Cologne, pour y examiner la cause de l'évêque Euphratas, de cette ville, disciple d'Arius et propagateur de sa doctrine. Tous les diocèses de la province de Trèves y furent représentés, dit-il, à l'exception de ceux de Toul et de Châlons, dont le premier n'existait point encore[2]. Mais, fait observer le Père Benoît dans son histoire manuscrite de Metz, Baronius doute de la réalité du concile de Cologne, s'appuyant sur ce qu'il trouve dans les actes de celui de Sardique qu'Euphratas et Vincent de Capoue furent envoyés l'année suivante par les Pères de ce synode vers l'empereur Constantin. Or, continue le capucin de Toul, il n'est pas même vraisemblable que si Euphratas avait été flétri à Cologne, on lui ait donné cette honorable commission[3]. Et il ajoute que M. Dupin a re-

1. Nous placerons ici, seulement pour montrer que sa bévue ne nous a point échappé, M. Bouillet, qui, dans la 8e édition de son Dict. géog., imprimé en 1851, dit à l'article Toul : érigée dès le v siècle en évêché, page 1783.

2. Hist. de la Prov ecclés. de Trèves, t. Ier, p. 79 et 80.

3. Hist. mss. de Metz.

marqué tant d'anachronismes dans ce concile de Cologne, qu'il a été obligé de le rejeter. Ni l'art de vérifier les dates, ni le Dictionnaire des Conciles ne parlent d'une réunion d'évêques à Cologne en 332 ; la première dont il soit fait mention dans ce dernier ouvrage porte la date de 346. Mais ce concile eût-il été réellement tenu, que l'absence de l'évêque de Toul ou de son représentant, ou encore de son adhésion, ne saurait être alléguée en preuve sérieuse de la non-existence du diocèse de ce nom. Le siége pouvait être vacant, le titulaire malade, ou en mission dans une partie éloignée de son territoire, ou empêché par l'un des cent motifs qui se reproduisent chaque jour et que l'on peut très-plausiblement supposer. Nous nous permettrons, en conséquence, de considérer comme très-insuffisante la raison apportée par le savant professeur de Verdun, pour s'autoriser à donner aux autres églises de la province de Trèves priorité de date sur celle de Toul. Bien plus, et après avoir prouvé, avec quelque évidence, pensons-nous, l'apostolique antiquité de notre vénérable église, nous espérons prouver en outre qu'elle est aussi l'une des plus anciennes de la circonscription métropolitaine dont elle faisait autrefois partie.

En effet, de temps immémorial, l'église de Toul a été en possession d'un privilége presque unique dans la catholicité, et son premier pasteur, en celle d'un titre qu'il n'a dû qu'à l'ancienneté de son siége épiscopal. Deux recueils des statuts de cette église, depuis une époque déjà fort ancienne, ont été faits successivement et sont arrivés jusqu'à nous. Le premier, rédigé en 1332 par Henri de Fouchères, chanoine de la cathédrale ; le second, en 1497, par les soins de Nicolas Le Sane, archidiacre de Port et vicaire-général du diocèse.

Or, au chapitre XXIII de ces statuts, intitulé : *Quæ incumbunt episcopo*, nous lisons : « Il faut savoir que
» quand l'évêque de Toul célèbre pontificalement la messe
» et les offices solennels, il se sert du surhuméral, en
» raison de la dignité du décanat dont il est revêtu, car il
» est le doyen des autres évêques, à savoir : de Trèves,
» de Metz et de Verdun ; et ce privilége existe dès l'anti-
» quité, et nul autre semblable ne se retrouve dans toute
» l'église, si ce n'est dans un diocèse de Grèce. »

Sciendum est quod quandocumque contigit nostrum Tullensem episcopum missas et officia solemnia celebrare, utitur superhumerali, ratione dignitatis decanatus quem gerit, quia decanus aliorum episcopatuum existit, id est, Trevirensis, Metensis et Virdunensis ; et de hoc privilegiatus ab antiquo existit, nec ullus alter invenitur per totam ecclesiam, nisi unus in Græcia.

Un peu plus loin, dans le même chapitre, se trouve le passage qui suit : « Dans les consécrations des évêques de son décanat et aussi dans les confirmations, il (l'évêque de Toul) remplacera l'archevêque, si l'archevêque ne pouvait commodément s'y trouver, ou s'il était occupé ou absent. *In consecrationibus episcoporum sui decanatûs, et etiam confirmationibus vices archiepiscopi geret, si archiepiscopus commodè non posset interesse, aut occupatus aut absens esset.*

Voici donc l'évêché de Toul solennellement et officiellement déclaré siége du décanat des évêchés de la province de Trèves, assurant au prélat qui en est pourvu une marque insigne de dignité et le droit d'exercer certaines fonctions du métropolitain en cas d'empêchement ou d'absence de cet archevêque. Et ces priviléges n'ont pas été personnels à tel ou tel personnage que le Saint-Siége au-

rait voulu honorer ou récompenser, comme le titre d'archevêque ou l'usage du pallium accordé à quelques évêques des Mediomatriciens ; ils ont été accordés au siége même de Toul, par conséquent déclarés en permanence dans cette église, pouvant être mis en usage par chacun des titulaires dès le moment de son installation canonique, sans qu'il lui' fût besoin de faire instance nouvelle à Rome ou de prendre l'assentiment de ses comprovinciaux. Et, comme le dit le texte du statut, ils ont existé *ab antiquo.* Déjà Sidoine-Apollinaire écrivant à Auspicius qui gouvernait l'église des Leukes vers l'an 450, lui donne le titre de *Prothronista.* Or, tout le monde sait, observe le Père Benoît, qu'autrefois cette qualification n'était affectée qu'au doyen des évêques d'une province. Pour preuve de cette assertion, le savant capucin cite Zonare, qui dit en ce sens : que l'empereur Léon le philosophe ayant élevé son frère à la dignité de patriarche, le fit ordonner par le Prothrone de la province d'Héraclée, le siége archiépiscopal étant vacant. Guillaume de Tyr a écrit aussi que ses prédécesseurs avaient été appelés *Prothrones,* parce qu'ils tenaient le premier rang parmi les archevêques du patriarcat d'Antioche. *Certum est,* dit ce prélat, *quod inter tredecim archiepiscopos qui à diebus apostolorum sedi Antiochenæ subditi fuerunt, Tyrensis quidem primum locum obtinuit, ita ut in oriente Prothronus appellaretur.*

Mais d'où put donc arriver à l'église de Toul une telle supériorité sur ses voisines ? Est-ce de l'importance de la ville même où elle avait son siége ? Verdun en avait autant et plus ; la seule pensée de lui assimiler Metz serait aussi ridicule que prétentieuse. De la longue série ou de la sainteté de ses prélats ? Le catalogue des évêques de Metz

est plus complet que le nôtre ; celui de Verdun l'est autant, et dans l'un comme dans l'autre, nous trouvons bon nombre de noms que l'Eglise universelle a inscrits sur son martyrologe. Il semble donc que ce n'est qu'à son antiquité qu'il faille attribuer les faveurs dont elle a été l'objet. Remarquons que jamais, non-seulement l'usage du surhuméral qui n'avait aucun résultat extérieur, mais le droit de substitution à l'archevêque de Trèves, dans les cas déterminés par le statut, n'ont été contestés à l'église de Toul ni par les métropolitains, ni par les co-suffragants ; que toujours elle en a joui paisiblement et sans réclamations ; qu'André du Saussay, qui fut évêque de Toul de 1655 à 1675, prit encore le titre de doyen de la province de Trèves, dans sa dissertation sur le saint Clou ; que Blouet de Camilly, qui le fut de 1705 à 1721, se faisait honneur de porter le surhuméral dans les solennités ; que nulle part on ne trouve la moindre trace d'étonnement, de mécontentement, de jalousie ou de tentative de suppression de l'usage de ces priviléges considérés comme usurpés ou abusifs ; que si les évêques de Toul ne les ont pas toujours exercés ; que si même, dans plusieurs actes solennels, ils ont souscrit après leurs vénérables collègues de Metz et de Verdun, il n'en faut attribuer le motif qu'à leur profonde humilité. Or, nous le demandons à tout critique impartial et judicieux, peut-on raisonnablement supposer qu'à une époque où les évêques de Trèves, Metz, Toul, Verdun, étaient en même temps seigneurs temporels, lorsqu'ils se montraient si jaloux de la conservation des droits, prérogatives et immunités de leurs églises respectives ; lorsqu'on a su que, vers l'an 875, Wala ou Walon, évêque de Metz, ayant été, par le pape Jean VIII, décoré du pallium, Berthulfe, archevêque de Trèves,

manda son suffragant et lui ordonna, en vertu de l'obéissance qu'il lui devait, de quitter un ornement qui ne lui appartenait pas ; que malgré les représentations de Wala, prouvant qu'avant lui, les évêques Vibicius, Crodegang, Angelram et Drogon ses prédécesseurs, avaient joui de ce privilége, malgré l'exhibition par lui des bulles pontificales qui le lui octroyaient, Berthulfe persista dans sa résistance jusqu'à ce que Hincmar, de Reims, se fut entremis pour déterminer : le suffragant, à demander à son métropolitain la permission d'user du pallium, et le métropolitain à ne la pas refuser à son suffragant ; lorsqu'on a lu qu'à un concile tenu à Reims en 1050, les archevêques de Trèves et de Reims se disputèrent, en pleine séance et en présence du pape, la primauté d'honneur, jusque-là que, pour mettre fin à une contestation obstinée, Léon IX fut obligé de déterminer une disposition particulière des siéges pour les membres du concile ; lorsqu'à une époque bien plus rapprochée, un évêque de Saint-Dié prétendit pouvoir contester à son honorable collègue de Nancy le titre purement honorifique de *Primat de Lorraine ;* peut-on, disons-nous, raisonnablement supposer que tous les évêques d'une vaste province auraient, pendant des siècles, laissé l'un de leurs collègues s'adjuger un ornement insigne, le titre et les prérogatives de doyen, l'exercice de fonctions métropolitaines, en circonstances données, sans la moindre réclamation verbale ou écrite ? peut-on supposer que les historiens des diocèses intéressés n'auraient pas songé à la consigner dans leurs écrits, ni à revendiquer, au moins pour leurs églises, le privilége de l'égalité ? Si donc les métropolitains de Trèves et leurs suffragants de Metz et de Verdun ont laissé l'église de Toul en pacifique et perpétuelle jouissance des prérogatives dont elle

a fait usage et dont elle s'est honorée; si, au moins par un silence qui ne fut jamais enfreint, ils les ont implicitement reconnues valables, c'est qu'ils les ont su reposer sur une base inattaquable, et cette base, elle est restée constamment à découvert, de manière à être explorée par tous ceux qui en auraient eu fantaisie : *ratione dignitatis decanatûs quem gerit.*

En nous exprimant de la sorte, nous n'entendons pas insinuer que notre chère et vénérable église soit de beaucoup antérieure à ses saintes voisines; nous pensons même que, d'après les documents par nous employés en cette dissertation, l'établissement du christianisme, dans les divers diocèses de la métropole trévirienne, remonte à peu près à la même époque, quelle que soit, du reste, la chronologie que l'on veuille adopter. Notre but est tout simplement, comme nous l'avons annoncé, de restituer au diocèse de Toul le rang d'âge que MM. Clouet et Digot ne nous paraissent pas autorisés à lui enlever, de lui conserver un droit d'aînesse que rien ne nous dit avoir été vendu.

IX.

De tout ce qui précède, il nous semble résulter :

1° Que le christianisme a été prêché dans la Gaule transalpine dès les temps apostoliques;

2° Qu'il l'a été, à la même époque, notamment dans la première Belgique;

3° Qu'il l'a été de même dans le pays des Leukes dont la ville de Toul était la capitale;

4° Que l'absence d'un certain nombre de noms sur les catalogues de nos évêques, dans les premiers siècles de notre ère, ne prouve autre chose que les malheurs dont le pays fut si longtemps le théâtre et la victime;

5° Que sans être beaucoup plus ancienne que ses voisines, l'Église de Toul est loin d'être la plus jeune, puisqu'elle a dès longtemps été considérée comme l'une des aînées de la province ecclésiastique de Trèves, et qu'elle a joui paisiblement et pendant des siècles de prérogatives attachées à cette qualité.

Nous terminerons ensuite cette dissertation par quelques paroles empruntées à M. Bonnement, chanoine de la métropole d'Arles, et dont nous nous croyons suffisamment autorisé à faire l'application à l'église qui abrita notre berceau :

« Il est difficile de fixer précisément l'époque de la prédication de l'Evangile à *Toul*. Il est arrivé à cette ville ce qui est arrivé aux empires les plus célèbres. L'antiquité qui en fait la gloire en a rendu l'origine obscure ; mais on ne peut, sans injustice, refuser à cette église l'honneur d'avoir eu pour son premier fondateur un disciple même des apôtres. Des monuments respectables donnent cette qualité à saint Mansuet ; il semble d'ailleurs que ce ne serait pas se former une idée assez noble du zèle de saint Pierre et de saint Paul, que de croire que, pendant le séjour qu'ils ont fait à Rome, ils aient négligé des provinces si distinguées et si voisines de l'Italie.

» Si les monuments historiques ne nous apprennent presque rien de certain touchant les combats et les conquêtes de notre premier apôtre ; la tradition de notre église sur les travaux de son fondateur pourrait y suppléer....... Je fais profession de la respecter cette tradition, dans ce qu'elle a de fondamental, abandonnant volontiers à la critique les détails que la légende aurait amplifiés et embellis..... Si *saint Mansuet* ne recueillit pas une abondante moisson, la semence qu'il avait jetée, pour avoir été long-

temps à croître et à fructifier, ne devint, dans la suite, que plus féconde[1] ».

Enfin, et pour ne laisser rien à notre connaissance, d'opposé à l'apostolicité de la mission de notre premier évêque, sans y opposer quelque raison explicative, nous dirons, avoir lu que certain critique, voulant prouver que saint Mansuet n'avait pu être envoyé par saint Pierre à Toul, avait objecté une allocution faite par le pape Grégoire VII à de pieux Toulois qui, pendant son pontificat (de 1073 à 1085) seraient allés à Rome visiter les tombeaux des saints apôtres. Le Père Benoît rapporte en effet le texte prétendu des paroles attribuées au pape, et par lesquelles ce Pontife félicitait les pèlerins et leur patrie de posséder, par les soins de saint Mansuet, plus de reliques des bienheureux apôtres Pierre et Paul, qu'aucune autre ville de l'univers. Donc, en a conclu le critique, si saint Mansuet est venu à Toul chargé des reliques de saint Pierre, il n'a pu être envoyé par ce chef de l'Eglise. Mais la simple lecture du document suffit pour convaincre qu'il est tout-à-fait controuvé ou dénaturé. En voici le texte :

Felix urbs Leuca, gloriosi confessoris Christi et apostolici præsulis Mansueti corpore decorata, sed vigilantiâ ipsius, sanctorum apostolorum Petri et Pauli reliquiis gloriosiùs insignita, sicut enim veridicis historiagraphorum probatur sententiis, et tot romanæ bibliothecæ monstratur cartis : sicut Roma triumphali sanctorum apostolorum passim refulget cruore martyrii, ita Tullensis civitas apostolici frequentatur visitatione præsidii, ut

1. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'église d'Arles, cités par M. Ed. de Bazelaire dans l'Univ. cath., t. IX, p. 200.

nusquàm alias, in toto orbe, tanta portio earumdem reliquiarum valeat reperiri.

Or, nous le demandons, est-il acceptable qu'un pontife comme Grégoire VII, dans un entretien familier avec des pèlerins pieux et qui, par cela, devaient connaître les reliques vénérées en leur principale église, se soit cru obligé, pour les en entretenir, d'invoquer *le témoignage véridique des historiographes et les nombreuses chartes de la bibliothèque romaine?* Est-il acceptable que, sur le tombeau même des saints apôtres, le célèbre Hildebrand ait égalé Toul à Rome, et déclaré que nulle part, ailleurs qu'à Toul, dans tout l'univers, on ne trouverait une portion aussi considérable de leurs reliques? Le texte cité par le Père Benoît et par nous porte avec lui sa réfutation. Le pape n'a proféré les paroles qui lui sont prêtées, pas plus que les reliques de saint Pierre n'ont été apportées à Toul par saint Mansuet. Notre église en a possédé dans son trésor, mais ce ne peut être qu'à quelque successeur de ce saint évêque qu'il convient d'attribuer l'honneur de l'en avoir enrichie.

ADDITUM pour la page 199.

On voit encore dans la cathédrale de Mayence une petite chaire à prêcher, au-dessous de laquelle, avant la première restauration de la magnifique église, on lisait cette inscription :

S. Crescens à divo Paulo missus primus
hic prœdicavit, episcopus et martyr,
anno 89.

On a révoqué en doute, il est vrai, l'authenticité de cette inscription, mais sans dire par quel motif, comme il est arrivé pour tant d'autres monuments des premiers chrétiens.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE A.

Sub Claudio, S. Petrus Apostolus quosdam discipulos misit in Gallias ad prædicandam gentibus fidem Trinitatis : quos discipulos singulis urbibus delegavit fuerunt hi : Trophimus, Paulus, Marcialis, Austremonius, Gracianus, Saturninus, Valerius, et *plures alii* qui comites à beato apostolo illis destinati fuerant.

Monuments inéd., etc., tome II, p. 375.

NOTE B.

Fundata itaque et ædificata Romanæ urbis ecclesia supra firmissimam petram quæ est Christus, fidelis nomine Petri et cum jam per totam Italiam pullularent germina vitæ (anno incarnationis 47), tandem Spiritus Sancti præmonitus inspiratione, Germaniæ atque Galliæ verbum salutis inferre ordinavit. Ad hoc denique opus eligitur ex suis discipulis vir magnarum existens virtutum Eucharius, qui in ordine 72 discipulorum Domini fuit *tercius*, Valerius et Maternus, quorum statim Eucharium, episcopum ordinavit, Valerium diaconum, Maternum subdiaconum consecravit. Quos statim in opus prædicationis direxit aliosque, cum eis idoneos viros Clementem, Mansuetum, Memmium, aliosque plurimos. Qui, accepta benedictione magistri, ad Gallias properarunt, et multos ad soliditatem sacræ fidei signorum virtute perduxerunt. Cumque in Elegiam Alsaciæ pervenissent..... Maternus œgrotare cæpit.....

Chron. Gest. Trev. apud Migne, col. 1117.

NOTE C.

Igitur cum beatissimus Petrus, apostolorum princeps ac universalis ecclesiæ Pastor à Domino constitutus, Anthiocenam primitus fide quæ in Deum est, catholicam fundasset ecclesiam, eamque 7 circiter continuis regeret annis, urbi quæ sicut in gentilitate ita in christianismo meritis videlicet beati Petri totius orbis principatum sortita est, ejusdem fidei normam pastorali sollertia inferre ordinavit. Cujus rei gratiâ anno, sicut ab historiographis accepimus regni Claudii Cæsaris 4o illuc ingressus..... quod sine ambiguitate credi potes, interpellato sæpius in oratione Domino..... tandem salubri deliberato concilio, beatum Eucharium, suum condiscipulum, sanctitatem suam ab Jerusalem Ro-

mam usque prosecutum, qui sicut nomine indicat Græcus erat, pontificatus gratia sublimatum in hoc opus misit; cui ex discipulis suis quos per evangelium suum filios Dei genuit, probatæ sanctitatis viros cooperatores verbi conjunxit, qui populos a diaboli servitute eruerent..... beatum videlicet Valerium et Maternum, Synicium et MANSUETUM, Clementem et Felicem atque Memmium aliosque quàm plures. Quorum omnium ad episcopatus promovit dignitatem in pluribus Galliæ civitatibus, verbum Dei evangelizandum, beatum videlicet Eucharium, Clementem, MANSUETUM, Synicium atque Memmium, quosdam autem cæterorum diaconatus sive subdiaconatus habere fecit officium.

....

Abierunt autem omnes hii sancti patres ad Galliarum populos verbo salutis Deo lucrifaciendos, pergentes per viam salutis doctrinam cunctis evangelizando. Tunc itaque divertit Clemens cum felice Mediomatricum, MANSUETUS TULLUM, Synicius Remis, Memmius Catalaunum, ceterique in loca sibi à Deo præordinata ; et prosperatum est verbum Dei in manibus eorum.

Gest. Trev. ibid. Col. 1118 et 1119.

NOTE D.

Desideraverat autem primus pastor et apostolus Petrus, totius occidentis terras vomere verbi proscindere, semina doctrinæ sulcis mentium credere, ut posset manipulos frugum centuplicato fenore in area Domini venientis reconsignare, et eligens viros in fide probatos, petentes in opere et sermone, patientes in tribulatione, longanimes in spe, eruditos in omnibus quæ fecit dominus Jesus, direxit urbi Metensium sanctum Clementem Romanæ reipublicæ patritium, suum verò discipulum, et sanctum Mansuetum, inclita Scottorum progenie generatum fide et doctrina præcipuum, urbi Tullensium (vita Mans.) Remis etiam direxit sanctos Sixtum atque Sinicium, Catalaunis, S. Memmium, Treviris quoque, quæ est metropolis et ei vicinæ coloniæ, sanctos misit Eucharium, Valerium atque Maternum.

Hug. Flav. apud Migne, tome CLIV, col. 25.

NOTE E.

Petrus.... tres prestanti virtute atque innocentia viros..... proficisci jubet in Galliam Belgicam. Fuit in his Eucharius episcopus quem in contubernio Christi jam olim cum cœteris apostolis versatum..... Venere autem cum Euchario Valerius et Maternus, homines pari amplificandæ religionis ardore..... Porro Mediomatricum urbs jam tum pr-

clarissima, primum Antistitem est sortita B. Clementem, Leucis vero Mansuetus christiana sacra princeps invexit. At Virdunensibus intervallo Sanctinus, à Dionysio Galliarum fidei propagandæ causa, missus apostolus..... Idem... amplectuntur Trevirorum, quæ appellant Gesta, quorum auctores diserti memorant Sinicium Rhemorum, Memmium Catalaunensium, Clementem Mediomatricum, Mansuetum Leucorum ad Eucharii societatem, Apostoli Petri jussu aggregatos, eodem omnes tempore venisse in Gallias, et cunctis unum summæ cum protestate atque imperio, profuisse Eucharium.

Tome Ier. Brow. Annal. Trev. Lib II, pag. 143 et 147.

NOTE F.

HAGENOYEN. In civitate Tullensi, depositio S^ti^ Mansueti, episcopi et confessoris, primi civitatis illius. Hic nobilium Scotorum genere erat natus, et ex Mansuetudine mentis, vocabulum traxit nominis. Hic sanctus, qui supergreditur laudem humanam discipulus beati Petri erat Apostoli.

MATRIC-CARTHUS-ULTRAJECT : Mansueti episcopi, discipuli sancti Petri.

EDITIO LUBECO-COL. Tullo civitate, sancti Mansueti episcopi et confessoris, quem beatus Petrus in Galliam direxit, etc.

GREVEN. Civitate Leuchorum, seu Tullensi; depositio S. Mansueti episcopi et confessoris. Qui Scotorum claro ortus sanguine, Romæ, à beatro Petro ordinatus antistes, præfatæ civitati primus Christi Evangelium annunciavit, vitaque et miraculis inclytus, quievit in pace.

NOTE G.

Tulli Leucorum, sancti Mansueti, episcopi, qui vir nobilis origine Scotus atque inter primos Petri Apostolorum principis auditor, à quo et salutaribus undis tinctus, cum veteri homine, exuto gentilitatis vocabulo, Mansueti, ab agni quam præferebat mansuetudine, nomen consecutus, ad hanc civitatem facibus evangelicæ veritatis illuminandam missus est. Quàm ingressus primùm, ita nefarii idolorum ritibus deditam reperit, ut parùm prædicatione sua profecisset, ni divina virtus verbum pietatis promovisset admirabili opere, qua præco salutis, filium præsidis qui civitatem regebat, è specula, dum ludos equestres spectaret, delapsum discerptumque revocavit ad vitam.....

Alta igitur pace Mansuetus potitus, templum Deo uni et trino, sub sancti Stephani protomartyris clientela erexit et sacravit. Clerum ordinavit Compositoque ad omnem pietatem populo, ut Christo tandem

quem unicè siciebat frueretur, quadragesimo postquam apostolicam munus inierat anno, placido mortis somno sopitus, ad superna præmia evolarit.

NOTE H.

Inter cæteras curas atque cogitationes quas..... mente pertractabat pastor olim vigilantissimus.... antecessor noster Ill. Princeps cardinalis Vaudemontianus, illud etiam anima designaverat, planèque constitutum habebat dare operam ut Tullense Breviarium ac.... Missale restituerentur atque in convenientiorem probatioremque formam revocaretur. Sed..... immatura morte maximo bonorum omnium dolore abruptus, partum istum sic anima conceptum eniti minimè potuit. Undè cùm nos ... in ejus locum suffectos videremus, in eam imprimis curam nobis incumbendum esse putavimus.... Ad quod quidem suscipiendum perficiendum que, multis gravibusque permoti fuimus argumentis, atque illa imprimis, quod istam Breviariorum instaurationem ex sacro sancti Concilii Tridentini decretis summopere omnibus commendatam esse non ignoraremus, tum quod sanctissimum etiam illum pontificem Pium V idipsum olim quod ad Romanum Breviarium attinet, summa vigilantia præstitisse, et ad ejus exemplum perplures episcopos, in sua quemque diœcesi, in se eadem magna cum laude et fructu operam studiumque suum posuisse animadverteremus. Re itaque cum venerab. fratribus nostris decano et canonicis cathedralis nostræ ecclesiæ communicata, in hanc tandem à nobis sententiam itum est, ut rogandum censeremus R^m^ P^em^ Joannem Bleusium è societate Jesu, Mussipontanæ Academiæ Rectorem, ut ex collegis unum atque alterum committeret, qui, unà cum D. Desiderio Montarde, ejusdem ecclesiæ canonico et sigillifero nostro, ad id negotii jam tunc à nobis delecto, istam Tullensis Breviarii restitutionem, conjunctis animis studiisque susciperent. Quod cùm..... assiduo ac pertinaci labore in eam rem incubuerunt, ut omnibus tandem absolutum numeris hoc opus singulari Dei beneficio habeamus, atque iis etiam qui ad illud postea examinandum expendendumque fuerant designati ita probatum, ut nil in eo desiderari posse censuerint. Nam et permulti typographorum lapsus atque vitia, ex veteri illo Breviario castigata perpurgataque sunt et nonnulla etiam quæ, nescio qua ratione irrepserant, non satis seria, ac gravitate officii ecclesiastici minus convenientia, expuncta et è medio sublata esse constat. Illud item in disponendis lectionibus, peculiari vigilantia curatum est, ut ad Romani Breviarii rationem atque exemplar, aliquid diebus singulis ex sacra pagina, toto anni decursu legendum propone-

retur, adjunctis suo subindè loco, quandò id tempus postulat selectioribus aptisque doctorum ecclesiæ homiliis expositionibus. Sanctorum præterea historia, quas legendas vocant, subtractis apocryphis, incertis, truncis, ineptisque multarum rerum narrationibus, quæ in veteri illo Breviario passim occurrebant, summa fide ac vigiliis non nisi ex authenticis probatisque scriptoribus, stylo etiam paulò limatiori sunt de integro restitutæ.....

Datum Tulli Die 25ª Martii 1595.

NOTE I.

Gallicanam gentem ab ipsis apostolorum temporibus christiana sacra suscepisse ex veterum monumentis constat. Nam et Dyonisium Areopagitam Parisios, Trophimum cujus meminit Paulus scribens ad Timotheum, Arelatem transmissum referunt, ex cujus fonte, ut Papa Zozimus scribit, tota Gallia fidei rivulos accepit, et (ut cæteros qui hùc illùcque dispersi sunt omittam) Clementem scribit Antoninus Mediomatricum, Eucharium Treviros, Sanctinum Meldas indèque Virdunum petivisse, et iisdem propè temporibus sanctum Mansuetum, natione Scotum Romà ab apostolorum principe Petro, Tullensibus ad inferendam genti illi Evangelii lucem fuisse destinatum auctor est Marianus. Quibus in locis ut et in cæteris Galliarum partibus intrà centum circiter annos, res Christiana eò erat progressa, ut Irenæi temporibus qui apostolorum discipulos audivit, fundatis jam quàm plurimis ecclesiis, synodum christianorum habitans in Gallia referat Eusebius, ubi decretum est Pascha die dominico celebrari debere.

Mar. Scot. lib. 2. Euseb. lib. 5. D. Anton. parte 1ª, c. 27, et Tabellis Ecclesiæ tullensis.

CATHÉDRALE DE TOUL.

Après avoir essayé de restituer à notre église sa vénérable antiquité, nous allons restituer à l'artiste qui en a dessiné le portail un honneur à d'autres jusqu'ici dévolu ; au portail lui-même son acte de naissance et les noms de ceux qui des entrailles de la terre en ont commencé l'élévation dans les nues.

Plus heureux que M. Bataille, nous avons retrouvé dans les registres capitulaires de l'église de Toul des noms propres et des dates précises, que vainement l'on cher-

cherait ailleurs. Si nous rectifions de préférence la monographie de ce savant archéologue, c'est que lui-même, en réfutant « le Père Benoît seulement », s'est proposé de réfuter ceux qui « n'ayant écrit que d'après les errements de celui-ci[1], » les ont reproduits dans leurs compositions monographiques.

Ce ne fut pas « en 1447 que l'évêque Antoine de Neufchâtel, aidé d'un artiste distingué et de beaucoup de talent..... entreprit le beau portail d'aujourd'hui[2] ». D'abord l'évêque Antoine de Neufchâtel ne fut nommé à l'évêché de Toul que dans les derniers mois de 1460. Ses bulles lui arrivèrent de Rome le 15 janvier 1461, et le 21 du même mois, deux chanoines prirent, de sa part et en son nom, possession du temporel de l'évêché.

Le 7 mai 1460, les chanoines ordonnèrent au maître de fabrique de mander maîtres Jacquemin, de Lenoncourt; Mengin et Husson, de Bar, les deux premiers travaillant au *clocher* (au portail) de Saint-Antoine, aujourd'hui paroisse Saint-Martin de Pont-à-Mousson, afin de marchander avec Jean Drouin, de Toul, et Mengin Chevrot, de Vicherey, l'ouvrage du portail de l'église de Toul; puis de payer à maître Tritan, d'Hattonchâtel, « *le patron* (le dessin) par lui fait pour ledit ouvrage ».

Dom Calmet, qui rapporte cette indication dans sa Bibliothèque lorraine à l'article Jacquemin[3], dit l'avoir vue dans un ancien manuscrit à Toul; c'est probablement le registre du Chapitre sur lequel nous l'avons copiée. Il a donc été fait mention des artistes qui ont travaillé au por-

1. La cathédrale de Toul, p. 21.
2. Page 33.
3. Col. 537.

tail de la cathédrale de Toul; leurs contemporains avaient compris « que leurs noms valaient les honneurs de la postérité[1] ».

Le 6 juin, le chapitre décida que les travaux du portail seraient incessamment commencés, qu'on emploierait de six à sept ouvriers par jour, et que la dépense serait prélevée sur les deniers de la fabrique; enfin, le 22 septembre suivant, Jacquemin *et ses compagnons maçons* reçurent des chanoines l'ordre de commencer à « faire les môles et autres ouvrages concernant le pourtal de leur église ».

Le 12 mars 1478 rentrèrent à Toul deux chanoines qui s'étaient mis en quête et avaient poussé jusqu'en Italie à l'effet d'amasser de quoi continuer les travaux du portail. Le pape avait accordé une indulgence pour ceux qui contribueraient, par quelque aumône, à cette œuvre artistique et religieuse. Il donna lui-même cent florins d'or du Rhin : mais les pauvres quêteurs ayant essuyé en chemin des pertes et couru de grands dangers, leur dépense ayant dû être couverte et le chapitre les ayant gratifiés de vingt-quatre florins, il n'entra dans la caisse de la fabrique que *quatorze florins*, résultat bien maigre d'une longue pérégrination.

Le 14 mars 1485, Jean Briel, membre du chapitre, fut député, par ses collègues, pour aller solliciter, du Chef de l'Eglise, de nouvelles indulgences en faveur des fidèles qui contribueraient à la continuation des travaux du portail.

C'est donc positivement en 1460 qu'a été commencé le magnifique portail de la cathédrale de Toul, que le vandalisme révolutionnaire a si sacrilégement et si stupidement défiguré.

1. La cathédrale de Toul, p. 33.

C'est Tritan, d'Hattonchâtel, qui en a fait le dessin ; Jacquemin, dit de Commerçy, mais à qui les Annales de l'église de Toul donnent Lenoncourt pour patrie, comme on l'a vu ci-dessus, Jacquemin n'en a été que l'exécuteur, de concert avec Mengin, Husson de Bar, Jean Drouin de Toul et Mengin Chevrot de Vicherey.

Sur la liste des souverains qui, par leurs largesses, ont contribué à l'élévation de ce monument vénérable, il faut désormais ajouter le nom du pontife qui alors gouvernait l'Eglise, le nom de Sixte IV.

M. Bataille dit[1] : « En 1091, l'évêque Pibon éleva une tour sur un des angles du transept, la seconde fut élevée quelques années après ».

Nous trouvons dans le registre des actes capitulaires la mention que voici : Le 24 octobre 1450, ordonnance capitulaire pour prendre deux cents petits florins sur la recette des obits, outre deux demi-prébendes échues à la fabrique, *pour employer à la construction de la tour*. Cette tour serait-elle celle qui faisait parallèle à la tour de Pibon ? Cette hypothèse est plus que probable, car, lorsqu'on en a voté la dépense, il devait être question déjà du portail à élever ; toutefois, nous laissons à de plus experts le soin de trancher cette question.

Orgue.

Nous ignorons où M. l'abbé Morel et après lui M. Bataille ont trouvé le chiffre de la dépense du grand orgue qu'ils portent à 45,376 francs. Voici ce qui se lit dans les actes capitulaires de la cathédrale, de 1751 à 1756 :

Le jeudi 22 juillet 1751, le chapitre décida la construction des grosses orgues, suivant les plans et devis à lui

1. Page 32.

présentés ; le paiement au sieur Dupont, facteur d'orgues, d'une somme de 28,620 fr. argent au cours de Paris, sur laquelle on précomptera la valeur des débris des anciennes. Le 6 juin 1755, le sieur Reiss, facteur d'orgues à Dijon, fit l'expertise du travail de Dupont ; il n'y trouva que quelques légers défauts que l'entrepreneur eut bientôt fait disparaître. Le 14 juillet, les chanoines ordonnèrent l'expédition d'un acte de réception du nouvel instrument et celle d'un mandat de cinq louis d'or au sieur Dupont, à titre de gratification et comme témoignage d'un parfait contentement.

Le 1er septembre 1751, les délégués du chapitre traitèrent, pour la confection de la tribune devant supporter l'orgue, avec le sieur Charpy, architecte, qui en avait préparé les plan et devis, moyennant 5,200 livres, argent au cours de Lorraine. Le samedi 25 juillet 1752, le beau travail de M. Charpy fut accepté par les chanoines, qui votèrent à cet habile architecte, comme preuve de leur satisfaction, une somme de 120 livres en sus du prix convenu. Ils allouèrent en même temps une somme de 1,200 livres au sieur Lacour, maître sculpteur, pour ouvrages de son art faits à la tribune et d'après l'estimation de l'architecte Charpy. Ainsi, laissant à part la différence de valeur des monnaies de France et de Lorraine, la confection de la tribune et celle de l'orgue ne s'élevèrent ensemble, y compris les gratifications, qu'à un total de 35,290 livres, dont M. de Boscheory, chanoine, fournit une forte partie.

Les premières orgues de la cathédrale de Toul datent de l'année 1356 ; le vendredi, lendemain de l'Invention saint Etienne, les chanoines fixèrent à douze florins le traitement annuel de l'organiste Jean Magron. Le 25 juillet 1460,

le chapitre toulois résolut de demander au maître du Saint-Esprit de Besançon de l'étain fin pour faire des orgues, lesquelles furent reçues le 23 avril 1462, que maître Jean de Rejestain, organiste (ou plutôt facteur d'orgues), donna quittance générale.

Chœur de l'église.

Le carrelage en marbre du chœur fut exécuté du mois d'avril au mois de novembre 1761 par le sieur Launoy et deux de ses ouvriers, moyennant une somme de 10,000 fr. dont le chanoine Bonnet paya le cinquième de ses deniers.

Clocher.

La mort du Roi Louis XV ayant été officiellement annoncée au chapitre, le samedi 14 mai 1774, les chanoines ordonnèrent que, pendant quarante jours et trois fois par jour, on sonnerait toutes les cloches l'espace d'une demi-heure. Puis le 24 du même mois, voulant obvier aux inconvénients qu'ils prévoyaient pouvoir résulter d'une sonnerie aussi souvent et aussi longtemps répétée, ils décidèrent qu'immédiatement après les services solennels on ne sonnerait plus que la troisième et la quatrième des grosses cloches, et la première et la deuxième des petites.

Il n'est fait mention au registre d'où nous tirons ces détails, ni de l'accident arrivé au beffroi, ni des travaux qu'il aurait occasionnés, ni de la dépense qui en aurait été la suite. Il nous semble qu'un événement aussi grave n'aurait pu passer sans fixer l'attention du chapitre, sans réclamer, de sa part, des mesures dont on trouverait les détails au livre de ses délibérations.

QUATRIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. de Fontenelle. . . . . 200 »
Le collége de la Malgrange. . . . . 50 »

M. Alexandre Geny	20	»
M. Munich, de Malzéville	20	»
M. Bour, père	20	»
M. le marquis de Champagne-Bouzey	20	»
M. André-Husson, ancien officier	25	»
MM. Parmentier, maire; Maire (Ernest), adjoint; Cobus, conseiller municipal; Saulcerotte, *id.*; Keller, *id.*; Claude, *id.*; membres de la commission chargée de préparer l'érection d'une statue à Léopold sur la place de Lunéville	60	»
M. Xardel	20	»
M. Geny, garde général des forêts, à Baccarat	10	»
M. de Braux	10	»
M. André, d'Amance	5	»
M. F. de Cléry	5	»
M. Louis Franc	»	50
M. Gabriel Michaut	5	»
M. Du Coëtlosquet, garde général des forêts	3	»
M. Pénal	3	»
M. Thirion-Mugnier	3	»
M. Delcominète, pharmacien	5	»
Mme Chaigneau le Milloch	3	»
M. Edouard Bour (3e souscription)	2	»
M. Alphonse Magnien, pharmacien	5	»
M. Demay	5	»
M. de Chèvremont	10	»
M. Albert Bruneau	5	»
M. Marc de Fériet	10	»
M. Duprey, coutelier	6	»
M. Courtois, maire de Frouard	10	»
M. Guérard, directeur du Mont-de-Piété et de la Caisse d'épargnes	5	»
M. Dalien, docteur en médecine	5	»
M. Vautrin, propriétaire	20	»
M. Bajolet (Félicien), à Villacourt	2	»

Nous publierons dans le prochain numéro la liste des dons faits au Musée.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1862.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 novembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Vingt membres environ assistent à la séance.

Le Président annonce qu'il avait écrit à S. Exc. M. le maréchal de Mac Mahon, pour avoir l'honneur de lui présenter la Société d'Archéologie et le Comité du Musée lorrain, et qu'en réponse à cette demande, il a reçu la lettre suivante :

Qnartier-Général de Nancy, le 4 novembre 1862.

Monsieur le Président,

Je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser. Je serai très-heureux de recevoir, à mon retour à Nancy,

dans les premiers jours du mois de janvier, MM. les membres du Comité du Musée historique lorrain. Vous pouvez compter d'avance sur toute ma sympathie pour l'œuvre de ce musée, qui a déjà acquis, dans ce pays, une réputation justement méritée.

Veuillez agréer, Monsieur le Président l'assurance de ma considération très-distinguée,

Le maréchal commandant le 3e corps d'armée,

DE MAC MAHON.

Le Président fait également connaître qu'il avait eu l'honneur d'écrire à M. le maréchal Canrobert pour lui exprimer, au nom du Comité du Musée lorrain, toute sa gratitude pour les témoignages réitérés de sympathie que S. Exc. avait donnés à l'œuvre du Musée. M. le maréchal a répondu :

Lyon, le 8 novembre 1862.

Monsieur le Président,

J'ai reçu votre gracieuse lettre et j'ai été très-sensible aux regrets que vous voulez bien m'exprimer au nom du Comité du Musée historique lorrain.

Ma sympathie pour votre province vous est connue, et j'ai été heureux de contribuer à la restauration d'un monument qui décore sa capitale et qui rappelle un passé rempli de glorieux et intéressants souvenirs.

Veuillez agréer, monsieur le Président, et offrir à vos collègues, l'expression de mes sentiments de haute considération.

Le Maréchal de France,
commandant le 4e corps d'armée,

CANROBERT.

Enfin, le Président communique : 1° trois lettres de S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes: concernant la médaille accordée à la Société pour *le Dictionnaire topographique de la Meurthe* (voir le dernier n° du Journal) ; accusant réception du tome VIIe des *Documents sur l'histoire de Lorraine ;* annonçant l'envoi du *Répertoire archéologique de l'Oise ;* 2° des lettres de MM.

Flamm, directeur de l'usine de Phlin, et Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, relatives à des découvertes archéologiques (voir la chronique) ; 3° les programmes des prix proposés par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, l'Académie de Metz et la Société des Antiquaires de Picardie.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau.

Tous les membres qui le composaient sont réélus.

Ouvrages offerts à la Société.

Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières, par M. H. Lepage.

Dombasle, son château, son prieuré, son église, par le même

Etude ethnologique sur les origines des populations lorraines, par M. Godron.

Essai sur la géographie botanique de la Lorraine, par le même.

Rapport sur l'assistance médicale et sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe, 1861, par M. E. Simonin.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861.

Société de Saint-Vincent-de-Paul, 24 juillet 1862. Envoi de M. Vagner.

Les ruines du comté de Bitche, par M. Jules Thilloy.

Etat ou tableau de la population du duché de Bouillon, par M. R. Chalon.

Recherches sur la seigneurie des Hayons, par le même.

La Hesbaye, promenades en zig-zaz à la recherche d'objets d'antiquités et du moyen-âge, par M. d'Otreppe de Bouvette.

Résumé d'une conférence sur l'architecture militaire de la Loire, par M. de Caumont.

Inauguration de la liste des compagnons de Guillaume à la conquête de l'Angleterre, par M. Léopold Delisle.

Congrès scientifique de France, 27e session, t. II.

Répertoire archéologique du département de l'Oise, par M. Emm. Weillez.

Mémoires de la Société impériale archéologique du Midi de la France, t. VIIIe, 2e livraison.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, t. IIe, 1re livraison.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, no 40.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, t. Ve, 2e livraison.

Bulletin de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1862, no 2.

Annales archéologiques, t. XXIIe, 3e et 4e livraisons.

L'Institut, juin-octobre.

Revue de l'Art chrétien, août-octobre.

Union des Arts de Marseille, par M. Léon Vidal.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, 22 août — 7 novembre.

Présentation de membres.

Sont présentés comme candidats : MM. Jules Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines, par MM. H. Lepage, A. Geny et Léon Mougenot ; le marquis de Cherisey, par MM. Van der Straten Ponthoz, H. Lepage et de Riocour ; Georges Meaume, par MM. Gillet, Ed. Meaume et H. Lepage ; Raoul Guérin, étudiant en médecine, par MM. Léon Mougenot, A. Geny et H. Lepage ; E. Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs, par MM. l'abbé Guillaume, H. Lepage, et Léon Mougenot.

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'un travail *Sur quelques antiquités*. La Société vote l'impression de cette dissertation dans le Ve volume de ses mémoires. M. Léon Mougenot communique un travail de M. A. Joly, intitulé: *Recherches historiques sur l'affranchissement des communes en Lorraine*. (Ce Mémoire sera publié dans le Journal.)

MÉMOIRES.

LES ARCHIVES DE LA COUR IMPÉRIALE DE NANCY.

Les Archives de la Cour impériale de Nancy, antérieures à 1790, forment un dépôt considérable, dont l'importance matérielle égale presque celle des Archives du département de la Meurthe. Elles occupent à peu près tout le second étage du Palais-de-Justice, rangées dans huit salles, dont une très-vaste, au-dessus du balcon de ce Palais, sur la Carrière. Deux autres salles, du côté de l'Arc-de-Triomphe, sont réservées aux Archives du Notariat.

Celles de la Cour renferment, sans aucun doute, beaucoup de documents historiques curieux et inconnus ; mais, pour les découvrir, il faudrait se livrer à un dépouillement minutieux qui exigerait un travail de plusieurs années. En effet, à part les registres, qui forment des séries faciles à classer ; à part les liasses qui ont conservé leurs étiquettes, et auxquelles on peut assez aisément assigner la place qui leur convient, il existe un nombre énorme de pièces qui se trouvaient entassées dans des caisses, où il y

en a encore une certaine quantité, ou bien jetées pêle-mêle, soit sur le plancher, soit sur des rayons, et littéralement enfouies sous la poussière. Elles gisaient là, depuis un demi-siècle, exposées à toutes les chances possibles de destruction ; aussi toutes, il s'en faut bien, n'y ont-elles pas échappé.

Tel était le déplorable état des Archives de la Cour impériale lorsque j'ai été chargé de leur classement, tant pour remédier à l'horrible confusion dans laquelle elles étaient, que pour y rechercher les documents qui, en raison de leur nature ou de leur provenance, sembleraient devoir être réintégrés dans le dépôt central du département.

J'ai entrepris cette pénible opération durant l'été de 1861 ; je m'y suis remis de nouveau cette année, et, sans l'avoir, il s'en faut de beaucoup, complétement terminée, je l'ai poussée assez avant pour me rendre suffisamment compte de ce qui compose ces Archives. L'ordre que j'y ai établi est loin d'être rigoureusement exact, et je ne le considère, en quelque sorte, que comme la première ébauche d'un travail à faire.

Ce travail serait considérablement simplifié si l'on possédait tous les inventaires des divers fonds dont la réunion forme aujourd'hui les Archives de la Cour ; malheureusement, on n'en a retrouvé qu'un petit nombre, et le rapprochement de ce qu'ils mentionnent avec ce qui reste aujourd'hui, atteste de très-nombreuses et très-regrettables disparitions.

Celles qui ont échappé présentent encore, ainsi que je le disais en commençant, un ensemble qui n'est pas dépourvu d'intérêt, et dont il serait désirable de voir assurer et régulariser la conservation. Ces pièces proviennent, à

part la Chambre des Comptes, de toutes les anciennes juridictions établies dans la circonscription territoriale qui forme actuellement le département de la Meurthe, soit qu'elles dépendissent de la Lorraine ou du Barrois, soit qu'elles fissent partie de la province des Trois-Evêchés : je veux parler des bailliages et des prévôtés comprises dans leur ressort. Outre les papiers de ces juridictions, les Archives de la Cour renferment ceux d'un certain nombre de prévôtés seigneuriales, laïques ou ecclésiastiques ; buffets, hautes, moyennes et basses justices, mairies, etc. Cette seconde catégorie doit contenir des renseignements fort curieux pour l'histoire locale.

Je vais essayer de faire connaître ce qui compose ces différentes séries, en me bornant à des indications sommaires et en signalant, autant que possible, ce qu'il y a de spécial à chacune d'elles. Je commencerai naturellement par le chef-lieu du département.

Nancy ne fut pas seulement, on le sait, le siége d'un bailliage et d'une prévôté, comme les autres villes importantes de Lorraine ; il y eut encore d'autres juridictions, dont les unes n'eurent qu'une existence plus ou moins longue, et dont les autres subsistèrent jusqu'à la fin du siècle dernier. Parmi les premières se trouvent la gruerie, qui fut supprimée par l'édit du mois de décembre 1747 ; la prévôté, supprimée par l'édit de juin 1751 ; le tribunal des échevins, qui semble avoir cessé d'exister au moment de l'occupation de la Lorraine par la France, sous Charles IV ; le Conseil souverain, créé par édit de Louis XIII, du 17 septembre 1634, supprimé deux années plus tard, et dont le ressort fut uni à celui du Parlement de Metz, transféré à Toul. Je dois ajouter, quoiqu'ayant siégé hors de notre circonscription départementale, la Cour des

Grands-Jours de Saint-Mihiel, qui fut réunie à la Cour souveraine de Nancy par ordonnance du 8 août 1667.

Les juridictions qui avaient survécu aux révolutions dont notre pays fut le théâtre, étaient le Bailliage et la Cour souveraine, près de laquelle fut établie, le 6 juillet 1710, la Chambre des requêtes du Palais, supprimée en vertu de l'article XI de l'édit du mois d'octobre 1771.

Les archives de ces diverses institutions judiciaires sont bien loin d'être parvenues intactes jusqu'à nous : ainsi, on n'a conservé que deux registres des causes pendantes devant le gruyer de Nancy, de 1566-1570, 1604-1606. Les registres des causes de la prévôté ne remontent pas au-delà de 1548, encore y a-t-il beaucoup de lacunes pour les XVIe et XVIIe siècles ; à ces registres sont jointes d'assez nombreuses liasses de pièces. — Du tribunal des échevins, il ne reste que quelques registres incomplets, depuis 1621. — On a un seul registre, de 1636, de récépissé des procès portés au greffe du Conseil souverain. — Enfin, on possède quinze registres, dont le plus ancien remonte à 1498, de la Cour des Grands-Jours de Saint-Mihiel.

Le Bailliage et la Cour souveraine forment deux fonds considérables, dont j'indiquerai seulement les séries les plus intéressantes :

Registres des causes du Bailliage de Nancy, depuis 1529, mais avec de nombreuses lacunes pour les XVIe et XVIIe siècles. — Liasses de comptes, depuis 1634 ; — de départs de Cour ; — de rapports de délits commis dans les bois ; — de procédures civiles, dont quelques-unes concernant le marquisat d'Haroué et le comté d'Ourches ; — d'inventaires et verbaux d'inventaires, depuis 1617 ; — d'inventaires et actes tutélaires, depuis 1700 ; etc., etc. —

Registres de sentences par écrit (1698-1789) ; — de sentences d'ordre (1699-1772) ; — d'insinuations de patentes d'officiers, renonciations, donations, etc. ; — de dépôts et inscriptions de faux ; — de distributions de procès ; — d'insinuations des prises de possession ; — d'enregistrement des édits et ordonnances, à partir de 1628 ; — des apports de premières criées ; — des appointements ; — des oppositions ; — des causes et des sentences d'audience ; — des déclarations de grossesses ; — des certificats de pensions ou de grands congés, ou brevets de récompenses militaires, enregistrés au Bailliage et à la Chambre des Comptes ; etc., etc. — Deux cahiers intitulés : le premier, Procès-verbaux des séances et délibérations du clergé du bailliage de Nancy (2 et 3 avril 1789) ; le second, Pouvoirs de MM. les députés de l'ordre de la noblesse aux Etats-généraux (1789). — Je citerai, enfin, six registres de jugements criminels (1698–1780), et un grand nombre de liasses de procédures criminelles[1].

J'ai commencé à examiner, pour les classer par ordre chronologique, les procédures criminelles du Bailliage et de la Cour souveraine, et j'ai fait l'inventaire de plusieurs dossiers ; j'y ai trouvé des accusations de vol, usure, exposition d'enfants, excès contre les guichetiers d'une prison, braconnage, rébellion contre la maréchaussée, vol de vases sacrés, malversations de la part d'un tabellion, altération d'une sentence par des huissiers, énonciation fausse dans un procès-verbal, banqueroute, assassinat, injures et voies de fait contre un curé, effraction à la porte du greffe de la Cour, affaire dans laquelle le serrurier Jean Lamour fut appelé comme expert ; vol à main armée

1. Il y a aussi des procédures instruites par la maréchaussée.

sur la route de Nancy à Pont-à-Mousson, émeute au sujet des grains, affichage de placards, destruction d'enfant, enlèvements, latitations et recels; maquerélage, vagabondage, levées de cadavre, usurpation de nom, rébellion contre la justice, bris de prison, rupture de ban ; etc.

Quelques autres procédures ont un caractère particulier : l'une est intentée, en 1765, contre des individus soupçonnés d'avoir favorisé l'évasion de l'architecte Baligand des prisons de la porte Notre-Dame ; la seconde, en 1775, contre un particulier pour calomnies envers le sieur Regnard de Gironcourt, à la famille duquel une autre famille, dont un des membres avait été pendu pour vol, prétendait appartenir. En 1739, un individu s'était vu poursuivre sous la singulière accusation d'avoir mené des danses publiques et joué le mouton à Chenicourt[1].

Le fonds de la Cour souveraine, désignée aussi sous le nom de Parlement, se compose d'environ 400 registres, savoir : registres des causes de la Cour (1643-1725) ; — d'arrêts par écrit (1700-1789) ; — d'arrêts d'audience, enquêtes et Tournelle (1698-1790) ; — d'arrêts de barre (1711-1791) ; — d'arrêts d'insinuation (1699-1790) ; — d'arrêts criminels (1698-1790) ; — des déclarations des commerçants en grains ; — registre matricule des avocats à la Cour souveraine et au Parlement (1667-1790) ; etc.

Parmi les documents provenant de la Chambre des requêtes du Palais, je citerai : des registres de causes d'audience ; — d'insinuations ; — de jugements par écrit sur requêtes ; — de dépôts et oppositions au greffe ; — de dépôt et de contrôle des actes des notaires ; — de comptes

1. Voir au Recueil des ordonnances de Lorraine, t. I, p. 248 et 435, les arrêts de la Cour souveraine, et t. II, p. 336, l'édit de Léopold concernant les danses publiques.

de l'économe sequestre des biens des Jésuites ; etc., etc.; — des liasses de feuilles de causes ; — de feuilles d'audience ; — de comptes, notamment de l'abbaye de Saint-Epvre ; etc., etc.

Les dossiers des communes comprises dans le ressort du bailliage de Nancy présentent une série considérable ; la plupart des pièces qui forment ces dossiers sont, comme dans tous les autres fonds des Archives de la Cour, des actes tutélaires, inventaires, procès-verbaux, feuilles d'audience, rapports de mésus champêtres, visites, comptes, adjudications, procès-verbaux de police, appositions de scellés, qualités, rapports d'experts, sentences, déclarations de dépens, adjudications ; etc., pièces qui n'offrent, pour la plupart, qu'un intérêt très-secondaire. Mais il en est d'autres qui peuvent être, soit utiles, soit curieuses à consulter ; je les indiquerai sommairement, avec les noms des lieux qu'elles concernent :

Plaids annaux de Bouxières-aux-Chênes, Leyr, Flavigny, Champigneules, Armaucourt, Malleloy, Ludres, Lanfroicourt, Lupcourt, Dombasle, Gondreville, Villers-lès-Nancy et Remicourt, Richardménil, Séchamps, Pulnoy, Moivron, Tomblaine (et déclarations de grossesses). — Messein : rôles et déclarations de tous les habitants ; informations de vie et mœurs ; procédure criminelle ; inventaire des titres de la communauté. — Art-sur-Meurthe : anciennes sentences. — Bayon : registres et feuilles d'audience ; sentences ; levées de cadavres. — Séchamps : procédures instruites devant la haute justice. — Saulxures : procédures criminelles. — Dombasle : testaments ; levées de cadavres ; déclarations des filles enceintes ; liquidation de succession ; comptes de mineurs. — Essey, Saint-Max et Dommartemont : procédures très-anciennes. — Chaligny

et Champenoux : procédures extraordinaires. — Houdemont : papiers de la haute justice. — Lay et Eulmont : procédures extraordinaires, de 1588 à 1632 ; contrats et testaments ; mises de ban des moissons et vendanges. — Amance et Saint-Nicolas : procédures criminelles, dont une fort curieuse, dans ce dernier lieu, à l'occasion d'un libelle diffamatoire (1750). — Leyr : impositions ; pièces de procédure. — Haraucourt : déclaration des habitants. — Arraye : déclaration des vingtièmes ; levées de cadavres ; feuilles de subvention ; plaids annaux. — Millery : procédures civiles et criminelles ; prises de possession ; plaids annaux ; etc., etc.

Pour les bailliages autres que celui de Nancy, je ne crois pas devoir chercher à établir, dans cet aperçu sommaire, un ordre méthodique ; j'adopterai celui qui résulte du classement actuel dans les locaux ; classement qui est appelé à subir, tôt ou tard, de notables modifications. Je me bornerai seulement à former deux catégories : la première sera consacrée aux juridictions lorraines ; la seconde, à celles qui étaient comprises dans la province des Trois-Evêchés.

Première catégorie.

Bailliage de Lixheim. — Procédures extraordinaires ; déclarations de grossesses ; feuilles et sentences d'audience ; lettres de ratification ; actes tutélaires ; plaids annaux et création des maires et gens de justice des villages du ressort ; etc.

Lieux du ressort du bailliage de Lixheim. — Plaids annaux de Kerprich-aux-Bois, Sarraltroff, Nitting, Saarecke, Bieberskirch, Hartzviller et Schneckenbüsch. — Saarecke et Gosselming : registres des causes de la sei-

gneurie ; rôles de subvention ; rapports de gruerie. — Bieberskirch : procès-verbaux de la haute justice ; etc., etc.

BAILLIAGE DE ROSIÈRES. — Dix liasses de procédures extraordinaires ou criminelles, dont une pour scandale commis dans l'église de Virecourt (1776) ; réceptions d'officiers ; sentences ; actes tutélaires ; inventaires ; assemblées de famille ; procès-verbaux et rapports de mésus champêtres ; lettres de ratification de la Chancellerie établie près le ci-devant bailliage de Rosières (1781-1790) ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Rosières. — Blainville-sur-l'Eau : causes d'audience de la haute justice et de la gruerie ; rapports de bois ; anciens comptes. — Vigneules : procédures criminelles ; procès-verbaux de la haute justice ; actes tutélaires ; prises de possession ; causes d'audience. — Saffais : plaids annaux ; etc., etc.

BAILLIAGE DE NOMENY.— Registres des causes ordinaires du bailliage, depuis 1597 ; sentences criminelles ; registres de causes d'audience ; d'insinuations ; lettres de ratification ; établissement des officiers de police ; etc., etc.

BAILLIAGE DE THIAUCOURT. — Registres des causes d'audience ; des insinuations et prises de possession ; feuilles d'audience ; inventaires ; comptes ; etc., etc.

BAILLIAGE DE PONT-A-MOUSSON. — Procédures criminelles ; réceptions de maires ; enregistrement des édits ; lettres de ratification ; sentences d'audience ; pièces concernant les eaux et forêts ; etc., etc.

Lieux du ressort des bailliages de Nomeny, Thiaucourt et Pont-à-Mousson. — Plaids annaux d'Arnaville, Manoncourt, Belleville, Saint-Martin, Létricourt, Villers-en-Haye, Vilcey-sur-Trey, Serrières, Limey, Mailly, Manonville, Morville-sur-Seille, Thézey, Rembercourt, Vandières.

— Pierrefort : procédures criminelles ; causes d'audience, etc. — Thézey : rôles de subvention. — Ville-au-Val : procédures criminelles. — Champey : rôles de subvention ; pièces de procédure. — Noviant-aux-Prés : procédures extraordinaires ; rôles de subvention. — Vandières : contrats et pièces diverses en parchemin et en papier. — Morville-sur-Seille : causes d'audience ; rôles de subvention ; inventaires ; comptes. — Mailly : registres d'audience ; tabellionnage. — Mamey : rôles de subvention. — Limey : levées de cadavres ; registres de gruerie ; ventes de biens de mineurs ; comptes de tutelle. — Saint-Martin : insinuations ; subventions. — Clémery : procédures criminelles ; rapports de gruerie. — Bouillonville et Euvezin : haute justice ; pièces de différents particuliers ; affaires de maîtrise. — Phlin : rôles de subvention. — Jaulny : rôles de subvention ; *renouvellement des chartes des habitants, en 1635 ;* partages et ventes de biens. — Arnaville : pièces de procédure ; ventes d'immeubles. — Bayonville : rapports champêtres et forestiers ; comptes et actes tutélaires. — Chenicourt : pièces de la justice foncière ; etc., etc.

Bailliage de Blamont. — Registres d'audience ; causes d'audience ; sentences ; mésus champêtres ; déclarations de dépens ; oppositions aux décrets ; procès-verbaux de limites ; abornements ; rapports d'experts ; comptes ; jugements par écrit ; plaids annaux de différentes hautes justices de la prévôté de Blâmont ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Blâmont. — Xousse : inventaires et actes tutélaires. — Domêvre et Repaix : comptes de domaine ; déclarations de terres ; registres de gruerie ; déclarations de grossesses. — Avricourt : sentences d'audience ; plaids annaux ; prises de possession. — Grandseille : procédures criminelles ; déclarations de grossesses ; établissements de tuteurs ; etc., etc.

BAILLIAGE DE LUNÉVILLE. — Registres des causes et des sentences d'audience; des insinuations; des édits et ordonnances; des rapports faits en la maîtrise des eaux et forêts; des sentences d'audience de la maîtrise; des causes d'audience de la gruerie; des lettres de ratification; des réceptions aux anciens corps de métiers; etc. — Liasses de sentences et procédures criminelles, dont une pour une émeute qui eut lieu à Rambervillers, en 1771, au sujet des grains, et dans laquelle figurent 109 accusés. Liasses de sentences sur procès par écrit; de départs de cour; d'inventaires, actes tutélaires, procès-verbaux, rapports d'experts, comptes; etc., etc.

Une liasse, postérieure à l'époque dont je m'occupe, mais que j'ai cru devoir laisser jointe aux documents anciens, contient des certificats de civisme délivrés en 1793, parmi lesquels celui du sculpteur Barthélemy Guibal.

Lieux du ressort du bailliage de Lunéville. — Badonviller : procédures criminelles; enregistrement des arrêts du Conseil d'Etat; causes et sentences d'audience. — Gerbéviller : enquêtes; sentences de gruerie; poursuites à requête du procureur fiscal; ventes de bois; déclarations de grossesses; comptes tutélaires; assemblées de famille; procédures extraordinaires et criminelles. — Anthelupt : justice du ban de l'Aître. — Azerailles : comptes de la prévôté. — Croismare : procédures extraordinaires. — Einville : causes d'audience et sentences de la haute justice; comptes de tutelle. — Charmois : causes d'audience; sentences; assemblées de famille. — Crévic : anciennes sentences. — Bénaménil : inventaires de la haute justice. — Séranville : causes d'audience et sentences de la haute justice; procédures criminelles. — Moriviller :

actes de la haute justice des trois juridictions : du chapitre de Saint-Dié, de l'ordre de Malte et du chapitre de Bouxières. — Maixe : sentences de la haute justice. — Magnières : plaids annaux ; causes et sentences d'audience ; actes judiciaires ; pièces de poursuite à requête du procureur fiscal. — La Neuveville-aux-Bois : actes tutélaires de la haute justice. — Coincourt : feuilles d'audience ; plaids annaux ; appositions de scellés ; etc., etc.

Aux pièces du bailliage de Lunéville et des lieux de son ressort, est venue s'ajouter récemment une série d'anciennes minutes provenant de 126 garde-notes et tabellions ayant exercé avant 1757, et dont M. Bertrand, notaire en cette ville, était dépositaire. Ces minutes, dont quelques-unes seraient fort curieuses à consulter à cause du séjour de nos derniers ducs à Lunéville, concernent différentes communes, dont quelques-unes étrangères même à notre département, comme Destord, Rambervillers et Senones ; les autres proviennent de tabellions d'Azerailles (1578-1734), Baccarat (1579), Badonviller (1689-1702), Bauzemont (1600-1708), Blainville (1623-1718), Blâmont (1610-1715), Bures (1585), Croismare (1615-1739), Deneuvre 1576-1746), Deuxville (1575-1608), Domjevin (1628), Einville (1556-1628), Flin (1723-1748), Gerbéviller (1667), Haraucourt (1713-1746), Haussonville (1618), Hénaménil (1601), Marainviller (1631), Ogéviller (1633-1751), Parroy (1557), Serres (1571-1739), Lunéville (1582-1743).

Bailliage de Chateau-Salins. — Lettres de ratification ; sentences d'ordre ; feuilles d'audience ; affaires domaniales et marque des cuirs ; dépôts et retirés de procédures civiles et criminelles ; affaires forestières ; réceptions de pauliers ; registres des causes d'audience du bailliage ; des causes pendantes devant les prévôt, maître échevin et

gens de justice de Château-Salins, depuis 1620 ; cahiers de doléances des communautés, en 1789 ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Château-Salins. — Viviers : qualités, depuis 1661 ; sentences ; prises de possession ; actes tutélaires ; établissements de tuteurs et curateurs ; prestations de serment ; registres des forestiers et gardes champêtres ; jugements sur requêtes. — Salone : plaids annaux ; procès-verbaux et informations ; registres d'audience. — Château-Bréhain : registres de gruerie ; rapports de chasse ; jugements et procédures ; plaids annaux. — Villers-aux-Oies : plaids annaux ; etc.

Bailliage et présidial de Dieuze. — Registres d'actes tutélaires ; procédures extraordinaires ; jugements de maîtrise ; sentences sur procès par écrit ; plaids annaux et création des officiers des villages du bailliage ; affaires forestières ; procédures diverses, depuis 1629 ; réceptions des officiers du bailliage ; rapports de la maîtrise ; comptes de tutelle ; procédures criminelles instruites devant la prévôté de Dieuze, de 1594 à 1705 ; interrogatoires, enquêtes et contre-enquêtes ; papiers de l'ancienne justice de Dieuze, depuis 1606 ; registres de la justice tutélaire ; des prises de possession et déclarations de tiers saisis ; d'enregistrement des procès criminels (1752-1754) ; des dépôts de contrats de mariage, testaments ; etc. ; des renonciations ; des procès par écrit ; des arrêts domaniaux ; des lettres patentes des officiers du siége et des offices de judicature ; des causes de la réformation des eaux et forêts ; des causes intentées par-devant les maire et gens de justice de Dieuze (1613-1617) ; des causes de la prévôté, du bailliage et du présidial. — Comptes de la gabelle de Dieuze, depuis 1500. — Doléances du tiers-état et du bailliage. — Certificats de civisme ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Dieuze. — **Marsal** : registres des causes et sentences de la prévôté, depuis 1613 ; des droits de ville, actes de relèvement avant collation et actes de possession passés par le clerc juré (1630-1658) ; inventaires et actes tutélaires de la prévôté ; rôles de subvention ; informations ; interrogatoires ; levées de scellés ; établissements de tuteurs ; etc., etc. — Vergaville et Guénestroff : procédures criminelles ; plaids annaux ; registres de causes ; sentences et procès par écrit ; pièces justificatives de successions ; registres concernant la juridiction tutélaire ; rôles de subvention ; procès-verbaux de levées de cadavres ; registre de geôle ; etc., etc. — Insming : comptes de la prévôté. — Torcheville : plaids annaux ; actes tutélaires. — Riche : plaids annaux ; procédures ; comptes de tutelle. — Pièces concernant les seigneuries de Dordhal et Férienthal. — Vahl : Plaids annaux ; feuilles de causes. — Bidestroff : gruerie ; sentences ; plaids annaux ; causes judiciaires. — Nébing : actes tutélaires ; émancipations. — Léning et Tarquinpol : plaids annaux. — Guermange : sentences de gruerie ; plaids annaux ; déclarations de grossesses. — Bassing : plaids annaux ; procès-verbaux de pauliers. — Altroff et Bisping : déclarations de grossesses ; plaids annaux. — Domnom : Comptes et autres actes concernant la justice tutélaire ; rôles de subvention. — Brouderdorff : procès-verbaux du greffe ; plaids annaux ; gruerie ; procédures criminelles ; etc., etc.

Bailliage de Fénétrange. — Procédures criminelles et autres ; requêtes en changement de domicile ; comptes de l'hôpital ; comptes de mineurs ; descentes de lieux ; levées de cadavres ; registres d'audience depuis 1630, les premiers en allemand ; déclarations de biens de communes ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Fénétrange. — Insviller et Munster : registres de causes d'audience de gruerie. — Haut-Clocher : plaids annaux. — Déclaration des biens de Langatte ; etc., etc[1].

Bailliage de Vézelise. — Registres des causes, depuis 1609 ; — des actes de dépôts et déclarations de défrichements ; d'enregistrement des provisions d'officiers ; des procédures extraordinaires, procès-verbaux, prestations de serments, levées de cadavres ; etc. — Procédures criminelles, dont une contre les bouchers et taverniers pour fait de rébellion ; gruerie ; inventaire des titres et papiers de la ville de Vézelise ; feuilles d'audience ; jugements sur requêtes ; réceptions d'officiers ; créations de maires ; jugements arbitraux ; sentences ; inventaires ; visite des bans et plaids annaux de différentes communes ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Vézelise. — Pulligny, Ceintrey et Voinémont : plaids annaux ; sentences ; procès par écrit. — Goviller, Vaudémont, Thorey et Forcelles-sous-Gugney : création de maires. — Hammeville et Haroué : procédures criminelles, etc., etc.[2]

Seconde catégorie.

Bailliage de Toul. — Registres de l'Officialité, de 1525 à 1718, renfermant des documents de toute nature, notamment, dans le plus ancien : lettres de tonsure ; permission au fils d'un homme de serve condition de se faire prêtre ; licence de quêter pour réparer l'ermitage de Saint-

1. A la suite des bailliages de la Lorraine allemande, je dois mentionner celui de Sarreguemines, dont on possède quelques registres et dossiers, ainsi que de la prévôté de Sarralbe.

2. La plupart des liasses concernant les communes du bailliage de Vézelise, ayant perdu leurs étiquettes, l'indication de ce qu'elles renferment nécessiterait un dépouillement auquel je n'ai pu encore me livrer.

Eucaire ; confirmation de la confrérie de la Sainte-Vierge dans l'église de Rosières-aux-Salines ; attestation de reliques appartenant à la comtesse de Guise ; nominations des justiciers et des enquéreurs de la cité ; croisade publiée, l'an 1529, par Ferdinand, roi de Bohême et de Hongrie ; etc., etc. — Registres de dispenses de mariage, bulles ; etc.; registres des causes ordinaires et extraordinaires du bailliage de l'évêché de Toul, depuis 1585 ; registre des causes du Conseil (1610-1613) ; enquêtes et jurandes ; gruerie ; sentences par écrit ; sentences volontaires ; sentences d'audience ; plumitifs ; réceptions d'officiers ; arrêts sur requêtes présentées à l'Officialité ; procédures criminelles en grand nombre ; etc., etc.

Lieux du ressort du bailliage de Toul. — Registres d'audience et de tabellionnage provenant des châtellenies ou prévôtés de Brixey, Liverdun, Maizières, Vicherey, Villey-Saint-Etienne et Void.

Bailliage de Vic. — Registres de tabellionnage (1412-1432) ; des sentences rendues au bailliage de l'évêché de Metz (1535-1738) ; des sentences d'appel (1574-1624) ; des sentences d'audience (1699-1786) ; des insinuations et enregistrements (1665-1681) ; des déclarations de dépens 1601-1738) ; des adjudications (1606-1788) ; des causes d'audience (1700-1709) ; d'insinuations de testaments et contrats de mariage ; etc., etc. ; registre des causes de la justice locale de Vic (1622-1711) ; feuilles d'audience ; plaids annaux ; prises de possession ; oppositions et productions ; maîtrise ; inventaires des curés ; procès de mineurs ; sentences d'audience de la gruerie ; enquêtes ; jugements arbitraux ; procès-verbaux d'hôtel ; délits forestiers ; sentences rendues en la Chambre du conseil ; comptes judiciaires ; procédures criminelles : pour concus-

sions, exactions et malversations ; pour assassinat, banqueroute, vols d'arbres et fruits, accaparement de grains, blasphèmes, scandale par déguisement en habit de capucin, violation des ordonnances sur la célébration du dimanche ; etc. — Procès-verbal de l'assemblée générale des trois états du bailliage (1789) ; etc.; etc.

Lieux du ressort du bailliage de Vic. — Baccarat : procédures criminelles ; feuilles et causes d'audience ; déclarations de grossesses ; poursuites pour le procureur fiscal ; rapports et sentences de gruerie ; plaids annaux ; etc. — La Garde : inventaires et actes tutélaires. — Albestroff : registres d'audience ; actes de la juridiction tutélaire ; prestations de serments ; plaids annaux. — Fribourg : déclarations de grossesses ; plaids annaux ; levées de cadavres ; causes d'audience ; procédure instruite contre les Luthériens, « et qui a été sursis par ordre du Roi de Pologne » (1743). — Moyen : actes tutélaires ; registre des causes pendantes par-devant les maire et gens de justice (1681-1682). — Moyenvic : informations ; enquêtes ; registres et causes d'audience ; établissement de tuteurs et curateurs. — Burthecourt : plaids annaux. — Chambrey : rapports champêtres ; plaids annaux ; déclarations de grossesses ; sentences et registres d'audience ; procédures criminelles. — Saint-Jean-de-Bassel : pièces de la commanderie ; rapports de gruerie ; registre de baptêmes, mariages et sépultures. — Gelucourt : plaids annaux ; déclarations de grossesses ; jugements sur requêtes et sur référés ; Livre du clerc juré ordinaire en la justice de Gelucourt (1604), dont la première page contient les « Articles sur lesquels se doibt prester le serment de ca» lomnie par les procureurs ». — Lorquin : clôtures d'héritages ; actes tutélaires ; registres de causes d'audience ;

procédures criminelles; plaids annaux; registre d'audience de la baronnie de Saint-Georges ; etc., etc.

Prévôté de Sarrebourg. — Registres d'audiences et de causes ; des présentations. Feuilles d'audiences ordinaires et de gruerie ; sentences d'ordre ; jugements forestiers ; pièces de différentes hautes justices ; etc., etc.

Lieux du ressort de la prévôté de Sarrebourg. — Sarrixin ou la Forge : plaids annaux. — Barchain, Hertzing, Imling et Barville : procédures criminelles ; plaids annaux ; gruerie ; procès-verbaux de vaine pâture ; clôture d'héritages ; actes de tutelle. — Saint-Quirin : audiences ; procédures criminelles. — Hoff : terrier de la seigneurie ; procédures criminelles. — Bébing, Hommarting, Hesse et Val-de-Bon-Moutier : plaids annaux et registres des causes de la seigneurie de Hesse. — Cirey : registres de causes et d'audiences ; contrats et actes de notaires. — Comptes de la fabrique de Bébing ; etc., etc.

Prévôté de Phalsbourg. — Registres d'audience, depuis 1614 ; comptes de tutelle ; pièces justificatives de successions ; enquêtes ; procédures extraordinaires et criminelles ; sentences ; feuilles de causes ; taxes du pain ; plaids annaux et rénovation des villages de la prévôté ; etc.

Lieux du ressort de la prévôté de Phalsbourg. — Brouviller : plaids annaux. — Bourscheid : tabellionnage. — Rhinting : plaids annaux ; procédures criminelles ; etc., etc.

Bailliage de Verdun. — *Lieux du ressort du bailliage.* — Sivry : procédures civiles ; titres anciens ; plaids annaux. — Dieulouard : causes d'audience de la prévôté ; appositions et levées de scellés ; réceptions d'officiers, pauliers et forestiers ; partages ; plaids annaux ; descentes de lieux ; affaires de maîtrise ; etc., etc.

Bailliage du comté de Dabo. — Le bailliage du comté

de Dabo forme une catégorie à part, indépendante des précédentes, et contenant : registres d'audience (1687-1790) ; plaids annaux ; audiences extraordinaires ; enquêtes ; procédures criminelles ; rapports ; comptes de communautés et de fabriques ; corvées ; déclarations des défrichements ; etc., etc.

Outre les pièces provenant des anciennes juridictions que je viens d'énumérer, il existe un certain nombre de plans dont il faudrait dresser l'inventaire, afin de tâcher de les réunir aux dossiers de procédures qu'ils devaient accompagner. Mais ce travail, ainsi que les diverses opérations de détail qui restent à faire dans les Archives de la Cour, ne pourront s'exécuter qu'ultérieurement.

Ce qu'il importait d'abord, c'était de débarrasser ces Archives de la poussière sous laquelle elles étaient enterrées, de les remettre en place et de leur assigner un ordre qui rendît les recherches, sinon très-faciles, du moins possibles. J'ose espérer avoir atteint ce but ; viendront maintenant les améliorations successives qu'il est nécessaire d'introduire dans ce riche dépôt, où les intérêts privés et la science historique peuvent être également appelés à puiser.

Henri LEPAGE.

ERRATUM.

Sur la foi d'un historien de Lunéville, j'ai indiqué, dans l'avant-dernier numéro du *Journal,* comme étant de Girardet, le plafond du château du prince Charles, qui était en réalité de Jacquart. Le dessin original et très-remarquable, de ce plafond, est conservé dans le cabinet de M. Morey, architecte de la ville de Nancy, à l'obligeance de qui je dois cette rectification. A. Joly.

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Séance du 19 septembre.

Le Président communique une lettre de M. le Préfet de la Meurthe, informant le Comité que le Conseil général des Vosges a voté une somme de cent francs à titre de subvention pour le Musée lorrain[1].

Sur la proposition du Président, des remercîments sont votés à M. Charles Cournault, conservateur du Musée, qui a bien voulu décorer la Galerie des Cerfs des armoiries des anciennes villes de Lorraine.

M. Chatelain soumet au Comité ses projets pour la confection d'un meuble central et l'établissement de vitrines ; ces projets sont adoptés, et M. Chatelain est prié de vouloir bien faire en sorte qu'ils puissent être exécutés le plus prochainement possible.

M. Morey ayant annoncé qu'il connaît un artiste qui se chargerait volontiers de restaurer les embrasures des croisées de la Galerie des Cerfs, il est décidé qu'un essai sera tenté, sous la direction de MM. Morey et Cournault, sur la dernière croisée, dont les peintures ont complétement disparu.

Le Président appelle l'attention du Comité sur la nécessité de publier prochainement un catalogue complet du Musée, que les nombreux visiteurs réclament journellement. M. Cournault dit qu'il s'en occupe, et qu'il espère pouvoir être en mesure de le livrer prochainement à l'impression. Une commission, composée des Membres du bureau et de MM. Chatelain et Aug. Digot, est chargée d'examiner ce travail conjointement avec M. le Conservateur.

1. Nous apprenons que le Conseil général de la Meurthe et le Conseil municipal de Nancy ont élevé de 500 à 1,000 fr. l'allocation qu'ils accordent annuellement pour le Musée lorrain.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Le tableau patronal de l'ancienne confrérie de Saint-Yves et de Saint-Nicolas, parfaitement restauré par M. Louis Alnot, aux frais des avocats et avoués de Nancy, vient d'être replacé au Musée lorrain.

— Mme Grandjean, de Réméréville, a fait don d'une sculpture en pierre représentant la tête d'un évêque. Il nous a été assuré que ce morceau venait de Blâmont, où existait une collégiale, unie, en 1710, à celle de Deneuvre. Nous étions portés à croire que c'est l'effigie d'Olry de Blâmont, 71e évêque de Toul (1495–1506), qui devint, par la mort de ses frères et sœurs, seul héritier de Blâmont, de Deneuvre et de leurs dépendances ; mais l'histoire nous apprend que ce prélat fut inhumé dans l'église collégiale de Deneuvre ; ce qui infirme notre conjecture. Peut-être pourra-t-on, de Blâmont, nous renseigner sur la provenance de ce beau morceau de sculpture.

— M. Vaultrin, membre du Conseil général de la Meurthe, a offert au Musée : 1° un portrait de Stanislas dessiné à la plume par Auvrest, en 1786 ; 2° une sorte de sceau en cuivre, couvert d'emblèmes et de caractères cabalistiques qui présentent une énigme impossible à deviner ; au revers est la date de 1620.

— M. Vital Klein, propriétaire à Fénétrange, a donné un exemplaire d'une vignette représentant les armes de son aïeul, Dominique de Frimont, avocat au Parlement, ancien capitaine de cavalerie, gouverneur de Fénétrange par brevet daté du 15 octobre 1766.

— M. André-Husson, ancien officier, a fait don d'un grand tableau, peint sur bois, représentant, sur le premier plan, un marché, et dans le fond, des scènes de la passion.

Ce tableau, d'une bonne exécution, et fort curieux, paraît être celui d'une ancienne confrérie de marchands ; il doit remonter au commencement du XVIe siècle.

— M. Génin, instituteur à Clérey, a donné une corne d'aurochs, trouvée dans le Madon, près de Ceintrey, et qui est peut-être la contre-partie de celle que possède le cabinet d'histoire naturelle du Séminaire de Nancy.

— M. Charles Cournault, conservateur du Musée, a offert deux hachettes gauloises en trax des Vosges. La première a été trouvée par lui sur la côte Sainte-Geneviève, près de Nancy. La présence de cette arme sur ce point élevé semble indiquer qu'il y eut là un établissement gaulois, d'autant plus qu'on remarque, dans le voisinage, au canton dit la Trinité, les restes d'une enceinte que les archéologues regardent comme remontant à la même époque.

La seconde hachette a été découverte dans une galerie des mines de fer de Chaligny (Meurthe) ; elle est couverte d'une patine ferrugineuse. Il est curieux d'observer qu'on se servait encore des instruments de pierre pour l'exploitation des métaux ; la rencontre de cet instrument dans une galerie de mine de fer peut, du moins, le faire supposer avec assez de vraisemblance.

— M. Prugneaux, maire de Moutrot, a donné un beau portrait lithographié du général d'Anthouard. Né dans un village de la Meuse, près de Verdun, le général d'Anthouard fut admis à l'école de Brienne et devint aide-de-camp de Napoléon Ier, après en avoir été le condisciple. Ayant commandé en chef devant l'ennemi, il fut assimilé aux maréchaux de France et en toucha le traitement jusqu'à sa mort. Ce fut lui qui présida le conseil de guerre appelé à prononcer sur le sort de notre illustre concitoyen, le général Drouot, et qui eut la jouissance de le

déclarer non coupable. Cette circonstance mémorable rapproche, dans l'histoire, deux noms qui font le plus grand honneur au pays.

— M. Pitoy, l'intelligent et zélé capitaine de notre belle compagnie de pompiers, a trouvé, dans les greniers de l'Hôtel-de-Ville, une pompe à incendie dont la construction diffère complétement de celle des pompes actuellement en usage, et qui, par conséquent, peut être considérée comme un objet historique. M. Pitoy l'a fait réparer avec soin et il est parvenu à la faire fonctionner de telle sorte qu'elle puisse être utile en cas d'incendie. Il l'a déposée dans le vestibule du Palais ducal, où elle peut être examinée par les curieux.

— M. d'Arbois de Jubainville, avocat, a enrichi la collection d'autographes du Musée de trois pièces en papier, portant la signature du duc Charles IV ; ce sont des commissions données par ce prince à M. Maimbourg, conseiller d'Etat, la première (10 mai 1661), pour se transporter dans les bailliages de Bassigny, Vosges, Epinal, Châtel et Vaudémont, à l'effet de se faire représenter les lettres de provision des officiers du domaine, et de destituer ceux qui n'en seraient pourvus ; la seconde (13 août 1661) est relative aux assemblées des gentilshommes de l'ancienne Chevalerie, et la troisième (15 avril 1663) à des désordres arrivés dans la ville d'Epinal à l'occasion d'actes de violences exercés sur un individu pour lui faire payer l'impôt.

— M. Alexandre de Bonneval a aussi fait don d'une pièce manuscrite fort curieuse, qui se rattache à l'histoire de la ville de La Mothe, et que nous publierons dans ce Journal.

— M. Raoul Guérin, de Boudonville, étudiant en médecine, a donné : 1° un demi-disque en bronze représentant,

des deux côtés, en relief, une figure qui doit être celle de la Lune ; cet objet a été trouvé sur la côte du Montet ; 2° trois pointes de flèches découvertes à Pont-Saint-Vincent ; 3° une brique striée, une tuile à rebords, un morceau de ciment fait avec de la chaux et des briques concassées ; un autre morceau de ciment rouge, couvert d'un enduit, et trois moyens bronzes ; 4° trois fragments en terre rouge recouverts d'un émail vert, ornés, les deux premiers, d'arabesques dans le goût de la Renaissance ; le troisième, représentant un personnage imité des figures obscènes du paganisme ; un quatrième fragment en terre rouge, sans vernis, malheureusement brisé, et sur lequel on voit une main tenant une figure entourée de rayons ; au-dessous un aigle et, plus bas, les murailles d'une ville.

Ces derniers objets proviennent d'une trouvaille faite, il y a quelques années, sur le territoire d'Athienville, en un lieu appelé Hambon-court, non loin du village détruit de Hémont, et où, suivant la tradition, il y aurait eu également autrefois un village. On y a trouvé une petite colonne, des cercueils et une boutique de maréchal. La colonne seule a été conservée. Des cercueils en pierre, en très-grand nombre, contenant des squelettes, à côté desquels étaient des armes et à leurs pieds des vases, ont aussi été trouvés sur le ban d'Athienville.

Les objets indiqués sous le n° 3 ont été découverts, entre Erbéviller et Sornéville, au lieu désigné vulgairement sous le nom de Château-des-Sarrasins, et où se voient des restes d'anciennes constructions. Suivant les renseignements que nous a fournis M. Guérin, on aurait fait, soit à cet endroit, soit dans le voisinage, des découvertes du plus haut intérêt archéologique, et dont quelques-unes même nous paraissent tellement peu vraisemblables, que nous n'osons les mentionner.

CHRONIQUE.

Voici les lettres de MM. Flamm et Olry, dont il est fait mention dans le compte-rendu de la séance de la Société d'Archéologie.

« Phlin, le 3 octobre 1862.

» Monsieur le Président,

» Voici les notes dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir verbalement à notre dernière entrevue. En 1857, la fabrique d'aiguilles à coudre, établie en 1851 à Phlin, canton de Nomeny, avait pris une telle extension que sa force motrice, consistant en une roue à palette, ne suffisait plus. Les propriétaires se décidèrent à joindre à leur usine le vieux moulin à farine de Phlin, de le transformer en ateliers, et de remplacer sa roue droite par une turbine en fonte. Le pignon lézardé, ainsi que les constructions hydrauliques de ce vieux moulin, nécessitèrent des démolitions et des reconstructions appropriées à la nouvelle destination.

» Je m'abstiens de decrire les anciennes fondations des murs d'eau et du radier de la roue hydraulique, et je passe aux trouvailles curieuses que les ouvriers maçons ont faites, le 10 août 1857, dans les fondations, en aval des vannes de décharge, dans un sol marécageux et mobile qui entourait les pointes des vieux pilots pourris.

» Ces objets consistèrent, outre des ferrailles oxydées, en 18 cuillers à bouche et en plusieurs pièces de vaisselle d'étain, toutes de modèles en usage du XVIe au XVIIIe siècle. Une de ces cuillers attira particulièrement mon attention : la cuvette en était ronde avec un manche droit, à six pans réguliers, sans ornementation.

» Les autres trouvailles qui méritent d'être mentionnées sont : 1° deux bagues avec une pierre rouge montée sur chacune ; 2° une douzaine de bagues unies, avec écusson sans gravure ; les bagues étaient ouvertes ; les bouts des unes s'agrafaient, ceux des autres se joignaient ou se couvraient sans être soudés ; 3° une très grande quantité de grandes et de petites épingles à tiges rondes et carrées et à têtes rondes rapportées ; on en a ramassé quelques centaines ; 4° beaucoup d'agrafes, de châtelaines, de porte-clés, de bracelets et une foule d'autres petits objets insignifiants et de formes bizarres. Tous ces bijoux étaient en cuivre rouge doré au feu, très-minces et grossièrement travaillés ; ils m'ont paru avoir été découpés dans des feuilles minces en cuivre et achevés à la lime ou au râcloir ; ils se distinguaient par leur simplicité et par l'absence de goût.

» La grande quantité d'épingles dorées, ainsi que de menus objets de

toilette, me fait supposer que le cours d'eau de la Seille, à Phlin, a servi anciennement à l'exploitation d'une fabrique de bijouterie. Les retits de fois et hommages rendus par les seigneurs de Phlin, qui étaient à ma disposition, ne remontent pas plus haut que 1621 ; ils font tous mention du moulin à farine et de son cours d'eau, commençant au rupt de Salm. Pour se mieux renseigner, il faudrait pouvoir recourir à des titres antérieurs à cette époque.

» Quoi qu'on ait trouvé assez souvent, sur le ban de Phlin, des médailles romaines aux effigies de Constantin, Constance, Valère, Valérien, Valentinien, Tétricus, Gordien, etc., ainsi que de petites meules de lave tirée des carrières de Niedermennig, près Coblentz ; des figurines de bronze, de la poterie et d'autres objets d'origine romaine, la boue du moulin n'a fourni que quelques monnaies d'argent et de cuivre, lorraines et françaises. La seule pièce d'or qu'on y ait trouvée, était de la grandeur et de la valeur d'une petite pièce de 5 francs, tellement rognée qu'aucune légende n'était visible ; un côté portait une croix droite à quatre branches d'égale longueur, et l'autre côté trois fleurs de lys.

» J'ai recueilli et remis à un collectionneur quelques-uns de ces bijoux et monnaies, le reste a été enlevé par les ouvriers maçons.

» Veuillez agréer, etc.

» P. Flamm. »

« Allain-aux-Bœufs, le 9 novembre 1862.

» Monsieur le Président,

» Je m'empresse de vous fournir les renseignements que j'ai recueillis au sujet des trouvailles faites au canton des Thermes, en ouvrant des fossés au périmètre de la forêt, sur le territoire de Crézilles. J'ai suivi, selon votre désir, les travaux avec soin, et surtout je me suis informé de la destination donnée aux objets trouvés. Sur ce point, je crois pouvoir vous affirmer que, s'ils ne vous sont déjà parvenus, ils vous parviendront par la voie hiérarchique de l'administration forestière. D'ailleurs, c'est l'intention formelle de l'ouvrier, Ambroise Gigout, de Crézilles, auquel ils appartiennent ; il a, de M. le Garde-général, un reçu en ce sens : vous pouvez donc les attendre....

» Voici, sur le rapport de M. Ambroise Gigout, les objets trouvés récemment, destinés au Musée : 1° Un objet en bronze, d'environ 4 cent. de longueur, ayant à peu près la forme de l'une de ces cuves à fond ovalaire servant à transporter la vendange sur des voitures. On voit, à l'extérieur, deux filets d'or figurant assez bien les cercles, et dans le fond, trois clous en argent qui le traversent ; 2° une poignée de sabre, en bronze ; 3° une clé aussi en bronze ; 4° un petit objet que je suppose être une fibule ; 5° trois monnaies en bronze ; 6° un morceau de marbre blanc présentant une surface plane ; 7° des tuiles et des briques de formes diverses, striées d'une manière bizarre ; 8° du ciment romain de deux compositions diverses.

» Il reste, sur les travaux, un fragment de la base d'une colonne en pierre, d'autres pierres taillées offrant des moulures, enfin des fondations mises à nu, présentant des murs de 0 m. 60 d'épaisseur.

» Il y a un certain nombre d'années, on a aussi trouvé, dans ces ruines, dans les terres labourables, des objets qui sont malheureusement perdus : 1° des tuyaux en bronze, les uns droits, les autres courbés, mesurant environ 4 centimètres de diamètre intérieur ; 2° un objet ayant de la ressemblance avec un petit canon, de quelques centimètres de longueur ; 3° une étoile, aussi en bronze comme l'objet précédent, ayant à peu près la forme des croix de la Légion d'honneur. Sur l'une des faces, on voyait l'inscription *Imperator* ou bien *Imperatorem,* et sur l'autre, quatre mots incompréhensibles. Enfin, à une petite distance des fossés, un propriétaire, en fouillant à une faible profondeur, prétend avoir vu une cave, qu'il n'a pas eu la curiosité d'ouvrir assez pour la visiter.

» Ce canton des Thermes est le même que celui dont il a été déjà donné une description dans le n° 12 (année 1861) du *Journal de la Société d'Archéologie.* On y rencontre des traces d'habitations romaines, sur une longueur de 3 à 400 mètres. Elles s'étendent, en droite ligne, du point qui nous occupe, vers Bagneux, en longeant le bois d'Allain, et en suivant la hauteur qui domine la plaine.

» Daignez agréer, etc.

» E. Olry. »

CINQUIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. le général comte d'Alton, commandant la 3e subdivision	20	»
M. le marquis de Cherisey, à Pau	60	»
Mme veuve Costé	10	»
M. Costé, conseiller de préfecture	10	»
M. le comte de Saint-Mauris	20	»
Mme la comtesse Auguste de Gourcy	5	»
M. Fontaine, architecte à Saint-Dié	5	»
M. Leroy, procureur impérial à Bonneville (Haute-Savoie)	5	»
M. Gosset, procureur impérial à Saint Julien-Genevois (Haute-Savoie)	3	»
M. Lallement (François)	5	»
M. Bour, ancien négociant	3	»
M. Alexandre de Bonneval	30	»
M. le baron de Metz, secrétaire général de la préfecture du Rhône	20	»
M. Genay, architecte	5	»
M. Margo, propriétaire	5	»
M. Liouville (Albert), avocat à la Cour impériale de Paris	5	»
M. Liouville (Henri), interne des hospices à Paris	5	»
M. Garcin (Pierre-Edmond)	3	»
M. Munier (Charles)	5	»
Mme veuve Bergeret	2	»
Un Anonyme	»	50
M. le baron de Mahuet, membre du Conseil général	20	»
M. Brunement, notaire	5	»

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy. — Imp. de A. Lepage, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

ET DU

COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

11e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1862.

MUSÉE LORRAIN.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le Conseil général de la Meurthe et le Conseil municipal de Nancy ont bien voulu élever de 500 à 1,000 francs l'allocation qu'ils accordent chaque année au Comité du Musée lorrain. C'est un devoir pour nous d'exprimer nos plus vifs remercîments aux honorables membres de ces deux assemblées, et à M. le Préfet de la Meurthe, ainsi qu'à M. le Maire de Nancy, dont la bienveillante initiative a amené cet heureux résultat. Grâce à l'augmentation qui lui est accordée, le Comité va pouvoir se débarrasser des entraves qui l'arrêtaient et donner au Musée tous les développements dont ce bel établissement, est susceptible.

D'autres assemblées départementales que celles de la Meurthe ont également témoigné leurs sympathies pour l'œuvre que nous avons entreprise, soit par le vote d'une allocation, soit par l'expression de l'intérêt qu'elles portent à cette œuvre. Nous publions ci-après le texte de leurs

délibérations, comme le témoignage de sentiments que nous sommes justement fiers d'avoir provoqués en faveur de notre institution.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MEURTHE.

Rapport de M. le Préfet.

Le Comité du Musée historique lorrain demande au Conseil général de vouloir bien porter de 500 francs à 1,000 fr. la subvention qui lui est annuellement attribuée.

Dès le mois de mai dernier, j'ai pu constater par moi-même les résultats remarquables déjà obtenus par les hommes dévoués qui se sont consacrés à cette œuvre si éminemment patriotique. Grâce à vos encouragements, aux allocations de l'État et aux souscriptions ouvertes à plusieurs reprises, le Palais ducal de Nancy est, en grande partie restauré, et la Salle des Cerfs a pu être rétablie, avec autant de goût que de simplicité.

Mais il reste beaucoup à faire encore ; il faut éteindre un passif d'environ 4,000 fr., effectuer de nouvelles réparations, enfin, acheter un mobilier, devenu tout à fait indispensable pour le développement et la bonne organisation du Musée.

Ces considérations me paraissent justifier suffisamment la demande du Comité du Musée historique lorrain, et j'ai l'honneur de vous proposer de porter à 1,000 fr. la subvention accordée chaque année à cet établissement, et inscrite à l'art. 14 du sous-chapitre XVII du budget départemental.

Rapport de la Commission.

Le Comité du Musée historique lorrain a pour mission, aux termes des actes officiels qui l'ont constitué, d'enrichir son Musée de tous les objets dignes d'y trouver une place. Il ne doit négliger aucune occasion d'acquérir un souvenir précieux pour la Lorraine, et presque toujours unique ; de plus, il est tenu d'assurer la conservation de tous les objets recueillis, et, dès à présent, il est dans l'obligation de doter la Salle des Cerfs d'un mobilier convenable.

En présence des charges de tout genre qui pèsent sur lui, d'un passif de 4,000 fr. à éteindre et des réparations qui lui restent à faire, votre Commission a l'honneur de vous proposer d'élever à mille francs la subvention

annuelle qui figure à l'article 14 du sous-chapitre XVII du budget départemental.

Délibération.

Le Conseil général adopte les propositions de la Commission.

Vœu du Conseil général.

Le Conseil, tout en exprimant sa gratitude à Son Exc. le Ministre d'Etat pour les subventions accordées au Musée historique lorrain, continue à demander au Gouvernement toute sa bienveillance et son concours le plus efficace.

Ce vœu a été transmis, le 24 octobre, à M. le Ministre d'Etat et à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes.

CONSEIL GÉNÉRAL DES VOSGES.

Rapport de M. le Préfet.

Le Comité du Musée historique lorrain sollicite votre concours en faveur de cet établissement. Je vous prie de prendre connaissance de la lettre qu'il m'a adressée, et d'examiner si nos ressources budgétaires vous permettent de lui accorder une subvention.

Rapport de la Commission.

Un comité, composé de citoyens honorables, d'artistes, d'hommes de lettres, s'imposa, il y a quelques années, la noble mission de rassembler les objets d'art pouvant rappeler, par leur glorieux ensemble, les illustrations de tout le territoire qui forma les duchés de Lorraine et de Bar.

L'ancienne salle des Cerfs, dépendant du palais ducal, à Nancy, alors convertie en magasins à fourrages, fut affectée à l'installation de ce Musée historique.

La transformation ne put s'opérer sans une grande dépense ; aussi, les fondateurs durent-ils, pour ce premier objet, s'imposer des sacrifices personnels ; de nombreuses souscriptions particulières, d'illustres adhésions vinrent successivement témoigner une sympathie générale à cette œuvre véritablement patriotique, à laquelle les encouragements réels du Ministre d'État ne firent point défaut.

L'inauguration du Musée lorrain, à l'époque du récent concours régional, fut l'objet d'une solennité à laquelle

furent conviés les représentants et les notabilités des départements formant l'ancien duché.

Ce Musée, qui renferme déjà de nombreux et précieux objets historiques et artistiques, a besoin d'être complété. La restauration intelligente de l'ancienne Galerie des Cerfs laisse encore à désirer ; le mobilier qui la garnit est insuffisant : il y a hâte d'acquérir une foule d'objets épars, auxquels se rattachent de précieux souvenirs.

Cet établissement sera toujours cher aux populations lorraines, si françaises par le cœur, mais si attachées au culte des souvenirs ; l'intérêt qu'il inspire grandira encore avec le temps ; aussi, Messieurs, votre Commission n'hésite point à proposer à votre sanction une allocation de 100 fr., comme témoignage de la vive sympathie du département pour un établissement qui peut être considéré comme le patrimoine du pays.

Un membre fait observer que, si les musées locaux tiennent à conserver tous les objets qui composent leurs collections, il y a un intérêt considérable pour toute la Lorraine à enrichir le musée de la ville de Nancy, autrefois capitale de la province ; qu'en tout cas il serait utile de favoriser les échanges des objets que les communes, les musées, les bibliothèques posséderaient en double.

Délibération.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MOSELLE.

M. le Préfet donne communication d'une lettre par laquelle les membres du Comité du Musée historique lorrain sollicitent une allocation, afin de pouvoir doter ce musée d'un mobilier convenable et terminer divers travaux de restauration.

Le Conseil reconnaît que cette institution est destinée à rappeler, dans un glorieux ensemble, les illustrations de tout le territoire qui forma les duchés de Lorraine et de Bar, et, qu'à ce titre, elle mérite toutes les sympathies ; mais il regrette que les finances du département, qui suffisent à peine pour subvenir aux besoins des divers services, ne lui permettent pas d'accorder la subvention demandée.

Il se borne, en conséquence, à donner acte à M. le Préfet de cette communication.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-MARNE.

Rapport fait au nom de la 6e commission.

Le Comité du Musée historique lorrain demande au département un secours pour l'aider dans sa mission artistique. Votre commission témoigne de tout son intérêt pour cette institution ; mais, vu l'état de nos finances, elle a le regret de ne pouvoir vous faire aucune proposition à cet égard.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MEUSE.

Le procès-verbal imprimé des délibérations du Conseil général de la Meuse ne contient aucun article en réponse à la demande du Comité.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Dix-sept membres assistent à la réunion.

Adoption des procès-verbaux des deux dernières séances.

Le Président communique le programme du prix proposé par la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Radiation d'un membre correspondant.

Ouvrages offerts à la Société.

Archives de la Cour impériale de Nancy, par M. H. Lepage.

Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour, par M. Audiat.

Rapport sur les travaux des conseils d'hygiène et de salubrité du département de la Meurthe, par M. Demange. Envoi de M. le Préfet.

Journal de D. Sébastien Floret, par M. Chabert.

Musée d'art et d'archéologie à Liége et des difficultés opposées à sa formation, par M. d'Otreppe de Bouvette.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1862, 3e trimestre.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, t. XXVIe.

Mémoires de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, t. IVe.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VIIe, 3e et 4e fascicules.

Société littéraire de Lyon, t. Ier.

L'Institut, novembre.

Revue des Sociétés savantes, sciences mathématiques, physiques et naturelles, 5 décembre.

Admission de membres.

Sont admis comme membres de la Société : MM. Jules Thilloy, de Cherisey, Raoul Guérin, E. Olry et Georges Meaume.

Est présenté comme candidat M. l'abbé Deblaye (Alexandre), professeur au petit séminaire de Fénétrange, par MM. l'abbé Deblaye, Aug. Digot et H. Lepage.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture des *Notes archéologiques et historiques* de M. E. Olry *sur le village de Bagneux*.

M. Léon Mougenot communique quelques pages d'un travail sur l'*Arsenal de Nancy*.

MÉMOIRES.

PRISE DE POSSESSION DE LA VILLE DE SARREBOURG PAR LES COMMISSAIRES DU ROI, LE 18 OCTOBRE 1661.

Les commissaires de Louis XIV et du duc Charles IV,

chargés de l'exécution du traité de Vincennes, du dernier février 1661, commencèrent leurs opérations à Sierck, le 28 août. De la part du roi, 1° M. Jean-Baptiste Colbert, chevalier, sieur de Saint-Pouange et de Villacerf, maître des Comptes, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat, intendant de justice, police et finances en Lorraine et Barrois et dans les évêchés de Metz, Toul et Verdun ; 2° Charles Colbert, chevalier, sieur de Vandières, conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, intendant de la justice, police et finances d'Alsace, président du Conseil souverain. Frère du grand Colbert, il devint plus tard ministre secrétaire d'Etat, après avoir été plénipotentiaire à Nimègue et à Aix-la-Chapelle, où il fut désigné sous le nom de marquis de Croissy. Il ne resta pas longtemps avec ses collègues, car, dès le 7 septembre, il retourna en Alsace, « pour affaires concernant le service[1] ».

Le duc avait nommé François d'Allamond, baron de Chauffour, chevalier, colonel de cavalerie, bailli du marquisat de Pont-à-Mousson, et François Serre, seigneur de Clévant, conseiller et auditeur de la Chambre des Comptes de Lorraine[2]. Après maintes discussions, où, comme toujours, le droit du plus fort l'emportait, les commissaires signèrent à Phalsbourg, le 26 octobre, la dernière page de leurs verbaux, et terminèrent ainsi leur

1. Les commissions de MM. Colbert, frère et cousin du ministre, sont de Paris, 23 mars. Le roi les charge de toute l'exécution du traité, et en outre d'observer que la démolition des fortifications « de la place de Nancy soit faite soigneusement et exactement ».

2. Ce dernier remplaçait le président de Gondrecourt, que son âge et ses indispositions empêchèrent d'accompagner, dans cette délicate mission, le baron d'Allamond. M. Serre fut nommé par lettre datée de Paris, le 13 juillet ; MM. de Gondrecourt et d'Allamond avaient les leurs datées de Bar, le 26 avril.

mission. Des cent onze pages du manuscrit des procès-verbaux séparés des commissaires, nous avons extrait la prise de possession de la ville de Sarrebourg.

Voici l'intitulé de ce manuscrit, copié au commencement du XVIII[e] siècle par M. d'Affinicourt, prévôt de Lixheim, retrouvé dernièrement par le maire de cette ville, M. Limon, et déposé par lui dans les archives municipales : « Règlement de la Routte fait par Messieurs les » commissaires députez de Sa Majesté Très Chrétienne » Louis quatorze et Son Altesse Sérénissime Charles duc » de Lorraine conclud le 26 octobre mil six cent soixante » et un, en exécution du traité fait au nom de Sa Majesté » par feu le cardinal Mazaring avec Saditte Altesse conclud » et signé le dernier febvrier de laditte année 1661 ».

« Et le dixhuitième desdits mois et an nous Commissaires susdits du Roy et de Son Altesse, nous estant acheminés en la ville de Saarbourg[1], nous Commissaires du Roy aurions en présence des sieurs Commissaires de Son Altesse pris possession au nom de Sa Majesté de ladite ville de Kaufmann Sarbourg cédée à Sa Majesté par Sadite Altesse par les articles sixième et dix-huitième dudit traité et conformément à iceux.

» Et à l'égard de l'estandue du passage qui se doit prendre d'un quart de lieue[2] de part et d'autre du

1. La ville de Sarrebourg, lorsqu'elle fut cédée à la France, était bien déchue de son ancienne splendeur, et son surnom de Kauffmann (marchande) était devenu illusoire. Elle commença à se repeupler grâce aux nouveaux habitants venus de divers points de l'Allemagne et de la France. En 1661, d'après les registres de la paroisse, il y avait 32 naissances, ce qui pourrait faire supposer une population de 800 âmes. (V. les Communes de la Meurthe, l'Annuaire de 1862, etc.)

2. Charles IV, après une entrevue de deux heures à Vézelise, avec les commissaires du Roi (8 septembre), avait eu la faiblesse de consentir

grand chemin, à prendre à l'endroit d'Imling à la gauche jusqu'à Saarbourg, estant la continuation des bois de Renting[1] et ceux de Hauffe[2], village de l'Evêché de Metz, entre lesquels bois il y a une petite contrée de trois cents toizes de la communauté et sur le finage dudit Saarbourg, et depuis Saarbourg aussi à la gauche dudit chemin ; estant le finage de Hauffe, jusqu'où commence le finage d'Eiche[3] et à la droite du même chemin à commencer du même chemin d'Imling[4] jusqu'à Saarbourg le long dudit grand chemin jusqu'à l'endroit du finage de Bille, estant le finage d'Imling qui est demeuré au Roy compris dans ledit passage, celuy de Hesse[5] aussi dudit Evêché

à fixer la demi-lieue de Lorraine à deux mille toises, de six pieds l'une. Les commissaires lorrains, plus patriotes que leur duc, avaient offert au maximum 1750 toises.

1. Les bois de Rinting, qui entouraient d'un côté le monastère de ce nom, dépendaient du comté de Réchicourt, fief de l'Evêché de Metz.

2. Hoff appartenait au grand chapitre de l'église de Metz ; les chanoines firent faire l'abornement du finage, le 13 juillet 1556, d'accord avec les seigneurs de Sarreck, leurs voisins. Ces derniers étaient patrons de la cure ; à la révolution, on vendit un pré dit de la Mairie, appartenant à l'évêché de Metz.

3. Le finage d'Eich, réuni actuellement à la commune de Réding, était, avec ce dernier village et Nitting, une seigneurie démembrée de la terre de Sarreck. En 1661, François de Saintignon, chambellan du duc Charles IV, en était le propriétaire, du chef de sa femme, Anne Marie de Lutzelbourg

La chapelle du vieux Saint-Oury se trouve au Grand-Eich.

4. Imling. Les habitants déclarèrent aux commissaires que ce lieu était un franc alleu, enclavé en Lorraine. Le sieur Antoine Michel de Lutzelbourg, colonel au service de France, en était alors seigneur, ainsi que de la cense de la Forge et du village de Bühl, autre démembrement de Sarreck.

5. Hesse. Malgré les plaintes des comtes de Linange-Dabo, seigneurs du lieu, le bailliage de l'évêché de Metz, à Vic, y jugeait les causes civiles et criminelles. (V. les Communes de la Meurthe.)

et celui dudit Bühl[1], terre de Sarick, tous lesquels finages bornent celuy de Saarbourg et ne s'estant pas ledit finage de Saarbourg à droite ni à gauche audelà de mille toizes qui se doivent prendre pour ledit passage, ledit finage n'a pas été borné et a été laissé à Sa Majesté avec la ville de Saarbourg et le hameau de Betling[2] avec son finage qui est entre ladite ville et Imling éloigné dudit grand chemin de trois cents toizes seulement.

» Et ayant appris qu'il y avait une Eglise Collégiale en laditte ville de Saarbourg, nous aurions fait appeller par devant nous les doyen, chanoines et chapitre de ladite Eglise qui ont comparu par Me Jean Thouvignon doyen desdits chanoines et curé[3] de Saarbourg, Me Jean Duffort, Christophe Thisselin et Jean Michel Seiger, chanoines, lesquels tant pour eux que les autres chanoines dudit chapitre absents ont prêté le serment de fidélité au Roy ez

1. Bühl. Le commandeur de l'ordre Teutonique était patron de la cure. Les commissaires trouvèrent ce village inhabité, le four banal et la tour de l'église étaient encore debout.

2. Le hameau de Bettling est entièrement détruit ; il occupait l'emplacement qui porte encore ce nom, situé sur la côte de Hesse, à l'intersection des deux routes qui mènent à ce village. Le plan du finage de Sarrebourg (section B.) indique aussi les cantons suivants : les rozeaux derrière Bettling, le grand patis de Bettling, derrière Bettling.

Des restes de constructions et des tuiles à rebords y ont été découverts l'année dernière. La charte de fondation de Hesse indique ce lieu, parmi les dépendances de l'abbaye : « Ecclesia Bettelingen, tota » cum conductu et villa ex toto et omni integritate : de hoc etiam » omni anno persolventur duo solidi. » Quelques érudits et une vague tradition y placent aussi la « moneta apud Hesse » de cette charte.

Un autre Bettling, avec un moulin (commune de Bühl), appartenait aux Lutzelbourg.

3. La cure et le décanat furent unis jusqu'à la révolution.

mains de nous Commissaires de Sa Majesté, après que par nous Commissaires de Son Altesse Sérénissime ont été déchargé de celuy qu'ils pouvoient avoir prêté et des subjections et obéissances qu'ils devaient à Sad. Altesse.

» Comme ont fait les Religieux Capucins du couvent de laditte ville, par le R. P. François Marie de St-Dié, gardien, tant pour luy que pour les autres religienx dudit couvent et le R. père Apollinarius Haltzpelius et le frère Conradus Moïck seuls religieux Cordeliers au couvent des Cordeliers dudit lieu ont aussi prêté le serment de fidélité à Sa Majesté[1].

» Et sont aussi comparus par devant nous les officiers de justice, ceux du domaine et les habitans de lad. ville dudit Kaufman Sarbourg, sçavoir : George Ferry Humbert[2], prevot, Jacob Frideric Medicus, Jacques Nabbé, Curin Mayer, Antoine Bliche, Nicolas Mouzeler, Arnould Mayeur et Nicolas Berga eschevins, Etienne Claude procureur d'office ; Me Isaac Thouvignon et Demange Tribelbelger receveur et controleur dudit domaine et pour les habitans de lad. ville, François Thouvignon, Nicolas Claudon, Henry Chaupin, Nicolas Keiffel, Michel Cerf, Antoine Parmentier, Blaise Solvin et Alix Mercier, lesquels tant en leur nom propre que comme ayant charge et pouvoir du reste des habitans et communauté dudit

1. Le couvent des Capucins sert actuellement de prison ; celui des Cordeliers, de caserne : il est assez singulier que le sieur de Saint-Pouange ne se soit pas enquis du titulaire de la commanderie de l'ordre Teutonique.

Les dames de Rinting et de Vergaville avaient aussi des maisons ou lieux de sûreté à Sarrebourg. Il est à remarquer que, sauf les Capucins, les ordres religieux, les Lutzelbourg et la ville possédaient presque tout le finage, dont il ne restait aux bourgeois que très-peu de terres.

2. Le registre de paroisse l'appelle : *prœfectus Civitatis.*

Saarbourg, ont de même que ceux cy devant dénommés, prêté ez mains de nous Commissaires du Roy le serment de fidélité à Sa Majesté, ayant été par nous Commissaires de Son Altesse Sérénissime déchargé de celuy qu'ils avoient pu prêter à Son Altesse et des subjections et obeissances qu'ils luy devoient.

» Lesquels officiers, gens de justice et habitans de laditte ville nous ont requis qu'il nous plut ordonner qu'ils jouiront des priviléges et immunités qui leurs appartiennent et qui leur sont attribués tant à cause de leurs charges que comme bourgeois et habitans de lad. ville, et desquels tant eux que leurs devanciers ont joui de temps immémorial.

» Sur quoy nous avons ordonné qu'ils y seront maintenus et gardés, le tout sous le bon plaisir du Roy, par provision et jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été ordonné.

» Avons aussi ordonné que tant lesdits officiers de justice que ceux du domaine dudit Saarbourg continueront à faire les exercices et fonctions de leurs charges, comme ils ont fait du passé, le tout aussi par provision et jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été ordonné.

» Et s'est présenté par devant nous le sieur Walter de Lutzelbourg, gentilhomme, demeurant audit Saarbourg, lequel nous a dit que les revenus des moulins dud. Saarbourg lui appartiennent comme cent seize rezeaux d'avoine qu'il a le droit de prendre par chacun an sur *Faüthawer*[1] pour luy en avoir été fait vente par Son Al-

1. *Faüt hawer, Vogthaber, Avena Advocatiæ,* avoine du voué, droit ancien qu'une ville payait à un seigneur pour avoir protection en temps de guerre. A la fin ce n'était plus qu'un simple impôt que Charles IV avait engagé, pour la somme de 29,585 francs barrois, à Pierre-Ernest de Lutzelbourg, gouverneur de Sarrebourg, et à sa femme.

tesse de Lorraine à faculté de réachapt par contrat du cinquième octobre mil six cent trente un, et nous a requis qu'il nous plut ordonner qu'il jouira à l'avenir et tant et si long temps que le réachapt n'en sera pas fait et que les deniers qui ont été par lui payé à ce sujet ne luy seront pas rendus et restitués.

» Sur quoy nous Commissaires de Sa Majesté, attendu que par l'article seize du traité, ladite ville de Saarbourg et ses dépendances a été cédée à Sa Majesté franche, quitte et déchargée de toutes hypothèques, avons dit au sieur de Lutzelbourg que pour son indemnité desdites prétentions, il ait à se pourvoir à Son Altesse.

» Fait les jour et an et lieux cidessus.

» Signé : *Colbert St-Pouange. Florimond d'Allamond. F. Serre. Boissot* et *P. Damoisieux*, commis greffiers.

» Et après avoir séjourné audit Sarrebourg jusqu'au vingtième dudit mois d'octobre, nous en serions parti ledit jour et acheminé en continuant à travailler à l'abornement de la route[1] au village de Bille proche dudit Sarrebourg. »

ARTHUR BENOIT.

Walther de Lutzelbourg ayant hérité de leurs droits, fut, comme on a pu le voir, obligé de s'adresser au duc pour opérer la levée de cet impôt.

1. D'après une lettre du subdélégué de l'intendant à Phalsbourg, Maugin, écrite en 1719 aux magistrats de la ville de Sarrebourg, l'ancienne route de Metz à cette ville traversait les bois de Rinting, Langatte, Kerprich, Diane-Capelle et Azoudange : « C'est une tradition des anciens, écrit-il, et dans la province on lui donne encore le nom de vieille route ». (Archives communales de Sarrebourg, DD. 2.)

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Mme la baronne de Jankowitz a fait remettre au Musée, par l'entremise de M. le comte de Warren, six charmantes miniatures qui ornaient la chambre à coucher du Roi de Pologne. Ce sont les portraits de Stanislas et de Catherine Opalinska, son épouse ; de la sœur de Marie Leckzinska, reine de France ; de la comtesse Opalinska, qui fut marraine du baron de Jankowitz avec Stanislas ; enfin de deux dames de la cour du Roi de Pologne, dont les noms sont inconnus.

Mme de Jankowitz a aussi fait don d'un fort joli dessin à la plume, renfermé dans un cadre en bois sculpté et doré, représentant une chasse au cerf, avec cette suscription : « Fait par Monsieur le Dauphin pour le Roy de Pologne 1737 ».

— M. Bourdonnay (Jean-Baptiste), gendarme à la résidence de Nomeny, a offert, pour être placés avec les objets divers auxquels le Musée assigne une place à part dans ses collections, une pipe rapportée par lui de Crimée, et une petite statuette en bronze rapportée d'Italie par son frère.

— M. Courtois, maire de Frouard, a donné un jeton en cuivre de Louis de Gonzague, duc de Nevers et de Rethel.

—M. Vagner, gérant de l'*Espérance*, a enrichi la collection de manuscrits d'un cahier de quelques pages, intitulé : *Poléum de l'évêché de Metz*, contenant la liste des paroisses de ce diocèse, par archiprêtré, avec les noms des collateurs et l'indication des annexes.

Quelque temps avant l'inauguration du buste de Dom Cal-

met à Ménil-la-Horgne, le Musée lorrain donnait accueil dans sa galerie à une œuvre semblable de notre sculpteur Viard, laquelle a figuré avec honneur à la dernière exposition des Amis des Arts. L'artiste s'est livré à l'étude de cette figure avec la conscience qu'il apporte à tous ses travaux, et en s'entourant des documents les plus authentiques. Il a cru devoir représenter l'Abbé de Senones à la fleur de l'âge, tel que nous le voyons dans le plus grand nombre des portraits, soit peints, soit gravés, qui nous restent de lui, et qui offrent entre eux une grande ressemblance. L'œuvre de Viard, recommandable à tous égards, a obtenu ici le suffrage des connaisseurs et des Lotharingistes qui ont voué un culte tout particulier au savant historien de notre pays.

Le Comité du Musée lorrain, en agréant l'hommage que Viard a fait du buste de Dom Calmet à cette collection, a cru de son devoir, malgré les charges considérables qui pèsent sur lui, d'offrir à l'artiste une légère indemnité. Il a été heureux, à cette occasion, de donner une marque de sympathie à l'homme qui a, pour ainsi dire, posé la première pierre de la restauration du Palais ducal, en replaçant dans sa *porterie* la statue du duc Antoine, dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir le mérite. Viard a également pris part à la restauration de la galerie intérieure, en sculptant les médaillons qui sont un des principaux ornements de sa façade. Cette tâche était d'autant plus difficile que beaucoup de ces figures avaient été complétement effacées par le temps. Viard s'en est tiré très-honorablement en se conformant, avec un rare bonheur, au style de l'époque. Sans parler de ses ouvrages, dont la nomenclature serait trop longue, nous exprimons le regret que l'artiste lorrain qui a donné des preuves d'un incontestable talent qu'il désire consacrer à son pays, n'ait pas été admis à concourir pour des œuvres aussi éminemment lorraines que le buste de Dom Calmet érigé à Ménil-la-Horgne et la statue qu'on se propose de lui élever à Commercy.

Sur la proposition de M. le Maire de Nancy, le Conseil muni-

cipal vient de charger Viard d'exécuter en marbre le buste de Braconnot, qui a été fort admiré à la dernière exposition. On apprendra avec intérêt que l'artiste avait obtenu avec bien de la peine du savant dont on connaît toute la modestie, qu'il lui permît de modeler ses traits. Il avait sollicité cette faveur pour lui, sans prétendre en retirer aucun avantage, et dans la seule pensée que ce souvenir pourrait un jour devenir précieux. C'est guidé par le même sentiment, qu'il s'était autrefois glissé près du général Drouot, à son insu, et qu'il a fait ce buste que tout le monde connaît et considère comme un véritable chef-d'œuvre.

Le vote du Conseil municipal est en même temps un témoignage de confiance accordé à l'artiste, et un tribut de reconnaissance payé à l'illustre chimiste, qui est tout à la fois une des gloires les plus pures et un des bienfaiteurs de la cité.

SIXIÈME LISTE DES SOUSCRIPTEURS POUR LE MOBILIER DE LA GALERIE DES CERFS.

M. Chevandier de Valdrôme, député de la Meurthe au Corps législatif	50	»
M. de Braux, à Metz	10	»
M. Soyer-Villemet, bibliothécaire de la ville de Nancy	10	»
M. Alexis Butte	10	»
M. Thirion, caissier de la Caisse d'Epargnes	5	»
M. Bruneau, lieutenant-colonel en retraite	5	»
M. de Bacourt, ancien ambasadeur	20	»
M. Ch. de Meixmoron-Dombasle	20	»
M. Masson, notaire	5	»
Anonyme	1	»
M. le comte Arthur de Circourt, à Fontainebleau	47	»

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy. — Imp. de A. Lepage, Grand'Rue (Ville-Vieille), 14.

TABLE DES MATIÈRES

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et communications.

Chronique.

II. Musée lorrain.

Souscription pour le Musée lorrain.

AVIS.

Il reste un certain nombre d'exemplaires des différentes années du Journal. Les membres de la Société d'Archéologie qui désireraient compléter leur collection, ou la former pendant qu'il en est temps encore, pourront se procurer chaque volume du Journal, au prix réduit de *deux francs.* Les personnes qui voudraient profiter de cet avantage exceptionnel sont priées d'adresser, dans le plus bref délai, leurs demandes à M. H. Lepage, président de la Société, ou à M. Wiener, secrétaire adjoint, rue des Dominicains, 53, en indiquant exactement les volumes, et en faisant connaître par quelle voie elles désireront les recevoir. Elles feront tenir le prix en timbres d'affranchissement ou en bon sur la poste. Chaque volume envoyé franco coûterait 40 cent. en sus.

Nancy, Imprimerie de A. LEPAGE, Grand'Rue, 14.

